ESTIMATES

Parks Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/84-2004
ISBN 0-660-62670-5

105-01175

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Departmental Performance Report

for the period ending
March 31, 2004

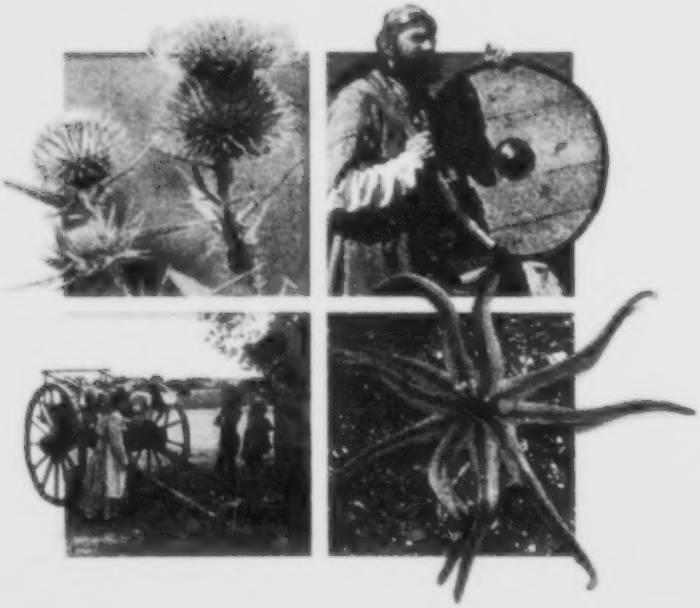

The Honourable Stéphane Dion
Minister of the Environment

Parks Canada Parcs Canada

Canada

TABLE OF CONTENTS

MINISTER'S MESSAGE **4**

MANAGEMENT STATEMENT OF RESPONSIBILITY FOR PERFORMANCE INFORMATION **6**

AUDITOR GENERAL'S ASSESSMENT OF PERFORMANCE INFORMATION **7**

SECTION 1: PARKS CANADA PROFILE **11**

ROLE IN GOVERNMENT 11
KEY LEGISLATION 11
REPORTING REQUIREMENTS ON PARKS CANADA'S HUMAN RESOURCES REGIME 11
NATIONAL PROGRAMS 12
1. System of National Parks of Canada 12
2. System of National Historic Sites of Canada 12
3. System of National Marine Conservation Areas of Canada 12
Other National Programs 12
INTERNATIONAL OBLIGATIONS 12
ORGANIZATIONAL STRUCTURE 13
CHALLENGES AND OPPORTUNITIES 13

SECTION 2: PERFORMANCE AGAINST PLAN **16**

HOW WE PLAN AND REPORT 16
RESULTS FOR CANADIANS 17

ESTABLISHMENT OF NATIONAL HERITAGE PLACES **20**

DESCRIPTION AND EXPENDITURE 20
INITIATIVES AND ACHIEVEMENTS 21
Establishment of National Parks and National Park Reserves of Canada 21
National Park Completion and Extension 25
Establishment of National Marine Conservation Areas and Reserves of Canada 26
Enhancing the System of National Historic Sites of Canada 29
Parks Canada Administered National Historic Sites 31

HERITAGE RESOURCE PROTECTION **39**

DESCRIPTION AND EXPENDITURES 39
INITIATIVES AND ACHIEVEMENT 41
Ecological Integrity in National Parks of Canada 41
Planning For Ecological Integrity in the National Parks of Canada 41
Improving the Monitoring and Reporting Program in National Parks of Canada 42
Improving Visitor Activities Impact Monitoring 44
State of Ecological Integrity in National Parks of Canada 44
Maintaining and Improving Ecological Integrity in the National Parks of Canada 46
Managing Parks Canada's Environmental Impacts 46
Ecologically Sustainable Use at National Marine Conservation Areas of Canada 48
Commemorative Integrity at National Historic Sites of Canada 49
Planning for Commemorative Integrity at Parks Canada-Administered National Historic Sites of Canada 49
State of Commemorative Integrity at Parks Canada-Administered National Historic Sites 50
Other Cultural Resources Administered by Parks Canada 51
Influencing the Commemorative Integrity of National Historic Sites Not Administered by Parks Canada 53
Other Programs Influencing the Condition of Heritage Resources 55

HERITAGE PRESENTATION **58**

DESCRIPTION AND EXPENDITURES 58

INITIATIVES AND ACHIEVEMENTS 59
Parks Canada's On-Site Heritage Presentation Programming 59
Measuring Supportive Behaviour: 61

VISITOR SERVICES 62
DESCRIPTION AND EXPENDITURES 62
INITIATIVES AND ACHIEVEMENTS 63
Number of Visitors 63
Satisfaction of Visitors 64
Public Safety 65

TOWNSITES 67
DESCRIPTION AND EXPENDITURES 67
INITIATIVES AND ACHIEVEMENTS 68
Cost Recovery of Municipal Services 68
Environmental Performance 68

THROUGH HIGHWAYS 70
DESCRIPTION AND EXPENDITURES 70
INITIATIVES AND ACHIEVEMENTS 71
Highway Condition and Access 71
Safe Highways 71
Minimize Environmental Impact of Highways 72

SECTION 3: GOVERNMENT-WIDE INITIATIVES AND POLICIES 74
MODERN CONTROLLERSHIP 74
SERVICE IMPROVEMENT INITIATIVE 75
SUSTAINABLE DEVELOPMENT 76
REPORTING FOR EXTERNAL CHARGING INFORMATION 78
HORIZONTAL INITIATIVE: SPECIES AT RISK 81

SECTION 4: AUDITED ACCRUAL FINANCIAL STATEMENTS 2003-2004 83
MANAGEMENT RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL STATEMENTS 83
AUDITOR'S REPORT 84
BALANCE SHEET AS AT MARCH 31 85
STATEMENT OF OPERATIONS FOR THE YEAR ENDED MARCH 31 86
STATEMENT OF EQUITY OF CANADA FOR THE YEAR ENDED MARCH 31 87
STATEMENT OF CASH FLOWS FOR THE YEAR ENDED MARCH 31 88
NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS AS AT MARCH 31, 2004 89

SECTION 5: UNAUDITED MODIFIED CASH-BASED FINANCIAL INFORMATION 2003-2004 99
FINANCIAL PERFORMANCE OVERVIEW 99
FINANCIAL PERFORMANCE OVERVIEW 100
FINANCIAL SUMMARY TABLES 101

APPENDIX 1: BACKGROUND ON PERFORMANCE INFORMATION 115

APPENDIX 2: FIVE-YEAR REVIEW OF HUMAN RESOURCES REGIME 124

TABLE OF FIGURES

FIGURE 1: PARKS CANADA MAJOR PROGRAMS AND ACCOUNTABILITIES 16
FIGURE 2: RESULTS FOR CANADIANS 18
FIGURE 3: NATURAL REGIONS AND NATIONAL PARKS OF CANADA 22
FIGURE 4: PROGRESS ON ESTABLISHING NATIONAL PARKS IN 14 UNREPRESENTED REGIONS (2003-2004) 23
FIGURE 5: STATUS OF FOUR OPERATING NATIONAL PARKS NOT PROCLAIMED IN CANADIAN NATIONAL PARKS ACT (2003-2004) 24
FIGURE 6: PROGRESS ON PROPOSALS TO EXPAND THREE EXISTING NATIONAL PARKS 25
FIGURE 7: PERCENTAGE OF LAND ACQUIRED IN TWO NATIONAL PARKS OF CANADA 26
FIGURE 8: MARINE NATURAL REGIONS AND NATIONAL MARINE CONSERVATION AREAS 27
FIGURE 9: PROGRESS IN ESTABLISHING NMCA'S SYSTEM IN UNREPRESENTED REGIONS (2003-2004) 28
FIGURE 10: STEPS IN DESIGNATION OF PLACES, PERSONS AND EVENTS AS BEING OF NATIONAL HISTORICAL SIGNIFICANCE 30
FIGURE 11: DESIGNATIONS RELATING TO STRATEGIC AND NON-STRATEGIC PRIORITIES (2000-2004) 31
FIGURE 12: NUMBER OF COMMEMORATIVE PLAQUES 31
FIGURE 13: THE 149 NATIONAL HISTORIC SITES OF CANADA ADMINISTERED BY PARKS CANADA 33
FIGURE 14: NUMBER OF DESIGNATED FEDERALLY OWNED BUILDINGS 36
FIGURE 15: CANADIAN HERITAGE RIVERS LOCATED IN NATIONAL PARKS OF CANADA AND NATIONAL HISTORIC SITES OF CANADA 37
FIGURE 16: WORLD HERITAGE SITES MANAGED IN WHOLE OR PART BY PARKS CANADA 38
FIGURE 17: ECOLOGICAL INTEGRITY REPORTING FRAMEWORK 42
FIGURE 18: NUMBER OF NATIONAL PARKS THAT MEET CRITERIA FOR GOOD EI MONITORING AND REPORTING PROGRAM 43
FIGURE 19: STATE OF ECOLOGICAL INTEGRITY IN CANADA'S NATIONAL PARKS 45
FIGURE 20: PARKS CANADA'S ENVIRONMENTAL IMPACTS MANAGEMENT 47
FIGURE 21: NUMBER OF NATIONAL HISTORIC SITES RATED AS GOOD, FAIR OR POOR ON THREE ELEMENTS OF COMMEMORATIVE INTEGRITY (APRIL 2001 TO MARCH 2004) 50
FIGURE 22: EXAMPLES OF RATINGS COMMEMORATIVE INTEGRITY AT THREE NATIONAL HISTORIC SITES OF CANADA 50
FIGURE 23: CONDITION OF HISTORIC OBJECTS (2003-2004) 51
FIGURE 24: HISTORIC OBJECTS RECEIVING CONSERVATION TREATMENT 2000-2001 TO 2003-2004 52
FIGURE 25: ARCHAEOLOGICAL OBJECTS RECEIVING CONSERVATION TREATMENT APRIL 2001 TO MARCH 2004 52
FIGURE 26: HERITAGE RAILWAY STATION INTERVENTIONS 55
FIGURE 27: STATUS OF DOCUMENTATION FOR CANADIAN HERITAGE RIVERS ADMINISTERED BY PARKS CANADA AND RIVERS ADMINISTERED BY OTHERS 56
FIGURE 28: NUMBER OF SITES MEETING SATISFACTION WITH OVERALL HERITAGE PRESENTATION STANDARDS 60
FIGURE 29: PERCENTAGE OF RESPONDENTS WHO CORRECTLY ANSWERED FOUR OR MORE QUESTIONS ABOUT THE SIGNIFICANCE OF A PARK OR SITE 60
FIGURE 30: ESTIMATED VISITS TO NATIONAL HISTORIC SITES TARGETED FOR VISIT INCREASES 63
FIGURE 31: PERCENTAGE OF LOCATIONS MEETING OR EXCEEDING TARGET THAT 85% OF VISITORS SHOULD BE SATISFIED (S) AND 50% SHOULD BE VERY SATISFIED (VS) 64
FIGURE 32: PUBLIC SAFETY INCIDENT RATES, 1998-1999 TO 2002-2003 65
FIGURE 33: SEWAGE EFFLUENT QUALITY FOR BANFF AND LAKE LOUISE TOWNSITES 69
FIGURE 34: NUMBER AND PERCENTAGE OF PARTICIPATING LOCATIONS IN VISITOR INFORMATION PROGRAM 120

MINISTER'S MESSAGE

Minister of the Environment Ministre de l'Environnement

Ottawa, Canada K1A 0H3

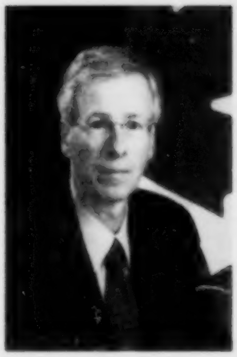

Wise Canadians who went before us gave Canada the first national parks service in the world. This Report reflects Parks Canada's determined work to build upon that proud heritage. In partnership with Canadians, the dedicated people of Parks Canada protect, present and celebrate the natural and cultural wonders of our country. All of us appreciate the importance of conserving the beauty of our unique environmental blessings and the rich legacy of our history but, in so doing, we may not properly appreciate the extent to which that effort also contributes to Canadian prosperity today and a sustainable economy for our children and grandchildren.

National parks, national historic sites and national marine conservation areas contribute over $1.2 billion annually to Canada's economy. They are absolutely vital to expanding and diversifying Canada's tourism industry, an industry that employs 580,000 Canadians. Those same natural and cultural treasures are the economic mainstay for hundreds of rural and northern Canadian communities. In a world of increasing interdependence, Canada's majestic parks, marine areas and unique historic sites help provide a powerful and positive image of our country around the globe. In short, by sustaining the health of our heritage, Parks Canada is sustaining the health of our economy.

The past year saw excellent progress in meeting Parks Canada's priorities. There was the creation of a new national park in Nunavut – Ukkusiksalik – and a new national park reserve in British Columbia – Gulf Islands. Agreements to establish or expand national parks in Manitoba, British Columbia and the Northwest Territories were also signed. Work is well under way towards the establishment of the world's largest freshwater conservation area in Lake Superior. The Government of Canada and the provinces, territories and municipalities have made excellent strides in bringing to life a new Historic Places Initiative to help make Canada a true leader in heritage preservation. More women, Aboriginal peoples and ethnocultural communities were recognized for their integral role in building Canada. For these achievements and others, I am grateful for the exceptional efforts of so many thoughtful and pragmatic people.

There remain major opportunities and challenges ahead for Parks Canada, from funding to outreach to visitor services. As the recently named Minister responsible for Parks Canada, I look forward to working with the people of Parks Canada – and all Canadians – in ensuring that we address those issues with enthusiasm and energy. We all want the first national parks service in the world to be the finest national parks service in the world.

Stéphane Dion
Minister of the Environment

MANAGEMENT STATEMENT OF RESPONSIBILITY FOR PERFORMANCE INFORMATION

The *Parks Canada Agency Act* requires that an annual report be tabled in Parliament. Management of Parks Canada is responsible for the preparation of this report. The report is based on the reporting principles and other requirements in the 2003-2004 *Departmental Performance Reports Preparation Guide* published by Treasury Board Secretariat and according to the criteria for fairness and reliability for performance information to Parliament of the Office of the Auditor General.

The *Parks Canada Agency Act* requires that the annual report include an assessment by the Auditor General of Canada of the fairness and reliability of the performance information. It is not the role of the Auditor General of Canada to assess or comment on the Agency's actual performance.

Management has established systems and practices designed to provide reasonable assurance on the fairness and reliability of the Agency's performance information. Parks Canada is continually improving its financial and performance information, introducing new measures and enhancing data collection in others. Some information is based on management's best estimates and judgements. Limitations on the quality of the information and plans for improvements are indicated in the report.

The Agency's Senior Management oversees preparation of this document and approves the final report. In my view, the information is the best available and, represents a comprehensive, balanced, and transparent picture of the performance of Parks Canada for fiscal year 2003-2004.

Alan Latourelle, Chief Executive Officer

Ottawa
September 17, 2004

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR GENERAL'S ASSESSMENT
of Performance Information

To the Chief Executive Officer of Parks Canada Agency and
to the Minister of Environment

Purpose and Scope

The *Parks Canada Agency Act* requires the Auditor General of Canada to provide an assessment of the fairness and reliability of the information about Parks Canada Agency's performance with respect to the objectives established in its Corporate Plan.

The Corporate Plan and the performance information are the responsibility of Parks Canada Agency's management. My responsibility is to provide an assessment of the fairness and reliability of the performance information presented by the Agency for fiscal year 2003-2004. To do so, I assessed the information against criteria for fairness and reliability that were discussed with the Agency and that are described in Annex 2. I conducted my assessment in accordance with the standards for assurance engagements established by the Canadian Institute of Chartered Accountants. The assessment included an analysis of the information and an examination, on a test basis, of the evidence supporting that information. I did not assess or comment on the Agency's actual performance.

Parks Canada Agency has reported its performance in a section titled "Performance against plan", and my assessment covers only that section. However, I did review the entire report for consistency with the performance information. I did not assess the Web site hyperlinks or the information referenced by them.

Conclusion

In my opinion, the performance information gives a reasonably fair and reliable picture of Parks Canada Agency's performance for several key aspects of its mandate. For other key aspects, the Agency needs to present more complete performance information. While it clearly describes the processes put in place to enable it to better report on its performance in the future, the Agency needs to put emphasis on the development of performance information. The summary assessment by criteria is presented in Annex 1.

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
17 September 2004

Summary assessment by criteria

In order to report on its performance against objectives, Parks Canada Agency has developed a performance framework that defines the planned results and the performance expectations. In its report, the Agency provides information on its planned results and provides performance information on outcomes for some performance expectations. Where performance information is not complete, the Agency is establishing the building blocks that should allow it to report on these performance expectations in the future.

Relevant

Concrete results are reported. The performance report provides readers with a good description of the programs involved, as well as contextual and background information, and the information reported is relevant. Although financial information for some important components of service lines is provided in the performance report, more needs to be added in future reports.

More outcome information is needed. Where performance information is not yet available, as in the "Heritage Resource Protection" service line, Parks Canada Agency clearly describes the important activities or strategies put in place that will allow it to report on performance in the future. While we recognize that it takes time to establish a complete performance reporting system, we encourage the Agency to continue to provide some performance outcome information, even if it is incomplete and not fully developed.

Meaningful

Accomplishments are reported against stated expectations. Parks Canada Agency reports accomplishments against its performance expectations and in several cases presents comparative information from past performance. The Agency provides selective and concise information along with links to more detailed information. This helps to make the performance information meaningful and understandable. For example, this year, the Agency presents a summary of progress made against each of its performance expectations. However, the Agency would benefit from analyzing further its performance, as in the "Heritage Resource Protection" service line, where the state of commemorative integrity has been evaluated for some national historic sites but the Agency is not discussing what has been learned and what will change. In addition, for future reports, we look forward to more performance expectations that are clearly and concretely defined, with specified time frames.

Attributable

A focus on Parks Canada Agency's contribution. The report presents a clear description of the complexity of the processes and the many stakeholders involved in the achievement of the Agency's objectives. Where the Agency works in partnership with other groups, readers are generally made aware of the factors influencing the achievement of a particular outcome.

Accurate

The information is accurate and limitations are explained. The performance information is generally supported by appropriate corroborative data sources and evidence. Parks Canada Agency has developed appropriate measures and methods of data collection for the information it reports. Information sources and limitations of data are explained. This clarifies the accuracy level of the data and helps readers to interpret the performance information appropriately.

Balanced

A reasonably balanced performance report. Overall, the tone of the report is neutral and factual, with good explanations of the limits of the performance information. Parks Canada Agency describes the problems and challenges it has encountered and recognizes situations where performance has not met the objectives. The important aspects of the Agency's mandate are included in the report. In addition, the importance devoted to the various service lines puts appropriate emphasis on the services that contribute directly to the Agency's mandate.

Criteria for the assessment of fairness and reliability
Office of the Auditor General

The following criteria were developed to assess the fairness and reliability of the information about the Agency's performance with respect to the objectives in its corporate business plan. Two major concerns were addressed: Has the Agency reported on its performance with respect to its objectives? Is that information fair and reliable? Performance information with respect to objectives is fair and reliable if it enables Parliament and the public to judge how well the entity or program in question is performing against the objectives it set out to accomplish.

Relevant The performance information reports, in context, tangible and important accomplishments against objectives and costs.

Meaningful The performance information tells a clear performance story, describing expectations and benchmarks against which performance is compared.

Attributable The performance information demonstrates in a reasonable fashion why the program has made a difference.

Accurate The performance information adequately reflects the facts, to an appropriate level of accuracy.

Balanced A representative yet clear picture of the full range of performance is presented, which does not mislead the reader.

More information on the criteria is available on our Web site at www.oag-bvg.gc.ca.

SECTION 1: PARKS CANADA PROFILE

This section positions Parks Canada within the overall Government policy agenda, describes the Agency's mandate, key legislative framework and reporting requirements, major programs, and the fundamental challenges and opportunities facing the organization.

Role In Government

> **Parks Canada's Mandate**
> "Protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage and foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure the ecological and commemorative integrity of these places for present and future generations."

The Parks Canada Agency is a key instrument for the Government of Canada to achieve its sustainable development and heritage conservation goals.

With an annual budget of approximately $500M and 4,000 full-time employees, Parks Canada protects and presents Canada's natural and cultural heritage in every region of the country.

Key Legislation

In 1998, Parliament passed the *Parks Canada Agency Act*, removing Parks Canada as a program of the Department of Canadian Heritage and establishing it as a separate Government of Canada agency. In 2000, Parliament passed the *Canada National Parks Act*. This Act modernized Parks Canada's historic role, and established ecological integrity as its first priority. In a similar fashion, the *Canada National Marine Conservation Areas Act* of 2002 calls for the creation of a system of marine conservation areas representative of the country's oceanic and Great Lakes waters.

On December 12, 2003, the federal Government announced a restructuring of several departments and agencies, which included Parks Canada. The restructuring moved responsibility for the Parks Canada Agency from the Minister of Canadian Heritage to the Minister of the Environment. Parks Canada continues to operate as a separate agency, and the Chief Executive Officer reports directly to the Minister of the Environment.

Reporting Requirements on Parks Canada's Human Resources Regime

The *Parks Canada Agency Act* requires that the Chief Executive Officer must, at least every five years, have prepared by a person or body, other than the Agency, or any of its officers or employees, a report on the consistency of Parks Canada's human resources regime and its values and principles that govern management of its human resources. The Act also requires that the Report be made available to the public and summarized in the Annual Report for the year in which it is prepared. The first five-year report on the Agency's HR regime was completed in July 2004 and is available on the Parks Canada Web site (www.pc.gc.ca). A summary of its main conclusions is found in Appendix 2 of this Report.

National Programs

For more than a century, the Government of Canada has been involved in protecting and presenting outstanding natural areas and in commemorating significant aspects of Canadian history. Parks Canada manages the following three major programs:

1. **System of National Parks of Canada**
   The national parks program protects representative examples of natural areas of Canadian significance in a system of national parks, and encourages public understanding, appreciation and enjoyment of this natural heritage so as to leave it unimpaired for future generations.

2. **System of National Historic Sites of Canada**
   The national historic sites program fosters knowledge and appreciation of Canada's past through a national program of historical commemoration. It protects and presents national historic sites for the benefit, education and enjoyment of this and future generations. It does this in a manner that respects the significance and irreplaceable legacy represented by these places and their associated resources, and encourages and supports owners of national historic sites.

3. **System of National Marine Conservation Areas of Canada**
   The national marine conservation areas program protects national marine areas of Canadian significance that are representative of the country's ocean environments and the Great Lakes, and encourages public understanding, appreciation and enjoyment of this marine heritage so as to leave it unimpaired for future generations.

Other National Programs

Parks Canada also directs or co-ordinates the delivery of several additional programs that conserve various aspects of Canada's natural and cultural heritage, including:

- Federal Heritage Buildings Program,
- Heritage Railway Stations Program,
- Canadian Heritage Rivers System Program,
- Federal Archaeology Program
- National Program for the Grave Sites of Canadian Prime Ministers

International Obligations

Parks Canada contributes to international heritage conservation through its leadership and participation in international conventions, programs, agencies and agreements including:

- Representing the Government of Canada on the UNESCO Convention Concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage (the World Heritage Convention).
- Contributing to UNESCO's Programme on Man and the Biosphere
- Serving as the State Member for Canada in the World Conservation Union (IUCN).
- Serving jointly with the Canadian Conservation Institute as the representative to the International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property (ICCROM).

Organizational Structure

Parks Canada's Executive Board comprised of the Chief Executive Officer and other senior managers depicted in the Organization Chart sets the priorities for the organization.

Parks Canada Organization Chart

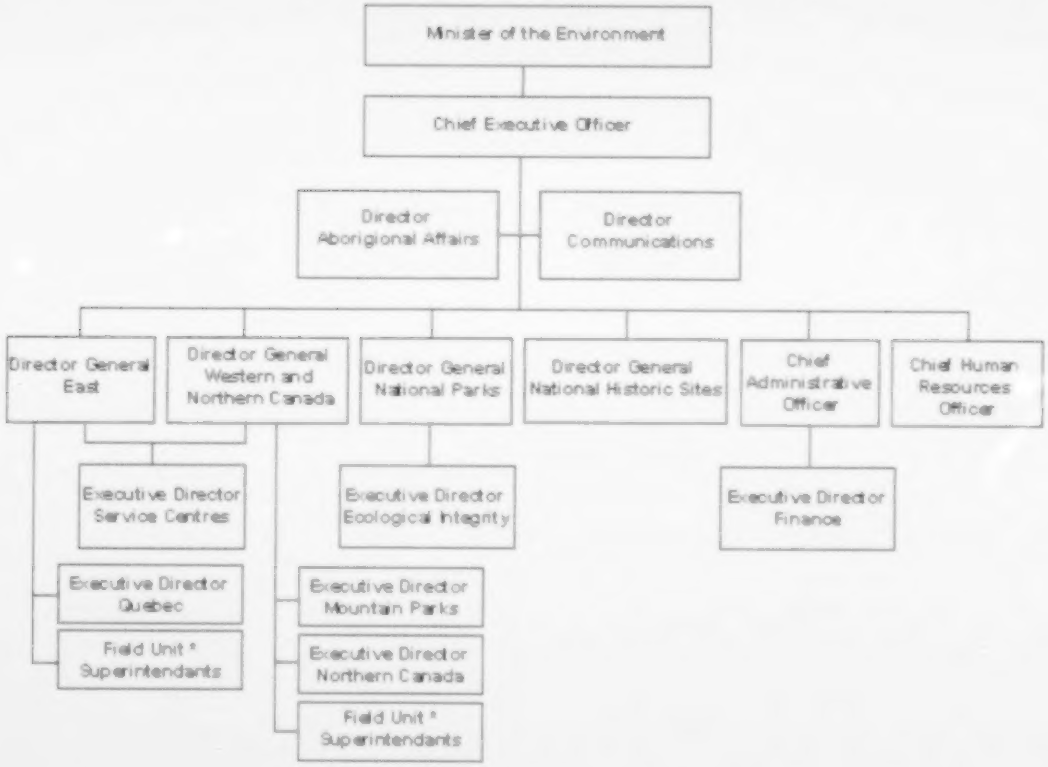

* For business planning purposes FUSs report to CEO

Program delivery, including on-site services to visitors, is the responsibility of Parks Canada's 32 field units. Field units are groupings of national parks, national historic sites and national marine conservation areas. There are four service centres, which support the organization in a variety of professional and technical disciplines, such as biology and history.

Challenges and Opportunities

Natural Heritage: National parks and national marine conservation areas protect representative areas of Canada's natural heritage for future generations. These natural regions have intrinsic value for their beauty and are part of what defines Canadians and represents Canada to the world. They also serve as repositories of Canada's plant and animal heritage including 50% of the endangered species in Canada and they contribute to air quality and clean water.

Key Challenges

- Establishing and Protecting Natural and Cultural Heritage
- Building Public Support
- Enhancing Visitor Experience and Visitor Education
- Connecting with First Peoples
- Asset Conditions

Pristine examples of natural regions in Canada are disappearing, particularly in the south where most Canadians live. There are risks that some representative examples of natural regions will disappear before they can be protected and that costs for completing Canada's system of national parks will continue to escalate. For example, in 1998 almost seven per cent of Canada or 174 million acres was staked with raw mineral claims and the start of the 21st century saw one acre of Canada's forests logged every 13 seconds. The Government introduced an Action Plan to Protect Canada's Natural Heritage in 2002 and the 2003 federal budget provided resources for its implementation. The plan commits to the creation of ten new national parks and five new national marine conservation areas and to expanding three existing national parks by March 2008. Establishing these parks including the identification of areas for protection, negotiation of agreements, purchase of land and ensuring ongoing operations is a key challenge for Parks Canada. It requires the consent, support and co-operation of other levels of government, Aboriginal peoples and a variety of local and regional businesses and community interests.

2003-2004 was the first full year of funding under the Action Plan. Achievements were impressive, including the creation of the first new national parks in the 21st century (e.g., Gulf Islands National Park Reserve of Canada, Ukkusiksalik National Park of Canada).

Cultural Heritage: As is the case for national parks, development also threatens built heritage in Canada. Twenty per cent of Canada's historic places have been lost since the 1970s. The Auditor General of Canada (November 2003) concluded that tangible cultural heritage under the protection of the federal government is threatened or at risk and that several measures are required to prevent the loss of this heritage. As noted by the Auditor General of Canada, Parks Canada's studies have shown that about two thirds of the Agency's built heritage assets are in poor or fair condition. In Parks Canada's view unless an enduring solution is found, the deterioration of cultural assets will lead to the closure of facilities or the permanent loss of national treasures.

Parks Canada continues to work with a variety of partners including the Historic Sites and Monuments Board of Canada, representatives of women, Aboriginal and ethnocultural communities, all ten provinces and three territories, the Federation of Canadian Municipalities, the Heritage Canada Foundation, Canadian Heritage and others to designate, register and classify significant cultural resources and protect and maintain these resources where possible. While good progress has been made in enhancing the commemoration of under represented groups, this remains a key challenge.

Building Public Support: The demographics of the Canadian population continue to evolve and will affect public policy and the way in which Parks Canada delivers its mandate. Census data released in 2003 shows that Canada is becoming more urban, more ethnically diverse in its major cities, and older as the baby boomers move into retirement. Connecting with, engaging and

responding to new Canadians and meeting new demands for service are among the most significant challenges faced by Parks Canada. Parks Canada continues to have a strong and immediate connection to many Canadians through cooperative associations, its volunteer program, the Minister's Round Table (www.pc.gc.ca/agen/trm-mrt/2003/table6_e.asp), and its national program to bring Parks Canada content to school classrooms across the country.

Enhancing Visitor Experience, and Education: Visitors to Parks Canada heritage places continue to report high levels of satisfaction and rate the quality of service in national parks among the best of all federal government services. However, future visitor service will be jeopardized without significant new investment in our visitor facilities. Parks Canada is investing to improve interpretation and learning and to provide nature-based learning opportunities. It is also piloting a system for campground registration on-line (www.pccamping.ca) and providing more material on its Web site (i.e., 40,000 images from our National Photo Collection (www.pc.gc.ca/apps/dmm/index_e.asp); access to a Research and Collection Permit System (www.pc.gc.ca/apps/RPS/page1_e.asp) to facilitate the conducting of research in Canada's national parks or national park reserves and national marine conservation areas or national marine conservation area reserves). Parks Canada will continue to invest in education services supplemented by partnerships with the tourism industry and non-governmental environmental organizations.

Connecting With First Peoples: A key priority over the next ten years is improving our focus on First Peoples. The establishment and preservation of a large number of heritage areas are only possible with the active support and engagement of aboriginal peoples and communities. Aboriginal voices and stories are a key part of the history of Canada and an inherent part of Parks Canada programming.

Asset Conditions: The most fundamental operational issue facing Parks Canada concerns the condition of its assets. Parks Canada manages cultural resources representing the history of Canada, contemporary assets supporting the delivery of quality visitor experiences, highways and waterways that provide vital public transport and water shed management, and town site infrastructure providing clean water to protect health and minimize environmental damage. Collectively, the replacement value of Parks Canada's assets is $7 billion. Maintaining and replacing this asset base is a major challenge. Parks Canada is conducting a review of all assets to determine which are critical to providing service to Canadians – while keeping in mind the need to fund new facilities that meet the needs of an evolving population. The Agency is seeking advice from a range of partners, stakeholders and Canadians and will look at a revised fee schedule where potential fee increases would be completely reinvested in upgrading Parks Canada facilities.

SECTION 2: PERFORMANCE AGAINST PLAN

How We Plan and Report

In 2003-2004, Parks Canada undertook a significant review of its planned results and performance targets. As a result, the Agency deleted, added to or modified a number of objectives (planned results) and targets (performance expectations) associated with each program area. These changes are reflected in the Agency's 2004-2005 to 2008-2009 Corporate Plan (www.pc.gc.ca). The new structure provides a more comprehensive and results-oriented picture of the Agency's programming and objectives, and forms the basis of this report.[1] The major programs and their interrelationships are shown in Figure 1.

Figure 1: Parks Canada Major Programs and Accountabilities

The revised planned results and performance expectations are shown in Figure 2 along with the operating and capital expenditures by each results area. Revenues are shown for two areas (i.e., Visitor Services and Townsites) where they can be attributed. Parks Canada has additional revenue not attributed to a specific results area. More details on expenditures by major program area are reported at the beginning of each of the service lines. Expenditure figures referred to throughout the report are based on accrual-based accounting. Detailed financial statements according to both accrual and modified cash-based accounting appear at the end of the report.

Figure 2 also summarizes progress made against each of the new planned results/performance expectations during the year and rates these as "on target", "reasonable progress" or "caution". On target means that performance has met the target levels set by Parks Canada, usually applied in situations where performance can be achieved within the reporting year. Reasonable progress means that progress toward a multiyear goal is reasonable and, if continued, likely to lead to achievement of the long-term target. Caution means either that short-term goals are not being met or that progress toward longer-term goals falls below expectations. In some cases, Parks Canada is in the process of building performance measurement systems and does not yet have sufficient information to make a judgement on the status of progress against the planned result.

Results for Canadians

In summary, Parks Canada is making reasonable progress in the establishment/designation of heritage places, although there are a few areas (i.e., designations of places, persons and events) where performance has been slightly but consistently below the Agency's targets. Lack of resources to fully implement the government's targets for establishment of national parks and marine conservation areas also remains a concern.

The state of ecological integrity is moderate to high in most national parks, based on a limited sample of measures. But these natural resources remain under threat from a variety of sources. Parks Canada is making progress in documenting and remediating the environmental impacts of its own operations (e.g., greenhouse gases, contaminated sites) as well as the impacts of the townsites and highways it manages, but more work and significant investment are still required if the Agency is to meet its targets.

The condition of national historic sites managed by Parks Canada is a concern, with 49% of the sites assessed over the last three years being rated poor on at least one of the three aspects of commemorative integrity. As noted in previous annual reports, two-thirds of Parks Canada's built cultural resources are rated as being in fair or poor condition. Parks Canada lacks the resources to adequately document the condition of many other cultural resources under its control and to invest in the maintenance or restoration of these resources.

Parks Canada facilities continue to attract millions of visits each year. Visitor satisfaction and enjoyment of these heritage places remain high, as do ratings of the quality of service offered in national parks. However, these levels may not be sustainable in the long term given the deteriorating condition of many contemporary assets. By and large, visitors have safe visits, with most risk associated with participation in activities such as skiing and climbing in the backcountry. The overall level of visitor understanding of the basic reasons why national parks and national historic sites are of national significance does not meet target levels in many historic sites and in most national parks.

Figure 2: Results for Canadians

Mandate	Protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure the ecological and commemorative integrity of these places for the present and future generations				
Service Line Operating Capital Revenue	**Establishment of National Heritage Places** $16.6M $5.3M				**Heritage Resource Protection** $164.3M $16.6M
Planned Result	Create national parks and national marine conservation areas in unrepresented regions.	Complete or expand some existing parks.	Designate and commemorate places, persons and events of national historic significance, particularly in under-represented priority areas.	Designate other heritage places (e.g., Historic Places Initiative, FHBRO, Heritage Rivers, Railway Stations, PM Grave Sites, World Heritage Sites, Man and Biosphere).	Maintain or improve ecological integrity of national parks and the sustainability of national marine conservation areas.
Performance Expectations	34 of 39 terrestrial regions and eight of the 29 marine regions are represented by March 2008	Expand three national parks and increase the percentage of land holdings in three unfinished national parks by March 2008	On average, designate 27 new places, persons and events per year of which, on average, 11 relate to Aboriginal People, ethnocultural communities and women. On average, 30 commemorative plaques placed annually.	Heritage programs meet their registration or designation targets.	National Park Management Plans are up to date and consistent with latest management plan guidelines by March 2010. All National Parks have fully functioning EI monitoring and reporting systems by March 2008. Improve aspects of the state of EI in each of Canada's 41 National Parks by March 2014. Minimize environmental impacts of Parks Canada's operations.
Status	**Reasonable Progress:** Two new terrestrial regions were represented in 2003-2004. An agreement-in-principle was negotiated for a proposed marine conservation area. Two Memorandums of Understanding were signed with provincial governments, advancing work in two terrestrial regions and two marine regions. Three new feasibility studies were either announced or undertaken. Funding to complete the planned expansion of the systems remains a concern.	**Reasonable progress**: Negotiations to expand one national park significantly advanced, and a Memorandum of Understanding to expand a second was signed. Twenty hectares acquired for Bruce Peninsula National Park of Canada.	**Caution:** Number of designations averaged 24 per year over the last four years, three below the target of 27. The number of designations related to Parks Canada's strategic priorities (aboriginal, ethno-cultural and women's history) averaged nine per year, two below the target value of 11. Parks Canada is meeting its target of 30 commemorative plaques placed per year.	**Reasonable Progress:** in creating the Canadian Register of Historic Places. 11 designations of federal heritage buildings prepared, designation of two heritage rivers, no new designations of heritage railway stations or commemoration of Prime Ministers' Grave Sites.	**Reasonable Progress** in producing up to date park management plans by 2010, and in developing a complete ecological integrity monitoring and reporting framework. Have met target on two Environmental Management System priorities but have not met targets for three others (i.e., storage tanks, halocarbons and PCBs). A limited sample of measures suggests that most national parks have a medium to high level of ecological integrity. In the absence of a comprehensive ecological integrity-monitoring program there is **insufficient information** to conclude that aspects of the state of ecological integrity of national parks are improving.

Protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure the ecological and commemorative integrity of these places for the present and future generations					
Heritage Resource Protection		**Heritage Presentation** $56.8M $7.0M	**Visitor Services** $150.4M $20.2M $20.7M	**Townsites** $7.9M $7.9M $2.0M	**Through Highways** $24.0M $10.2M
Maintain or improve commemorative integrity of national historic sites; maintain or improve the state of other cultural resources administered by Parks Canada.	Support and encourage commemorative integrity of national historic sites; maintain and improve the state of heritage resources not administered by Parks Canada.	Canadians, visitors and stakeholders appreciate and understand the significance of heritage places and support their protection.	Visitors are welcomed, have safe visits, and are satisfied with service quality	Parks communities are efficiently administered and are models of environmental stewardship	Highways are safe, open to through traffic and minimize environmental impacts.
All national historic sites administered by Parks Canada have a current, approved management plan by December 2006. Improve elements of commemorative integrity that are rated as poor. Improve the state of other cultural resources managed by Parks Canada by March 2014.	Other owners of national historic sites are aware of CI and have access to information on best practices in maintaining CI. Interventions on built cultural heritage not administered by the Agency are certified.	50% of national park visitors and 80% of national historic site visitors participate in a learning experience related to natural and/or cultural heritage. 85% of visitors are satisfied, 50% are very satisfied with onsite heritage presentations programming. 75% of visitors understand the significance of the heritage place. Canadians, visitors and stakeholders actively support the integrity of heritage places.	10% increase in the number of visits to targeted national historic sites by March 2008. 85% of visitors are satisfied and 50% are very satisfied with their visit. Minimize public safety incidents.	100 % cost recovery for municipal services (water, sewer, and garbage collection). Minimize environmental impacts of townsites.	Highways are open to through traffic. Safety incidents are minimized. Minimize environmental impacts of highways.
Insufficient Information: 49% of national historic sites assessed in the last three years have at least one element of their commemorative integrity rated as poor. Information is lacking on actions taken to address these problems. Information is also lacking on the condition of many other cultural resources managed by the Agency. There are insufficient resources to address all the requirements for recapitalization of cultural resources.	**On target:** Parks Canada continues to provide advice, guidance and financial contributions to improve the condition of a small number of heritage resources it does not administer. The extent of Parks Canada efforts in this area is limited. Parks Canada is developing information on the extent other owners of national historic sites are aware of CI and have access to information on best practices	**Caution:** Parks Canada is meeting its target for overall on-site satisfaction with heritage presentation programming but only half of national historic sites and less than 10% of participating national parks over the last four years have met newly established targets for visitor understanding. Parks Canada is in the process of developing its indicators of Canadian and stakeholder appreciation, and support.	**On Target:** In most locations visitor satisfaction targets are met. The number of estimated public safety incidents is reasonably low. Parks Canada will continue work to improve its measures and benchmarks for this data.	**On target:** Cost recovery goals for townsites are met. Some progress has been made in developing systems for measuring the environmental impacts of park communities. Additional investment is required for all town sites to meet Parks Canada's standards.	**Caution:** Highways remain open to through traffic but the need for continued emergency funding to manage the condition of the assets continues to be a significant concern. A framework to report on environmental effects of highways. will be finalized by March 2005. Insufficient information to report on safety incidents.

ESTABLISHMENT OF NATIONAL HERITAGE PLACES

Description and Expenditure

This service line covers system planning, negotiating with stakeholders, establishing national parks, national historic sites and national marine conservation areas of Canada, negotiating with stakeholders for inclusion in the national systems, obtaining ministerial approval and establishing new heritage places. Expenditures for the service line were:

(In thousands of dollars)		2003-2004	2002-2003
Operating (not including amortization)	Salary	8,597	8,522
	Other	8,067	5,614
	Total	16,664	14,136
Capital		5,370	5,005
Grand Total		22,034	19,141

This service line represented 3% of Parks Canada's total operating expenditures in the last two years. Significant capital expenditures in 2003-2004 include $3.3M for work on the HMCS *Haida* National Historic Site of Canada, $0.47M for work on the Coastal British Columbia parking lot improvement project and $0.42M for the Grasslands National Park of Canada land acquisition project.

Planned Results	Performance Expectations	Status
Create national parks and national marine conservation areas in unrepresented regions.	• 34 of 39 terrestrial regions and eight of the 29 marine regions are represented by March 2008.	**Reasonable Progress:** Two terrestrial regions were represented in 2003-2004. An agreement-in-principle was negotiated for a proposed marine conservation area. Two Memorandums of Understanding were signed with provincial governments, advancing work in two terrestrial regions and two marine regions. Three new feasibility studies were either announced or undertaken.
Complete or expand some existing parks.	• Expand three national parks and increase the percentage of land holdings in three unfinished national parks by March 2008.	**Reasonable progress**: Negotiations to expand one national park significantly advanced, and a Memorandum of Understanding to expand a second was signed. Twenty hectares were acquired for Bruce Peninsula National Park of Canada.
Designate and commemorate places, persons and events of national historic significance, particularly in under-represented priority areas.	• On average, designate 27 new places, persons and events per year of which, on average, 11 relate to Aboriginal People, ethnocultural communities and women.	**Caution:** The number of designations has averaged 24 per year over the last four years, three below the target of 27. The number related to the strategic priority areas has averaged nine per year, two below the target of 11.
	• On average, 30 commemorative plaques placed annually.	**On target:** An average of 30.5 plaques have been unveiled each year since 2000-2001.
Designate other heritage places	• Heritage programs meet their registration or designation targets.	**Reasonable Progress:** Making reasonable progress in implementing the Canadian Register of Historic Places, designation of 11 federal heritage buildings and the designation of two heritage rivers. The number of designated heritage railway stations and commemorated Prime Ministers' grave sites did not change.

Initiatives and Achievements

Establishment of National Parks and National Park Reserves of Canada

The National Parks System Plan (1997) guides completion of the national parks system. The system plan divides Canada into 39 distinct "National Park Natural Regions" based on physiography (the appearance of the land) and vegetation. The goal is to represent each of the natural regions with a national park).

Parks Canada plans to represent 34 of the 39 terrestrial regions with a national park or national park reserve[2] by March 2008. The current level of funding is insufficient to meet this target. Parks Canada will continue negotiations and conclude as many agreements as possible within approved funding levels.

Performance Expectation
34 of 39 terrestrial regions represented by March 2008.

There are five steps in park establishment: step 1 is the identification of potential park areas within a natural region; step 2 is the selection of a park area proposal; step 3 is a detailed feasibility assessment of a particular park proposal; step 4 is the negotiation of a park agreement; and step 5 is the listing of the park or reserve under the *Canada National Parks Act*). (See Appendix 1, point 1 for detail on the steps in park establishment.)

Figure 3 shows the complete system of natural regions as well as the existing national parks, national park reserves and regions with interim protection (i.e., a region with lands withdrawn from other uses pending the negotiation and signing of a new park agreement) and areas of interest (i.e., an area that is representative of the natural region and has been selected for a new park feasibility study). Thirty-five of the current 41 national parks and national park reserves are protected under the *Canada National Parks Act* (Step 5) and six operating parks and reserves are not yet proclaimed under the Act.

Figure 4 summarizes the progress on completing the national park system in the 14 regions that were not represented at the start of the reporting period. More detail on each unrepresented area is found in the 2001 *State of Protected Heritage Areas Report* (www.pc.gc.ca). During 2003-2004, a new national park, Ukkusiksalik National Park of Canada, and a new national park reserve, Gulf Islands National Park Reserve of Canada, were established and the number of regions represented in the system grew from 25 to 27 (69% of the regions). Together, these new national parks add 20,592.4 square kilometres to the national parks system so that it now covers almost 265,000 square kilometres or 2.9% of Canada's total land mass.

Figure 3: Natural Regions and National Parks of Canada

Figure 4: Progress on Establishing National Parks In 14 Unrepresented Regions (2003-2004)

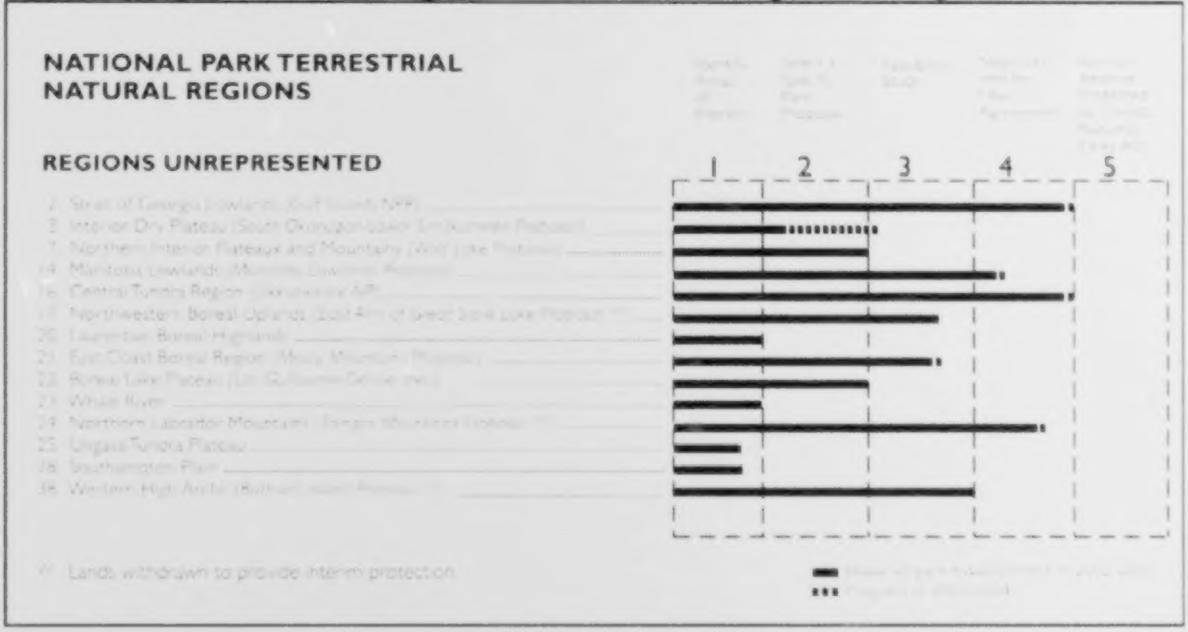

Region	Current Step and Progress
2: Straight of Georgia **Southern Gulf Islands**	**Step 4: Negotiations** Gulf Islands National Park Reserve of Canada was established in May 2003 as the result of an agreement between Canada and British Columbia, and at year-end, the park consisted of 34.4 km^2 over 15 islands. This agreement includes provisions to acquire more land within a core area of the southern Gulf Islands. Canada's 40th national park protects nationally significant landscapes and endangered species within one of Canada's most biologically diverse and developed regions.
3: Interior Dry Plateau **South Okanagan – Lower Similkameen**	**Step 3: Canada - BC MOU signed / Feasibility Study** In 2003-2004, the South Okanagan – Lower Similkameen area was selected as the candidate site to represent Natural Region 3. Work commenced on a study to assess the feasibility of this proposed national park following the signing of the Canada – BC Memorandum of Understanding. Initial discussions with stakeholders were held to explain the process of assessing the feasibility of a national park reserve, and to confirm the next steps in the feasibility study stage.
7: Northern Interior Plateaux & Mountains **Wolf Lake**	**Step 2: Park Proposal Selection** Under the action plan to create ten new national parks, Parks Canada is to confirm a candidate site in this natural region, and then commence a feasibility study. Parks Canada has maintained a long-standing interest in the Wolf Lake area as a possible national park. Until there is support for a feasibility study by the territorial government and community representatives, a study will not commence. Work in this region has been at the site selection stage for several years.
14: Manitoba Lowlands **Manitoba Lowlands Proposal**	**Step 4: Canada - Manitoba MOU / Consultations** The Memorandum of Understanding signed in March 2004 renewed the commitment of Canada and Manitoba to negotiate a national park establishment agreement by May 2005. It includes a boundary proposal to improve the representation of the natural region, and the ecological integrity of the proposed national park. Under the MOU, both governments will consult the public, including affected Aboriginal and local communities, on the boundary proposal. Issues related to a final park boundary and community consultations have prevented Parks Canada and Manitoba from concluding a park establishment agreement for several years.

16: Central Tundra: **Ukkusiksalik**	**Step 4: Negotiations** Ukkusiksalik National Park of Canada was established in August 2003 as Canada's 41st national park with the signing of an Inuit Impact and Benefit Agreement between the Government of Canada, the Kivalliq Inuit Association and the Government of Nunavut. This national park was first identified as a candidate site in 1978, but work was delayed at the request of numerous local communities until Canada and the Inuit had concluded a land claims agreement, which was reached in 1993. The park protects virtually an entire Arctic watershed and a wide range of wildlife.
17: Northwestern Boreal Uplands **(East Arm of Great Slave Lake proposal)**	**Step 3: Feasibility Study** The Lutsel K'e Dene First Nation hosted Parks Canada's CEO and several staff at their annual spiritual gathering at the mouth of the Lockhart River in August 2003. The open exchange of ideas and visions for the area led to much progress on this proposal, which had been stalled for more than 30 years. The community will examine first-hand how other First Nations are working with Parks Canada in co-operative relationships that emphasize government's respect for traditional activities while providing enduring employment and other economic benefits.
21: East Coast Boreal Region **Mealy Mountains proposal**	**Step 3: Feasibility Study** A first round of public consultations was undertaken, including presentations and public involvement sessions, with local communities, aboriginal groups, municipal councils and other stakeholders. Data was gathered for mapping natural resources and land use. Parks Canada participated in the environmental assessment process for the proposed Trans Labrador Highway. This was the third year of the feasibility study.
24: Northern Labrador Mountains **Torngat Mountains proposal – W***	**Step 4: Negotiations** Negotiators for Parks Canada and the Labrador Inuit Association initialled a Park Impacts and Benefits Agreement for the proposed Torngat Mountains National Park Reserve. Parks Canada and the Government of Newfoundland and Labrador continued negotiations on a Land Transfer Agreement. Negotiations for this park proposal have progressed over the last three years as part of the Labrador Inuit Land Claims Agreement process.
38: Western High Arctic **Bathurst Island proposal – W***	**Step 3: Feasibility Study** Meetings were held with the community of Resolute, the regional Inuit association, and the Department of Indian and Northern Affairs to discuss a revised boundary proposal and to extend the land withdrawal, due to expire in October 2004, under the *Territorial Lands Act*. With the feasibility study complete, Parks Canada expects to open negotiations with the Inuit.
In 2003-2004 there was no progress in four regions (20, 22, 23, 25) due to a lack of local or provincial support to advance national park proposals. Region 28 is considered low priority; the Agency is not focusing resources on this area. Furthermore, there is no funding under the government's action plan for achieving a national park in these regions.	

* Withdrawal of lands

Figure 5, shows the status of four regions (18, 27, 29, and 34) represented by operating national parks not currently proclaimed under the *Canadian National Parks Act*. There was no change in 2003-2004.

Figure 5: Status of Four Operating National Parks Not Proclaimed in Canadian National Parks Act (2003-2004)

Region	Status
34 and 27	**Gros Morne and Wapusk National Parks of Canada** are listed in Schedule 1 of the Act but have not yet been proclaimed, pending agreement on the regulations to manage traditional renewable resource harvesting activities. During 2003-2004, regulations for Gros Morne were nearing completion. Regulations for Wapusk are more complex and will take longer to complete.
18 and 29	**Pukaskwa and Bruce Peninsula National Parks of Canada** were not included in the *Canada National Parks Act* due to unresolved Aboriginal issues that continue to be the subject of discussions. The status of these national parks did not change in 2003-2004.

National Park Completion and Extension

Performance Expectation
Expand three national parks and increase the percentage of land holdings in three unfinished national parks by March 2008.

Parks Canada is seeking to potentially expand the size of three national parks. It is also involved in an ongoing process of completing three existing national parks through land acquisition within agreed-upon boundaries. Acquiring additional land either inside or outside current park boundaries can serve to both complete the representation of a natural region and enhance the ecological integrity of a national park. Parks Canada plans to complete the park expansions by March 2008, but land acquisition within the three established parks is dependent on willing sellers and will continue well beyond 2008.

Progress on proposals to expand three existing national parks is summarized in Figure 6.

Figure 6: Progress on Proposals to Expand Three Existing National Parks

Region	Progress
8: Mackenzie Mountains –W*	**Nahanni National Park Reserve of Canada** An interim land withdrawal, including most of the lands considered for an expanded park, is in place pending final decisions with respect to lands in the Deh Cho region. As well, Parks Canada and the Sahtu Dene and Metis held discussions related to that part of the Nahanni watershed that falls within their region.
15: Tundra Hills	**Tuktut Nogait National Park of Canada – Sahtu sector** Parks Canada and the Sahtu Dene and Metis are close to concluding an Impact and Benefit Plan to expand Tuktut Nogait National Park of Canada into the Sahtu Settlement Region. This will add another 1,850 square kilometres to the park.
5: Rocky Mountains	**Flathead Valley proposal – expansion of Waterton Lakes National Park of Canada** Canada is interested in adding parts of the Flathead River Valley, in southeast British Columbia, to Waterton Lakes National Park of Canada. However, during negotiation of the 2003 Canada – British Columbia MOU, the provincial government did not support a feasibility study and therefore no work was done. Should the province agree, Canada remains interested in proceeding with this study.

* Withdrawal of lands

Parks Canada has been advancing land acquisition within the boundaries of Bruce Peninsula National Park of Canada in Ontario and Grasslands National Park of Canada in Saskatchewan for some years in accordance with signed park establishment agreements. Figure 7 shows the percentage of land within each park that has already been acquired. During 2003-2004, 20 hectares were added to Bruce Peninsula National Park of Canada (32.5% complete). No lands were acquired in Grasslands National Park of Canada (48% complete[3]).

Figure 7: Percentage of Land Acquired in Two National Parks of Canada

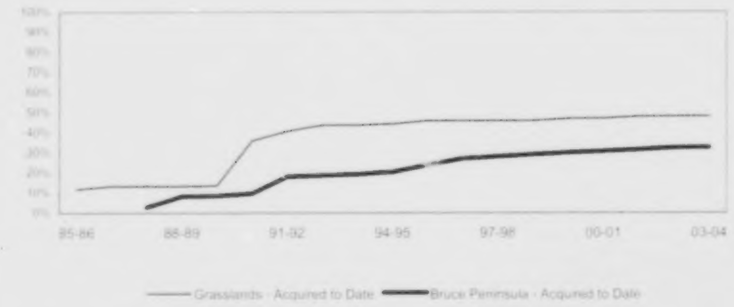

As noted above, the newly established Gulf Islands National Park Reserve of Canada (Region 2) was established with a base of 33.3 km^2 spread over 15 islands. Land acquisition related to this park will be reported on in future reports.

Establishment of National Marine Conservation Areas and Reserves of Canada

The *Canada National Marine Conservation Areas Act*, enacted on June 13, 2002, sets out a framework for the establishment and management of a system of national marine conservation areas.[4] A system plan, entitled *Sea to Sea* (www.pc.gc.ca/progs/amnc-nmca/default.asp), divides Canada's oceanic waters and Great Lakes into 29 marine natural regions. Parks Canada's goal is to represent each region with a national marine conservation area.

The National Marine Conservation Areas program is still young. The two operational sites represent two of the 29 marine natural regions (7%) and cover 1,251 square kilometres. The Saguenay–St. Lawrence Marine Park in Quebec (Atlantic Marine Region 5) is managed under its own legislation with objectives similar to those of the CNMCA Act. Fathom Five National Marine Park in Ontario (Great Lakes Marine Region 2) is managed under a 1987 federal-provincial agreement that provided for the establishment of the park but did not transfer the lake bed to the federal government. The park is managed by Parks Canada under an approved management plan and through delegated authorities from the Province of Ontario. The complete system of 29 marine regions, and the operational and proposed national marine conservation areas or NMCA reserves to be located within those regions is shown in Figure 8.

The Agency plans to represent eight of the 29 marine regions by March 2008. However, the current level of funding is insufficient to meet this expectation. Progress toward achieving the expectation is summarized in Figure 9. (See Appendix 1, point 2 for more detail on establishment of NMCAs.)

Performance Expectation
Eight of the 29 marine regions represented by March 2008.

Figure 8: Marine Natural Regions and National Marine Conservation Areas

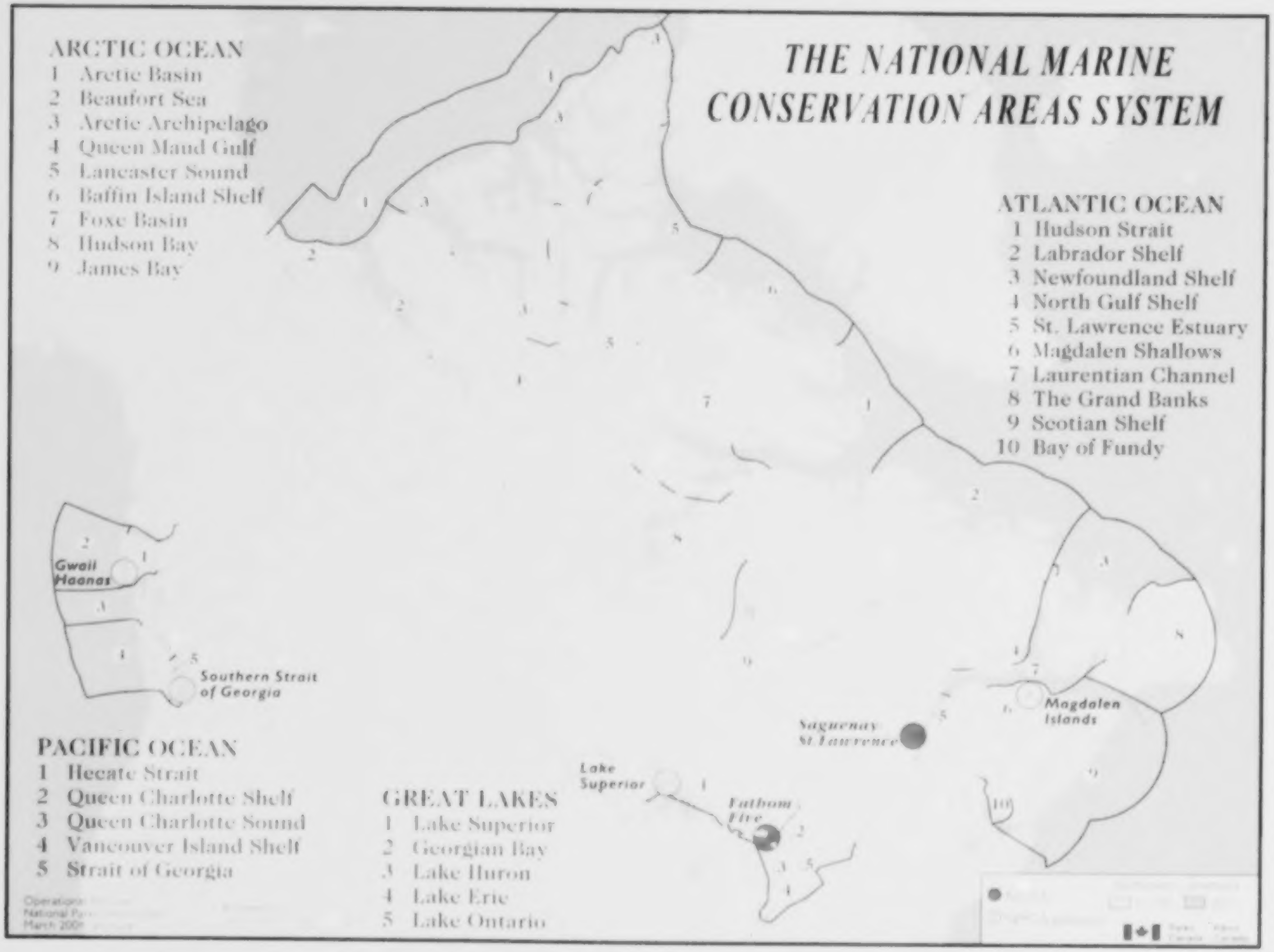

Figure 9: Progress in Establishing NMCA's System in Unrepresented Regions (2003-2004)

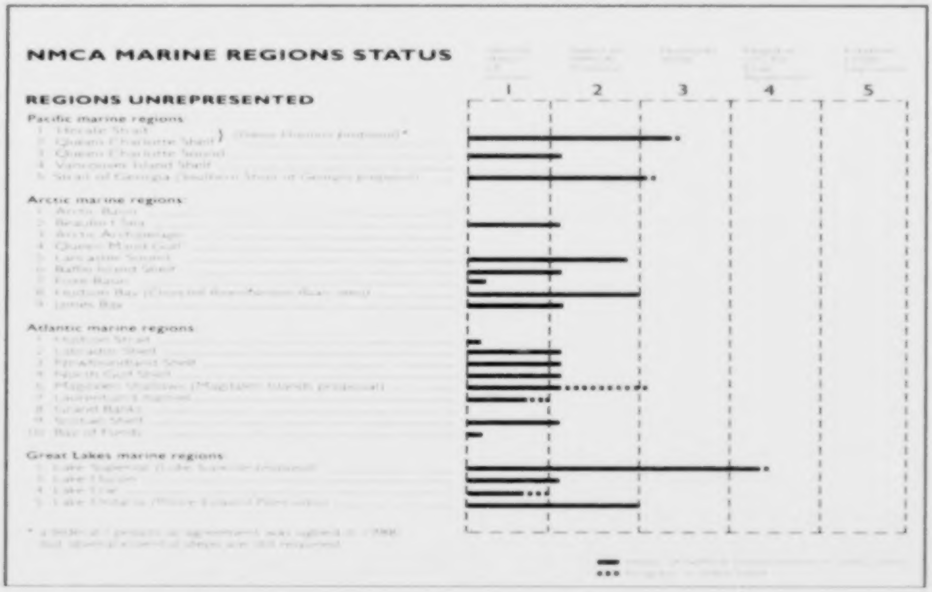

Region	Current Step and Progress
Lake Superior 1: **Lake Superior**	**Step 4: Negotiation** Negotiation of an agreement-in-principle between Canada and Ontario for the proposed national marine conservation area in western Lake Superior was completed. Once signed, this agreement-in-principle will guide remaining work toward establishing this marine conservation area. The final NMCA will be one of the largest freshwater marine protected areas in the world.
Pacific 1 and 2: Hecate Strait and Queen Charlotte Shelf **Gwaii Haanas**	**Step 3: Feasibility Study** The 1988 federal-provincial agreement to establish Gwaii Haanas National Park Reserve of Canada also committed to the establishment of a national marine conservation area reserve to represent Pacific marine regions 1 and 2. The Canada-BC memorandum of understanding confirmed the launch of consultations on an interim management plan. Negotiations with the Haida Nation and a fisheries management plan are still required to move to step 4.
Pacific 5: Strait of Georgia **Southern Strait of Georgia**	**Step 3: Feasibility Study** The national park establishment agreement for the Gulf Islands included a federal-provincial commitment for a NMCA feasibility study in the waters off the national park in the Southern Strait of Georgia. The Canada - BC memorandum of understanding confirmed the launch of the study and the steps to be taken. Work planning for the feasibility study of the Strait of Georgia marine proposal was undertaken, and contact was initiated with a number of the many stakeholders and First Nations.
Atlantic 6: Magdalen Shallows **Magdalen Islands**	**Step 3: Feasibility Study** In March 2004, Parks Canada announced a NMCA feasibility study for the area adjacent to the Magdalen Islands, Quebec – the fourth marine proposal under the Action Plan. The announcement was made possible because of strong support from the local community, which first approached Parks Canada. Previous studies had confirmed the area's suitability as a potential site to represent Magdalen Shallows marine region.

Atlantic 7: **Laurentian Channel**	**Step 1: Identify Areas of Interest** In September 2003, a field study of the Laurentian Channel marine region was undertaken. The five marine areas identified in the 1996 regional analysis report (Cabot Strait, South Coast Fjords, Cowhead/Bay of Islands, Strait of Belle Isle and Anticosti/Gaspé) were confirmed as representative marine areas. The preferred candidate to represent the region will be selected from amongst these sites.
Great Lakes 3: **Lake Erie**	**Step 1: Identify Areas of Interest** In August 2003, a field study of the Lake Erie marine region was undertaken. The three marine areas identified in the 1997 regional analysis report (Point Pelee/Pelee Island, Rondeau Point and Long Point) were confirmed as representative marine areas. The preferred candidate to represent the region will be selected from amongst these sites.
In 2003-2004, no progress was made in the other 20 unrepresented regions since Parks Canada has limited capacity to advance marine conservation areas proposals in these areas.	

Enhancing the System of National Historic Sites of Canada

The *National Historic Sites of Canada System Plan* (October 2000) presents a long-term strategy to address the need to enhance the system of commemoration of places, persons, and events that have shaped our history (www.pc.gc.ca). The Plan identifies the history of Aboriginal peoples, ethnocultural communities and women as being insufficiently represented in the system. These are Parks Canada's three strategic priorities for future designations.

Unlike the national parks and national marine conservation areas system plans, the implementation of the *National Historic Sites of Canada System Plan* is the responsibility of several different stakeholders, of which Parks Canada is only one. Others include the public, who make most of the nominations for designation; the Historic Sites and Monuments Board of Canada, which reviews all submissions and recommends those subjects that represent nationally significant aspects of Canadian history; and the Minister of the Environment, who designates places, persons and events of national historic significance.

Designations: The major steps in designation are summarized in Figure 10 along with relevant performance information.

Figure 10: Steps in Designation of Places, Persons and Events as Being of National Historical Significance

Step and Process	Performance Information
Nominations: Parks Canada plays a role in the nomination process through the development and promotion of the *National Historic Sites of Canada System Plan*, and by publicizing the program of national commemoration and the role of the Historic Sites and Monuments Board of Canada (HSMBC). Parks Canada occasionally proposes places, persons or events for possible designation based on system plan framework studies. By hosting workshops and meetings, Parks Canada also provides support to build the capacity of Aboriginal and ethnocultural communities to bring their nominations to the HSMBC. Parks Canada provides the Secretariat for the HSMBC. The Secretariat receives public inquiries about the program of historical commemoration and possible designation of a subject (on average 1,500 per year).	In 2003-2004, Parks Canada received 62[5] nominations (compared to 65, 47, and 67 respectively in each of the three preceding years) with a majority of nominations (i.e., 50) from the public. Eighty eight per cent of all nominations have been received from the public over the last four years. Thirty-one per cent of the nominations received during the last four years represent one or more of the three strategic priorities identified in the System Plan (i.e., 26 in 2003-2004).
Screening Nominations and Preparing Submission Reports: Parks Canada is directly responsible for screening nominations and preparing submission reports for those nominations that meet the criteria. (See Appendix 1, point 3.)	In the last four years, Parks Canada prepared 152[6] submission reports for the Board (34 in 2003-2004) of which 38% concerned strategic priorities.
Recommendations for Designations: Recommendations are made by the HSMBC based on submission reports, its evaluation criteria and its own expert knowledge of Canadian history. The Board meets twice a year (spring and fall) to consider submissions. It may or may not recommend designation, or defer a recommendation by requesting supplementary information and then reconsider the submission at a later meeting.	In the last four years, the Board has recommended designations for 57% of the submissions it has reviewed (13 recommendations in 2003-2004[7] of 21 submissions reviewed). The Board impartially looks at each submission on its own merit and, therefore, is no more likely to recommend designations for submissions related to the strategic priorities than those related to other areas.
Ministerial Designations: Following each of the Board's semi-annual meetings, Parks Canada, acting as the Secretariat, prepares minutes outlining the Board's recommendations and submits them to the Minister. This process takes approximately six months to complete. The Minister may approve or reject the Board's recommendations. **Performance Expectation** On average, designate 27 new sites, persons and events per year of which, on average, 11 relate to Aboriginal People, ethnocultural communities and women.	In 2003-2004, the Minister made 24 designations resulting in a total of 1,849 designations by March 2004. Nine of the new designations relate to the strategic priorities (two aboriginal peoples, two ethnocultural communities and five women, see Appendix 1, point 4 for detailed list). Over the last four years, the Minister made 96 designations or an average of 24 per year, which is slightly below the target. There have been 35 designations relating to the three strategic priorities within the same time period, again below the target average of 11 per year. Between April 2000 and March 2004, the percentage of all designations represented by strategic priorities grew by less than 1%.

Figure 11 summarizes the relevant information for the reporting period and for the three preceding fiscal years.

Figure 11: Designations Relating to Strategic and Non-Strategic Priorities (2000-2004)

	2003-2004		2002-2003		2001-2002		2000-2001	
	All Designations	Strategic priorities	All Designations	Strategic priorities	All Designations	Strategic priorities	All Designations	Strategic priorities
Balance at Beginning of Year	1,823	346	1,799	334	1,775	326	1,754	320
# of designations	24	9	27	12	24	8	21	6
Net Adjustments[8]	2		-3					
Balance at End of Year	1,849*	355**	1,823	346	1,799	334	1,775	326

* 904 places, 588 persons and 357 events of national historic significance.
** 161 places, 112 persons and 82 events of national historic significance.

Commemorative Plaques: Once the Minister approves a designation, Parks Canada, working in conjunction with the nominating body and the HSMBC, is responsible for the commemoration of the national historic place, person or event. This is most commonly done through the installation of a bilingual bronze plaque at a location that is closely associated with the subject being commemorated. Parks Canada negotiates agreements with landowners for permission to install plaques and cairns and is responsible for the maintenance of these plaques and cairns. Some designations receive more than one plaque (e.g., four plaques have been placed for Sir John A. Macdonald).

Performance Expectation

On average, 30 commemorative plaques placed annually.

As of March 2004, a total of 1,469 commemorative plaques had been placed. Figure 12 shows the number of commemorative plaques placed in each of the last four years.

Figure 12: Number of Commemorative Plaques

2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
22*	33*	24	43

*a few plaques are located outside of Canada

Since April 2000, 122 plaques have been unveiled, or, on average, 30.5 per year over the last four years. The vast majority of the plaques (120) are placed within Canada. As of March 2004, a plaque unveiling ceremony had yet to be held to commemorate 403[9] designations. This backlog is due in part to the large number of designations that resulted from the thematic studies undertaken by Parks Canada in the 1970s through to the 1990s. The problem is further exacerbated by the reduction of financial and human resources dedicated to the national plaques program and by the increased complexity in procedures and processes for preparing and approving plaque inscriptions. A draft strategy was developed in 2003-2004 to address the backlog.

Parks Canada Administered National Historic Sites

One hundred and forty-nine of the 904 national historic sites across Canada, or about one in six, are administered directly by Parks Canada either wholly or in part with others. Many of the Parks Canada sites were acquired through transfer from other federal departments to Parks Canada

when a property was no longer required for departmental operational purposes but was of national historical significance. A number of sites have been acquired specifically to address thematic gaps, as identified in the previous system plan. Individual citizens, heritage agencies, corporations, federal government departments or other levels of government own the national historic sites not administered by Parks Canada. A map of the national historic sites administered by Parks Canada is shown in Figure 13.

Figure 13: The 149 National Historic Sites of Canada Administered by Parks Canada

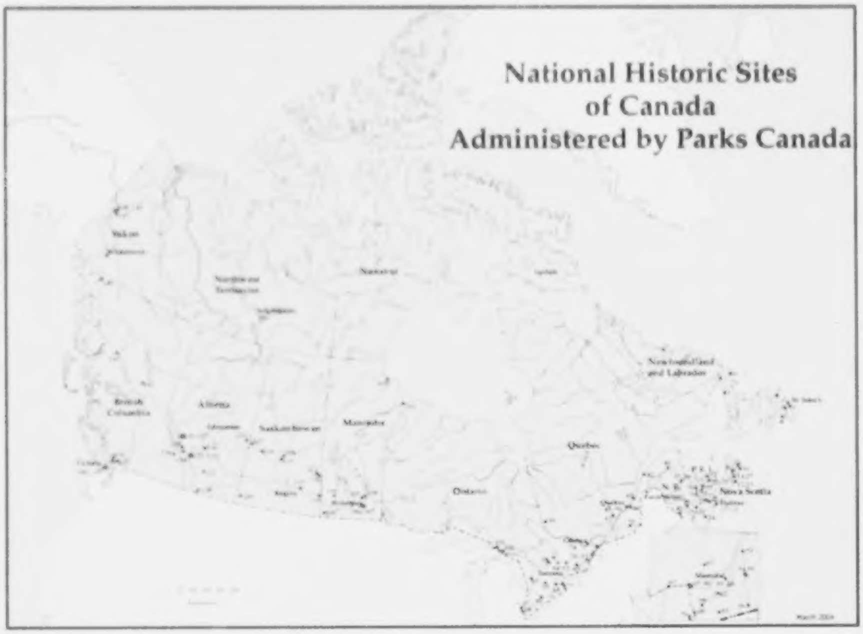

Newfoundland and Labrador
1. Cape Spear
2. Signal Hill
3. Hawthorne Cottage
4. Castle Hill
5. Ryan Premises
6. L'Anse aux Meadows
7. Port au Choix
8. Red Bay
9. Hopedale Mission

Nova Scotia
10. Fortress of Louisbourg
11. Marconi
12. Grassy Island Fort
13. Canso Islands
14. St. Peters Canal
15. St. Peters
16. Alexander Graham Bell
17. Fort McNab
18. Georges Island
19. Halifax Citadel
20. Prince of Wales Tower
21. York Redoubt
22. Fort Edward
23. Grand-Pre
24. Kejimkujik
25. Fort Anne
26. Scots Fort
27. Port-Royal
28. Melanson Settlement

Prince Edward Island
29. Port-la-Joye–Fort Amherst
30. Ardgowan
31. Province House
32. Dalvay-by-the-Sea Hotel

New Brunswick
33. Fort Gaspareaux
34. Fort Beauséjour
35. La Coupe Dry Dock
36. Monument-Lefebvre
37. Boishébert
38. Beaubears Island Shipbuilding
39. Carleton Martello Tower
40. St. Andrews Blockhouse

Québec
41. Battle of the Restigouche
42. Pointe-au-P re Lighthouse
43. Grosse Île and the Irish Memorial
44. Lévis Forts
45. Saint-Louis Forts and Châteaux
46. Cartier-Brébeuf
47. Fortifications of Quebec
48. Maillou House

Quebec continued
49. Quebec Garrison Club
50. Montmorency Park
51. Louis S. St. Laurent
52. Forges du Saint-Maurice
53. Saint-Ours Canal
54. Chambly Canal
55. Fort Chambly
56. Fort Lennox
57. The Fur Trade at Lachine
58. Lachine Canal
59. Louis-Joseph Papineau
60. Sir George-Étienne Cartier
61. Battle of the Châteauguay
62. Sainte-Anne-de-Bellevue Canal
63. Sir Wilfrid Laurier
64. Coteau-du-Lac
65. Carillon Barracks
66. Carillon Canal
67. Manoir Papineau
68. Fort Témiscamingue

Ontario
69. Glengarry Cairn
70. Sir John Johnson House
71. Inverarden House
72. Battle of the Windmill
73. Fort Wellington
74. Laurier House
75. Rideau Canal
76. Merrickville Blockhouse
77. Bellevue House
78. Murney Tower
79. Shoal Tower
80. Cathcart Tower
81. Fort Henry
82. Trent– Severn Waterway
83. Peterborough Lift Lock
84. Mnjikaning Fish Weirs
85. HMCS *Haida*
86. Navy Island
87. Queenston Heights
88. Butler's Barracks
89. Fort George
90. Fort Mississauga
91. Mississauga Point Lighthouse
92. **Battlefield of Fort George***
93. Bethune Memorial House
94. Saint-Louis Mission
95. Woodside
96. Southwold Earthworks
97. Point Clark Lighthouse
98. Fort Malden
99. Bois Blanc Island Lighthouse
100. Fort St. Joseph
101. Sault Ste. Marie Canal

Manitoba
102. York Factory
103. Prince of Wales Fort
104. Lower Fort Garry
105. St. Andrew's Rectory
106. The Forks
107. Riel House
108. Riding Mountain Park East Gate Registration Complex
109. Linear Mounds

Saskatchewan
110. Fort Espérance
111. Fort Pelly
112. Fort Livingstone
113. Motherwell Homestead
114. Batoche
115. Battle of Fish Creek
116. Fort Battleford
117. Frenchman Butte
118. Fort Walsh

Alberta
119. Frog Lake
120. First Oil Well in Western Canada
121. Bar U Ranch
122. Rocky Mountain House
123. Skoki Ski Lodge
124. Cave and Basin
125. Howse Pass
126. Banff Park Museum
127. Abbot Pass Refuge Cabin
128. Sulphur Mountain Cosmic Ray Station
129. Jasper Park Information Centre
130. Athabasca Pass
131. Yellowhead Pass
132. Jasper House
133. Henry House

British Columbia
134. Kicking Horse Pass
135. Twin Falls Tea House
136. Rogers Pass
137. Fort Langley
138. Stanley Park
139. Gulf of Georgia Cannery
140. Fisgard Lighthouse
141. Fort Rodd Hill
142. Fort St. James
143. Kitwanga Fort
144. Nan Sdins
145. Chilkoot Trail

Yukon Territory
146. S.S. *Klondike*
147. Dredge N° 4
148. Dawson Historical Complex
149. S.S. *Keno*

*The Battlefield of Fort George (formerly listed as an event of national historic significance) was added to the list of Parks Canada administered sites in 2003-2004 as it was determined that the battle was actually fought at the Fort.

Other Programs for Registration/Designation/Classification of Heritage Resources

Parks Canada administers and/or provides a secretariat for several programs related to the registration, designation and classification of the natural and cultural heritage of Canada. In a few cases, such as the National Program for the Grave Sites of Canadian Prime Ministers, Parks Canada is responsible for ensuring the maintenance of the grave sites. In most of these programs, some of Parks Canada's heritage assets are included as part of larger inventories of registered (Canadian Register of Historic Places), classified or recognized (Federal Heritage Buildings), or designated (Canadian Heritage Rivers, World Heritage Sites, Man and Biosphere Reserves, Heritage Railways) heritage resources. Details of each program are provided below.

National Program for the Grave Sites of Canadian Prime Ministers: Parks Canada is responsible for this program launched in February 1999 (www.pc.gc.ca). Its primary objectives are to ensure that the grave sites are conserved and recognized in a respectful and dignified manner, and to provide Canadians with information on the lives and accomplishments of each former prime minister, as well as the locations of their final resting places. Each of the 15 former prime ministers have also been designated as persons of national historic significance and the grave site of Sir John A. Macdonald has been designated as a national historic site of Canada. Dedication ceremonies for 12 prime ministers were held prior to 2003-2004. No ceremonies were held in 2003-2004. Ceremonies for the remaining three former prime ministers (Sir John Abbott, Louis S. St-Laurent and Pierre Elliott Trudeau) are pending family approval. The program is managed under the HSMBC Secretariat with one person dedicating a small amount of time to its management. In 2003-2004, repairs to the grave site of Sir John A. Macdonald were completed at a cost of $18,500.

Historic Places Initiative: In June 2001, the Government allocated $24 million for the Historic Places Initiative (HPI) to create a Canadian Register of Historic Places (CRHP), develop *Standards and Guidelines for the Conservation of Historic Places in Canada*, and develop a certification process for projects seeking financial incentives through the Commercial Heritage Properties Incentives Fund (CHPIF) (www.pc.gc.ca). Under Parks Canada, the Historic Places Initiative is managed by a director with a staff of nine employees and an operating budget of $2.1 million in 2003-2004. This section of the report summarizes the progress to date in the registration of historic places.

The Canadian Register of Historic Places is a pan-Canadian collaboration among federal, provincial and territorial governments. As of March 2004, all provincial and territorial jurisdictions had entered into contribution agreements with the Government of Canada to receive funding to support their participation in the Canadian Register of Historic Places, assist them in meeting the Register documentation standards, modify their provincial/territorial systems to enable them to transfer information to the Register, and facilitate the nomination of locally recognized historic places to the Register. The initial target is to ensure that the estimated 20,000 historic places in Canada meet the Register documentation standards and are listed on the CRHP by March 31, 2008. The Register is expected to grow at an annual rate of 2%.

Parks Canada manages the Canadian Register of Historic Places. It is responsible for preparing the Register documentation for all national historic sites (904), designated federal heritage buildings (1,274) and heritage railway stations (166). By March 2005, Parks Canada plans to have 77% of these places listed in the Register and 100% by March 2006. As of March 2004, 15 federally managed historic places were listed in the Register (www.historicplaces.ca).

Parks Canada also reviews the documentation submitted by provincial and territorial registrars. Of the estimated 17,600 provincial and territorial listed historic places, 20% (3,520) will be listed in each of the next five years, with 100% completion anticipated by March 2009. The rate at which these targets are met will depend on the rate at which provinces and territories submit records to the Register. As of March 2004, 15 historic places from provinces and territories were listed on the Register.

Federal Heritage Buildings Program: In accordance with the *Treasury Board Heritage Building Policy*, all government departments must acquire, use and dispose of buildings in a way that protects their heritage character. Parks Canada administers this policy through the Federal Heritage Buildings Review Office (FHBRO). The office acts as a secretariat supported by a manager and two employees. It is responsible for coordinating the evaluation of buildings, submitting recommendations for designation to the Minister of the Environment, providing advice and recommendations to custodial departments and maintaining the Register of the Government of Canada Heritage Buildings (budget of $86,000 in 2003-2004). All evaluations of heritage buildings, as well as the review of interventions to these buildings are conducted by Public Works and Government Services Canada through an agreement with Parks Canada ($605,000 in 2003-2004). Policy and technical training related to the protection of heritage buildings is also provided for under this agreement.

All buildings 40 years or older under government ownership must be evaluated. Each building is evaluated against criteria that measure historical association, architectural significance and the building's place within its current environment. A building may be designated either as "classified" (the higher level of significance) or as "recognized" by the Minister, or not designated. Figure 14 shows the total number of buildings in the federal inventory and the number that were evaluated and designated in each of the last two years. Parks Canada administers 40% (513) of the 1,274 designated federal heritage buildings (www.pc.gc.ca/culture/index_e.asp). A majority (75%) of the Parks Canada buildings are "recognized" and 25% are "classified."

Figure 14: Number of Designated Federally Owned Buildings

	2003-2004	2002-2003
Number of Designated Buildings At Beginning of Year	1,296	1,299
Number Evaluated During Year(s)	383	637[10]
Designated Classified	0	3
Designated Recognized	11[11]	27
Net Adjustments[12]	-33	-33
Number of Designated Building At End of Year	1,274	1,296

Heritage Railway Stations: The *Heritage Railway Stations Protection Act*, proclaimed in 1990, affirms the federal Government's commitment to safeguard the heritage character of heritage railway stations under the ownership of federally regulated railway companies. Parks Canada contributes part of two positions to the management of the program each year. It also provides research support to the Historic Sites and Monuments Board of Canada on the stations brought forward for consideration by the board and maintains the heritage railway stations database (www.pc.gc.ca/clmhc-hsmbc). Through an agreement with Public Works and Government Services Canada ($110,000 in 2003-2004), Parks Canada receives professional and technical advice, e.g. intervention reviews and heritage recording.

The Governor in Council makes designations of heritage railway stations based upon the recommendation of the Minister of the Environment who is advised by the HSMBC. Railway stations that are more than 40 years old and owned by railway companies to which Part III of the *Canada Transportation Act* applies, are evaluated using criteria that measure historical and architectural significance, the character of the environment and the station's status within its community.

Between 1989 and 1996, 306 heritage railway stations were documented. Of these, 292 were evaluated by the HSMBC and 174 were designated. Eleven of the 14 unevaluated stations were not yet 40 years old. Three unevaluated stations were ineligible for designation as they fell under provincial jurisdiction. Eight designated stations have since been delisted, primarily due to destruction by fire or demolition, leaving 166 (57%) designated as of March 2004. Of these 166 stations, 12 are also designated as national historic sites.

Two designated stations are administered by Parks Canada: the former Via Rail station in Churchill, Manitoba, which is now used as a visitor reception centre for Prince of Wales Fort National Historic Site of Canada and Wapusk National Park of Canada, and the former CN station in Jasper, Alberta (Jasper National Park of Canada), which now serves as the park administration office. Seventy stations have been sold to outside parties and are now protected under provincial legislation.

Canadian Heritage Rivers System: The Canadian Heritage Rivers System (CHRS) is a cooperative program of the Government of Canada, the ten provinces and three territories to give national recognition to Canada's outstanding rivers and to ensure long-term management that will conserve their natural, cultural and recreational values for the benefit and enjoyment of Canadians, now and in the future (www.chrs.ca/). The Canadian Heritage Rivers Board, comprised of members appointed by the federal, provincial and territorial governments, manages

the program. Parks Canada operates a small secretariat consisting of a manager and two staff, who coordinate the day-to-day management of the program on behalf of the Board, with a budget of $181,500. Parks Canada directly supports the work of the Board by submitting recommendations to the Minister for designation of new heritage rivers and providing technical and financial assistance to provincial and territorial governments for the preparation of studies, as well as nomination and designation documents. Specific Parks Canada activities associated with the program include coordinating the national planners meetings, conducting public consultations, monitoring the implementation of the Canadian Heritage Rivers System Charter and Strategic Plan and preparing the Annual Report and other publications.

Becoming a Canadian Heritage River is a two-step process – nomination and designation. The Minister of the Environment and the provincial/territorial Minister of the nominating government must grant formal approval of both the nomination and designation.

In 2003-2004, the Clearwater-Christina Rivers in Alberta and the Cowichan River in British Columbia were designated, bringing the total number of designated Canadian Heritage Rivers to 32 (7,573 km in total length). This reduced the number of nominated rivers from ten to eight (2,349 km). There were no new rivers nominated in 2003-04. Six of the designated rivers managed by Parks Canada are listed in Figure 15.

Figure 15: Canadian Heritage Rivers Located in National Parks of Canada and National Historic Sites of Canada

Alsek River, Kluane National Park of Canada
South Nahanni River, Nahanni National Park Reserve of Canada
Athabasca River, Jasper National Park of Canada
North Saskatchewan River, Banff National Park of Canada
Kicking Horse River, Yoho National Park of Canada
Rideau Waterway, Rideau Canal National Historic Site of Canada

World Heritage Convention: The UNESCO General Conference in 1972 adopted the Convention Concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage (the World Heritage Convention). Currently, 177 "States Parties" have ratified it, including Canada in 1976 (www.pc.gc.ca under cultural resources).

The Convention established the World Heritage List as a means of recognizing that some places, either natural or cultural, are of sufficient importance to be the responsibility of the international community as a whole. By joining the Convention, states pledge to care for the World Heritage Sites in their territory and to avoid deliberate measures that could damage World Heritage Sites in other countries. As such, the World Heritage List serves as a tool for conservation.

Parks Canada is the lead federal agency for the implementation of the World Heritage Convention in Canada and provides a secretariat to manage the implementation of the Convention in Canada. In 2003-2004, the Secretariat also coordinated and funded the development of Canada's Tentative List of World Heritage Sites as well as the Periodic Report to the World Heritage Committee (total budget of $265,000[13] in 2003-2004). A documentation centre for all program records is also maintained by the Secretariat.

Figure 16: World Heritage Sites Managed in Whole or Part by Parks Canada

- Nahanni National Park Reserve
- Wood Buffalo National Park
- Gros Morne National Park
- Canadian Rocky Mountain Parks WHS (Banff, Jasper, Kootenay and Yoho National Parks of Canada)
- Kluane/Wrangell-St.Elias/Glacier Bay/Tatshenshini Alsek WHS (Kluane National Park and Reserve of Canada)
- Waterton-Glacier International Peace Park WHS (Waterton Lakes National Park of Canada)
- SGaang Gwaii WHS (located within Gwaii Haanas National Park Reserve of Canada)
- L'Anse aux Meadows National Historic Site
- Historic District of Québec WHS (includes the Fortifications of Québec National Historic Sites of Canada along with other Park Canada administered and non-administered national historic sites)

As of June 2003, there were 754 sites on the World Heritage List, 13 of which are located in Canada. The nine World Heritage Sites managed in whole or part by Parks Canada are shown in Figure 16.

During 2003-2004, Parks Canada coordinated the development of Canada's Tentative List of World Heritage Sites. The 11 sites on this list may be nominated for a World Heritage designation over a ten-year period beginning in 2005. The World Heritage Committee will determine if any of these sites will be placed on the World Heritage List. Within these 11 sites, national parks, national historic sites and a heritage canal/waterway are represented.

Man and Biosphere: Man and Biosphere is a collaboration program of local communities, business enterprises and governments that lead to the creation of biosphere reserves in Canada. Biosphere Reserves are areas of terrestrial and coastal/marine ecosystems, or a combination thereof, which are internationally recognized within the framework of UNESCO's Program on Man and the Biosphere (MAB) (www.Biosphere-Canada.Ca). Parks Canada is a member of the Canadian Biosphere Reserves Association (CBRA) the national coordinating organization for all biosphere reserves within Canada. Parks Canada maintains a Director position with the CBRA and provides a part time executive secretary position to assist with managing the program within and outside of Parks Canada. Minimal funding ($2,500 in 2003-2004) is provided to five of the six biosphere reserves where a national park is located (total of $12,500) and an additional $14,500 is provided to the Association in support of its annual meeting and newsletter.

A biosphere reserve is composed of a core area, buffer zone and an area of cooperation. As of June 2003, there were 440 biosphere reserves in the world, 12 of which are located in Canada. National parks comprise the core area of six of these reserves. These parks are Kejimkujik, St. Lawrence Islands, Bruce Peninsula, Riding Mountain, the Long Beach component of Pacific Rim and Waterton Lakes National Parks of Canada. It is expected that a new biosphere reserve, Georgian Bay Littoral, with Georgian Bay Islands National Park of Canada as its core, will be designated in the fall of 2004.

HERITAGE RESOURCE PROTECTION

Description and Expenditures

This service line relates to the maintenance or improvement of ecological integrity in national parks, sustainability in national marine conservation areas and commemorative integrity in national historic sites managed or influenced by Parks Canada. Relevant activities related to national parks include ecological research and monitoring (e.g., to gain a better understanding of the changes to native species richness, the number and extent of invasive exotic species, and the impact of sewage, petrochemical, and other stressors on ecosystems). It also includes management of fire and insect infestations, flood/avalanche control, restoring ecosystem biodiversity and negotiation and influencing of actions on lands adjacent to protected heritage areas. Relevant activities related to cultural resources include archaeological and historic sites research and monitoring (e.g., to assess the condition of assets and threats to the resources) as well as activities such as the preparation of appropriate plans for achieving a desired state or condition, conservation and protection of national historic sites, and preparation of commemorative integrity statements.

Expenditures for the service line were:

(In thousands of dollars)		2003-2004	2002-2003
Operating (not including amortization)	Salary	91,248	84,006
	Other	73,087	46,238
	Total	164,335	130,244
Capital for			
Ecological Integrity		3,137	801
Commemorative Integrity		13,597	11,549
Grand Total		181,069	142,594

This service line represented 32% of Parks Canada's total operating expenditures in the last two years. Significant capital expenditures in 2003-2004 include $4.9M for the Swift Rapids Dam project at the Trent-Severn Waterway National Historic Site of Canada, $0.87M on Fort Henry National Historic Site of Canada, $0.90M on the York Redoubt National Historic Site Wall Stabilization project and $0.92M on the Grand Pre National Historic Site of Canada.

Planned	Performance Expectations	Status
Maintain or improve ecological integrity of national parks and the sustainability of national marine conservation areas.	• National Park Management Plans are up-to-date and consistent with latest management plan guidelines by March 2010.	**Reasonable Progress:** As of March 2004, there were 33 approved management plans, 12 are consistent with new guidelines, 21 are overdue for revision.
	• All national parks have fully functioning ecological integrity monitoring and reporting systems by March 2008.	**Reasonable Progress**: All parks are developing complete ecological integrity monitoring and reporting programs. They have been assigned to one of six bioregions, with six to eight indicators identified for each region. Parks are working toward meeting the six criteria of good monitoring systems.
	• Improve aspects of the state of ecological integrity in each of Canada's 41 national parks by March 2014.	**Insufficient information:** A limited sample of measures suggests that most national parks have a medium to high level of ecological integrity. In the absence of a comprehensive ecological integrity-monitoring program, there is insufficient information to conclude that aspects of the ecological integrity of national parks are improving.
	• Minimize environmental impacts of Parks Canada's operations.	**Caution**: Making reasonable progress on two priority areas (greenhouse gases, contaminated sites). No progress on petroleum storage tanks. Some field units have met targets for inventorying halocarbons and PCBs, but Parks Canada as a whole has not met its target in these areas.
Maintain or improve commemorative integrity of national historic sites; maintain or improve the state of other cultural resources administered by Parks Canada.	• All national historic sites administered by Parks Canada have a current management plan by December 2006.	**Reasonable Progress:** As of March 2004 there were approved plans for 21% of the 149 Parks Canada sites.
	• Improve elements of commemorative integrity that are rated as poor.	**Insufficient Information**: Making reasonable progress in assessing the CI of the national historic sites, but lack information nationally on actions taken to address elements of CI rated poor.
	• Improve the state of other cultural resources managed by Parks Canada by March 2014.	**Caution:** Have national inventory of historic objects, with 76% rated in good condition. Lack proper inventories and condition ratings of archaeological objects. Lack information on the condition of commemorative plaques.
Support and encourage commemorative integrity of national historic sites; maintain and improve the state of heritage resources not administered by Parks Canada.	• Other owners of national historic sites are aware of commemorative integrity and have access to information on best practices in maintaining commemorative integrity.	**Insufficient information**: Parks Canada will conduct a survey of owners in 2004-2005 related to this expectation.
	• Interventions on built cultural heritage not administered by the Agency are certified.	**On Target:** Parks Canada began a process to certify 12 interventions to commercial heritage properties according to the *Standards and Guidelines for the Conservation of Historic Places in Canada*, made recommendations about appropriate interventions to 95 federal heritage buildings, and managed the approval process for alterations to three heritage railway stations.

Initiatives and Achievement

Ecological Integrity in National Parks of Canada

The maintenance and improvement of ecological integrity is the first priority in national parks. The *Canada National Parks Act* defines ecological integrity as:

> *A condition that is determined to be characteristic of its natural region and likely to persist, including abiotic components and the composition and abundance of native species and biological communities, rates of changes and supporting processes.*

Planning For Ecological Integrity in the National Parks of Canada

A park management plan is a strategic guide and direction-setting document for the maintenance or improvement of ecological integrity, as well as for public education and visitor experience. (See Appendix 1, point 5 for details on the management planning process.)

The treatment of ecological integrity issues in management plans has evolved over time. The current emphasis on ecological integrity dates from the 1997 Banff Management Plan prepared in response to the 1996 Bow Valley Study. Subsequently, the ecological requirements of management plans were set out in the November 2000 *Parks Canada Guide to Management Planning* and the October 2002 *Guideline for the Preparation of State of the Park Reports*. Under this regime, management plans must include comprehensive information on the state of the ecosystem and its significance; as well as on ecological integrity, public education and visitor experience objectives, and a description of monitoring and reporting programs, with appropriate indicators.

Performance Expectation

National Park Management plans are up to date and consistent with latest management plan guidelines by March 2010.

Currently, 33 of the 41 national parks have approved management plans. In 2003-2004, three were tabled in Parliament; four additional management plans were approved by the Minister, but are not yet tabled in Parliament. Twelve of the currently approved management plans are consistent with the 2000 guidelines for management planning.

Of the 33 approved management plans, 21 are overdue for completion of the five-year revision, down from 29 noted in 2002-2003. Twenty-four parks are engaged in a planning process, and seven of these plan reviews are nearing completion. In the case of one park, local Aboriginal issues need to be resolved before proceeding with the planning process. The 24 parks currently engaged in planning are expected to finish the process by March 2007. Given current resources, Parks Canada finds it challenging to comply with the requirement to produce revised plans every five years.

There are eight national parks without an approved management plan (i.e., down one from 2002-2003). One is a new park not yet required to be in a planning program, while the remaining seven

are engaged in a planning program and/or are being managed through interim management guidelines.

Parks Canada policy requires each park to prepare a State of the Park Report before launching a management planning process. This five-year document reports on the state of the park's ecosystem, in the context of the greater park ecosystem, and on progress toward achieving the goals of the park management plan. Five more reports were to be completed by March 2004. In 2003-2004, a report was prepared for Georgian Bay Islands National Park of Canada. The expected reports for Bruce Peninsula National Park of Canada, St. Lawrence Islands National Park of Canada and Pukaskwa National Park of Canada and Jasper National Park of Canada will now be completed in 2004-2005. The majority of national parks (i.e., 23) are not expected to produce their first State of the Park Report until the April 2006 to March 2008 period.

Improving the Monitoring and Reporting Program in National Parks of Canada

Parks Canada is committed to maintaining and restoring ecological integrity. It recognizes three major ecosystem components: biodiversity, ecosystem processes and stressors. These three components are the basis for the Parks Canada ecological integrity-reporting framework shown in Figure 17.

Biodiversity, short for biological diversity, is the natural variety of plant and animal species, and the genetic variation within individual populations, which characterize ecosystems. Ecosystem processes are the flows of energy and matter through ecosystems (e.g., growth and decomposition, fire); these functions are expected to occur within an acceptable range of variation. Stressors are those things, either within or from outside the park, that negatively affect both biodiversity and ecosystem processes within the park. Stressors may be global and long range (e.g., climate change, long-range pollutants) or regional and local (e.g., regional land management practices around a park and road densities). Some stressors (e.g., particular diseases in neighbouring animal populations) are specific to a few parks.

Figure 17: Ecological Integrity Reporting Framework

BIODIVERSITY	ECOSYSTEM PROCCESS	STRESSORS
Species Richness	Succession/Retrogression	Human Land Use Patterns
Change in species richness Number and extent of exotics	Disturbance frequency and size (fire, insects, flooding) Vegetation age class distributions	Land use maps, road densities, human population densities
Population Dynamics	Productivity	Habitat Fragmentation
Mortality/natality rates of indicator species Immigration/emigration of indicator species Population viability of indicator species	Landscape or by site	Patch size, inter-patch distance, distance from interior
Trophic structure	Decomposition	Pollutants
Size class distribution of all taxa Predation levels	By site	Sewage, petrochemical, etc. Long range transportation of toxins
	Nutrient retention	Climate
	Calcium and nitrogen by site	Weather data Frequency of extreme events
		Other
		Park specific issues (e.g., disease in local animal populations)

Parks Canada is working to improve the quality and consistency of its ecological integrity monitoring and reporting by making its program more scientifically sound and more aligned to its management goals. In December 2003, a national meeting was held to launch the implementation of the new monitoring and reporting process. Subsequent to the meeting, a multi-step process was developed to create new EI Monitoring and Reporting programs for national parks.

Performance Expectation

All national parks have fully functioning ecological integrity monitoring and reporting systems by March 2008.

The first step in this process involved grouping all 41 existing national parks into one of six ecologically similar bioregions (i.e., parks within a region which share similar characteristics such as landscape, species, stressors, etc., and which can work together operationally). In each bioregion, six to eight common park EI indicators (e.g., aquatic ecosystems, biodiversity, and terrestrial ecosystems) were identified.

Each park then self-assessed each of its existing monitoring projects according to nine criteria characteristic of a good project. This assessment, along with a strategy outlining how the park would address gaps and improve its overall program, form its EI Monitoring and Reporting Work Plan. A National Ecological Integrity Monitoring Committee then independently evaluated each Work Plan against six higher-level criteria characteristic of a good overall monitoring program. Scores on each criterion could range between 0 and 1. The criterion was considered met if the program had an overall score of 0.75. The six criteria and the number of parks meeting each are shown in Figure 18. By March 2008, the monitoring and reporting program in each national park is expected to meet all these criteria including opening its methods to external review and involving a number of stakeholders in development of the monitoring program.

Figure 18: Number of National Parks That Meet Criteria for Good EI Monitoring and Reporting Program

Criteria	# of Parks Meeting
1. Scientific Credibility: Monitoring projects address clear questions, include defensible targets, use scientifically defensible methods that are available for external review, and the program incorporates external scientific advice.	7
2. Data Management and Statistical Design: Data from monitoring projects is available and coherent; experimental designs and sampling are scientifically adequate.	9
3. Bioregional Cooperation: Monitoring projects fit into larger bioregional approach and bioregional initiatives.	6
4. Stakeholder Involvement: Partners and stakeholders in the development of the park EI monitoring program are fully engaged.	12
5. Linkage to Plans: Monitoring program is credibly linked to EI vision or management plan goals, and greater park ecosystem monitoring goals.	12
6. Strategy for Assembling Monitoring Program: Park has a credible strategy to address the gaps in its monitoring program	10

Improving Visitor Activities Impact Monitoring
Understanding the impact of visitors' activities on the ecosystem is a significant aspect of EI monitoring and reporting programs. Parks Canada has general information on how many visits take place and at what times of the year, but does not have a consistent national picture of which locations people visit within national parks or the physical, biological and social impacts of their activities. In 2003-2004, a preliminary review of existing and potential indicators of human impacts was started. This first phase is not expected to be complete until March 2006, about two years later than originally anticipated, due to resource constraints. A final framework is expected in March 2007, with nationally consistent data for reporting to be obtained by March 2008 for terrestrial parks. Similar work on a human-use framework for national marine conservation areas is expected to take place between March 2006 and March 2008. This will be followed by work on a human-use framework for national historic sites in 2008-2009.

State of Ecological Integrity in National Parks of Canada

Performance Expectation
Improve aspects of the state of ecological integrity in each of Canada's 41 national parks by March 2014.

Although the monitoring and reporting program is not fully developed, Parks Canada does have a national snapshot of several aspects of its ecological integrity-reporting framework. Figure 19 reports on several measures of ecological integrity for the terrestrial component of each of the 41 national parks, organized according to the six bioregions. Future reports will develop similar measures for the aquatic components in national parks.

Information in Figure 19 is organized according to the three general categories of Parks Canada's overall reporting framework (Figure 17): Biodiversity, Ecosystem Process and Stressors. The measures below are specific to land-based ecosystems. Within each general category there are two or three measures. Within biodiversity, for example, there are measures of the number of native species still present in the park, the presence of characteristic predators and prey, and a measure of the percentage of native breeding animals lost. Each national park is classified as poor (red), fair (yellow) or good (green) based on the standards set for each of the measures. A white area means that no data was available. A box with N/A means that the measure was not relevant to the particular park (e.g., some parks do not have fire dependent ecosystems, so the process measure of forest fires is not relevant). Descriptions of the measures and the threshold scores are provided in the Appendix 1, point 6 of this report.

Figure 19: State of Ecological Integrity in Canada's National Parks

Bioregion	National Park	Land Biodiversity			Land Processes		Land Stressors		
		Diversity	Predator & Prey	Species Loss	Plant Growth	Forest Fires	Develop-ed Area	Population Density	Internal Roads
Atlantic/Quebec	Cape Breton Highlands								
	Forillon								
	Fundy								
	Gros Morne								
	Kejimkujik								
	Kouchibouguac								
	La Mauricie								
	Mingan Archipelago								
	Prince Edward Island								
	Terra Nova								
Great Lakes	Bruce Peninsula								
	Georgian Bay Islands								
	Point Pelee								
	Pukaskwa								
	St. Lawrence Islands								
Pacific	Gulf Islands								
	Gwaii Haanas					N/A			
	Pacific Rim					N/A			
Interior Plains	Elk Island								
	Grasslands								
	Prince Albert								
	Riding Mountain								
	Wood Buffalo								
Mountain	Banff								
	Glacier								
	Jasper								
	Kootenay								
	Revelstoke								
	Waterton								
	Yoho								
Northern	Aulavik					N/A			
	Auyuittuq					N/A			
	Ivvavik					N/A			
	Kluane								
	Nahanni								
	Quttinirpaaq					N/A			
	Sirmilik					N/A			
	Tuktut Nogait					N/A			
	Ukkusiksalik					N/A			
	Vuntut								
	Wapusk								

Most parks retain a majority of their native species. Parks in the Atlantic/Quebec Bioregion have seen an increase in plant growth. Northern parks are relatively untouched, but also demonstrate increases in plant growth. Mountain and interior plains parks show high levels of ecological integrity despite appreciable stress from regional land use. Large predators and their prey show similar imbalances in Pacific, Great Lakes and Atlantic/Quebec parks, where human population pressures are most evident. This limited sample of measures suggests that most parks sustain a medium to high level of EI despite significant pressures and notable imbalances in some areas. In the absence of a fully functioning monitoring program, it is difficult to reach conclusions on the progress being made to improve aspects of EI. In the coming years, as the monitoring program is further developed, with a larger and more comprehensive suite of measures, a more complete picture of the EI of Canada's national parks will emerge.

Maintaining and Improving Ecological Integrity in the National Parks of Canada
In Budget 2003, the federal government committed $75 million over five years and $25 million annually thereafter to improve and restore the condition of ecological integrity in Canada's national parks. Some of these funds are being invested in capacity to build the monitoring and reporting system described previously, and to enhance public education and the visitors' experience related to ecological integrity. In addition, funds were made available to implement science partnerships with other agencies. During 2003-2004, approximately $22 million were committed to multi-year priority projects in ten national parks. These projects are aimed at enhancing aspects of ecological integrity in the parks, demonstrating leadership in environmental stewardship, or communicating the benefits of ecological integrity to the public. Examples include projects to restore native bison to Grasslands National Park of Canada, to remove dams and restore native fish species in the lakes of La Mauricie National Park of Canada, and to re-design the trail system in Jasper National Park of Canada to enhance visitor experience while protecting wildlife corridors. Approximately $12 million will be allocated to shorter-term innovation research and active management projects over the next five years. Restoration related work, such as the re-introduction of fire as a natural ecosystem process in the park landscape, is also being funded. Finally, approximately $5.3 million from the Species at Risk Fund have been invested in 2003-2004 for the protection and management of species at risk in national parks and national historic sites. This investment will increase to $10.3 million in 2006-2007.

Managing Parks Canada's Environmental Impacts

Parks Canada's own infrastructure and management practices can have important impacts on the ecology of national parks and the quality of visitor experiences. The Agency's Environmental Management System National Framework, approved in April 2003, outlines 11 aspects of Parks Canada's operations that have environmental impacts. It also identifies four national priorities. These are: Reduction of Greenhouse Gas Emissions, Management of Petroleum Storage Tanks, Halocarbons, and Polychlorinated Biphenyls. Management has also identified a fifth priority, contaminated sites. The Agency has developed an Intranet tool for registering its EMS related inventories. Figure 20 reports on the Agency's

Performance Expectation
Minimize environmental impacts of Parks Canada's operations.

strategy and process for achieving its EMS targets, and provides performance information for 2003-2004.

Figure 20: Parks Canada's Environmental Impacts Management

Environmental Aspect	Objective	Performance	Strategy
Greenhouse Gas (GHG) Emissions Reduction	Under the Federal House in Order Initiative, Parks Canada is required to reduce its GHG emissions by 5.2% (2.9 kilotons), from the 2000-2001 levels of 55.3 kilotons to 52.4 kilotons by the year 2011. The emissions baseline figure was estimated from fuel consumption, as well as asset and financial data for buildings and vehicles.	The Agency has been addressing issues concerning the accuracy of its Greenhouse Gas emissions information. Starting in 2004-2005, the Agency will report annual emission reduction numbers including the figure for 2003-2004.	Parks Canada obtained $178,000 from Natural Resources Canada's Leadership Measures Program for the implementation of three energy-efficiency/renewable energy projects that will cut approximately 154 tons of greenhouse gas emissions annually and demonstrate leadership through the use of environmentally sustainable technologies. Natural Resources Canada has also made commitments to provide an additional $2.9 million for 19 energy-efficiency/renewable energy projects.
Petroleum Storage Tanks	Parks Canada's objective is to ensure petroleum storage tanks meet standards and to operate them in compliance with applicable guidelines and codes of practice	By the end of 2003 calendar year, Parks Canada had 64 underground tanks, with those in compliance dropping from 46 to 40 (62%). The number of aboveground tanks increased from 126 to 127, and those in compliance remained at 29 (23%).	The Agency intends to move away from the use of underground tanks, because leaks cannot be detected easily compared to above ground tanks.
Contaminated Sites	Parks Canada has 319 known and suspected contaminated sites. Parks Canada's target is for all field units to assess and rank their contaminated sites by March 2006.	As of March 2004, 80% of the contaminated sites had been assessed (five in 2003-2004). Following assessment, Parks Canada has targeted March 2009 for field units to develop and implement remediation or risk management plans for all sites.	Parks Canada's strategy is to identify sites under its control that are currently suspected of being contaminated. Each site will then be assessed and plans to remedy any contamination developed, giving priority to the highest risk sites.
Halocarbons	Parks Canada's target is for each field unit, service centre and the national office to prepare an inventory of their halocarbons with ozone depleting potential, and to develop procedures and the capability to manage equipment containing halocarbons through its life cycle to ensure compliance with relevant regulations by March 31, 2003.	As of March 2004, 21 field units/parks and sites, service centres and the national office have entered their inventories on the Agency's Intranet EMS site. Of the 21 that have created inventories, 14 have developed procedures and capability to manage equipment containing halocarbons, and 11 have developed action plans to reduce the use of halocarbons with high ozone depleting potential.	The Agency created a National EMS intranet site to assist field units to complete and register their Halocarbon and PCB inventories on-line. The site has not been fully populated. The Agency will follow up in 2004-2005 to ensure key information is made available nationally.
Polychlorinated Biphenyls (PCB)	Parks Canada's target is for each field unit and service centre to create an inventory of in-service and stored PCBs, with an assessment of risks by March 2003	As of March 2004, 13 field units/parks and sites, service centres and the national office have entred PCB inventory information on the Agency's Intranet EMS site. Of the 13, eight are reported to be PCB-free, and five reported inventories of PCB.	

Ecologically Sustainable Use at National Marine Conservation Areas of Canada

The *Canada National Marine Conservation Areas Act* was enacted by Parliament in June 2002. This Act sets out as a basic principle for the management of NMCAs that Parks Canada will work with the federal and provincial agencies responsible for fisheries management and with users of renewable marine resources to achieve ecologically sustainable use of the areas, while simultaneously setting aside zones to fully protect special features or sensitive elements of their marine ecosystems.

Planning for Ecologically Sustainable Use: The management of national marine conservation areas requires management plans that set direction to ensure the sustainable use of marine resources. A management plan was approved in 1998 for Saguenay–St. Lawrence Marine Park, in Quebec, which was tabled in Parliament in March 2000. The governing legislation for this marine park calls for a review of the plan to occur at least once every seven years, with the next review scheduled for 2004-2005. The management plan for Fathom Five National Marine Park of Canada, in Ontario, was approved in 1998 and is scheduled for review by January 2005. (See Appendix 1, point 5 for details on management planning process.)

Measuring Ecologically Sustainable Use: At present, there is no monitoring and reporting framework for ecological sustainable use in NMCAs similar to the ecological integrity framework for national parks. Saguenay–St. Lawrence Marine Park is one of 18 pilot sites involved in an international project sponsored by the IUCN World Commission on Protected Areas, the World Wildlife Fund and the United States National Oceanic and Atmospheric Administration to develop globally useful Marine Protected Area Management Effectiveness Indicators (MEI). The results of this project, in conjunction with new work to confirm policy guidelines on ecologically sustainable use and ecosystem management in NMCAs, will contribute to the development of a core set of marine ecological integrity indicators by March 2006, and draft monitoring protocols for core marine indicators by March 2008.

Commemorative Integrity at National Historic Sites of Canada

The family of national historic sites in Canada includes 149 that are administered by Parks Canada and 755 owned and operated by heritage agencies, corporations, other federal government departments, other levels of government and individual citizens. Since the mid-1990s, Parks Canada has promoted the concept of commemorative integrity for all national historic sites. Commemorative integrity describes the health and wholeness of a site. It is achieved when:

- resources directly related to the reasons for the site's designation as a national historic site are not impaired or under threat;
- the reasons for the site's designation as a national historic site are effectively communicated to the public; and
- the site's heritage values are respected in all decisions and actions affecting the site.

For those sites it administers, Parks Canada is directly accountable for ensuring commemorative integrity. This involves protecting and presenting the sites for the benefit, education and enjoyment of present and future generations. For sites it does not administer, Parks Canada encourages and supports their protection and presentation, but The Agency cannot directly control the integrity of the sites or the actions of their owners. Parks Canada seeks to build the stewardship capacity of third-party owners by providing professional and technical advice, promoting awareness through publications and training in cultural resource management, and funding initiatives for conservation and preservation.

Planning for Commemorative Integrity at Parks Canada-Administered National Historic Sites of Canada

Commemorative Integrity Statements (CIS) and national historic site management plans are the basic direction-setting documents with respect to maintaining the commemorative integrity of national historic sites administered by Parks Canada. CIS identifies where the site's values lie, what conditions must be met for its values and resources not to be impaired, and what constitutes an effective communication of the reasons for its national historic significance. As of March 2004, 129 sites had CIS of which 108 were completed and 21 were in draft form (i.e., an increase of 11 sites with complete CIS and four fewer sites with CIS in draft compared to March 2003). Parks Canada's target is to have approved commemorative integrity statements for 125 of the 149 national historic sites it administers by December 2004. Given the pace of completion of CIS (11 CIS approved in 2003-04), Parks Canada is unlikely to achieve this target. In the light of current resource constraints, Parks Canada will revise the target for completed CIS in its next Corporate Plan.

Performance Expectation

All national historic sites administered by Parks Canada have a current management plan by December 2006.

Under the *Parks Canada Agency Act*, Parks Canada must provide the Minister with management plans for the national historic sites it administers. Management plans set forth the strategies and actions necessary to ensure the commemorative integrity of the site or sites covered in the plan, and are subject to review every five

years. A CIS is required before a site can develop a management plan (see Appendix 1, point 5 for details of the management planning process). In 2003-2004, the Minister approved eight management plans covering nine national historic sites administered by Parks Canada, bringing the total number of Parks Canada administered sites with approved management plans to 31 (21% of the 149 Parks Canada sites). Parks Canada expects to have plans for 60 sites approved by December 2004, and to have plans for all sites approved by December 2006.[14]

State of Commemorative Integrity at Parks Canada-Administered National Historic Sites

The *Parks Canada Agency Act* states that it is in the public interest to ensure the commemorative integrity (CI) of national historic sites. Knowing the state of CI at a site informs decisions about priority actions and investments, both locally and nationally. The process for assessing CI is described in the Appendix 1, point 7.

Parks Canada has committed to evaluating the state of commemorative integrity at all 149 sites it administers between April 2001 and March 2011. Consistent with this expectation, 14 sites were evaluated in 2003-2004, 18 sites in 2002-2003 and 13 sites in 2001-2002.

In 2003-2004, a number of sites with a completed CIS, representing a range of locations, sizes, complexity of operations and themes were selected for evaluation. The schedule for evaluations was also modified to co-ordinate better with the sites management planning schedules.[15] The ratings of these 14 sites, along with the rating of the evaluated sites in the previous year, are summarized in Figure 21. Examples of the ratings for specific sites in 2003-2004 are shown in Figure 22.

Figure 21: Number of National Historic Sites Rated As Good, Fair or Poor on Three Elements of Commemorative Integrity (April 2001 to March 2004)

	Resource Condition			Effective Communications			Management Practices		
	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Good	6	4	5	2	1	3	5	0	7
Fair	8	9	7	9	10	5	7	13	5
Poor	0	5	1	3	7	5	2	5	1
Total	14	18	13	14	18	13	14	18	13

Figure 22: Examples of Ratings Commemorative Integrity at Three National Historic Sites of Canada

National Historic Sites of Canada	Resource Condition	Communication	Management
Gulf of Georgia Cannery, B.C.	fair	good	good
Fort George, Ontario	fair	fair	poor
Signal Hill, Newfoundland	fair	poor	fair

Performance Expectation

Improve elements of commemorative integrity that are rated as poor.

Over the three years shown in Figure 21, 22 (49%) of the 45 assessed national historic sites had at least one poor rating on one aspect of commemorative integrity. The majority of the poor ratings concerned the effectiveness of communicating the messages of national significance. Parks Canada does not

currently have nationally available information on the actions taken at sites to improve the elements of commemorative integrity that are rated as poor. The performance expectation was not set until December 2003. Parks Canada expects to report on this target in its next report.

Other Cultural Resources Administered by Parks Canada

Performance Expectation

Improve the state of other cultural resources managed by Parks Canada by March 2014.

Parks Canada is responsible for managing and protecting a large number of historic objects and archaeological artifacts that are judged to have significant historical value based on Parks Canada's *Guiding Principles and Operational Policies*. These resources may be found at national historic sites, within national parks, or housed in collections maintained by Parks Canada Service Centres. In 2004-2005, Parks Canada will begin to develop a strategy and plan for the systematic review of both the historical and archaeological collections. Through this review, Parks Canada will assess the state of its collection and its continued relevance to its program needs. It will then develop strategies for the disposal of those items no longer considered needed or relevant.

Historic Objects: A historic object is defined as a moveable cultural property that has been acquired by Parks Canada for interpretive or reference purposes. It is related to a site through designation or supports the interpretation of a site. An object may also reflect other important historical themes linked to the commemoration of people, places and events spanning 11,000 years of Canadian history.

As of March 2004, there were 207,635 individual historic objects[16] in Parks Canada's collection located in service centres and at national parks and national historic sites. Over the past two years, there was a net decrease of 3,815 historic objects in the collection.

Figure 23: Condition of Historic Objects (2003-2004)

Ratings	Number	Percentage
Good	157,374	75.5%
Fair	30,011	14.5%
Poor	10,407	5%
Unknown	9,843	5%
Total	207,635	100%

Figure 23 shows the condition ratings of individual historic objects as of March 2004. Ratings of the objects have taken place over the last ten years and are thought to reflect the current state of the collection. Monitoring of the objects condition is done on an ad hoc or scheduled cyclical basis, with the exception of those resources evaluated as part of the commemorative integrity evaluation at national historic sites, or through the evaluation on-site inventories that are carried out as resources permit.

Figure 24 shows both the number of objects sent for and returned from conservation treatment over the last four years. Conservation treatment is given on a priority basis. Historic objects which are required for on-site presentation or for external loans, or that are under severe threat, are treated within a specific time frame (usually a few weeks to a few months). In some cases treatments may take a number of years. An object may also be sent for maintenance treatment multiple times. The number of objects sent is less than 1% of the total number of historic objects in Parks Canada's collection.

Figure 24: Historic Objects Receiving Conservation Treatment 2000-2001 to 2003-2004

	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	Total
Objects to Conservation	89	102	388	88	667
Objects from Conservation	68	181	300	66	615

Archaeological Resources: An archaeological resource is any tangible evidence of human activity of historical, cultural or scientific interest, such as a feature, structure or archaeological object, located at or from an archaeological site or recorded as an isolated archaeological find. An archaeological object is an artifact or specimen of any material that is of archaeological interest.

Parks Canada does not have a precise national count of the number of archaeological sites it manages or the number of archaeological objects in its collection. However, it is estimated that the collection contains in excess of 30 million archaeological objects. Parks Canada's inventories of archaeological resources do not include an overall condition rating of these resources. As with historic objects, the condition of these resources is maintained largely on an ad hoc basis. Figure 25 shows the number of objects sent for and returned from conservation treatment over the last four years.

Figure 25: Archaeological Objects[17] Receiving Conservation Treatment April 2001 to March 2004

	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	Total
Objects to Conservation	2,777	3,235	3,710	2,713	12,435
Objects from Conservation	2,437	2,640	3,408	2,486	10,971

As with historic objects, only a small fraction of the archaeological objects receive conservation treatment at any one time.

Commemorative Plaques: Parks Canada is responsible for the maintenance of the 1,469 commemorative plaques and cairns that have been placed to commemorate each of the places, persons and events designated to be of national historic significance (some designations have more than one plaque). Currently, there is no national information on the condition of the plaques.

National Program for the Grave Sites of Canadian Prime Ministers: Parks Canada is responsible for the maintenance of grave sites under the National Program for the Grave Sites of Canadian Prime Ministers. The *Master Conservation Strategy for Prime Ministers' Grave Sites* (1999) provides a standardized approach for the conservation and maintenance of the resources, while at the same time being respectful of family expectations. Guided by the Strategy, comprehensive conservation plans were prepared for each of the 15 grave sites being maintained by Parks Canada between April 2000 and May 2002. Each Conservation Plan contains an inventory and description of the site, and a summary of the condition assessment, and outlines the maintenance activities that are to be completed on a five-year cyclical basis. Each of the grave sites is rated as being in good condition.

Influencing the Commemorative Integrity of National Historic Sites Not Administered by Parks Canada

Performance Expectation

Other owners of national historic sites are aware of commemorative integrity and have access to information on best practices in maintaining commemorative integrity.

Parks Canada has not set targets related to the commemorative integrity of sites it does not administer, and has not measured the CI of these sites. The Agency does seek to increase awareness about commemorative integrity among other national historic site owners. A survey of these owners is planned in 2004-2005 to measure the extent of awareness and views on the accessibility of information on best practices.

National Historic Sites of Canada Cost-Sharing Program: This program seeks to increase site owners' and managers' awareness and understanding of commemorative integrity, as they work on specific conservation and/or presentation projects. It also seeks to integrate the concept into their future decision-making about their site. As of March 2004, Parks Canada had entered into 60 cost-sharing agreements with 53 national historic sites of Canada since the program began in 1987. No new cost-sharing agreements were signed in 2003-2004 due to a lack of funds. The 60 cost-sharing agreements currently in place represent a total investment of approximately $26.6 million over the life of the program. Of the 60 agreements, six were active in 2003-2004, a decrease of three from the previous year.

There is a waiting list of 63 national historic sites with written notification from the Minister that they are eligible for a cost-sharing agreement. This represents an estimated commitment of approximate $30 million (i.e., based on historic average costs per agreement). No national historic sites have been added to the list for several years although there is still demand for the program (i.e., an additional nine requests for funding from eligible national historic sites were received in 2003-2004). Requestors are informed that the National Historic Sites of Canada Cost-Sharing Program is fully subscribed and not open to applications until new program funds are secured. Owners of all non-federally-administered national historic sites will be notified when the program is funded and able to consider applications.

Advice and Guidance: Parks Canada facilitates the sharing of best practices in heritage conservation between national historic sites, assists in the development of commemorative integrity statements at national historic sites under threat, and encourages alliances and networks between national historic sites for the purpose of promoting an exchange of information and increased access to training in cultural resource management. Parks Canada has supported the development of 27 commemorative integrity statements for sites not administered by Parks Canada (10 in 2003-2004) in addition to the 54 supported by the Cost-Sharing Program (8 in 2003-2004). An additional 27 non Parks Canada sites had draft commemorative integrity statements pending approval as of March 2004.

Certification of Interventions on Built Cultural Heritage Not Administered by Parks Canada

Performance Expectation

Interventions on built cultural heritage not administered by the Agency are certified.

Programs such as the Historic Places Initiative, the Federal Heritage Buildings Review Program, and the Heritage Railway Stations Program seek to ensure that interventions or alterations to these properties are conducted in ways that respect national standards and guidelines for conservation, and that protect the heritage character and values of the property.

Historic Places Initiative: In 2003-2004, Parks Canada finalized the *Standards and Guidelines for the Conservation of Historic Places in Canada* based on collaboration with federal, provincial and territorial and municipal governments, heritage conservation specialists, heritage developers and individuals. Parks Canada, the Federal Heritage Buildings Review Office, Alberta and Newfoundland have formally adopted them. All remaining provinces and territories are expected to adopt or endorse them by March 2005. The *Standards and Guidelines* create a common set of criteria for determining that an intervention to a historic place respects its heritage values. They will be evaluated and updated by March 31, 2009.

Parks Canada also designed and delivered a Certification Program in 2003-2004, which resulted in the certification of 33 heritage conservation experts in the use and application of the *Standards and Guidelines*. These certified agents ensure that interventions to heritage assets meet the *Standards and Guidelines*.

In November 2003, the Minister announced new funding of $30 million to create the *Commercial Heritage Properties Incentive Fund* (CHPIF). Its purpose is to encourage and support taxable Canadian corporations in the preservation and rehabilitation of commercially viable heritage properties in Canada. CHPIF is administered by Parks Canada. As of March 1, 2004, 19 applications for funding had been received, of which 12 satisfied the initial eligibility criteria. In 2004-2005, these 12 projects will be reviewed and assessed for compliance with the *Standards and Guidelines* (pre-certification). If they comply, they will be assessed against the detailed funding criteria in consultation with the provinces. It is expected that the CHPIF will be fully allocated in 2005-2006. Actual disbursements will be subject to the approval of completed projects by a certification agent up to March 31, 2009.

Federal Heritage Buildings Program: Custodial departments are responsible for all decisions affecting the heritage character of their federal heritage buildings (all designated buildings). In accordance with the *Treasury Board Heritage Building Policy* for a "classified" building, the custodial departments must consult with the Federal Heritage Buildings Review Office (FHBRO) before selling or undertaking any intervention[18] that may affect the buildings character. Departments must seek conservation advice before undertaking any intervention that may affect the heritage character of a recognized building, and consult with Parks Canada before dismantling, demolishing, or selling the building. In 2002-2003 and 2003-2004, FHBRO provided advice and recommendations on 84 and 95 proposed interventions, respectively, 14 of which were interventions to buildings owned by Parks Canada (13 to "classified" buildings and

one to a "recognized" building). It is the responsibility of custodial departments to ensure that the heritage character of their federal heritage buildings is protected throughout the course of an intervention. FHBRO is not mandated or resourced to monitor the outcome of interventions.

Heritage Railway Stations: Under the *Heritage Railway Stations Protection Act* (HRSPA), the Governor in Council, on the recommendation of the Minister of the Environment, authorizes all proposed interventions to, or disposal through sale or transfer of, a heritage railway station. All requests for authorization are evaluated by Parks Canada, which then prepares a recommendation to the Minister to approve or deny the request. Once a station is sold or transferred to a party not regulated by the *Canada Transportation Act*, it is no longer protected under the HRSPA. The potential purchaser is however required to provide the Historic Sites and Monuments Board of Canada with written assurances that they will respect the heritage character of the station and obtain a commitment to designate the site under provincial legislation, and provide copies of plans for any alterations to the building to Parks Canada for review.

For each of the 166 designated heritage railway stations, a Heritage Character Statement has been prepared identifying the station's heritage and environmental values. The Statements also guide proposed interventions. Figure 26 shows the number of interventions over the past four years.

Figure 26: Heritage Railway Station Interventions

	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Approved	3 alterations	3 alterations/2 sales	2 alterations/6 sales	5 sales
Denied	0	1	1	0

There is no monitoring system to ensure that owners of the properties obtain the required approvals before making alterations or selling the property, that alterations are carried out as planned, or that purchasers of stations continue to respect the heritage character of the station and obtain a designation for the site under provincial legislation.

Other Programs Influencing the Condition of Heritage Resources

Canadian Heritage Rivers System: A jurisdiction that nominates a heritage river for designation must first receive approval for its management plan or strategy. These plans and strategies describe how the river will be managed to conserve its outstanding values, within three years of the river being nominated (e.g., through national park management plans or in the case of the Rideau Waterway, through development of a bridging document linking the historic site's management plan to the CHRS program). Once the river has been designated, the managing jurisdiction must then submit an annual report to the Canadian Heritage Rivers System Board. The report includes checklists showing where positive or negative changes to the river's heritage values have occurred. Jurisdictions must also table a Ten Year Monitoring Report with the Board, detailing changes in the condition of river or integrity values, as well as activities that could potentially affect river values, and how these impacts are being or will be mitigated.

As of March 2004, Parks Canada has met two of the three requirements for the heritage rivers it manages, as shown in Figure 27. The overall condition of the rivers managed by Parks Canada is good.

Figure 27: Status of Documentation for Canadian Heritage Rivers Administered by Parks Canada and Rivers Administered by Others

	Rivers Administered by Parks Canada			Rivers Administered by Others		
	Management Plan	Annual Report	Ten Year Report	Management Plan	Annual Report	Ten Year Report
Number Required as of March 2004	6	6	5	26	24[19]	10[20]
Number Submitted	6	4	5	26	7	8
% Compliant with requirement	100%	67%	100%	100%	29%	80%

Parks Canada does not have a direct role in influencing heritage protection in other jurisdictions managing heritage rivers, other than promoting the program, conducting studies for the Board and maintaining documents for the Board. Figure 27 also shows the status of documentation for the 26 heritage rivers administered by other jurisdictions. All the rivers are considered to be in good condition.

World Heritage Convention: A World Heritage designation involving a national park or national historic site under the responsibility of Parks Canada does not entail additional responsibilities or conservation spending in these locations beyond what Parks Canada is already doing. For other World Heritage Sites (WHS), the authorities that own or manage the property (e.g. the Town of Lunenburg manages Old Town Lunenburg WHS) are responsible for ensuring that the site is managed according to the World Heritage standards.

Parks Canada is responsible for preparing a Periodic Report detailing the implementation of the World Heritage Convention in Canada. The report covers the protection of natural and cultural heritage by all levels of government. Parks Canada also reports on the status of each WHS. It prepares reports for sites under its jurisdiction and reviews other managers' reports for completeness. Work on the first report began in 2002-2003 and will be submitted to the World Heritage Committee as part of the North American Periodic Report at the end of 2004.

The World Heritage Centre may also request Reactive Monitoring Reports in response to issues raised by non-government organizations, concerned citizens, or local media concerning the state of conservation of a WHS. Parks Canada produces these reports directly for the WHS it administers, and coordinates the response for sites it does not administer (e.g., directs correspondence to the responsible authority requesting information on how the issue will be addressed and then coordinates the response to the World Heritage Centre). Since 2000-2001, requests for eight Reactive Monitoring reports have been received, four concerning WHS involving national parks. In most cases, Parks Canada's statutory requirements and management practices are sufficient to alleviate the World Heritage Committee's concerns.

Man and the Biosphere: Parks Canada's policy is that the management plans for national parks with international or national designations, such as designation as a biosphere reserve, must include strategies for the protection and promotion of the values that resulted in the designations. At this time, no national monitoring of commitments, relative to biosphere reserves contained in

management plans, is occurring. Parks Canada does not directly influence the protection and promotion of biosphere reserves it does not administer.

HERITAGE PRESENTATION

Description and Expenditures

Heritage presentation activities include interpretation and outreach aimed at educating the public about the significance of particular national parks and national historic sites, building awareness and understanding of the national parks, national historic sites and national marine conservation areas systems as a whole, and building support for Parks Canada's heritage conservation values. On-site heritage presentation makes use of brochures, pamphlets and signage, as well as activities such as self-guided or facilitated walks, exhibits and audio-visual presentations. Local off-site outreach includes talks given to a variety of schools and community groups. National outreach activities include the Parks Canada Web site, efforts to introduce Parks Canada content into provincial and territorial school curricula, and use of mass media programming such as television to showcase national parks and national historic sites. Expenditures for the service line were:

In thousands of dollars		2003-2004	2002-2003
Operating	Salary	40,546	36,222
(Not including amortization and	Other	16,269	15,469
net loss on disposal)	**Total**	56,815	51,691
Capital		7,026	6,661
Grand Total		63,841	58,352

This service line represented 12% of Parks Canada's total operating expenditures in the last two years. Significant capital expenditures in 2003-2004 include $1.6 M for work at the Fortress of Louisbourg National Historic Site of Canada, $0.82M for the South Western Ontario Exhibits project and $0.45M for work on the Saguenay-St. Lawrence Marine Park.

Planned Result	Performance Expectations	Status
Canadians, visitors and stakeholders appreciate and understand the significance of heritage places and support their protection.	• 50% of national park visitors and 80% of national historic site visitors participate in a learning experience related to natural and/or cultural heritage.	**Reasonable progress**: Parks Canada will pilot a new measure of the extent of participation in learning experiences during the 2004-2005 season. Existing measures show the vast majority of visitors (89% to 99%) use at least one heritage presentation product or service during their visit.
	• 85% of visitors are satisfied, 50% are very satisfied with onsite heritage presentation programming.	**Reasonable progress:** All participating sites meet the target for satisfied visitors and five out of seven sites meet the target for very satisfied visitors.
	• 75% of visitors understand the significance of the heritage place.	**Caution:** Four of seven sites met the target in 2003-2004. Over the last four years, about half of participating national historic sites have met the target and only two of 16 participating national parks have done so.
	• Canadians, visitors and stakeholders actively support the integrity of heritage places.	**Insufficient Information:** Parks Canada will undertake a study in 2004-2005 to develop an approach for measuring the extent of supportive behaviour among different audiences.

Initiatives and Achievements

Parks Canada's On-Site Heritage Presentation Programming

Visitors' use of and satisfaction with heritage presentation products and services, as well as their understanding of the national significance of the parks and sites they visited are assessed as part of Parks Canada's Visitor Information Program (see Appendix 1, point 8 for details). This program also assesses visitors' general satisfaction with their visit experience as reported in the section on Visitor Services. In 2003-2004, seven locations participated (one national park, six national historic sites including one historic canal).[21] In addition, it is important to note that the locations surveyed in any particular year are not necessarily representative of other national parks, historic sites and canals.

Use: Parks Canada has traditionally identified users of heritage presentation products and services as those who provide a rating of their satisfaction with any heritage presentation product or service, or a rating of overall satisfaction with heritage presentation products and services at the time of their current visit.[22] Across seven locations surveyed in 2003-2004, 96% of the visitors on average were identified as users of at least one heritage presentation product or service (range 89% to 99%). This result is slightly higher than previous survey findings.

Performance Expectation

50% of national park visitors and 80% of national historic site visitors participate in a learning experience related to natural and/or cultural heritage.

As a result of revising its performance expectations, Parks Canada's new target is for 50% of national park visitors and 80% of national historic sites visitors to participate in a learning activity. This new target is focused on visitors' participation in a learning activity that may not be the same as their use of heritage presentation products and services. Parks Canada is experimenting with a new method of measuring participation in learning activities as part of the surveys it will conduct in the summer 2005 season. The results will be published in the 2005-2006 Report.

Performance Expectation

85% of visitors are satisfied, 50% are very satisfied with on-site heritage presentations programming.

Satisfaction: Parks Canada began measuring overall satisfaction with heritage presentation activities in 2001-2002. Expectations for satisfaction were developed by Parks Canada researchers based on their previous experience with visitor surveys, conducted in national protected areas and published research.[23] Very satisfied visitors are the most loyal and demanding clients, as well as being the most responsive to changes in service delivery. Tracking the level of satisfaction of this group can serve as an early warning sign of required actions. Prior to the 2001-2002 season, the original standard of 40% very satisfied users was increased to 50% since virtually all sites were meeting the original standard.

The results for the 2003, 2002 and 2001 seasons are shown in Figure 28. In 2003, all participating sites met the standard for overall visitor satisfaction and five exceeded the standard for very satisfied users.

Figure 28: Number of Sites Meeting Satisfaction with Overall Heritage Presentation Standards

	2003-04 (n=7)	2002-03 (n=15)	2001-02 (n=30)
85% of visitors satisfied	7	13	29
50% of visitors very satisfied	5[24]	14	25

Performance Expectation
75% of visitors understand the significance of the heritage place.

Understanding: Parks Canada is responsible for conveying to visitors the unique cultural, historical, and/or natural features that each national historic site or national park protects and presents. Success in conveying these messages is assessed by asking visitors to respond true or false to six factual statements about the reasons the park or historic site is significant. In 2003-2004, a target was set that 75% of the visitors at each site should provide four or more correct answers to these questions.[25]

Results for each of the seven locations surveyed in 2003-2004 are shown in Figure 29.

Figure 29: Percentage of Respondents Who Correctly Answered Four or More Questions About the Significance of a Park or Site

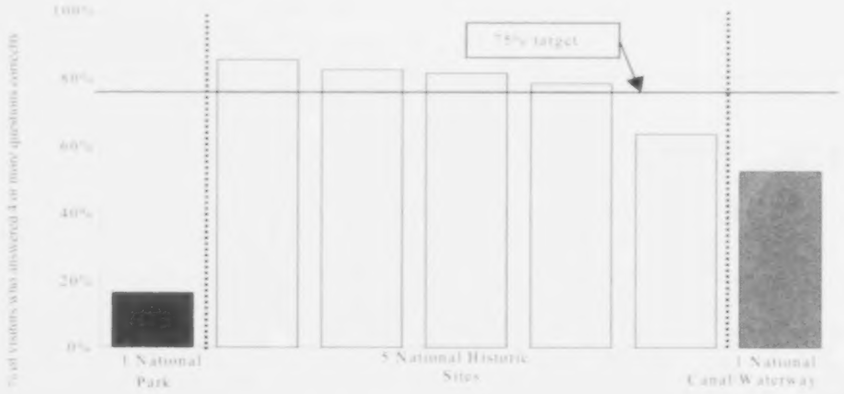

Four of the five participating national historic sites met the target. The participating national park and national historic canal did not meet the target. Over the last four years, 30 of the 59 participating national historic sites (51%) have met the target compared to only two of the 16 participating national parks. This is explained in part by the fact that historic sites tend to offer more learning opportunities than national parks or historic canals.

As noted in the previous report, visitors' knowledge of a site's significance may be due to Parks Canada's heritage presentation activities either on or off-site and/or to prior knowledge and

experience unrelated to Parks Canada on-site programming. Comparisons between users of heritage presentation products and services during their visit and those who don't use them over several years have not shown any consistent and robust differences in the two groups' levels of knowledge of the national significance of the site they visit.

Measuring Supportive Behaviour:

Performance Expectation

Canadians, visitors and stakeholders actively support the integrity of heritage places.

Parks Canada undertakes a wide variety of communication and outreach activities aimed at developing supporting behaviour in many external audiences, i.e., non-government organizations, businesses and corporations and communities adjacent to heritage places. Supportive behaviours are specific to types of audiences. In 2004-2005, a project will be undertaken to develop a typology of supportive behaviours for different audiences that participate in, support and ensure the integrity of heritage places. This will provide the necessary framework for reporting on the extent of supportive behaviour by audience in future reports.

VISITOR SERVICES

Description and Expenditures

Visitor Services include activities necessary to provide access, recreational opportunities, public safety, visitor reception, orientation and information, and related law enforcement services. Some of these activities are delivered by partners such as friends organizations and the Canadian Avalanche Association, and include visitor centres, publications, on-site information and trip planning, gateways and entrance fees, camping services, canal recreational services, search and rescue, front country trails, and marketing. Expenditures for the service line were:

(In thousands of dollars)		2003-2004	2002-2003
Operating (not including amortization)	Salary	97,552	99,124
	Other	52,898	55,442
	Total	150,450	154,566
Capital		20,257	12,700
Grand Total		170,707	167,266

This service line represented 33% of Parks Canada's total operating expenditures in the last two years. Significant capital expenditures in 2003-2004 include $6.3 million for work on the Hamilton Canada Marine Discovery Centre, $1.7 million for work on the Mingan Archipelago National Park Reserve of Canada, $0.74 million for the coastal British Columbia Pacific Rim National Park Reserve of Canada, $0.68 million for Greenwich, in Prince Edward Island National Park of Canada, $0.66 million for work on Fundy National Park of Canada wastewater collection system project and $0.82 million for work on the Lower Fort Garry National Historic Site of Canada Visitor Reception Centre.

Revenue from recreational services (e.g., camping, lockage, mooring and docking fees) is shown below.

(In thousands of dollars)	2003-2004	2002-2003
Revenue	20,719	18,487

Planned Result	Performance Expectations	Status
Visitors are welcomed, have safe visits, and are satisfied with service quality.	• 10% increase in the number of visits to targeted national historic sites by March 2008. • 85% of visitors are satisfied and 50% are very satisfied with their visit. • Minimize public safety incidents.	**Reasonable progress:** Four sites selected for increased visits. Resources allocated to develop strategy. **On target:** 100% of participating sites met target for overall visit satisfaction. **Reasonable Progress**: Estimated number of incidences is relatively stable over five years. Rate of serious injury or death per visit is relatively low. Most serious injuries and deaths are associated with higher risk activities (skiing, mountain climbing in the back country).

Initiatives and Achievements

Number of Visitors

Based on Parks Canada's estimates the total person-visits at national parks and national historic sites that report attendance has remained fairly stable over the last five years, at between 25.9 and 27.6 million person-visits per year. This number includes roughly 10.1 to 11.3 million person-visits to national historic sites, and 15.8 to 16.3 million to national parks. In 2003-2004, it is estimated that there were 26.5 million person-visits (i.e., approximately 16 million to national parks and 10.5 million to national historic sites[26]). (See Appendix 1, point 9 for additional information.)

Person-Visits

Persons entering lands or marine areas within a reporting unit for recreational, educational or cultural purposes during operating hours are counted as person-visits. Through traffic, commercial traffic, persons residing within a reporting unit, staff, military training activities, and traditional indigenous subsistence activities are all excluded from the person-visit count. In addition, persons re-entering on the same day, and persons staying overnight in a reporting unit do not constitute new person-visits.

Performance Expectation

10% increase in the number of visits to targeted national historic sites by March 2008.

A lack of growth or decline in the number of visits to national historic sites in recent years is of concern to Parks Canada. The Agency is seeking to raise public awareness and interest in national historic sites through a new marketing program, as well as to increase the number of person-visits to selected national historic sites. Four national historic sites (i.e., Fort Langley National Historic Site of Canada, British Columbia, Fort George National Historic Site of Canada, Ontario, Fort Lennox National Historic Site of Canada, Quebec, and the Fortress of Louisbourg National Historic Site of Canada, Nova Scotia) have been chosen to pilot the program, which should lead to increased visits by March 2008. (See Appendix 1, point 10 for a list of considerations for site selection.) Each site is being provided with funding, beginning in 2004-2005, to develop marketing plans, identify a heritage presentation concept, determine the target audiences and the approach to reach these audiences, and to enhance the heritage presentation offer. Estimated visitor attendance at these sites for the last three years is shown in Figure 30. The 2003-2004 results represent the baseline for measuring improvement.

Figure 30: Estimated Visits to National Historic Sites of Canada Targeted for Visit Increases

National Historic Site of Canada	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Fort Langley, British Columbia	60,747	63,741	69,209
Fort George, Ontario	53,023	59,473	70,571
Fort Lennox, Quebec	38,558	43,577	47,410
Fortress of Louisbourg, Nova Scotia	115,180	125,046	120,551

These sites have seen a decline in the number of person-visits over the last three years ranging from approximately 4% to 25%. Some of this decline may be attributed to external factors such as

SARS, shifts in the expectations of the public, and internal factors such as aging exhibits and programming.

Satisfaction of Visitors

Parks Canada uses a variety of mechanisms to monitor visitor expectations and their level of satisfaction with the services it delivers, as well as to make changes to services. This is done within the overall context of the Government's commitment to improve the quality of service it offers to Canadians (see Section 3: Service Improvement Initiative). The mechanisms used include the consultation sessions undertaken to develop management plans, local advisory committees and co-management boards, comment cards completed by visitors, and the program of visitor surveys. Visitor feedback from detailed survey questions as well as comment cards and other consultation mechanisms has led to a number of changes in the service offer over the years.

As noted in the heritage presentation section, visitor surveys were carried out in seven locations (one national park, and six national historic sites, including a historic canal) during the 2003-2004 season. Results from these surveys may not be valid for other national parks and national historic sites. They only apply to the specific visitor groups at each site who participated in the survey.

Performance Expectation

85% of visitors are satisfied and 50% are very satisfied with their visit.

Visitors are asked to rate their satisfaction with several aspects of their visit on a five-point scale ranging from one, very satisfied, to five, not at all satisfied. Results for the last four seasons are shown in Figure 31.

Figure 31: Percentage of Locations Meeting or Exceeding Target that 85% of Visitors Should be Satisfied (S) and 50% Should be Very Satisfied (VS)

Year and # of Locations Participating	Overall Visit		Staff Courtesy		Language of Service		Learning Experience		Recreational Experience		Value for Entrance Fee	
	S	VS	S	VS	S	VS	S	VS	S	VS	S	VS
2003-04 (7)	100	100	100	100	100	100	86	86	71	71	100	100
2002-03 (15)	100	87	100	100	93	100	87	93	67	67	57	93
2001-02 (30)	100	100	100	100	100	100	90	90	90	83	80	93
2000-01 (23)	100	96	N/A[*]	N/A	100	100	83	74	70	70	87	96
Total (75)	100	96	100	100	99	100	88	85	77	75	79	93

Most national park visitors (92% on average over four years) and national historic site including historic canal visitors (96% on average over four years) surveyed tend to rate their overall visit as satisfactory, and at least half of them at most locations rate their visit as very satisfactory. This is consistent with the results of previous national surveys on the perceived quality of government services (e.g., *Citizen First 1998* and *2000* and *Citizens First 3* www.iccs-isac.org/eng/cf-02.htm) where the quality of service in national parks was among the highest rated of any federal government services.[28]

Visitors are also very satisfied with level of service available in the official language of their choice. Complaints to the Commissioner of Official Languages about language of service have

averaged 13 per year over the last four years (11 in 2003-2004), out of approximately 26 million visits to national parks and national historic sites.

However, visitors to national parks are less likely to rate the learning experience component of their visit as very satisfactory (i.e., in 2003-2004, less than 50% of the visitors to one national park rated their visit as very satisfactory). In contrast, visitors to national historic sites, other than historic canals, were less likely to rate the recreational component of their visit as satisfactory (i.e., in 2003-2004, less than 85% of visitors to one national historic site were satisfied and less than 50% were very satisfied). This can be explained in part by the fact that most historic sites do not offer any recreational activities.

Public Safety

In 2003-2004, Parks Canada's Occurrence Tracking System (OTS) was implemented. This system tracks the number and nature of public safety incidents nationally. It is expected that by March 2005, the system will contain sufficient data for national reporting and analyses.

Performance Expectation

Minimize public safety incidents.

Parks Canada initiated an evaluation of its public safety program in the last quarter of 2003-2004, with a view to assessing the effectiveness of the program's policy and planning framework, prevention activities and standards for training and service delivery. The final report of this evaluation is expected in the fall of 2004.

As part of the public safety evaluation, Parks Canada conducted a survey of public safety specialists in each field unit to generate program baseline data, including public safety incident rates. (See Appendix 1, point 11 for more details.) Safety incidents were divided into four categories of severity. Figure 32 provides the estimated number of public safety incidents, for each category, over a five-year period, for the twenty-seven responding field units.[29]

Figure 32: Public Safety Incident Rates, 1998-1999 to 2002-2003

Injury Categories	Fiscal Year					Grand Total
	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999	
No or non-life threatening	1,460	1,462	1,480	1,353	1,400	7,155
Potentially life threatening	88	114	105	104	133	544
Life threatening	51	52	67	65	51	286
Death	32	36	19	34	40	161
Total	1,631	1,664	1,671	1,556	1,624	8,146

Public safety incidents have generally remained constant over the five-year period, with the great majority of incidents involving no serious injuries.

During the period shown in Figure 32, there were an estimated 132 million visits to Parks Canada's facilities. On average over the five-year period, there was one life threatening or fatal incident per approximately 294,000 visits. Most of the deaths and life threatening injuries were

reported by the mountain national parks in Alberta and British Columbia, where people were engaged in backcountry types of activity such as skiing and climbing. Parks Canada seeks to minimize the number of such injuries and deaths while recognizing that it is unlikely that they can be reduced to zero.

TOWNSITES

Description and Expenditures

This service line includes all activities related to the Parks Canada Agency's management of communities within national parks, including the provision of drinking water, snow removal, garbage pick up and disposal, sewage treatment, road and street maintenance, and fire services. Parks Canada is directly responsible for managing five small townsites in national parks, which have permanent populations ranging from between 100 and 7,700. The townsites include Field in Yoho National Park of Canada, British Columbia; Lake Louise in Banff National Park of Canada, Alberta; Wasagaming in Riding Mountain National Park of Canada, Manitoba; Waskesiu in Prince Albert National Park of Canada, Saskatchewan; and Waterton in Waterton Lakes National Park of Canada, Alberta.

The Banff townsite (www.townofbanff.com) in Banff National Park of Canada has been self-governed since 1990 under a federal-provincial agreement and is not directly administered by Parks Canada. Jasper townsite (www.jasper-alberta.com) in Jasper National Park of Canada has been operating under self-government authorities since April 2002. Parks Canada retains authority for land-use planning and development in Jasper.

(In thousands of dollars)		2003-2004	2002-2003
Operating (not including amortization)	Salary	3,657	4,228
	Other	4,259	3,770
	Total	7,916	7,998
Capital		7,963	3,672
Grand Total		15,879	11,670

This service line represented 2% of Parks Canada's total operating expenditures in the last two years. Significant capital expenditures in 2003-2004 included $3.1M for the Wastewater Treatment Plant upgrades in Field, $2.6M for the construction of a water Treatment Plant in Wasagaming, $1M for the Lake Louise Wastewater Treatment Plant project and $0.5M for the Waskesiu wastewater treatment plant.

(In thousands of dollars)	2003-2004	2002-2003
Revenue (cost recovery for municipal services)	2,035	2,247

Planned Result	Performance Expectations	Status
Park communities are efficiently administered and are models of environmental stewardship.	• 100% cost recovery for municipal services (water, sewer, and garbage collection).	**On Target** for Cost Recovery
	• Minimize environmental impacts of townsites.	**Reasonable Progress**: Framework for reporting was advanced; two townsites that have invested in upgrading water sewage treatment meet or almost meet all targets.

Initiatives and Achievements

Cost Recovery of Municipal Services

Performance Expectation

100% cost recovery for municipal services (water, sewer, and garbage.

Parks Canada is committed to recover 100% of the costs related to provision of water, sewer and garbage services in five park communities (not including Banff and Jasper), with other municipal costs being funded by Parks Canada. Parks Canada's capital and operating costs for the townsites were $16 million ($12 million in 2002-2003).

The costs of providing water, sewer and garbage services were $1.8 million (down from $1.9 million in 2002-2003). These costs were completely recovered by the utility fees charged for the delivery of water, sewer and garbage services (i.e., the target of 100% cost recovery). An additional $0.2 million (down from $0.4 million in 2002-2003) was recovered for the recapitalization of associated facilities (e.g., water and sewage treatment plants).

Environmental Performance

The *Canada National Parks Act* requires the townsites to have a community plan that is consistent with the principles of no net negative environmental impact. A No Net Negative Environmental Impact (3NEI) Framework identifies how each community impacts on the environment, how these impacts can be measured and what actions will be taken to mitigate or manage the impacts. A review of progress on the development of 3NEI frameworks was completed in 2003-2004. The review found that progress in developing the frameworks has varied widely between the communities. It also suggested a basis for identifying common environmental aspects and related indicators among the communities. It is expected that a 3NEI framework, including both monitoring and concrete actions to improve the ecological state of townsites, will be in place for each of the park communities by March 2005.

Performance Expectation

Minimize environmental impacts of townsites.

In 2003-2004, the Agency started work on a single strategy for completing all the remaining frameworks, and for monitoring and reporting on a set of common environmental indicators for all communities. One common indicator concerns compliance with sewage effluent quality standards.

It is intended that sewage effluent from all town sites will meet at a minimum the standards suggested in the Federal Wastewater Guidelines www.ec.gc.ca/emsinfo/approach_e.htm. This would contribute to the long-term protection of the ecological integrity of the receiving environment. Currently, the communities of Banff, Field, Jasper, Lake Louise and Waterton have set standards for wastewater effluent quality that exceed the federal guidelines. The remaining two communities, Wasagaming and Waskesiu, are in the process of updating their park management plans and will address the federal guidelines and targets during this planning process.

Sewage effluent quality is measured against the target levels for certain chemicals (phosphorous and ammonia), bacteria counts (fecal coliforms), levels of solids in the effluent, and five-day oxygen level. Banff and Lake Louise have undertaken upgrades to their sewage treatment plants over the last several years. Both communities have met or are very close to meeting all of their targets. The 2003-2004 effluent quality for Banff and Lake Louise is reported in Figure 33. All townsites will report on their performance against the stated standards and other potential environmental indicators in future reports.

Figure 33: Sewage Effluent Quality for Banff and Lake Louise Townsites

Parameter	Targets Banff National Park 2004 Management Plan Amendment	Lake Louise	Banff
		Yearly average	Yearly average
		2003-2004	2003-2004
Total Phosphorous (mg/l)	**<0.15**	1.28	0.18
Fecal Coliforms (CFU/100ml)	**<20** (end of pipe)	1	7.9
Solids, total suspended (mg/l)	**<10**	2.55	<2
5 Day Biochemical Oxygen Demand (BOD_5) (mg/l)	**<10** (summer) **<20** (winter)	2.0 (summer) 2.5 (winter)	1.7 (summer) 1.7 (winter)
Ammonia (NH_3-N) (mg/l)	**<1** (summer) **<5** (winter)	0.2 (summer) 0.15 (winter)	0.26 (summer) 0.31 (winter)

Upgrades to the sewage treatment plant in Field will be completed in early 2004-2005. The sewage treatment facilities in the remaining communities (Waterton and Wasagaming) have not received any significant upgrades in the past five years.

THROUGH HIGHWAYS

Description and Expenditures

This service line includes the operation, maintenance and repairs of the provincial and inter-provincial highways that pass through national parks and national historic sites. Expenditures for highways were:

(In thousands of dollars)		2003-2004	2002-2003
Operations (not including amortization)	Salary	10,777	10,774
	Other	13,268	14,729
	Total	24,045	25,503
Capital		10,166	4,594
Grand Total		34,211	30,097

This service line represented 5% of Parks Canada's total operating expenditures in the last two years. Significant capital expenditures in 2003-2004 included $4.4M for the Gros Morne National Park of Canada Highway 430 project (asset condition rated "fair" in 1999), $1.4M on the Trans-Canada Highway in Glacier National Park of Canada (asset condition rated "poor" in 1999) and $1.2M on the Cabot Trail in Cape Breton (asset condition rated "poor" in 1999).

Planned Result	Performance Expectations	Status
Highways are safe and open to through traffic and minimize ecological impact.	• Highways are open to through traffic	**Caution**: Highways remained open. Reliance on emergency funding for capitalization and improvement to the condition of the assets remains a major concern.
	• Safety incidents are minimized.	**Insufficient information** to report on safety incidents.
	• Minimize environmental impacts of highways.	**Reasonable progress** was made on a framework for reporting on the environmental impacts of highways.

Initiatives and Achievements

Highway Condition and Access

Sections of 21 numbered highways pass through 16 national parks of Canada and one national historic site of Canada, covering a distance of 900 kilometres. Of these 21 highways, two (the Trans-Canada and Yellowhead), which are included in the National Highway System, pass through six national parks. The replacement value of these highways has been estimated at $1 billion, representing about 14% of the replacement value of Parks Canada's entire asset portfolio.

Performance Expectation
Highways open to through traffic.

Parks Canada is committed to keeping the highways open to through traffic barring uncontrollable environmental events (e.g., heavy snowfalls or excess rain resulting in rock slides). In 2003-2004, no highway was closed due to problems with the condition of the assets.

Although highways and bridges remained open, data updated in 1999, show that the majority of these assets are judged to be in fair (45%) or poor (32%) condition. Fair condition reflects minor asset deterioration with some loss of stability and/or performance that will worsen if corrective work is not carried out on average within three to five years. Poor condition reflects significant asset deterioration with major loss of stability and/or performance and a high risk of accelerated deterioration or failure if corrective work is not carried out on average within one to two years.

Safe Highways

Performance Expectation
Safety incidents are minimized.

Parks Canada undertakes informal inspections of highways and bridges to ensure that immediate safety issues are documented and, where possible, these concerns are addressed (e.g., potholes, damaged guide rails, etc.). Urgent health and safety concerns that threaten public safety or where an asset is in immediate danger of collapse have been addressed in the last few years using $30 million in supplementary allocations from the Treasury Board. Most of the major capital expenditures reported for through highways in this and previous reports are directed toward these urgent health and safety issues. In the absence of a permanent source of recapitalization funds, Parks Canada continues to require emergency funding from Treasury Board to deal with deteriorating highway conditions and their resulting long-term risks to public safety and personal property.

The Agency currently collects traffic volume and accident data for some of its through highways. In 2004-2005, Parks Canada will review its existing information and determine how it will report in the future.

Minimize Environmental Impact of Highways

Performance Expectation

Minimize environmental impacts of Highways.

In 2003-2004, a review was undertaken of field unit commitments with respect to sustainable highways, as well as practices and performance indicators of the sustainable highway management used in other jurisdictions. The results were used in preparation of a draft ecological reporting framework for through highways. This draft framework will be finalized by March 2005, following further discussion at the field unit level, as part of planned bioregional discussions of park ecological integrity monitoring programs.

Although the framework is not finalized, it does include a commitment to sustainable highway management that is consistent with the *Canadian Environmental Assessment Act*. This includes incorporating highway construction and design standards that mitigate the environmental impact of highways into Parks Canada's normal practices. This may include such sustainable practices as: requiring contractors to follow an environmental plan during work in the park; reducing road salt usage; using siltation controls during construction; using materials that reduce long-term maintenance and associated environmental risk (e.g., galvanizing versus painting of bridges); and use of local plant species in landscaping and rehabilitation of construction areas.

Parks Canada has developed a draft Salt Management Policy that directs field units with responsibility for roads to use salt in an environmentally responsible manner, to minimize the negative environmental effects of the handling, storage and application of salt, and to assess the impact of using road salt. The negative effects of salt use include salt run off into rivers and lakes, growth of non-native invasive plant species along the road, and wildlife being attracted to roads to ingest salt. Managers are to consider the need for developing a local Salt Management Plan, with specific goals and targets to be measured and reported annually. In 2003-2004, there were no new salt management plans produced.

Another element of the framework concerns the effects of highways on local animal species. In Banff and Yoho National Parks of Canada, efforts have focused on reducing wildlife mortality and on reconnecting habitat separated by the Trans-Canada Highway. Fencing some sections of highway and redirecting animal crossings can reduce animal mortality. Between April 1998 and March 31, 2004, 22 elks, black bears and wolves were killed on the fenced portion of the highway (an increase of four over 2002-2003) compared to 81 in the non-fenced area (an increase of seven over 2002-2003). However, fencing is not an effective intervention for all species. Small mammals such as coyotes either dig or easily squeeze under the fences in search of food along the highway median and have a greater mortality rate in fenced areas compared to unfenced areas (37 vs. 18 from April 1998 to March 2004).

Fencing, although helpful in reducing the mortality of some species, also contributes to habitat fragmentation, as does the highway itself. To address this problem, Parks Canada has built underpasses and overpasses along parts of the Trans-Canada Highway in Banff National Park of Canada for the exclusive use of wildlife. In 89 months of monitoring (November 1996 to March 2004), 49,268 individual wildlife crossings by medium-sized and larger animals have been

detected, an increase of 4,689 over 2002-2003. Each of these crossings spares wildlife from exposure to potentially fatal vehicle traffic.

SECTION 3: GOVERNMENT-WIDE INITIATIVES AND POLICIES

This section reports on Parks Canada's progress against specific government initiatives and policies, as required by the Treasury Board of Canada. Progress is reported for:

1. Modern Controllership
2. Sustainable Development
3. Service Improvement Initiative
4. Reporting for External Charging Information
5. Reporting on the Species at Risk Horizontal Initiative

Modern Controllership

Following a capacity assessment in 2002, Parks Canada developed a detailed action plan based on the principles of Treasury Board's Modern Comptrollership model. The action plans targets six areas of focus, each of which is outlined in the table below.

Focus Area	2003-2004 Accomplishments
Sustainable Business Planning	Developed Field Unit Resource Template to guide resource allocation National office and field unit sustainable business plans completed and presented to Executive Board
Asset Management	Executive Board approved Asset Management Policy
Values and Principles	Developed values and principles training module for senior managers Conducted the employee survey Conducted Alternate Dispute Resolution pilots and training Developed Code of Ethics on due diligence standards for Parks Canada executives
Performance Information	Defined performance information framework and refined corporate "performance expectations" Roll out and implementation of new financial coding aligned with the Program Activity Architecture. Introduced standardization to enable automation of information by park and site and align revenues with expenditures
Risk Management	Developed vision paper for integrated risk management
Accountability	Clarified roles between national office and service centres Simplified, redirected and refined roles of Executive Board committees Established a formal Parks Canada Executive Performance Agreement Regime

As a result of these efforts, Parks Canada has advanced its ability to link financial and non-financial information, improved aspects of its risk and control frameworks, and instilled a more rigorous approach to public service values and ethics.

Service Improvement Initiative

Parks Canada has a long tradition of providing quality services to Canadians and international visitors. This has resulted in a very high satisfaction rating, as demonstrated both in Parks Canada's own surveys as well as in government surveys. Despite these high ratings, Parks Canada's budget limitations and ongoing capital shortfall mean that the level and quality of its visitor services as well as the current levels of satisfaction, are at risk in the long term.

Programs and Services Covered by the Service Improvement Initiative

Parks Canada includes direct on-site visitor services within the scope of the Service Improvement Initiative, as well the Parks Canada Web site, Call Centre, and Campground Reservation Service.

Client Satisfaction

Direct Visitor Services	Levels of visitors' satisfaction with several aspects of their visit are reported earlier in the report (see Figures 28 and 31). High levels of visitor satisfaction are typical at Parks Canada facilities, consistent with the three Citizen's First surveys (1998, 2000, 2002) that found national parks to be at or near the top of federal government services for quality.[30]
Web site	A nation-wide Web site survey of 1000 visitors to the site in 2004 found 65% of respondents were satisfied with their visit to the Parks Canada Web site. To complement this Web site survey, focus group testing with select respondents was completed.
Call Centre	A telephone survey in the fall of 2002 with 400 callers to the Parks Canada 1-888 number found that the percentage of satisfied clients was above the targets of 50% for very satisfied users and 85% of users satisfied with all aspects of the service from the call centre.
Campground Reservation Service	Parks Canada's Campground Reservation Service is a Government On-Line initiative through which campers can make a campground reservation by visiting the Internet service 24 hours a day or by dialling toll free to a call centre operating 12 hours a day. The service is being piloted at eight locations in 2004 with full implementation planned in 2005. Satisfaction has not been assessed.

Performance and Service Standards

Direct Visitor Services	Parks Canada expects 85% of users at each location surveyed should be satisfied or very satisfied and that 50% of users should be very satisfied with visitor services and heritage presentation.
Call Centre	Parks Canada's expects 85% of Call-Centre users to be at least satisfied and 50% to be very satisfied. Parks Canada has also set standards with respect to timeliness (e.g., 85% of all calls that reach an information officer will be answered within three rings), accessibility (e.g., 95% of attempts to reach the service will be successful), and responsiveness and accuracy of information provided (e.g., determined by call monitoring).
Web site	Have not yet established performance targets.
Campground Reservation Service	Parks Canada has set a number of operational standards for the reservation system including average speed to answer calls (i.e., four minutes), hold time in queue (i.e., no more than 5% of callers held in queue more than 5 minutes), computer system downtime (i.e., no more than 60 minutes per calendar month where reservations can not be completed), and reservation quality (i.e., no more than two errors per 1,000 reservations each calendar month, no reservation double booking of any facility during a calendar month).

Main Achievements in Improving Service from a Citizen-Centred Perspective

Parks Canada Guarantee	Parks Canada guarantees excellent value and quality services, and empowers frontline staff to address client complaints immediately without undue process, including the refund of user fees. The Guarantee was introduced in 1998 and serves as the Agency's primary tool for increasing client satisfaction and enhancing the perception of value for services to which user fees apply. It applies to on-site visitor services provided at all of Parks Canada's locations.
Quality Visitor Services Training	Parks Canada has developed a quality visitor service training course as an integrated, adaptable one-day package for visitor services staff and other staff involved in supporting visitor services at the field level. By September 2003, approximately 1,570 employees from across the country had successfully completed the full training course.
Reinvestment of Revenue in Visitor Services	To reduce the impact of the annual recapitalization budget shortfalls and the possibility of resulting closures or reduced levels of service, Parks Canada has proposed a multi-year National Pricing Strategy through which revenues from fee increases will be earmarked for reinvestment in visitor facilities.

Sustainable Development

In February 2004, Parks Canada's second Sustainable Development Strategy (SDS) (www.pc.gc.ca) was released, updating and expanding the February 2001 Strategy. A review of all of the Agency's performance objectives and targets was completed after the release of the 2004-2007 SDS which resulted in changes to some strategic objectives and performance expectations in the SDS to match the commitments made in the Agency's 2005-2009 Corporate Plan. These new objectives and targets form the basis of this performance report.

Parks Canada 2004-2007 Sustainable Development Strategic Objectives

Strategic Objective	Progress
To substantially complete the system of national parks of Canada and significantly advance the system of national marine conservation areas in representing all of Canada's terrestrial and marine natural regions, as identified in Parks Canada's system plans, and to enhance the system of national historic sites of Canada which commemorate Canada's history.	Revised commitments with respect to the establishment of national park and national marine conservation areas are shown at the beginning of the establishment section of this report. Progress on establishing national parks and marine conservation areas and in the designation of national significant persons, places and events is reported on pages 20 to 38.
Ensuring better functioning ecosystems, through the ecological integrity of national parks of Canada and the sustainability of national marine conservation areas of Canada; ensure the commemorative integrity of national historic sites of Canada so that resources of national significance are not threatened, messages of national significance are communicated, and other heritage values are respected; manage cultural resources at national parks and national historic sites of Canada in accord with the principles of value, public benefit, understanding, respect and integrity.	Revised commitments are shown at the beginning of the Protection section of this report. Progress against these commitments is reported on pages 39 to 57.
To raise awareness, and foster understanding, enjoyment, and sense of ownership of, and strengthen emotional connections to the national parks, national historic sites and national marine conservation areas of Canada.	Revised commitments are shown in the Heritage Presentation section of this report. Progress against these commitments is reported on pages 58 to 61.
To provide visitors with services to enable them to enjoy and appreciate heritage places.	Revised commitments are shown in the Visitor Services section of this report. Progress against these commitments is reported on pages 62 to 66.

Strategic Objective	Progress
Park communities are effectively governed and efficiently administered as models of sustainability.	Revised commitments are shown in the townsite section of this report. Progress against commitments is reported on pages 67 to 69.
To maintain reliable, safe through-transit that minimizes ecological impacts.	Revised commitments are shown in the highways section of this report on pages 70 to 72.
To maintain or improve management integrity, particularly focussing on effective decision-making and results based management.	Specific commitments related to greenhouse gas reduction and management of PCBs, storage tanks and halocarbons are reported in the protection section of this report pages 46-47.

Reporting for External Charging Information

A. Fees and Revenues ($ thousands)

Name of Fee Activity	Fee Type	Fee Setting Authority	Date last modified	2003/04					Planning Years		
				RPP Forecast	Actual Revenues	Estimated Full Cost	Performance Standards	Performance Results	Fiscal year	Forecast Revenue	Estimated Full Cost
Entry fees	Service	*Parks Canada Agency Act*	Increased in 2003	$31,000	$37,750	All fees charged by Parks Canada are part of a comprehensive and integrated regulatory scheme to manage and maintain national parks and national historic sites for the use and enjoyment of Canadians. The approximate annual cost of the associated services and rights and privileges is $279 million.	Parks Canada has implemented a Quality Service Guarantee. This exceeds the objective of accountability for performance as specified in the External Charging Policy by refunding the user fee immediately to any dissatisfied visitor.	See Visitor Services Section regarding visitor satisfaction targets and performance. Parks Canada's services have been ranked first or second among those provided by all Federal Government departments and agencies in the 1998, 2000 and 2002 Citizen First reports	2004/05	$84,000	$280,000
Recreational fees	Service	*Parks Canada Agency Act*	Increased in 2003	$26,000	$20,719				2005/06	$87,000	$280,000
Rentals, lands buildings and concessions	Rights and privileges	*Parks Canada Agency Act*	Increased in 2003/04 where terms of leases and licenses expired and where rent review provisions exist	$12,000	$16,893				2006/07	$95,000	$280,000
Water, sewer and garbage fees	Service	*Canada National Parks Act*	Water and sewer fees increased in 2001 Garbage fees increased in 1996	$2,200	$2,035						
Other revenues	Other goods and services	*Parks Canada Agency Act*	Business licences increased in 1994 Other fees increased in 2003	$2,958	$4,341						
Total				$74,158	$81,738*						

* Excludes $1,154 in accounting revenues

B. Fee Increases Rationale and Consultation Results

Many of the visitor facilities in Canada's national parks and national historic sites were built in the 1950s to1970s and are now approaching the end of their normal life cycle. Ongoing maintenance is no longer sufficient to keep these facilities safe and in good condition, and the recapitalization funding required for rebuilding or replacement is insufficient.

Visitors, group tour operators and the businesses that operate within national parks and national historic sites all benefit in a direct way from their experience with these places. However, the fees they pay currently cover only 25 per cent of the costs to provide services and facilities.

To reduce the impact of the annual recapitalization budget shortfall and the possibility of resulting closures or reduced levels of service, Parks Canada increased fees in 2003, with new revenues being earmarked for reinvestment in visitor facilities. The strategy is based on the Government of Canada External Charging Policy principle that individuals and organizations that benefit directly from the programs and services provided should help to pay the related costs. It also reflects the Agency's desire to implement consistent pricing across the country, so that visitors to national parks and national historic sites pay the same fee for the same service regardless of the location where it is provided. The Agency's overriding goal is to continue offering high quality heritage experiences and services to Canadians by re-investing its new revenues into sustaining facilities and levels of services.

National consultations were carried out by Parks Canada between January and March 2003. Provincial/Territorial parks and tourism organizations, chambers of commerce, business operators, elected officials, user and stakeholder groups, and commercial group tour operators were consulted through mail-back cards, letters, meetings, newsletters, travel trade shows and a variety of other means.

There was widespread acceptance of the need to reinvest in visitor services and facilities, and that increases to user fees were appropriate for this purpose. In some instances, communities adjacent to parks and sites that are dealing with economic challenges asked for reductions to the proposed fees and other price incentives for frequent visitors.

The majority of those consulted also requested that Parks Canada increase its prices by smaller increments on a more routine basis, rather than continuing the practice of making larger price adjustments periodically.

Travel trade and tourism organizations asked for a longer phase-in period due to the continuing downturn in this sector. There was also confirmation of the importance to commercial operators of advance notification of price increases.

Parks Canada is proposing to address the concerns raised during consultations:

Commercial group tour fee increases will be phased in over two years beginning in 2004. The full price increases that the Agency proposed would not take effect until 2005. Parks Canada will

respect its commitment to provide 18 months advance notification, and 2004 prices will not take effect until October 1, 2004.

Specially priced early bird and national entry passes are offered for repeat visitors, and there continues to be discounted prices for families, groups, seniors and youth. Where levels of service are reduced in the shoulder seasons, prices are also reduced. The proposed strategy for future fee increases will be to phase them in over several years.

Parks Canada's dispute resolution approach makes use of the Parks Canada Quality Service Guarantee. If visitors are not satisfied with the quality of service provided or they do not believe that they received value for the fees that they paid, a refund is offered.

C. Other Information

Parks Canada Fees are published in the Canada Gazette (http://canadagazette.gc.ca/partI/2003/20030823/pdf/g1-13734.pdf#Page=54) and Parks Canada Web site (www.pc.gc.ca/agen/tarifs-fees/index_e.asp).

Horizontal Initiative: Species At Risk

Horizontal Initiative Template		
1. Name of Horizontal Initiative: Implementation of the Act respecting the protection of wildlife species at risk in Canada	2. Name of Lead Department(s): Environment Canada	
3. Start Date of the Horizontal Initiative: 2000	4. End Date of the Horizontal Initiative: ongoing (funding until 2007-2008)	5. Total Federal Funding Allocation: $438,000,000
6. Description of the Horizontal Initiative: This Horizontal Initiative supports the development and implementation of the National Strategy for the Protection of Species at Risk and the *Species at Risk Act* (SARA) that came fully into force in June 2004. Environment Canada (EC), Fisheries and Oceans Canada (DFO) and Parks Canada Agency (PCA) are the departments/agency responsible for the protection of species at risk under federal jurisdiction. The three departments received funds from Treasury Board in 2000 for the "Implementation of the National Strategy for the Protection of Species at Risk and their Critical Habitat" and in 2003 for "Implementation of the Act respecting the protection of wildlife species at risk in Canada".		
7. Shared Outcome(s): Implementation of SARA, species at risk protected, biodiversity protected.		
8. Governance Structure(s): CESCC (Canadian Endangered Species Conservation Council – F/P/T Ministers responsible for wildlife); Canadian Wildlife Deputy Ministers; CWDC (Canadian Wildlife Directors Committee – F/P/T Directors responsible for wildlife); ADMs Committee (EC, DFO, PCA); Director General Operations Committee (EC, DFO, PCA and others).		

9. Federal Partners Involved in each Program	10. Names of Programs	11. Total Allocation	12. Planned Spending for 2003–04	13. Actual Spending in 2003–04	14. Planned Results for 2003–04	15. Achieved Results in 2003–04
1.Environment Canada	(a) Environment Canada Species at Risk Program	$283,844,000	$38,400,000	$31,646,000	Proclamation of SARA (Phased approach); Preparation for full implementation of SARA (Prohibitions and enforcement) General administration of SARA; Policy development (Critical Habitat, Residence, Permits, etc.); Management of Listing process; Preparation of Ministerial Response Statements;	Proclamation of SARA (Phased approach); Preparation for full implementation of SARA (Prohibitions and enforcement) General administration of SARA; Policy development (Critical Habitat, Residence, Permits, etc.); Management of Listing process; Preparation of Ministerial Response Statements;
2.Fisheries and Oceans Canada	(b) Fisheries and Oceans Species at Risk Program	$103,219,000	$14,300,000	$12,526,000		
3.Parks Canada Agency	(c) Parks Canada Species at Risk Program	$50,937,000	$5,300,000	$4,739,600		

					Recovery strategies in development;	Recovery strategies in development;

16. Comments on Variances: Due to timing of the Federal Budget 2003 and the submission to TB, EC, DFO and PCA did not plan for incremental funding in 2003-04 and did not receive this supplemental funding ($13M) until December 2003. Due to funding uncertainty and limited ability to cash manage, EC, DFO and PCA scaled back implementation of SARA and activities related to the SAR program in 2003-04. Planned results were prioritized based on initial 2000-2005 funding.

Although financial records show incomplete spending of funds in this fiscal year, the three Departments reallocated some A-base resources to SARA implementation, which, if added, would bring the total close to the planned spending level.

17. Results Achieved by Non-federal Partners:

- The Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada assessed 63 species at their May and November 2003 meetings.
- Through the Habitat Stewardship Program, the Federal government undertook stewardship activities with 134 partners, leveraged close to $23 million in funding from these partners, and protected more than 50,000 hectares of species at risk habitat.

18. Contact Information:	19. Approved by:	20. Date Approved:
Yanik Perigny Environment Canada	Jean-François LaRue Environment Canada	

SECTION 4: AUDITED ACCRUAL FINANCIAL STATEMENTS 2003-2004

Management Responsibility for Financial Statements

The accompanying financial statements of the Parks Canada Agency are the responsibility of management and have been approved by the Executive Board of the Agency as recommended by the Audit and Evaluation Committee of the Agency.

These financial statements have been prepared by management in accordance with Canadian generally accepted accounting principles and, where appropriate, they include amounts that have been estimated according to management's best judgement. Where alternative accounting methods exist, management has chosen those it deems most appropriate in the circumstances. Management has prepared the financial information presented elsewhere in this report and has ensured that it is consistent with that provided in the financial statements.

Management has developed and maintains books of accounts, records, financial and management controls and information systems. They are designed to provide reasonable assurance that the Agency's assets are safeguarded and controlled, that resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and that transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations, the *Parks Canada Agency Act*, and internal policies of the Agency. Internal audits are conducted to assess the performance of management controls and practices.

The Agency's external auditor, the Auditor General of Canada, has audited the financial statements and has reported on her audit to the Chief Executive Officer of the Agency and to the Minister of Environment.

Alan Latourelle
Chief Executive Officer

Mike Fay
Chief Administrative Officer

September 3, 2004

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR'S REPORT

To the Chief Executive Officer of Parks Canada Agency and
to the Minister of Environment

I have audited the balance sheet of Parks Canada Agency as at March 31, 2004 and the statements of operations, equity of Canada and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Agency's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Agency as at March 31, 2004 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
September 3, 2004

PARKS CANADA AGENCY

Balance Sheet as at March 31

(in thousands of dollars)

	2004	2003
Assets		
Current assets:		
Cash entitlements (Note 3)		
General operations account	54,159	57,593
Specified purpose accounts	633	487
	54,792	58,080
Accounts receivable	4,041	4,952
Inventory of consumable supplies (Note 4)	5,761	4,912
	64,594	67,944
Property, plant and equipment (Note 5)	1,448,927	1,458,509
Collections and archaeological sites (Note 6)	1	1
	1,513,522	1,526,454
Liabilities		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities		
Federal government departments and agencies	7,406	12,898
Others	55,105	54,100
	62,511	66,998
Deferred revenue (Note 7)	8,978	6,779
	71,489	73,777
Employee future benefits (Note 8)	41,812	39,856
Provision for environmental clean-up (Note 9)	22,320	21,809
	135,621	135,442
Equity of Canada	1,377,901	1,391,012
	1,513,522	1,526,454

Contingencies and commitments (Notes 9 and 14).

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Approved by:

Alan Latourelle
Chief Executive Officer

Mike Fay
Chief Administrative Officer

PARKS CANADA AGENCY

Statement of Operations for the Year Ended March 31

(in thousands of dollars)

	2004	2003
Expenses (Note 10)		
Stewardship of National Heritage Places		
Establishing Heritage Places	16,665	14,137
Protecting Heritage Resources	164,335	130,244
Presenting Heritage Resources	56,814	51,691
	237,814	196,072
Use and Enjoyment by Canadians		
Visitor Services	150,450	154,566
Townsites	7,915	7,998
Through Highways	24,044	25,503
	182,409	188,067
Corporate Services		
Managing Parks Canada	49,659	46,623
People Management	14,924	12,842
	64,583	59,465
Amortization of property, plant and equipment	79,899	77,818
Net loss on disposal of property, plant and equipment	-	10,083
Total expenses	564,705	531,505
Revenues (Note 11)	83,085	78,030
Net cost of operations (Note 12)	481,620	453,475

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

PARKS CANADA AGENCY

Statement of Equity of Canada for the Year Ended March 31

(in thousands of dollars)

	2004	2003
Balance at beginning of year	1,391,012	1,440,270
Net cost of operations	(481,620)	(453,475)
Services provided without charge by Government departments (Note 13)	43,630	39,703
Net cash provided by Government	428,167	379,846
Change in cash entitlements	(3,288)	(15,332)
Balance at end of year	1,377,901	1,391,012

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

PARKS CANADA AGENCY

Statement of Cash Flows for the Year Ended March 31

(in thousands of dollars)

	2004	2003
Operating Activities:		
Net cost of operations	481,620	453,475
Items which do not involve cash:		
Amortization of property, plant and equipment	(79,899)	(77,818)
Net gain (loss) on disposal of property, plant and equipment	1,348	(10,083)
Services provided without charge by Government departments	(43,630)	(39,703)
Net change in non-cash working capital balances	2,225	12,524
Increase in employee future benefits	(1,956)	(4,578)
Increase in provision for environmental clean-up	(511)	(725)
Cash used in operating activities	359,197	333,092
Investing activities:		
Acquisitions and improvements to property, plant and equipment	71,622	47,485
Proceeds on disposal of property, plant and equipment	(2,652)	(731)
Cash used in investing activities	68,970	46,754
Net cash provided by Government	428,167	379,846

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

PARKS CANADA AGENCY

Notes to Financial Statements as at March 31, 2004

(Tables in thousands of dollars)

1. Authority and Objectives

In December 1998, Parks Canada Agency was established under the *Parks Canada Agency Act* as a departmental corporation and, when carrying out its operations, it acts as an agent of Her Majesty of Canada. The Parks Canada Agency is a separate entity listed under Schedule II of the *Financial Administration Act* and reports to the Minister of Environment. The Agency is not subject to the provisions of the *Income Tax Act*.

The Agency's mandate is to protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and foster public understanding, for present and future generations. In carrying out its mandate, the Agency delivers the program set out in the Agency's legislation and authorities.

The authorities for the programs for which Parks Canada is responsible are derived from the *Parks Canada Agency Act*, the *National Parks Act*, the *Historic Sites and Monuments Act*, the *Canada National Marine Conservation Areas Act*, the *Department of Transport Act*, and the *Heritage Railway Stations Protection Act*.

2. Significant Accounting Policies

The Agency's financial statements are prepared in compliance with Canadian generally accepted accounting principles.

a) Parliamentary appropriations:

The Agency is financed mainly by the Government of Canada through Parliamentary appropriations. Appropriations provided to the Agency do not parallel financial reporting according to Canadian generally accepted accounting principles, as they are based in a large part on cash flow requirements. Consequently, items recognized in the Statement of Equity of Canada are not necessarily the same as those provided through appropriations from Parliament. Note 12 provides information regarding the source and disposition of these authorities and a high-level reconciliation between the Net cost of operations and appropriations used.

b) Deferred revenue:

Deferred revenue includes revenues received in advance of the services to be provided and funds received from external parties for specified purposes. Deferred revenue is recognized as revenue when the services are provided.

c) Inventory of consumable supplies:

Consumable supplies are stated at average cost.

d) Property, plant and equipment:
Property, plant and equipment, excluding land, transferred to the Agency as at April 1, 1999, are recorded at their estimated historical cost, less accumulated amortization. The estimated historical cost of the assets was established by deflating the current replacement cost to the year of acquisition or construction using factors based on changes in price indices over time. This approach also took into consideration the overall asset condition and the cost of any improvements and major repairs since the original acquisition or construction of the property, plant and equipment.

Property, plant and equipment, excluding land, acquired after April 1, 1999, are recorded at cost. Property, plant and equipment, excluding land, acquired at nominal cost or by donation, are recorded at market value at the time of acquisition and a corresponding amount is credited directly to the Equity of Canada. Improvements that extend the useful life or service potential are recorded at cost.

Amortization is calculated on the straight line method using rates based on the estimated useful life of the assets as follows:

Asset	Useful life
Buildings	25-50 years
Fortifications	50-100 years
Leasehold improvements	2-10 years
Improved grounds	10-40 years
Roads	40 years
Bridges	25-50 years
Canals and marine facilities	25-80 years
Utilities	20-40 years
Vehicles and equipment	3-15 years
Exhibits	5-10 years

Acquired lands are recorded at historical cost. Crown lands acquired as a result of Confederation or the subsequent joining of a province or territory are recorded at a nominal value. Donated lands are recorded at their estimated market value at time of acquisition with a corresponding amount credited directly to the Equity of Canada.

e) Collections and archaeological sites:
Collections and archaeological sites are recorded at nominal value.

f) Employee future benefits:

(i) Severance benefits:
The Agency accrues its obligations and the related costs as the benefits accrue to employees. The Agency's liability for employee severance benefits is calculated using information derived from the results of the actuarially determined liability for employee severance benefits for the Government as a whole. Employee severance benefits liabilities payable on cessation of employment represent obligations of the Agency that are normally funded by future years' appropriations.

(ii) Pension benefits:
The Agency's employees participate in the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. Both, the employees and the Agency contribute to the cost of the Plan. The contributions are recognized in the year incurred. The Agency is not required under present legislation to make contributions with respect to actuarial deficiencies of the Public Service Superannuation Account.

g) **Services provided without charge by Government departments:**
Services provided without charge by Government departments are recorded as operating expenses by the Agency at their estimated fair value. A corresponding amount is credited directly to the Equity of Canada.

h) **Provision for environmental clean-up:**
The Agency records a provision for environmental clean-up in situations where the Agency is obligated or is likely to be obligated to incur costs related to the remediation and removal of contaminated material from environmentally contaminated sites, and the cost can be reasonably estimated following a detailed environmental assessment.

i) **Measurement uncertainty:**
The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses for the year. Employee-related liabilities, estimated useful lives of property, plant and equipment, environment-related liabilities and contingencies are the most significant items where estimates are used. Actual results could differ from those estimated.

3. **Cash Entitlements**
The Agency operates within the Consolidated Revenue Fund (CRF). The CRF is administered by the Receiver General for Canada. All cash received by the Agency is deposited to the CRF and all cash disbursements made by the Agency are paid from the CRF.

Included in cash entitlements are the following:

a) **General operations account:**
Cash Entitlement for general operations represents the amount of cash that the Agency is entitled to draw from the Consolidated Revenue Fund of the Government, without further appropriations. As at March 31, 2004, the balance of the general operations account is $54.2 million ($57.6 million in 2003).

b) **Specified purpose accounts:**
Cash Entitlement for specified purpose accounts represents money received from external organizations, which must be used for the purposes for which they are received. As at March 31, 2004, the Agency has a balance of $0.6 million ($0.5 million in 2003) for specified purpose accounts.

4. Inventory of Consumable Supplies

The inventory of consumable supplies as at March 31 consists of the following:

	2004	2003
Top soil, sand, gravel and other crude material	1,242	624
Equipment, materials and supplies	876	691
Construction material and supplies	790	712
Miscellaneous other supplies	586	639
Fuel and other petroleum products	550	512
Fabricated wood and metal products	539	530
Printed books, publications and maps	535	551
Safety equipment	339	318
Uniforms and protective clothing	304	335
	5,761	4,912

5. Property, Plant and Equipment

	Closing historical cost as at March 31, 2003	Net additions[1] for the year ended March 31, 2004	Closing historical cost as at March 31, 2004	Accumulated amortization as at March 31, 2004	Net book Value as at March 31, 2004	Net book value as at March 31, 2003
Buildings, fortifications and leasehold improvements	695,045	18,641	713,686	412,240	301,446	299,990
Improved grounds	557,319	7,440	564,759	425,454	139,305	154,204
Roads	917,524	9,000	926,524	546,414	380,110	387,752
Bridges	142,437	1,042	143,479	73,672	69,807	71,425
Canal and marine facilities	510,566	9,800	520,366	242,092	278,274	275,973
Utilities	144,877	9,693	154,570	81,008	73,562	67,337
Vehicles and equipment	118,968	4,385	123,353	89,091	34,262	33,003
Exhibits	94,373	7,833	102,206	75,371	26,835	23,907
	3,181,109	67,834	3,248,943	1,945,342	1,303,601	1,313,591
Land (Note 2d)						
-Acquired land	125,025	408	125,433	-	125,433	125,025
-Crown land	1	-	1	-	1	1
-Donated land	19,892	-	19,892	-	19,892	19,892
	144,918	408	145,326	-	145,326	144,918
Total property, plant and equipment	3,326,027	68,242	3,394,269	1,945,342	1,448,927	1,458,509

[1] includes all acquisitions, dispositions and write-offs in the year.

The Agency owns over 27 million hectares of land, the majority of which comprise the 41 national parks and national park reserves representing 27 of the 39 natural regions of Canada.

During the year, the Agency spent $0.9 million ($0.3 million in 2003) on the acquisition of land. The total cost of property, plant and equipment includes $79.9 million ($66.3 million in 2003) of construction in progress.

6. Collections and Archaeological Sites

Core to the Agency's mandate to protect and present nationally significant examples of our cultural heritage is the management of collections and archaeological sites. Although not capitalized like other cultural assets such as buildings or fortifications, these treasures have inestimable cultural value.

a) Collections:

The Agency manages collections that are made up of archaeological and historical objects.

The collection of archaeological objects includes specimens and records that represent a cross-section of human habitation and activities. These holdings consist of a range of functional groups of artifacts that represent domestic activities to industrial processes and includes tools, ships' fittings, as well as soil and botanical samples.

The collection of historic objects dates from the 10th century to the present day. They encompass ethnographic material, civilian, military and fur trade items, furniture and furnishings, tools and documents.

In addition, the Agency manages a collection of reproductions including period costumes, tools and furniture that have been copied from original objects or made based on historical data.

b) Archaeological sites:

An archaeological site encompasses surface, subsurface, or submerged remains of human activity. Archaeologists define a site by identifying the different activities that were conducted within an area. There are thousands of archaeological sites identified within Canada's 149 national historic sites, 41 national parks, and 2 marine conservation areas. The types of sites vary greatly, from Aboriginal villages, hunting camps, observation areas, and animal processing areas, to European fur trade and military posts, battlefields, shipwrecks, homesteads, and transportation and industrial sites.

7. Deferred Revenue

Included in the deferred revenue total of $9.0 million ($6.8 million in 2003) is an amount of $8.4 million ($6.3 million in 2003) representing the balance, at year-end, for entrance fees, recreational fees, and rentals/concessions fees collected in advance.

The remaining $0.6 million ($0.5 million in 2003) of deferred revenue, represents monies received from external organizations, which must be used for specified purposes.

8. Employee Future Benefits

a) Severance benefits:
The Agency uses the actuarially determined government wide ratio for calculating the liability for employee severance benefits. The employee severance benefit liability, including the short-term portion, is determined to be $44.6 million ($41.4 million in 2003). The amount expensed to salary and benefits in the period was $4.9 million ($6.8 million in 2003).

b) Pension benefits:
Contributions by the Agency to the Public Service Superannuation Plan of $29.5 million ($26.3 million in 2003) and by employees of $12.3 million ($11.0 million in 2003) are expensed to salary and employee benefits in the period incurred and represent the total cost under the Plan.

9. Contingencies

a) Claims:
In the normal course of business, claims have been made against the Agency totalling approximately $29.6 million, excluding interest, for alleged damages and other matters. The final outcome of these claims is not presently determinable and, accordingly, these items are not recorded in the accounts. In the opinion of management, the position of the Agency in all of these actions is defensible. These claims will be accounted for in the year in which liability is considered likely and the cost can be reasonably estimated.

b) Provision for environmental clean-up:
The Agency has 327 sites that are known or suspected of contamination. Based on information available and detailed studies conducted thus far on 267 of these sites, the Agency assesses the liability at $22.3 million ($21.8 million in 2003) and the contingency for environmental clean up at $135.0 million ($119.5 million in 2003).

The Agency recorded a provision for environmental clean up in situations where the Agency is likely to be obligated to the remediation and removal of contaminated material from contaminated sites. The provision is determined based on recommendations from engineering reports and based on local experience. The cost of future activities is estimated in current dollars. The final liability may be more than the current amount estimated since the overall remediation costs are unknown.

The contingency reflects the suspected costs or potential additional costs associated with situations where it is uncertain whether the Agency is obligated, or where it is unlikely that the Agency will incur full remediation costs.

10. Summary of Expenses by Major Classification

	2004	2003
Salaries and employee benefits	288,315	275,806
Amortization	79,899	77,818
Professional and special services	53,999	48,205
Utilities, materials and supplies	41,899	40,837
Transportation and communication	25,187	23,321
Rentals	23,996	10,939
Accommodation provided without charge	14,422	13,890
Payments in lieu of taxes	10,932	10,697
Repairs and maintenance	10,637	9,461
Grants and contributions	7,363	3,721
Information	6,610	5,466
Other miscellaneous expenses	935	536
Environmental clean-up	511	725
Net loss on disposal of property, plant and equipment (1)	-	10,083
	564,705	531,505

(1) In 2002-2003, Treasury Board approved under subsection 8(c) of the *Parks Canada Agency Act*, the transfer of the Agency's property, plant and equipment with a cost of $26.7 million to the Municipality of Jasper resulting in a loss on disposition of $9.8 million. The remaining net loss was from the disposition of other property, plant and equipment.

11. Summary of Revenues by Major Classification

	2004	2003
Entrance fees	37,750	35,169
Recreational fees	20,719	18,749
Rentals and concessions	14,483	14,815
Other operating revenues	4,341	4,647
Staff housing	2,410	2,403
Townsites revenues	2,035	2,247
Net gain on disposal of property, plant, and equipment	1,347	-
	83,085	78,030

12. Parliamentary Appropriations

a) Appropriations used:

	2004	2003
Appropriations voted:		
Vote 110 - Program expenditures	426,980	381,366
Vote 105 - New parks and historic sites account	7,800	3,908
Statutory appropriations:		
Expenditures equal to revenue received pursuant to section 20 of the *Parks Canada Agency Act*	85,589	78,038
Contributions to employee benefits plan	39,425	40,484
Total appropriations	559,794	503,796
Less:		
Amount available in future year	47,842	62,753
Appropriations used	511,952	441,043

b) Reconciliation to Government funding:

	2004	2003
Net cost of operations	481,620	453,475
Expenditures equal to revenue received pursuant to section 20 of the *Parks Canada Agency Act*	85,589	78,038
Items not affecting funding:		
Amortization of property, plant and equipment	(79,899)	(77,818)
Services provided without charge by Government departments (Note 13)	(43,630)	(39,703)
Net gain (loss) on disposal of property, plant and equipment	1,347	(10,083)
	(122,182)	(127,604)
Changes in accounts not affecting current year's funding requirements:		
New parks and historic sites account (Note 12 c))	3,710	(1,509)
Accounts receivable	(910)	239
Inventory of consumable supplies	849	(914)
Employee future benefits	(1,956)	(4,578)
Accounts payable and accrued liabilities	(1,122)	(2,133)
Deferred revenues	(2,200)	-
Provision for environmental clean-up	(511)	(725)
Other adjustments	95	-
	(2,045)	(9,620)
Property, plant and equipment funded by appropriations	71,622	47,485
Proceeds on disposal of property, plant and equipment	(2,652)	(731)
	68,970	46,754
Appropriations used	511,952	441,043

c) **New Parks and Historic Sites Account:**
The Government of Canada includes in its receipts and expenditures the transactions of certain consolidated accounts established for specified purposes. Legislation requires that the receipts of the specified purpose account be earmarked and that the related payments and expenses be charged against such receipts. The transactions do not represent liabilities to third parties but are internally restricted for specified purposes.

Funds are provided to the New Parks and Historic Sites Account by parliamentary appropriations, proceeds from the sale of lands and buildings that are surplus to operational requirements and all general donations. Furthermore, the Minister of Finance, may, on the request of the Minister of Environment, authorize the making of advances of up to $10.0 million to the New Parks and Historic Sites Account. All amounts received remain in this account until eligible expenditures are made for the purpose of establishing or developing new parks or historic sites and heritage areas, in compliance with the terms and conditions set out in the *Parks Canada Agency Act* and related Treasury Board directives.

Details of activities for the fiscal year ended March 31 are highlighted in the following analysis:

	2004	2003
Available at beginning of year	11,851	13,128
Receipts:		
Parliamentary appropriation	7,800	3,908
Proceeds on disposal of land and property, plant and equipment	2,426	661
Donation	-	401
	10,226	4,970
Expenditures:		
Capital expenditures	6,131	4,866
Contributions	617	1,381
	6,748	6,247
Available at end of year	15,329	11,851

13. Related Party Transactions

a) **Transactions in the normal course of business:**
The Agency is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies, and Crown corporations. The Agency enters into transactions with these entities in the normal course of business and on normal trade terms that would apply to all individuals and enterprises. The Agency entered into transactions with related parties for a total of $32.0 million ($27.4 million in 2003) for services provided by Government departments, including an amount of $23.1 million ($20.7 million in 2003) with Public Works and Government Services Canada for architectural and engineering services.

b) Services received without charge

During the year, the Agency received services without charge which are recorded at fair value in the financial statements as follows:

	2004	2003
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat	19,022	16,999
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	14,422	13,890
Services provided by the Department of Canadian Heritage for information management, information technology, finance, human resources and administrative support	7,510	7,510
Salary and associated costs of legal services provided by Justice Canada	2030	829
Other services provided without charge	646	475
	43,630	39,703

14. Commitments

a) The Agency has entered into agreements for leases of equipment and operating leases for accommodations for a total of $11.7 million ($13.4 million in 2003). The agreements show different termination dates, with the latest ending in 2021. Minimum annual payments under these agreements for the next five years are approximately as follows:

2004-05	1,389
2005-06	1,063
2006-07	963
2007-08	853
2008-09 and beyond	7,432

b) The Agency has entered into contracts for operating and capital expenditures for approximately $19.6 million ($19.2 million in 2003). Payments under these contracts are expected to be made over the next three years.

SECTION 5: UNAUDITED MODIFIED CASH-BASED FINANCIAL STATEMENTS 2003-2004

A. Financial Performance Overview

B. Financial Summary Tables

1. Summary of Voted Appropriations
2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
4. Resource Requirements by Organization and Business Line
5. Respendable Revenues
6. Non-Respendable Revenues

7A. Transfer Payments Summary
7B. Transfer Payments Details

8. Capital Spending by Business Line
9. Capital Projects
10. Contingent Liabilities

Approved by:
Mike Fay
Chief Administrative Officer
Parks Canada Agency

Mike Fay

Financial Performance Overview

In 2003-04 Parks Canada's Main Estimates amounted to $400,369,000. Throughout the year, additional funding was received bringing the total Authorities to $559,794,560. These additional resources ($159,425,560) were allocated to the following major initiatives:

	(in millions $)
• Operating budget carry forward from the previous year (as part of the two year appropriation authority)	62.1
• Increased funding for forest fire suppression	28.3
• Funding to expand Canada's system of national parks and marine conservation areas	27.2
• Increase in operating revenues	13.4
• Highway emergency repairs in national parks	7.2
• Additional funding to improve the natural heath of Canada's national parks	5.0
• Additional funding for severance pay and parental benefits	3.6
• Cost related to the Inuit Impact and Benefit Agreement for establishment of the Ukkusiksalik National Park of Canada	3.5
• Additional funding for various capital projects related to the new Gulf Islands National Park Reserve of Canada and for the restoration of HMCS Haida National Historic Site of Canada	3.3
• Support to businesses for the preservation of commercial heritage properties	2.9
• Salary settlements for collective agreements, economic increases, etc.	1.7
• Increase in Contributions to Employee Benefit Plans	1.0
• Evaluation and Internal Audit	0.3

Financial Summary Tables

Table 1. Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ thousands)

Vote		2003-04			
		Main Estimates	Total Planned Spending	*Total Authorities*	**Actual**
100	Program Expenditures	285,265	309,165	*426,979*	**379,137**
105	Payments to the New Parks & Historic Sites Account	4,500	14,500	*7,800*	**7,800**
(S)	Expenditures equivalent to revenue resulting from the conduct of operations pursuant to section 20 of the *Parks Canada Agency Act*	72,158	74,158	*85,589*	**85,589**
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	38,446	38,446	*39,426*	**39,426**
(S)	Refunds of previous years' revenues	-	-	*1*	**1**
Total - Budgetary Expenditures		400,369	436,269	*559,795*	**511,953**
Total - Non-Budgetary Expenditures		-	-	-	-
Total Parks Canada		400,369	436,269	*559,795*	**511,953**

Table 2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Planned Versus Actual Spending by Business Line ($ thousands)

PARKS CANADA/ Business Lines	FTEs	Operating	Capital	Voted Grants and Contributions	Subtotal: Gross Voted Expenditures	Statutory Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenue (Revolving Funds)	Total Net Expenditures
Stewardship of National Heritage Places									
(Main Estimates)	-	169,359	26,272	23	195,654	-	195,654	-	195,654
(Total Planned Spending)	1,940	193,259	36,272	23	229,554	-	229,554	-	229,554
(Total Authorities)	*2,079*	*237,789*	*24,125*	*7,471*	*269,385*	-	*269,385*	-	*269,385*
(Actuals)	**2,079**	**222,501**	**24,107**	**6,706**	**253,314**	-	**253,314**	-	**253,314**
Use & Enjoyment by Canadians									
(Main Estimates)	-	138,010	15,070	189	153,269	-	153,269	-	153,269
(Total Planned Spending)	1,300	140,010	15,070	189	155,269	-	155,269	-	155,269
(Total Authorities)	*1,931*	*199,422*	*38,198*	*40*	*237,660*	-	*237,660*	-	*237,660*
(Actuals)	**1,931**	**168,256**	**38,117**	**40**	**206,413**	-	**206,413**	-	**206,413**
Corporate Services									
(Main Estimates)	-	47,746	3,700	-	51,446	-	51,446	-	51,446
(Total Planned Spending)	400	47,746	3,700	-	51,446	-	51,446	-	51,446
(Total Authorities)	*370*	*48,918*	*3,832*	-	*52,750*	-	*52,750*	-	*52,750*
(Actuals)	**370**	**48,411**	**3,815**	-	**52,226**	-	**52,226**	-	**52,226**
Total Parks - Budgetary									
(Main Estimates)	-	355,115	45,042	212	400,369	0	400,369	0	400,369
(Total Planned Spending)	3,640	381,015	55,042	212	436,269	0	436,269	0	436,269
(Total Authorities)	*4,380*	*486,129*	*66,155*	*7,511*	*559,795*	*0*	*559,795*	*0*	*559,795*
(Actuals)	**4,380**	**439,168**	**66,039**	**6,746**	**511,953**	**0**	**511,953**	**0**	**511,953**
Non-Budgetary									
(Main Estimates)									-
(Total Planned Spending)									-
(Total Authorities)									-
(Actuals)									-
Total Parks									
(Main Estimates)									400,369
(Total Planned Spending)									436,269
(Total Authorities)									*559,795*
(Actuals)									**511,953**

PARKS CANADA/ Business Lines	FTEs	Operating	Capital	Voted Grants and Contri-butions	Subtotal: Gross Voted Expendi-tures	Statutory Grants and Contri-butions	Total Gross Expendi-tures	Less: Respen-dable Revenue (Revolving Funds)	Total Net Expenditures
OTHER REVENUES AND EXPENDITURES									
NON-RESPENDABLE REVENUES									
(Total Planned Spending)									-
(Total Authorities)									*12*
(Actuals)									**12**
COST OF SERVICES PROVIDED BY OTHER DEPARTMENTS									
(Total Planned Spending)									29,687
*(Total Authorities)***									*40,757*
(Actuals)**									**40,757**
NET COST OF THE PROGRAM									
(Total Planned Spending)									465,956
(Total Authorities)									*600,564*
(Actuals)									**552,722**

- Numbers in normal text denote Main Estimates numbers and Planned Spending (2003-04 *Report on Plans and Priorities*). *Numbers in italics* denote Total Authorities for 2003-04 (Main Estimates and Supplementary Estimates and other authorities). **Bolded numbers** denote actual expenditures/revenues in 2003-04 (shown in the Public Accounts).
- Due to rounding, figures may not add to totals shown.

** **Authorities and Actuals include cost of services provided by the Department of Canadian Heritage of $7,510,000.**

Table 3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Planned Versus Actual Spending by Business Line ($ thousands)

			2003-04			
Business Lines	Actual 2001-02	Actual 2002-03	Main Estimates	Total Planned Spending	*Total Authorities*	**Actual**
Stewardship of National Heritage Places	209,414	210,092	195,654	229,554	*269,385*	**253,314**
Use & Enjoyment by Canadians	202,539	201,950	153,269	155,269	*237,660*	**206,413**
Corporate Services	52,852	48,730	51,446	51,446	*52,750*	**52,226**
Total Parks - Gross Expenditures	464,805	460,772	400,369	436,269	*559,795*	**511,953**
Less: Respendable Revenues (Revolving Funds)	16,388	-	-	-	-	-
Total Parks - Net Expenditures	448,417	460,772	400,369	436,269	*559,795*	**511,953**
Non Budgetary	-	-	-	-	-	-
Total Parks Canada	448,417	460,772	400,369	436,269	*559,795*	**511,953**

Table 4. Resource Requirements by Organization and Business Line

Comparison of 2003-04 RPP Planned Spending and Total Authorities to Actual Expenditures by Organization and Business Lines ($ thousands)

Organization	Stewardship of National Heritage Places	Use & Enjoyment by Canadians	Corporate Services	TOTAL
Parks Canada				
(Main Estimates)	195,654	153,269	51,446	400,369
(Total Planned Spending)	229,554	155,269	51,446	436,269
(Total Authorities)	*269,385*	*237,660*	*52,750*	*559,795*
(Actuals)	**253,314**	**206,413**	**52,226**	**511,953**
% of TOTAL	49.5 %	40.3 %	10.2 %	100.0 %

Note:

- Numbers in normal text denote Main Estimates numbers and Planned Spending (2003-04 *Report on Plans and Priorities*). *Numbers in italics* denote Total Authorities for 2003-04 (Main Estimates and Supplementary Estimates and other authorities). **Bolded numbers** denote actual expenditures/revenues in 2003-04 (shown in the Public Accounts).

- Due to rounding figures may not add to totals shown.

Table 5. Respendable Revenues

Respendable Revenues ($ thousands)

				2003-04	
	Actual 2001-02	Actual 2002-03	Total Planned Revenues	*Total Authorities*	**Actual**
Revenue Credited to the Parks Canada Revolving Funds					
Townsites					
Municipal Fees	3,162	-	-	-	-
Subsidies	7,927	-	-	-	-
Hot Springs Revenues	4,098	-	-	-	-
Golf Course Revenues	1,201	-	-	-	-
Total Revenue Credited to the Revolving Funds	16,388	-	-	-	-
Operational Revenues (Pursuant to section 20 of the *Parks Canada Agency Act*)					
Rentals, Lands, Buildings and Concessions	15,471	16,099	12,000	*17,843*	**17,843**
Entrance Fees	29,724	32,100	31,000	*34,886*	**34,886**
Recreational Fees	16,014	22,240	26,000	*25,004*	**25,004**
Municipal Fees	-	1,755	2,200	*2,014*	**2,014**
Other Revenue	12,687	5,844	2,958	*5,842*	**5,842**
Total - Operational Revenues	73,896	78,038	74,158	*85,589*	**85,589**
Total Revenues Parks Canada	90,284	78,038	74,158	*85,589*	**85,589**

Table 6. Non-Respendable Revenues

Non-Respendable Revenues by Business Line ($ thousands)

			2003-04		
Business Lines	Actual 2001-02	Actual 2002-03	Total Planned Revenues	*Total Authorities*	**Actual**
Stewardship of National Heritage Places	-	-	-	-	-
Use & Enjoyment by Canadians	-	-	-	-	-
Corporate Services					
Other Revenue	35	37	-	*12*	**12**
Total Parks Canada	35	37	0	*12*	**12**

Table 7A. Transfer Payments Summary

Transfer Payments by Business Line ($ thousands)

			2003-04			
Business Lines	Actual 2001-02	Actual 2002-03	Main Estimates	Total Planned Spending	*Total Authorities*	**Actual**
GRANTS						
Stewardship of National Heritage Places	23	23	23	23	*3,423*	**3,423**
Use & Enjoyment by Canadians	1,600	-	-	-	-	-
Corporate Services	-	-	-	-	-	-
Total Grants - Parks Canada	1,623	23	23	23	*3,423*	**3,423**
CONTRIBUTIONS						
Stewardship of National Heritage Places	954	2,105	-	-	*4,048*	**3,283**
Use & Enjoyment by Canadians	16	180	189	189	*40*	**40**
Corporate Services	631	32	-	-	-	-
Total Contributions - Parks Canada	1,601	2,317	189	189	*4,088*	**3,323**
TOTAL TRANSFER PAYMENTS – PARKS CANADA	3,224	2,340	212	212	*7,511*	**6,746**
CONTRIBUTIONS FROM THE NEW PARKS AND HISTORIC SITES ACCOUNT						
Stewardship of National Heritage Places	1,517	1,381	-	1,000	*616*	**616**
Total	1,517	1,381	0	1,000	616	**616**

Table 7B. Transfer Payments Details

Parks Canada Transfer Payments (in $)

	Actual 2001-02	Actual 2002-03	**Actual 2003-04**
GRANTS			
Grants in support of activities or projects related to national parks, national marine conservation areas, national historic sites and historic canals	1,622,700	22,700	22,700
Grant to the Kivalliq Inuit Association for the establishment of the Community Initiatives Fund	-	-	3,000,000
Grant to the Kivalliq Inuit Association for the establishment of the Kivalliq National Park Scholarship Trust	-	-	400,000
Total Grants - Parks Canada	1,622,700	22,700	3,422,700
CONTRIBUTIONS			
Contributions in support of activities or projects related to national parks, national marine conservation areas, national historic sites and historic canals	1,601,146	2,317,018	3,322,930
Total Contributions - Parks Canada	1,601,146	2,317,018	3,322,930
TOTAL TRANSFER PAYMENTS – PARKS CANADA	3,223,846	2,339,718	6,745,630
CONTRIBUTIONS FROM THE NEW PARKS AND HISTORIC SITES ACCOUNT			
Contributions under the Parks Canada National Cost Sharing Program	1,517,090	1,381,396	616,387

Table 8. Capital Spending by Business Line

Parks Canada ($ thousands)

	Actual 2001-02	Actual 2002-03	2003-04 Main Estimates	Total Planned Spending	*Total Authorities*	**Actual**
Parks Canada						
Stewardship of National Heritage Places	26,337	19,363	26,272	36,272	*24,125*	**24,107**
Use & Enjoyment by Canadians *	33,462	20,931	15,070	15,070	*38,198*	**38,117**
Corporate Services	1,622	2,489	3,700	3,700	*3,832*	**3,815**
Total	61,421	42,783	45,042	55,042	*66,155*	**66,039**

* Includes spending for the Revolving Funds in 2001-02 only.

Capital Spending From the New Parks and Historic Sites Account						
Stewardship of National Heritage Places	3,155	4,746	-	14,000	*21,523*	**6,534**
Total Capital Spending	64,576	47,529	45,042	69,042	*87,678*	**72,573**

Definitions Applicable to Major Capital Projects

Major Capital Project – An Agency having expenditures of $2 million or more, which involves the design and development of new programs, equipment structures, or systems, and has above-normal risk, is deemed to be a government project when:

- its estimated expenditure exceeds the project approval authority granted to the Agency by the Treasury Board; or
- it is particularly high risk, regardless of estimated expenditure.

When a high-risk government project exceeds $100 million in estimated expenditure, it is deemed to be a Major Crown Project.

Class of Estimates

Substantive Estimate (S) - This estimate is one of sufficiently high quality and reliability so as to warrant Treasury Board approval as a cost objective for the project phase under consideration. It is based on detailed system and component design and takes into account all project objectives and deliverables. It replaces the classes of estimates formerly referred to as Class A or B.

Indicative Estimate (I) - This is a low quality order, of magnitude estimate, that is not sufficiently accurate to warrant Treasury Board approval as a cost objective. It replaces the classes of estimates formerly referred to as C or D.

Preliminary Project Approval (PPA) - This defines Treasury Board's authority to initiate a project in terms of its intended operational requirement, including approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project definition phase. Sponsoring departments are to submit for PPA when the project's complete scope has been examined and costed, normally to the indicative level, and when the cost of the project definition phase has been estimated to the substantive level.

Effective Project Approval (EPA) - Treasury Board's approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project implementation phase. Sponsoring departments are to submit for EPA only when the scope of the overall project has been defined and when the estimates have been refined to the substantive level.

Delegated Authority (DA) - Projects for which authority has been delegated to the Department by Treasury Board.

Table 9. Capital Projects

Details of Major Capital Projects

($ thousands) Projects by Activity and Region	Current Estimated Total Cost	Actual 2001-02	Actual 2002-03	2003-04 Planned Spending	 *Total Authorities*	 **Actual**
Stewardship of National Heritage Places						
Yukon						
SS *Klondike* NHS - Retrofit (S-DA)	2,600	406	364	400	*380*	**380**
British Columbia						
Gwaii Haanas NP - Haida Heritage Centre (S-DA)	4,500	-	700	3,800	-	-
Alberta						
Banff NP - Wildlife Crossing over the Rundle Canal near Canmore (S-DA)	3,000	-	75	2,800	*2,366*	**2,366**
Ontario						
Bruce Peninsula NP - Land Acquisition (I-DA)	13,500	190	58	300	*216*	**216**
Fort Henry NHS - Major Repairs (S-DA)	10,000	-	1,377	3,300	*720*	**720**
HMCS *Haida* NHS - Restoration and Relocation (S-DA)	7,500	-	3,638	2,300	*3,434*	**3,434**
Trent-Severn Waterway NHS - Swift Rapids Dam - Major Repairs (S-DA)	4,526	-	2,388	1,800	*1,866*	**1,866**
Quebec						
Fort Temiscamingue NHS - Development (S-DA)	3,800	54	73	100	*98*	**98**
Saguenay NP - Marine Park Development (S-EPA)	29,800	2,807	172	1,000	*1,020*	**1,020**

Details of Major Capital Projects (cont'd)

($ thousands) Projects by Activity and Region	Current Estimated Total Cost	Actual 2001-02	Actual 2002-03	2003-04 Planned Spending	 *Total Authorities*	 **Actual**
Nova Scotia						
Fortress of Louisbourg NHS - Slate Roof Replacement of King's Bastion (S-DA)	3,300	157	1,276	1,900	*1,665*	**1,665**
Use and Enjoyment by Canadians						
British Columbia						
Glacier NP - Snowshed Lighting and Pavement (S-DA)	4,797	2,132	2,424	100	*241*	**241**
Yoho NP - Field Sewage Treatment Plant Major Repairs and Upgrade (S-DA)	3,549	170	207	3,200	*3,172*	**3,172**
Alberta						
Lake Louise NP - Sewage Treatment Plant Upgrade (S-DA)	5,800	1,938	803	1,300	*1,121*	**1,121**
Manitoba						
Riding Mountain NP - Wasagaming Sewage Treatment Plant Major Repairs and Upgrade (S-DA)	2,200	-	242	200	*56*	**56**
Riding Mountain NP - Wasagaming Water Treatment Plant Major Repairs and Upgrade (S-DA)	4,100	-	34	2,800	*2,691*	**2,691**
Ontario						
Bruce Peninsula NP - Visitor Centre (S-DA)	7,300	455	720	-	*40*	**40**

Details of Major Capital Projects (cont'd)

($ thousands) Projects by Activity and Region	Current Estimated Total Cost	Actual 2001-02	Actual 2002-03	2003-04 Planned Spending	*Total Authorities*	**Actual**
Trent-Severn Waterway NHS - Ranney Falls Locks 11-12 - Major Repairs (S-DA)	6,600	31	16	6,400	*3,092*	**3,092**
Canada Marine Discovery Centre - Hamilton Building and Site Development (S-DA)	8,400	472	1,037	6,500	*6,556*	**6,556**
Canada Marine Discovery Centre - Exhibits and Galleries (S-DA)	3,200	-	540	2,100	*1,924*	**1,924**
Quebec						
La Mauricie NP - Park Enhancement (S-DA)	6,200	862	1,006	600	*609*	**609**
Nova Scotia						
Grand Pre NHS -Visitor Centre (S-DA)	4,170	301	2,133	1,200	*1,566*	**1,566**
Cape Breton NP – Cabot Trail – Urgent Repairs (S-DA)	3,340	-	-	2,060	*1,160*	**1,160**
Newfoundland						
Gros Morne NP - Highway 430 & 431 – Urgent Repairs (S-DA)	7,460	-	818	4,550	*4,383*	**4,383**

Table 10. Contingent Liabilities

Parks Canada has contingent liabilities that amount to $29.6 million. This information represents action suits that have been commenced against the Government but they are not recorded as liabilities.

APPENDIX 1: BACKGROUND ON PERFORMANCE INFORMATION

This section provides some background information about how heritage places are established or designated, details of some specific designations, and information on how various aspects of the Agency's performance are measured.

1. How Parks Are Established

National parks are usually established according to a five-step sequence. Steps one and two, identifying representative areas and selection of a park proposal, rely primarily on a scientific approach. Step three, feasibility assessment, is more complex and time-consuming because it involves: studying the area's ecological resources and human uses; identifying potential social and economic impacts on local residents; developing ecological park boundary options; and conducting public consultations to share information and seek input. Step four, negotiating a park agreement, can also be time-consuming since it may involve comprehensive land claims by Aboriginal peoples, complications in determining final park boundaries, and decisions about land acquisition. Step four is completed when the Minister, with Cabinet approval, signs the negotiated park establishment agreement. Parks Canada is then responsible for the operation of the national park or national park reserve under the authority of various provincial, territorial and/or federal regulations. For system planning purposes, a natural region is represented in the system when step four is completed. The fifth and final step is protection of the park or reserve under the *Canada National Parks Act*.

It often takes years to move through all the steps of establishing a national park. Many issues, including the need for local community and provincial or territorial government support, competing land-use pressures, and the need to secure funds for the establishment and operation of new parks make the pace of advancement hard to anticipate and at times difficult for Parks Canada to control. The length of time required and the complexity of the negotiation process create risks that some representative examples of natural regions will disappear before they can be protected and that costs for completing the system will continue to escalate.

2. How Marine Conservations Areas Are Established

National marine conservation areas are established according to a process similar to the five-step procedure that guides the establishment of terrestrial parks (i.e., identifying and selecting representative marine areas through studies of area resources and quality of representation assessments, assessing the feasibility of, and public support for a specific proposed national marine conservation area, negotiating a formal federal-provincial-territorial agreement setting out the terms and conditions under which the national marine conservation area will be established and managed; and establishing a new national marine conservation area in legislation). The *Canada National Marine Conservation Areas Act* requires the preparation of an interim management plan prior to the final legislative step in national marine conservation area establishment. Depending on local circumstances, the preparation of such a plan may occur in parallel with the negotiation of an establishment agreement, but it could begin earlier, during the

feasibility stage, or later. A region is considered to be represented in the system when stage four, negotiating a federal-provincial-territorial agreement, is complete.

3. How Parks Canada Screens Nominations for Designation of Places, Persons, and Events

Nominations received by the Historic Sites and Monuments Board of Canada Secretariat are reviewed and screened by a Parks Canada historian or archaeologist. Detailed criteria and guidelines on nominations are published on Parks Canada's Web site (www.pc.gc.ca). Some illustrative criteria include the requirement for a place to have been built prior to 1975 to be considered for designation, and that a person be deceased for at least 25 years (with the exception of Prime Ministers) prior to consideration for designation. A nomination is assumed to be acceptable unless, through screening, it can be demonstrated that it does not meet the criteria or guidelines, or that a precedent or benchmark by the HSMBC during past deliberations would make the designation unlikely.

4. Designations Related to Strategic Priorities in the National Historic Site System Plan (2003-04)

ABORIGIONAL HISTORY: this priority area includes the full record of the presence and activities of First Nations, Inuit and Métis people in Canada. Although the National Historic Sites of Canada system includes a number of sites, persons, events and other phenomena commemorating aspects of Aboriginal history, gaps in representation remain.	
Chapel Island - Important gathering place, a location for government, and a site of spiritual significance to the Mi'kmaq.	Chapel Island, Nova Scotia
Lac Ste. Anne Pilgrimage - Important place of social, cultural and spiritual rejuvenation, which are important aspects of the traditional summer gathering.	Lac Ste. Anne, Alberta

ETHNOCULTURAL COMMUNITIES HISTORY: a term adopted by Parks Canada to describe identifiable ethnocultural groups that make up the Canadian social mosaic. This program definition does not include peoples of French, British or Aboriginal origins.	
Addison Sod House - Remarkably well-preserved and rare surviving example of the sod type of construction.	Kindersley, Saskatchewan
Tilting - Possesses a landscape illustrating adaptations of Irish settlement patterns; i.e., a cultural landscape.	Tilting, Newfoundland and Labrador

WOMEN'S HISTORY: women's history in Canada is now a major field of study. By identifying women's history as one of its strategic priorities, Parks Canada intends to reflect this important trend in its commemorative program.	
La Corne Nursing Station - Best extant example of the network of dispensary-residences established by the "Service medical aux colons."	La Corne, Quebec
Wilberforce Red Cross Outpost - Exemplifies the key role of nurses in providing health care and health education in isolated areas.	Wilberforce, Ontario
Mary Electa Adams - At the forefront of reforms to the traditional approach to women's education in Canada.	Sackville, New Brunswick
Margaret Ridley Charlton - Pioneer medical librarian and co-founder of the Medical Library Association, 1898.	Montreal, Quebec
Formation and development of the Canadian Home and School Federation - Made an outstanding contribution to childhood well being.	Baddeck, Nova Scotia

5. Management Planning Processes at Parks Canada

The *Canada National Parks Act* requires that all national parks have a management plan approved by the Minister and tabled in Parliament within five years of park establishment, and that the plan be reviewed every five years. The *Parks Canada Agency Act* sets out the same requirements for national historic sites and other protected areas.

For both national parks and national historic sites, management planning starts with the preparation of a scoping document that identifies the main issues to be addressed and the proposed time frame to complete the plan. Once the CEO of Parks Canada approves the scoping document, formal management planning is launched. Public consultations that may include issue identification, the generation of solutions and reviewing of draft plans are required in all management planning. Once a plan is completed, it is submitted to the Minister for approval, on the recommendation of the CEO and, in some cases, the recommendation of other organizations. The process typically takes one to two years to complete, depending on the complexity of the issues involved.

The management planning process for national parks also includes the preparation of a State of the Park Report (SOP) prior to the scoping document. The SOP report is focused on the state of ecological integrity in the park. Its findings are a key consideration in evaluating the effectiveness of the park's current management plan, and the magnitude of adjustments that may be required.

The management planning process for national marine conservation areas is similar to that of the national parks and historic sites with two exceptions. First, the *Canada National Marine Conservation Areas Act* requires that an interim management plan be prepared before a National Marine Conservation Area can be formally established under the Act There is no such requirement for national parks or historic sites. Second, because national marine conservation areas are managed in collaboration with Department of Fisheries and Oceans, any provisions of a national marine conservation area management plan that deal with fisheries management must be agreed to by the Minister of Fisheries and Oceans.

6. Ecological Integrity Measures and Ratings

The table below provides an overview of the measures used to report on the state of the ecological integrity of the land components of the national parks according to the three general categories of Parks Canada's overall EI reporting framework: Biodiversity, Ecosystem Process and Stressors. Within each of these three categories, two or three measures are used to report on the overall health of the ecosystem.

	Measure	Ratings
Biodiversity	**Diversity** Ecosystems with more species are flexible in responding to change and generally operate more efficiently than ecosystems with fewer species. Parks Canada maintains lists of the species present in each park rated according to abundance. The expected number of species in a park is determined based on an analysis of the average species numbers found within a given zone across North America. Not surprisingly, more species are expected in hotter areas.	**Green:** the number of species is close to or greater than what is expected for the climate (i.e., within one standard deviation[1] of the expected number) **Yellow:** the number of species is between one and two standard deviations lower than the expected number **Red:** the number of species is more than two standard deviations lower than expected for the climate
	Predator & Prey In healthy ecosystems, the populations of predators and their prey maintain a rough balance over time. Loss of a key predator or a large change in abundance (either up or down) can lead to large-scale ecosystem impacts (e.g., lack of a predator can lead to overgrazing by its usual prey with impacts on vegetation, soil erosion and loss of nutrient cycling). Scientists in Parks Canada determine whether characteristic predators and prey are present in a park in sufficient number, and the extent to which loss of characteristic predators and/or prey is having larger impacts on the ecosystem.	**Green:** all native large predators and prey are present in numbers consistent with historical variability **Yellow:** the abundance of at least one native large predator or prey is outside levels of historical variability, but no secondary impacts on the ecosystem are presently known **Red:** the abundance of at least one native large predator or prey is outside the range of historical variability and there is evidence of significant secondary ecosystem impacts
	Species Loss In a healthy ecosystem, viable populations of breeding native species are maintained over time.. Parks Canada tracks the number of breeding species within a park in its species database. A determination of whether a species has been lost reflects the consensus of our scientists who study species at risk. How many species an ecosystem can afford to lose is a matter of judgement. Generally, the loss of one or two species in a park would reduce the number of species by less than one per cent; a loss of several species would reduce the numbers by less than 15 per cent. Greater loss implies more ecosystem change.	**Green:** less than 1% of native, breeding species lost. **Yellow:** between 1% and 1.5% of species are lost, suggesting concern that all aspects of the ecosystem are not working properly **Red**: more than 15% of species are lost, indicating possible loss of whole groups of organisms and definite ecosystem change
Functions	**Plant Growth** An important question to ask about an ecosystem is whether the rate of plant growth is consistent over time. A strong increase in plant growth creates the potential for native species to be replaced, while a steep decline in plant growth leads to a weak response to other changes. An indirect measure of plant growth is the amount of light absorbed each year by plants and soils. Satellite photography – the same images used for daily weather reports can measure light absorption quite precisely over large areas. This information was used to study whether plant growth in national parks was increasing or declining over the 1993-2001 period.	**Green:** no identifiable trend in plant growth. **Yellow:** a slight change up or down (a slope[2] between two and four standard errors[3] from zero) in plant growth **Red:** a definite change up or down (a slope greater than four standard errors from zero) in plant growth

	Forest Fires Over time, fire changes and rearranges the age and composition of vegetation within national parks and contributes to the existence of healthy ecosystems with greater biodiversity. The historic average number of hectares burned per year has been determined for twenty-four national parks based on fire history studies (e.g., a combination of physical fire evidence, historical accounts and vegetation age stand analysis).	**Green:** annual average area burned is 20% or more of the area burned historically **Yellow:** average 5% to 20% of the area burned historically **Red**: annual average of area burned is 5% or less of the area burned historically
Stressors	**Developed Area** Developed areas in and around parks can disrupt native species and natural ecological processes. An indirect measure of the extent of human development is the percentage of the greater park ecosystem that contains outdoor light in excess of specific levels. Parks Canada is able to calculate this percentage using U.S. Defence Department satellite images of Earth at night (2000). Studies have suggested thresholds for the percentage of a given area in which development (as indicated by light levels) is likely to have disruptive effects on native species.	**Green:** 3% or less development **Yellow:** 3% to 41% of the greater park ecosystem developed **Red:** 41% or more development
	Population Density Another indication of stress on ecosystems is density of human population. A recent study of U.S. national parks shows that human population density is correlated with the rate of species loss. Parks Canada calculates human population density in greater park ecosystems by matching population density values from Statistics Canada's 2001 census tracks to the greater park ecosystem and computing the average number of persons in a square kilometre.	**Green:** less than one person per square kilometre. **Yellow:** one to 100 people per square kilometre **Red:** more than 100 people per square kilometre.
	Internal Road Densities Roads are a dominant type of human infrastructure in national parks. Roads contribute to landscape fragmentation, reduced habitat range, higher levels of invasive species and increased species mortality. The density of roads within national parks is measured from national topographical series maps produced by Natural Resources Canada (e.g., the number of metres of road per square kilometre of national park area). Reviews of scientific literature on road density have suggested that densities beyond certain critical values have negative effects on large mammal species.	**Green:** Density 200 metres or less of road per square kilometre **Yellow:** Density of 200-600 metres of road per square kilometre **Red:** Density of more than 600 metres of road per square kilometre

1 – Standard deviation is a statistic that describes how ordinary a value is. At one standard deviation from the average a value is slightly odd, while two standard deviations from the average is quite unusual.
2 – Slope describes how rapidly a relationship changes (in this case, with each successive year).
3 – A standard error is a standard deviation corrected for the number of observations made.

7. Measuring Commemorative Integrity

Small multi-functional teams composed of eight to ten people from the site, service centres and the national historic sites directorate (managers, historians, heritage presentation specialists), complete evaluations of commemorative integrity over a one to three day period. The evaluation involves the completion of a detailed questionnaire based on the commemorative integrity statement for the site. The assessment focuses on:

- The condition of, and threats to, the resources based on information in existing asset inventory systems, and any work completed since the last formal condition assessment, as

well as the expertise of the evaluation team in assessing the overall condition of the site and threats to the resources.

- The effectiveness of communication, based on the content of the presentation program, the media used and its effectiveness, and audience understanding of the messages. The assessment draws on surveys of visitors' understanding of key messages or local evaluations when these are available (see the Heritage Presentation section for more detail on the surveys), and expert judgment by the team on the quality and completeness of the presentation program.
- Whether management decisions and actions respect heritage values, is based on an assessment of the degree to which the site is managed according to Parks Canada's Cultural Resource Management Policy. The site is assessed on the existence of complete inventories of its resources, whether the resources have been evaluated for their historical importance, the effectiveness of interventions, the existence of monitoring and review programs for the management of the resources, and whether adequate records are kept of decisions affecting the site. If appropriate management practices are in place, it is concluded that the site's heritage values are being respected in the decisions and actions affecting the site.

8. Measuring Visitor Attitudes – Parks Canada's Visitor Information Program

Parks Canada's Visitor Information Program aims to conduct a survey every five years, starting in 2000, at 114 of the national parks, national historic sites, or heritage places and exhibits administered by Parks Canada. Of the 114 sites, 110 report on the number of person-visits to the site. These 110 sites account for 98% of the recorded visits to national parks and national historic sites. The number of unique locations conducting surveys over the last four years and those planned in 2004-2005 is shown in Figure 34 along with the percentage of recorded visits to Parks Canada at the locations surveyed.

Figure 34: Number and Percentage of Participating Locations in Visitor Information Program

Year	Number of Participating Locations	% of Eligible Locations (n=114)	Participating Locations % of Recorded Visits
2004	9*	8	1
2003	7*	6	1
2002	12	11	9
2001	30*	26	15
2000	27	24	53
Total	**85**	**75**	**79**

* A survey(s) took place or is planned for a location that did not report attendance data nationally in each of these years.

As of March 2004, 76 locations had conducted a VIP survey with nine planned for the 2004-2005 fiscal year (including three locations that do not report attendance data). In total, 75% of the 114 participating sites, representing about 79% of the person-visits to Parks Canada-administered heritage places, will have been covered in the first five-year cycle (i.e., including the planned surveys in 2004-2005).

It should be noted that some locations exclude some visitors from the target groups for the survey (e.g., visitors who arrive on bus tours, or in the case of canals, only surveying land-based visitors and not boaters).

In order to control potentially misleading results due to the refusal to accept or failure to return a survey, all visitors who are approached to participate in the survey are asked to respond to a few questions. The characteristics of those who return surveys are then compared to those who do not participate or do not return surveys. In all cases, where the groups differed, survey results were weighted to more accurately reflect the specific population of visitors of interest at the park or site.

Parks Canada carried out a review of the attendance monitoring and visitor information programs between September 2003 and March 2004. Data reported here come from the review and differ slightly from the figures reported in 2002-2003 (i.e., the number of participating locations and the per cent of eligible locations participating). A final approved version of the review is expected in fall 2004. Contact the Manager, Performance, Audit and Review, Strategy and Plans, Parks Canada, (6-P-25) 25 Eddy St., Gatineau, Quebec, K1A 0M5 for additional information.

9. Measuring Visitor Attendance

Person-visit information is useful for communicating the extent of the demand for heritage places, for calculating the economic impacts of these places, for operational planning and for obtaining contextual information about the potential environmental effects of people on natural resources.

Parks Canada's national person-visit information is based on data collected from 125 reporting units (35 national parks, two national marine conservation areas, and 88 national historic sites and exhibits administered by Parks Canada). At 35 of these sites, the number of person-visits is counted directly. However, in most national parks and national historic sites the number of visits must be estimated because multiple uncontrolled points of entry make a precise count of the number of visitors impossible. In these cases, the estimate is based on, for example, counts of vehicle traffic in the park or site and periodic surveys. The surveys identify the average number of people travelling by vehicle, the reasons for visiting and the number of people re-entering the park on the same day. Similar kinds of surveys can be undertaken at the places where visitors arrive on foot (e.g., the Forks National Historic Site of Canada in Winnipeg or the Fortifications of Quebec National Historic Site of Canada in Quebec) or by boat (e.g., Rideau Canal National Historic Site of Canada, in Ontario).

Parks Canada is committed to improving, by March 2004, its procedures for estimating the number of person-visits, particularly at the 20 parks or sites that attract 80% of visits. Each location is expected to have a methodology that leads to at least moderate confidence in the data, which is defined as having estimates of the number of visits from all access points and a survey to adjust counts of visitor traffic within the last ten years. As of March 2004, 15 of the 20 sites with the most person-visits meet these criteria. The frequency in which sites are able to review and update their methodology is the major issue in meeting these commitments.

In some cases, reporting units do not provide information on the number of visits for part or all of their operating season due to problems with measuring equipment or changes in personnel or measurement approaches. In these situations, Parks Canada uses the previous years visit total for the same period as the best estimate of the missing information. In 2003-2004 visits were estimated for 19 reporting units using this method, and these visits accounted for 21% (5.5 million person-visits) of the total person-visits reported during the year. Three reporting units (i.e., Kootenay/Yoho National Parks of Canada and Rideau Canal National Historic Site of Canada) account for more than 95% of the visitation data that is estimated in this way. Problems encountered in 2003-2004 for the collection of visitation data in Kootenay/Yoho National Parks of Canada will be addressed in 2004-2005.

10. Increasing Visitation to National Historic Sites

Fourteen potential national historic sites were chosen and assessed against the following nine considerations for participation in a new Marketing Program for National Historic Sites of Canada:

1. Regional Population Base – size and composition of market for local and repeat visit potential
2. Number of Visitors to Region – Canadian visitors traveling 80 km
3. Distance to Major Markets – travel time
4. Venue Capacity – physical capacity, access issues
5. Organizational Capacity – ability to deliver higher volumes
6. Revenue Potential – increase in paying customers
7. External Opportunities – DMO support/partnerships, positioning
8. Regional Considerations – distribution, markets, east/west mix
9. Thematic Mix Overall – variety of themes, stories, experiences

Based on the assessment, Fort Langley National Historic Site of Canada, in British Columbia, Fort George National Historic Site of Canada, in Ontario, Fort Lennox National Historic Site of Canada, in Quebec, and the Fortress of Louisbourg National Historic Site of Canada, in Nova Scotia, were chosen to participate in the marketing program. Three sites are close to major urban areas and the fourth, Fortress of Louisbourg National Historic Site of Canada, is a major attraction outside of a smaller urban area.

11. Measuring the Number of Safety Incidents

As part of the Public Safety Evaluation, Parks Canada conducted a written survey of all 32 field units to gather baseline public safety information. The survey asked field units to report incident data for fiscal years 1998-1999 to 2002-2003. Respondents were asked to estimate the number of incidents in each of the following categories: Green: uninjured search and rescue (SAR) or, non-life threatening injuries (e.g. ankle fracture); Yellow: potentially life threatening injuries (e.g. femur fracture); Red: life-threatening injuries (e.g. unconscious head injury); and Black: deceased. The data was also broken into SAR or non SAR" where a search to locate the victim was not required.

Twenty-seven out of 32 field units responded to the survey. Some field units provided several responses, one for each of their parks or sites. A few of the field units provided their data for calendar years as opposed to fiscal years. In these cases, the data was included in the fiscal year where most of the visits to the park actually take place. For example, 1999 calendar year incident data for a park where most visits take place in the summer was reported in the 1999-2000 fiscal year. There is no standard definition of a public safety incident and field units may include different types of incidents in their reporting (e.g., some field units report through highway traffic accidents as part of their public safety data, while other field units do not). Data on incidents involving a park assisting another jurisdiction in search and rescue outside the boundary of the park were not included. Finally the field units were asked to state their level of confidence in the data, based on the availability of supporting records. Twenty-one of the responses indicated "high level of confidence" (complete records), 15 reported "moderate level of confidence" (partial records, or complete records for some of data), and one reported "low confidence" (inadequate records).

APPENDIX 2: FIVE-YEAR REVIEW OF HUMAN RESOURCES REGIME

The *Parks Canada Agency Act* requires Parks Canada to develop and apply a set of values and principles in the management of human resources in the Agency (Section 16 (1) (b)), and that:

> "The Chief Executive Officer must, at least every five years, have prepared by a person or body, other than the Agency or any of its officers or employees, a report on the consistency of its human resources regime with the values and principles that are to govern the management of its human resources." (Section 35 (1)).

The Parks Canada Agency Human Resources Values and Operating Principles were developed by a Joint Union Management Working Group with extensive consultation with staff, in 1998, and were approved by the Chief Executive Officer in February 1999. These Values and Principles then guided other Joint Union Management Working groups in the development of frameworks, which formed the foundation of the new Human Resources Regime for the Parks Canada Agency.

In October of 2003, Parks Canada engaged Hay Management Consulting to conduct the independent review required by the Act. The final report of the review was submitted in July 2004 and is posted on Parks Canada's Web site (www.pc.gc.ca).

The independent third-party examined the consistency of Parks Canada's three values and seven operating principles against 11 human resource functions shown below. For each function, specific criteria were identified that indicated, where applicable, that the regime was consistent with the value or principle.

Parks Canada's Values and Principles
Value • Competence, • Respect • Fairness **Principles** • Accountability • Efficiency • Effectiveness, • Consistency • Adaptability • Simplicity • Openness

HR Functions Examined
• Framework for HR Strategy and Planning • The HR Policy Framework • Employment Equity • Official Languages • Recruitment and Staffing • Learning and Development • Classification, Pay and Compensation • Managing Conflict in the Workplace • Labour/Management Relations • Health and Safety in the Workplace • Performance Management – Recognition and Rewards

According to the reviewers:

> "Our overall conclusion is that Parks Canada's HR regime is mostly consistent with its values and principles (or is developing in a manner that is consistent with them) but that there are exceptions and areas that require further work. We find that Parks Canada is consistently mindful of its values and principles and that it routinely applies its values and principles in its analytical and decision making processes." (p.4)

The reviewers found a reasonable to high degree of consistency between the human resources regime and both the values of respect and fairness, and the principles of efficiency, consistency, and simplicity. They found limited evidence to draw conclusions on the implementation of the principle of effectiveness, since many elements of the human resources regime are in the planning stages or are only in the process of being rolled-out. But the reviewers did note, "The Agency has been highly effective where it has invested its limited time and attention in the development of its human resources regime."

Areas where more work is needed or progress was limited included the implementation of the value of competence and the principles of accountability and adaptability.

- With respect to competence, it was noted that while the Agency does recruit, select and promote employees on the basis of competence, it does not yet have in place all of the corporate, workforce-level HR systems and processes that it needs for long-term assurance that its workforce remains appropriately skilled, knowledgeable and competent and that the Agency does not yet approach competence in an integrated or systematic manner.
- With regard to accountability, the major concern of the reviewers was the lack of a comprehensive, integrated, consistent and universally applied performance management process in the Agency.
- Finally with respect to adaptability, the reviewers concluded that the Agency's ability to apply this principle to tailor collective agreements and terms and conditions of employment to the needs of the Agency is constrained by the requirement to have its bargaining mandates approved by the Treasury Board, by pressures to maintain comparability to the core public service, and by the requirement that the Agency self-fund any significant departures from the core public service.

In response, the Agency plans to continue to develop its Human Resources Regime, addressing priority issues within its financial capabilities, to achieve a diverse and competent workforce that is working in a positive and enabling environment, while respecting its Human Resources Management Values and Principles.

With respect to the specific concerns raised:

- The Agency is developing a comprehensive Sustainable Workforce Strategy, which will build on, and integrate, initiatives currently underway, such as the development of generic work descriptions, recruitment and skill standards, targeted succession planning, a Corporate Learning Strategy and strengthened performance management.
- The Chief Executive Officer has directed that all employees of the Agency are to receive a formal performance appraisal for the year ending April 2004 and in future years, and that a

training and development plan is to be prepared for each employee by 2005, consistent with the new Agency Learning Strategy.

- The Agency will continue to pursue incremental improvements in collective agreements and terms and conditions of employment, to reflect the particular needs of Parks Canada operations, through the normal course of collective bargaining.

END NOTES

1 A document showing the changes and additions to results and expectations compared to the commitments in the 2003-2004 to 2007-2008 Corporate Plan can be found on Parks Canada's Web site (www.pc.gc.ca). The current report also does not cover the former service lines "Management of Parks Canada" and "People Management." Relevant information is incorporated in the report where necessary.

2 A national park reserve is an area managed as a national park but where the lands are subject to one or more land claims by Aboriginal people that have been accepted for negotiation by Canada.

3 In the *2002-2003 Annual Report* it was reported that 56% of the land in Grasslands National Park of Canada had been acquired due to an error in counting land acquired outside the park boundary.

4 Supersedes earlier policy framework for governing establishment and management of these area.

5 In 2003-2004 a new database was developed to capture all data for the nomination/designation process. As a result of the review of existing files, there are some changes to the number of nominations reported by year here compared to the *2002-2003 Annual Report*.

6 In the *2002-2003 Annual Report*, it was indicated that, over the three year period, 106 submission reports had been prepared, 45 of these in 2002-2003. Due the above noted file review, these numbers have been revised to 118 submission reports prepared, 33 in 2002-2003.

7 Two meetings of the Historic Sites and Monuments Board of Canada were held in 2003-2004, however, only the results from the spring meeting are shown. Results of the fall 2003 meeting were not available.

8 Adjustments result from the destruction of the listed asset, discovery of double-counted or uncounted previous designations or re-assessment of the status of a listed site.

9 As of March 2004, a total of 451 designations were not commemorated. The HSMBC recommended that for various reasons, 48 of these 451 designations not be commemorated by a plaque.

10 The number of buildings evaluated in any one year is dependent on the number of submissions received from custodial departments.

11 Between April 1, 2003, and March 31, 2004, 11 buildings were evaluated and recommended for designation. The Minister has not formally approved them.

12 Designated heritage buildings may be sold or demolished in which case they are removed from the list. In a few cases buildings have been added to the list after removal because they were erroneously reported as sold or demolished (i.e., three added in 2003-2004). Net adjustments are based on custodial departments voluntary reporting and not a comprehensive survey of the status of all buildings on the list.

13 Generally, the yearly budget is $135,000 of which $120,000 is Canada's contribution to the World Heritage Fund.

14 As a result of the review of the management planning progress for Parks Canada-administered national historic sites, the target of March 2006 was revised to December 2006.

15 It cannot be assumed that the sites are representative of other national historic sites administered by Parks Canada. Therefore, the samples of sites reviewed each year should not be used to infer any general changes in the resource condition, effectiveness of communication or management practices of Parks Canada-administered national historic sites over time.

16 Individual historic objects represent approximately 20% of a larger collection, which includes reproductions (i.e., copies of historic objects), and natural specimens (i.e., taxidermic animals and birds), and objects where the origin and type are currently unknown. Parks Canada also maintains inventories of identical historic objects (e.g. 100 buttons), which are not assigned condition ratings due to the time and effort required to collect this information.

17 The number of objects treated is recorded by calendar years in some sites and fiscal years in others. Data from calendar years has been reported as part of the fiscal year (April to March) in which it overlaps by nine months (i.e., 2000 calendar year data is reported as part of the 2000-2001 fiscal year).

18 An intervention is any change, including acquiring, selling, dismantling or demolishing a building, that may affect the heritage character of a federal heritage building.

19 Two heritage rivers, the Cowichan in British Columbia and the Clearwater/Christina in Alberta, were designated in February 2004 and therefore have not submitted Annual Reports and Checklists.

20 Includes the Manitoba section of the Bloodvein River designated in 1987.

21 Response rates (i.e., the percentage of visitors approached to participate in the survey who returned questionnaires) were 49% for the one national park, between 24% and 89% in the five national historic sites and 83% for the one historic canal. These response rates compare favourably to the overall response rate of 26% for

Visitor Surveys administered by the U.S. National Park System using a somewhat different methodology (www.nature.nps.gov/socialscience/docs/napa03.pdf).

[22] The current measure does not show whether visitors have previously visited the site and used heritage presentation products or services.

[23] See for example Jones, Thomas & Sasser, W. Earl, Harvard Business Review, Nov./Dec. 95, Vol. 73, Issue 6

[24] Grasslands National Park of Canada did not meet the very satisfied target by 14 points, and Carillon Canal National Historic Site of Canada with a combination of boater and land user surveys, did not meet the very satisfied target by eight points.

[25] Parks Canada's measure of visitor understanding is intended to provide a guide to aid in management improvement. The items measuring understanding are based on expert judgment that seeks to link items to the key messages a site is to communicate and to make the level of difficulty of the items consistent within and between sites. Parks Canada has not conducted statistical studies of the reliability and predictive or construct validly of the measure.

[26] Parks Canada is currently revising its estimates of visits to the mountain national parks. This is likely to result in fewer estimated visits. Results of this review will be available in the Fall of 2004 and will be posted on Parks Canada's Web site.

[27] Question was not asked in 2000.

[28] High levels of visitor satisfaction are typical of government services involving direct benefits to the public, public information and recreational land. See for examples surveys by the US National Parks Service (www.nature.nps.gov/socialscience/docs/napa03.pdf) and the American Customer Satisfaction Index, Government Satisfaction Scores, December 16, 2002, (www.theacsi.org/government/govt-02c.html).

[29] The survey was conducted in 2003-2004 and collected data for a five-year period ending in 2002-2003.

[30] Parks Canada does not use the common measurement tool for its visitor surveys since the tool works best for transac8ional office-oriented service environments. Parks Canada offers an integrated experience based service.

BUDGET DES DÉPENSES

Parcs Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/84-2004
ISBN 0-660-62670-5

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Rapport ministériel sur le rendement

pour la période se terminant le 31 mars 2004

L'HONORABLE STÉPHANE DION
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

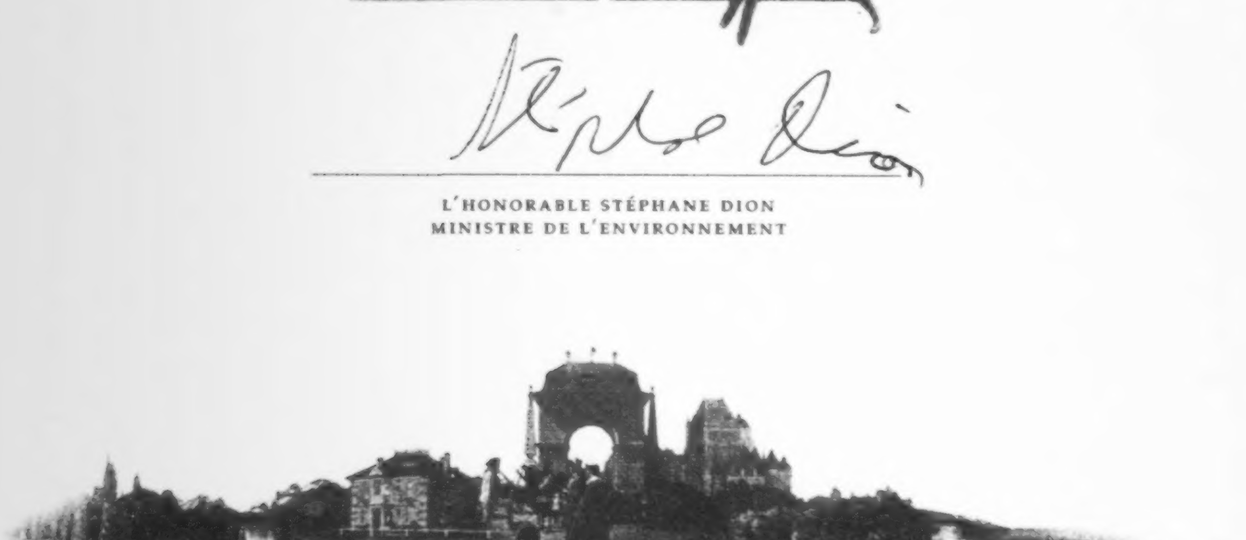

Parcs Canada Parks Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE 4

DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT 6

ÉVALUATION PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT 7

SECTION 1 : PROFIL DE PARCS CANADA 11

- RÔLE AU SEIN DU GOUVERNEMENT 11
- FONDEMENT LÉGISLATIF 11
- EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT TOUCHANT LE RÉGIME DES RESSOURCES HUMAINES 11
- PROGRAMMES NATIONAUX 12
  1. Le réseau des parcs nationaux du Canada 12
  2. Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada 12
  3. Le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada 12
  - Autres programmes nationaux 12
- OBLIGATIONS INTERNATIONALES 12
- STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 13
- DÉFIS ET POSSIBILITÉS 14

SECTION 2 : RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN 17

- MÉTHODE DE PLANIFICATION ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS 17
- RÉSULTATS POUR LES CANADIENS ET LES CANADIENNES 18

CRÉATION D'AIRES PATRIMONIALES NATIONALES 22

- DESCRIPTION ET DÉPENSES 22
- INITIATIVES ET RÉALISATIONS 23
  - Création de parcs nationaux et de réserves de parc national du Canada 23
  - Achèvement et agrandissement de parcs nationaux 27
  - Création d'aires marines nationales de conservation et de réserves d'aires marines nationales de conservation du Canada 28
  - Amélioration du réseau des lieux historiques nationaux du Canada 32
  - Lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada 35

PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES 43

- DESCRIPTION ET DÉPENSES 43
- INITIATIVES ET RÉALISATIONS 45
  - L'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada 45
  - La planification de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada 45
  - Amélioration du programme de surveillance et de rapports dans les parcs nationaux du Canada 46
  - Amélioration de la surveillance de l'impact des activités des visiteurs 48
  - État de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada 49
  - Maintien et amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada 51
  - Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement 51
  - Utilisation viable sur le plan écologique des aires marines nationales de conservation du Canada 54
  - L'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada 54
  - Planification de l'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada 55
  - État d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada 56
  - Autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada 57
  - Influence sur l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada 59
  - Autres programmes visant à influer sur l'état des ressources patrimoniales 62

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE 65

Description et dépenses 65
Initiatives et réalisations 66
Programme de mise en valeur du patrimoine sur place de Parcs Canada 66
Measure de l'appui obtenu : 68

SERVICES AUX VISITEURS 70
Description et dépenses 70
Initiatives et réalisations 71
Nombre de visiteurs 71
Satisfaction des visiteurs 72
Sécurité publique 74

LOTISSEMENTS URBAINS 75
Description et dépenses 75
Initiatives et réalisations 76
Recouvrement des coûts des services municipaux 76
Rendement en ce qui concerne l'environnement 76

ROUTES DE TRANSIT 78
Description et dépenses 78
Initiatives et réalisations 78
État des routes et accès 78
Routes sécuritaires 79
Réduire au minimum l'incidence des routes sur l'environnement 79

SECTION 3 : INITIATIVES ET POLITIQUES PANGOUVERNEMENTALES 81
Fonction moderne de contrôleur 81
Initiative d'amélioration des services 82
Développement durable 83
Rapports touchant l'Information sur la tarification externe 85
Une initiative horizontale : Les espèces en péril 88

SECTION 4 : ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2003-2004 FONDÉS SUR LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE 90
Responsabilité de la direction en matière d'états financiers 90
Rapport de la vérificatrice générale du Canada 91
Bilan au 31 mars 92
État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 93
État de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 94
État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 95
Notes aux états financiers du 31 mars 2004 96

SECTION 5 : INFORMATION FINANCIÈRE NON VÉRIFIÉE 2003-2004 FONDÉE SUR LA COMPTABILITÉ DE CAISSE MODIFIÉE 107
Aperçu du rendement financier 107
Aperçu du rendement financier 108
Tableaux financiers récapitulatifs 109

ANNEXE 1 : CONTEXTE SUR L'INFORMATION DERENDEMENT 124

ANNEXE 2 : EXAMEN QUINQUENNAL DU RÉGIME DE RESSOURCES HUMAINES 134

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : PRINCIPAUX PROGRAMMES ET RESPONSABILITÉS DE PARCS CANADA 17
FIGURE 2 : RÉSULTATS POUR LES CANADIENS ET LES CANADIENNES 20
FIGURE 3 : RÉGIONS NATURELLES ET PARCS NATIONAUX DU CANADA 24
FIGURE 4 : PROGRÈS RELATIFS À LA CRÉATION DE PARCS NATIONAUX DANS 14 RÉGIONS NON REPRÉSENTÉES (2003-2004) 25
FIGURE 5 : STATUT DE QUATRE PARCS NATIONAUX EN EXPLOITATION NON RECONNUS OFFICIELLEMENT DANS LA *LOI SUR LES PARCS NATIONAUX DU CANADA* (2003-2004) 27
FIGURE 6 : PROGRÈS RELATIFS AUX PROPOSITIONS D'AGRANDISSEMENT DE TROIS PARCS NATIONAUX EXISTANTS 27
FIGURE 7 : POURCENTAGE DE TERRES ACQUISES DANS DEUX PARCS NATIONAUX DU CANADA 28
FIGURE 8 : RÉGIONS MARINES NATURELLES ET AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION 30
FIGURE 9 : PROGRÈS DANS LA CRÉATION DU RÉSEAU DES AMNC DU CANADA DANS LES RÉGIONS NON REPRÉSENTÉES (2003-2004) 31
FIGURE 10 : ÉTAPES MENANT À LA DÉSIGNATION DES LIEUX, DES PERSONNES ET DES ÉVÉNEMENTS D'IMPORTANCE HISTORIQUE NATIONALE 33
FIGURE 11 : DÉSIGNATIONS AYANT TRAIT AUX PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET NON STRATÉGIQUES (2000-2004) 34
FIGURE 12 : NOMBRE DE PLAQUES COMMÉMORATIVES 34
FIGURE 13 : LES 149 LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA ADMINISTRÉS PAR PARCS CANADA 36
FIGURE 14 : NOMBRE D'ÉDIFICES DÉSIGNÉS APPARTENANT À L'ÉTAT 39
FIGURE 15 : RIVIÈRES DU PATRIMOINE CANADIEN SITUÉES DANS LES PARCS NATIONAUX DU CANADA ET LES SITES HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA 40
FIGURE 16 : SITES DU PATRIMOINE MONDIAL GÉRÉS EN TOUT OU EN PARTIE PAR PARCS CANADA 41
FIGURE 17 : CADRE DE RAPPORT SUR L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE 47
FIGURE 18 : NOMBRE DE PARCS NATIONAUX QUI SATISFONT AUX CRITÈRES D'UN BON PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE RAPPORTS RELATIFS À L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE 48
FIGURE 19 : ÉTAT D'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DANS LES PARCS NATIONAUX DU CANADA 50
FIGURE 20 : GESTION DE L'INCIDENCE DE PARCS CANADA SUR L'ENVIRONNEMENT 53
FIGURE 21 : NOMBRE DE LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX AYANT UNE COTE BONNE, PASSABLE OU FAIBLE POUR TROIS ASPECTS DE L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE (AVRIL 2001 À MARS 2004) 57
FIGURE 22 : EXEMPLES DE COTES DE L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE DANS TROIS LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA 57
FIGURE 23 : ÉTAT DES OBJETS HISTORIQUES (2003-2004) 58
FIGURE 24 : OBJETS HISTORIQUES AYANT REÇU UN TRAITEMENT DE CONSERVATION ENTRE 2000-2001 ET 2003-2004 58
FIGURE 25 : OBJETS ARCHÉOLOGIQUES AYANT REÇU UN TRAITEMENT DE CONSERVATION ENTRE AVRIL 2001 ET MARS 2004 59
FIGURE 26 : INTERVENTIONS EFFECTUÉES SUR LES GARES FERROVIAIRES PATRIMONIALES 62
FIGURE 27 : ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA DOCUMENTATION RELATIVE AUX RIVIÈRES DU PATRIMOINE CANADIEN ADMINISTRÉES PAR PARCS CANADA ET AUX RIVIÈRES ADMINISTRÉES PAR D'AUTRES 63
FIGURE 28 : NOMBRE DE LIEUX RÉPONDANT DE FAÇON SATISFAISANTE À L'ENSEMBLE DES NORMES RELATIVES À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE 67
FIGURE 29 : POURCENTAGE DES RÉPONDANTS AYANT RÉPONDU CORRECTEMENT À QUATRE QUESTIONS OU PLUS AU SUJET DE L'IMPORTANCE D'UN PARC OU D'UN LIEU 68
FIGURE 30 : NOMBRE APPROXIMATIF DE VISITES DANS LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA CIBLÉS POUR L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE VISITEURS 72
FIGURE 31 : POURCENTAGE DES LIEUX PARTICIPANTS QUI RENCONTRENT OU DÉPASSENT L'OBJECTIF DE 85 P. 100 DE VISITEURS SATISFAITS (S) ET DE 50 P. 100 DE VISITEURS TRÈS SATISFAITS (TS) 73
FIGURE 32 : TAUX D'INCIDENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, 1998-1999 À 2002-2003 74
FIGURE 33 : QUALITÉ DES EFFLUENTS D'EAUX USÉES POUR LES LOTISSEMENTS URBAINS DE BANFF ET DE LAKE LOUISE 77
FIGURE 34 : NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENDROITS PARTICIPANT AU PROGRAMME D'INFORMATION SUR LES VISITEURS 130

MESSAGE DU MINISTRE

Minister of the Environment   Ministre de l'Environnement

Ottawa, Canada K1A 0H3

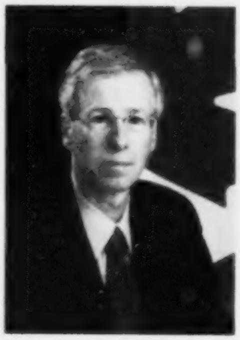

Les Canadiens qui nous ont précédés ont fait preuve de sagesse en instaurant au Canada le premier service de parcs nationaux du monde. Ce rapport annuel reflète la détermination de Parcs Canada à mettre à profit ce superbe patrimoine. En collaboration avec la population canadienne, l'équipe dévouée de Parcs Canada travaille à protéger, à mettre en valeur et à commémorer les merveilles naturelles et culturelles de notre pays. Chacun de nous reconnaît l'importance de conserver la beauté de notre précieux environnement et le riche héritage que constitue notre histoire. Mais en faisant cela, nous ne mesurons peut-être pas suffisamment à quel point nous contribuons à la prospérité actuelle du Canada et au maintien d'une économie viable pour nos enfants et petits-enfants.

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation rapportent à l'économie canadienne plus de 1,2 milliard de dollars chaque année. Ces lieux sont essentiels à l'expansion et à la diversification de l'industrie touristique du Canada, laquelle emploie 580 000 Canadiens. Ces trésors naturels et culturels fournissent aussi un pilier économique à des centaines de collectivités des régions rurales et nordiques du Canada. Dans un monde où l'interdépendance s'amplifie constamment, les majestueux parcs nationaux, les aires marines et les lieux historiques exceptionnels contribuent à projeter dans le monde entier une image puissante et positive de notre pays. En somme, en préservant la santé de notre patrimoine, Parcs Canada préserve la santé de notre économie.

Au cours de la dernière année, Parcs Canada a fait d'excellents progrès dans la réalisation de ses objectifs prioritaires. En effet, un nouveau parc national a été créé au Nunavut – Ukkusiksalik – et une nouvelle réserve de parc national a vu le jour en Colombie-Britannique – Îles-Gulf. Des ententes ont été conclues pour l'établissement et l'agrandissement de parcs nationaux au Manitoba, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest. En outre, des procédures sont maintenant en cours pour la création, au lac Supérieur, de la plus grande aire de conservation d'eau douce du monde. Le gouvernement du Canada, les provinces, les territoires et les municipalités ont aussi franchi un énorme pas en instituant l'Initiative des endroits historiques, qui contribuera à faire du Canada un véritable chef de file dans la conservation du patrimoine. Enfin, on a rendu hommage à davantage de femmes, de peuples autochtones et de groupes ethnoculturels pour leur rôle dans le développement du Canada. Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux nombreuses personnes dévouées et efficaces qui ont accompli un travail exceptionnel dans la réalisation de tous ces projets et de plusieurs autres.

D'énormes possibilités et d'autres défis restent encore à venir pour Parcs Canada, que ce soit en matière de financement, de visibilité ou de services aux visiteurs. En tant que ministre responsable de Parcs Canada depuis peu, je suis impatient de travailler avec toute l'équipe de Parcs Canada – et toute la population canadienne – afin de relever ces défis avec ardeur et dynamisme. Nous souhaitons tous que le premier service de parcs nationaux du monde soit aussi le meilleur du monde.

Stéphane Dion
Ministre de l'Environnement

Canadä

DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT

La direction de Parcs Canada est responsable de la préparation du présent rapport. Ce dernier est fondé sur les principes de présentation de rapport et les autres exigences énoncées dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement* de 2003-2004, publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor, ainsi que sur les critères d'équité et de fiabilité du Bureau du vérificateur général du Canada relatifs à l'information sur le rendement à présenter au Parlement.

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada,* un rapport annuel doit être déposé au Parlement et ce rapport doit présenter l'évaluation, faite par la vérificatrice générale du Canada, de la justesse et de la fiabilité de cette information. Ce n'est pas le rôle de la vérificatrice générale du Canada d'évaluer le rendement effectif de l'Agence ni de faire des commentaires à ce sujet.

La direction a établi des systèmes et des pratiques destinés à fournir une assurance raisonnable concernant la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence. Parcs Canada améliore constamment son information financière et sur le rendement en adoptant de nouvelles mesures et en améliorant la collecte de données pour d'autres mesures. Certains renseignements sont fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. Les restrictions quant à la qualité des données fournies et des plans d'amélioration proposés sont énoncées dans le Rapport.

La haute direction de l'Agence supervise la rédaction du présent rapport et en approuve la version finale. D'après moi, l'information est la meilleure dont on dispose à l'heure actuelle et trace un portrait global, pondéré et transparent du rendement de Parcs Canada pour l'exercice 2003-2004.

Alan Latourelle, Directeur général de l'Agence

Ottawa
le 17 septembre 2004

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

ÉVALUATION PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE de l'information sur le rendement

Au directeur général de l'Agence Parcs Canada et
au ministre de l'Environnement

Objet et étendue

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* exige que la vérificatrice générale du Canada évalue la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence Parcs Canada en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise.

La responsabilité du plan d'entreprise et de l'information sur le rendement incombe à la direction de l'Agence Parcs Canada. Ma responsabilité consiste à fournir une évaluation de la justesse et de la fiabilité de l'information de rendement que l'Agence présente pour l'exercice 2003-2004. Pour ce faire, j'ai évalué l'information en regard des critères relatifs à la justesse et à la fiabilité qui ont fait l'objet d'une discussion avec l'Agence et qui sont décrits à l'annexe 2. Mon évaluation a été effectuée conformément aux normes relatives aux missions de certification établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette évaluation comprend l'analyse de l'information et le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui de cette information. Je n'ai pas évalué le rendement de l'Agence comme tel ni fait d'observations à ce sujet.

L'Agence Parcs Canada a fait état de son rendement dans une section intitulée « Rendement par rapport au plan ». Mon évaluation ne touche que cette section. Cependant, j'ai examiné tout le rapport pour m'assurer de la concordance entre l'information qui y est communiquée et l'information sur le rendement. Je n'ai pas évalué les hyperliens de sites Web ni l'information provenant de ceux-ci.

Conclusion

À mon avis, l'information sur le rendement donne une image assez juste et fiable du rendement de l'Agence Parcs Canada à l'égard de plusieurs aspects importants de son mandat. Pour d'autres aspects importants, l'Agence doit présenter de l'information de rendement plus complète. Bien qu'elle décrive clairement les mécanismes mis en place pour lui permettre de mieux faire état de son rendement dans l'avenir, l'Agence doit mettre l'accent sur l'élaboration de l'information sur le rendement. L'évaluation sommaire par critère est présentée à l'annexe 1.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 17 septembre 2004

Annexe 1

Évaluation sommaire par critère

Pour être en mesure de faire rapport sur son rendement en fonction de ses objectifs, l'Agence Parcs Canada a conçu un cadre de rendement dans lequel elle définit les résultats prévus et les attentes en matière de rendement. Dans son rapport, l'Agence fournit de l'information sur ses résultats prévus et est en mesure de donner de l'information sur le rendement relativement à ses résultats pour certaines attentes en matière de rendement. Lorsque l'information sur le rendement est incomplète, l'Agence jette les bases qui devraient lui permettre de faire rapport sur ses attentes en matière de rendement au cours des années à venir.

Pertinente

Des résultats concrets sont présentés. Le rapport sur le rendement fournit aux lecteurs une bonne description des programmes de l'Agence ainsi que de l'information contextuelle et historique, et l'information présentée est pertinente. Bien que le rapport de rendement présente de l'information financière concernant certains aspects importants des gammes de services, il faudrait en ajouter dans les prochains rapports.

Il faut davantage d'information sur les résultats. Lorsque l'information sur le rendement n'est pas disponible, comme pour la gamme de services « Protection des ressources patrimoniales », l'Agence Parcs Canada décrit clairement les activités ou stratégies importantes mises en place, ce qui devrait lui permettre de rendre compte de son rendement au cours des années à venir. Nous reconnaissons que l'établissement d'un système complet d'information sur le rendement exige du temps, toutefois nous encourageons l'Agence à continuer à fournir quelques informations sur les résultats de son rendement, même si elles sont partielles et élaborées seulement en partie.

Compréhensible

Les réalisations sont présentées en regard des attentes énoncées. L'Agence Parcs Canada rend compte de ses réalisations en regard de ses attentes en matière de rendement et présente souvent de l'information comparative d'années antérieures. L'Agence présente de l'information précise et concise ainsi que des liens avec de l'information plus détaillée. Cela rend l'information sur le rendement communiquée significative et facile à comprendre. Par exemple, l'Agence présente cette année un sommaire des progrès accomplis relativement à chacune de ses attentes en matière de rendement. Toutefois, l'Agence bénéficierait d'analyser davantage son rendement, comme dans la gamme de services « Protection des ressources patrimoniales », où l'état de l'intégrité commémorative a été évalué pour certains sites historiques mais où l'Agence n'expose pas les enseignements tirés et ce qui changera. De plus, dans les prochains rapports, nous nous attendons à trouver davantage d'attentes en matière de rendement claires et concrètes et assorties d'un échéancier précis.

Attribuable

L'accent sur l'apport de l'Agence Parcs Canada. Le rapport donne une description claire de la complexité des processus et des nombreux intervenants participant à l'atteinte des objectifs de l'Agence. Dans les cas où l'Agence travaille en partenariat avec d'autres groupes, le lecteur est généralement informé des facteurs qui influent sur l'atteinte d'un résultat donné.

Exacte

L'information est exacte et les limites sont expliquées. En règle générale, l'information sur le rendement s'appuie sur des sources de données corroboratives et des éléments probants adéquats. L'Agence Parcs Canada a établi des mesures valables et des méthodes appropriées de collecte de données. Les sources de l'information et les limites des données sont expliquées. Cela précise le niveau d'exactitude des données et aide le lecteur à interpréter correctement l'information sur le rendement.

Équilibrée

Un rapport sur le rendement raisonnablement équilibré. Dans l'ensemble, le ton du rapport est neutre et factuel et les limites de l'information sur le rendement sont expliquées. L'Agence Parcs Canada décrit les difficultés et les défis qu'elle a relevés et reconnaît les cas où le rendement n'était pas à la hauteur des objectifs. Les aspects importants du mandat de l'Agence sont inclus dans le rapport. En outre, l'importance consacrée aux différentes gammes de services reflète adéquatement l'apport des différents services ayant contribué directement au mandat de l'Agence.

Annexe 2

Critères d'évaluation de la justesse et de la fiabilité
Bureau du vérificateur général du Canada

Les critères suivants ont été élaborés pour évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence en regard des objectifs énoncés dans son plan d'entreprise. Ils répondent à deux grandes questions : Est-ce que l'Agence a communiqué l'information sur son rendement en regard de ses objectifs? Cette information est-elle juste et fiable? L'information sur le rendement en regard des objectifs est juste et fiable si elle permet au Parlement et au public de déterminer la mesure dans laquelle l'entité ou le programme en question atteint les objectifs fixés.

Pertinente	L'information sur le rendement rend compte, dans leur contexte, de réalisations concrètes et importantes en regard des objectifs et des coûts.
Compréhensible	L'information sur le rendement dresse un tableau clair du rendement et décrit les attentes et les repères en regard desquels le rendement est comparé.
Attribuable	L'information sur le rendement démontre, de façon crédible, pourquoi le programme a produit des changements positifs.
Exacte	L'information sur le rendement reflète adéquatement les faits communiqués, et ce, à un niveau d'exactitude approprié.
Équilibrée	L'information sur le rendement fournit un tableau représentatif et clair de tout l'éventail des réalisations, tableau qui n'induit pas le lecteur en erreur.

D'autres renseignements sur les critères se trouvent sur notre site Web au www.oag-bvg.gc.ca.

SECTION 1 : PROFIL DE PARCS CANADA

Cette section situe Parcs Canada dans le cadre politique général du gouvernement, décrit le mandat de l'Agence, le cadre législatif clé et les exigences en matière de rapport, les grands programmes, ainsi que les principaux défis auxquels fait face l'organisation et les possibilités qui s'offrent à elle.

Rôle au sein du gouvernement

Mandat de Parcs Canada

« Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures. »

L'Agence Parcs Canada constitue pour le gouvernement du Canada un instrument essentiel pour l'atteinte de ses buts en matière de développement durable et de conservation du patrimoine.

Doté d'un budget annuel d'environ 500 M$ et employant 4 000 personnes à temps plein, Parcs Canada protège et met en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada dans toutes les régions du pays.

Fondement législatif

En 1998, le Parlement a adopté la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, loi qui a eu pour effet de retrancher Parcs Canada de l'égide du ministère du Patrimoine canadien pour en faire une agence distincte du gouvernement du Canada. En 2000, le Parlement entérinait la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, modernisant ainsi le rôle historique de Parcs Canada et faisant de l'intégrité écologique sa priorité première. D'une manière similaire, la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, adoptée en 2002, prévoit la création d'un réseau d'aires marines de conservation représentatif des océans et des Grands Lacs du pays.

Le 12 décembre 2003, le gouvernement fédéral a annoncé la restructuration de plusieurs ministères et agences, parmi lesquels Parcs Canada. L'Agence, qui relevait auparavant du ministre de Patrimoine canadien, est aujourd'hui sous la responsabilité du ministre de l'Environnement. Parcs Canada continue d'être un organisme distinct et son directeur général relève directement du ministre de l'Environnement.

Exigences en matière de rapport touchant le régime des ressources humaines

Selon la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le directeur général de l'Agence doit faire établir au moins tous les cinq ans par une personne ou une organisation, à l'exclusion de l'Agence ou d'un dirigeant ou employé de celle-ci, un rapport sur la compatibilité du régime des ressources humaines de Parcs Canada avec les valeurs et principes qui en gouvernent la gestion. La Loi exige aussi que le rapport soit mis à la disposition du public et qu'il soit présenté sous forme de résumé dans le Rapport annuel de l'exercice au cours duquel il est rédigé. Le premier rapport quinquennal a été terminé en juillet 2004 et on peut le consulter sur le site Web de Parcs Canada (www.pc.gc.ca). Un résumé des principales conclusions du rapport se trouve à l'Annexe 2 du présent Rapport.

Programmes nationaux

Depuis plus d'un siècle, le gouvernement du Canada s'occupe de la protection et de la mise en valeur des aires naturelles exceptionnelles et de la commémoration des aspects importants de l'histoire du Canada. Parcs Canada gère trois grands programmes :

1. **Le réseau des parcs nationaux du Canada**
   Le programme des parcs nationaux protège des exemples représentatifs des aires naturelles d'importance nationale dans le cadre d'un réseau de parcs nationaux et favorise chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel de façon à le léguer intact aux générations à venir.

2. **Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada**
   Le programme des lieux historiques nationaux favorise la connaissance et l'appréciation du passé du Canada grâce à un programme national de commémoration historique. Il protège et met en valeur les lieux historiques nationaux pour le bénéfice, la sensibilisation et la jouissance des générations actuelles et futures et ce, d'une façon qui respecte l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et les ressources connexes. En outre, il encourage et soutient les propriétaires des lieux historiques nationaux.

3. **Le réseau des aires marines nationales de conservation du Canada**
   Le programme des aires marines nationales de conservation protège les aires marines d'importance nationale représentatives du milieu marin du pays et des Grands Lacs, et favorise chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine marin de façon à le léguer intact aux générations à venir.

Autres programmes nationaux

Parcs Canada dirige ou coordonne aussi la prestation de plusieurs autres programmes ayant pour objectif la conservation de certains aspects du patrimoine canadien, notamment :

- le Programme des édifices fédéraux du patrimoine,
- le Programme des gares ferroviaires patrimoniales,
- le Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien,
- le Programme fédéral d'archéologie,
- le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada.

Obligations internationales

Parcs Canada contribue à la conservation internationale du patrimoine par son leadership et sa participation à des congrès, programmes, agences et accords internationaux notamment en :

- représentant le gouvernement du Canada à la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel et naturel mondial (Convention du patrimoine mondial).
- contribuant au Programme de réserves de la biosphère de l'UNESCO.
- représentant le Canada au sein de l'Union mondiale pour la nature (UICN).

- représentant également le Canada au sein du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), avec l'Institut canadien de conservation.

Structure organisationnelle

Le Conseil exécutif de Parcs Canada, composé du directeur général de l'Agence et des autres cadres supérieurs apparaissant à l'organigramme, fixe les priorités de l'organisation.

Organigramme

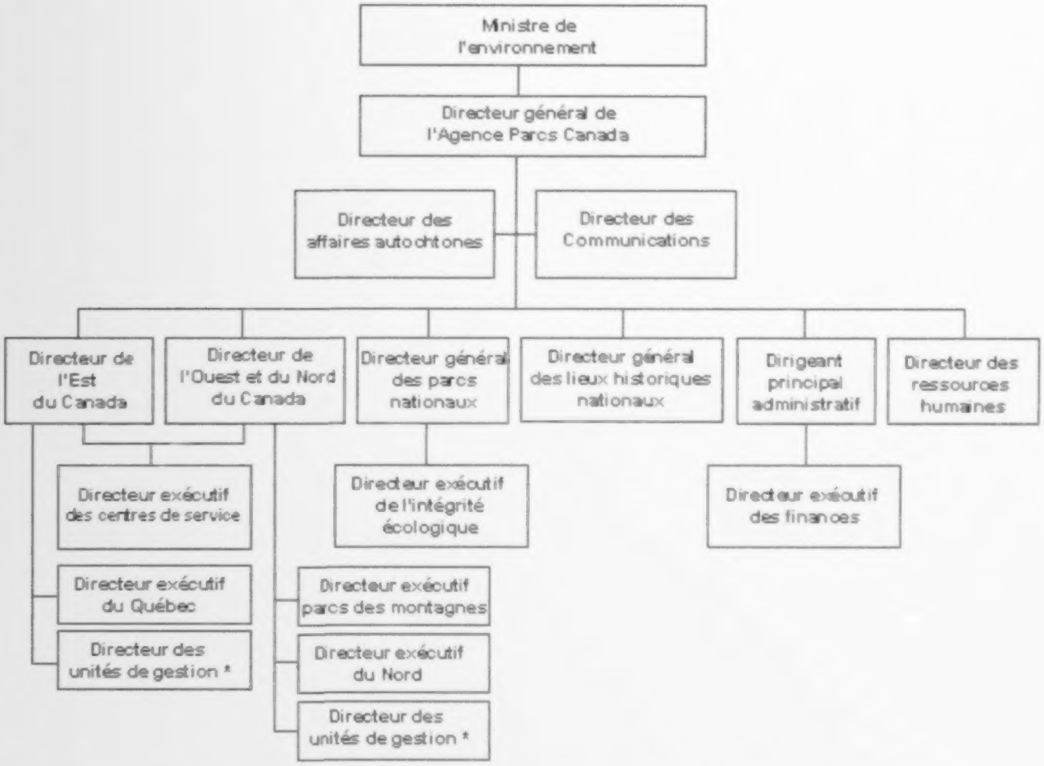

* Les directeurs d'unité de gestion se rapportent au directeur général en ce qui concerne la planification opérationnelle

La prestation des programmes, y compris les services dispensés sur place aux visiteurs, incombe aux 32 unités de gestion de Parcs Canada. Ces dernières sont des regroupements de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation. Il existe également quatre centres de service, qui appuient l'organisation dans divers domaines professionnels et techniques, dont la biologie et l'histoire.

Défis et possibilités

Principaux défis
• L'établissement et la protection du patrimoine naturel et culturel • L'obtention de l'appui du public • L'amélioration de l'expérience des visiteurs et leur éducation • Les relations avec les Premières nations • L'état des biens de l'Agence

Patrimoine naturel : Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation protègent des régions représentatives du patrimoine naturel du Canada pour les générations à venir. Ces régions naturelles ont une valeur intrinsèque de par leur beauté et font partie des éléments de l'identité canadienne et de l'image projetée par le Canada dans le monde. Elles servent également de réserves du patrimoine végétal et animal, notamment pour 50 % des espèces en voie de disparition au Canada, et elles contribuent à la qualité de l'air et de l'eau.

Des exemples inaltérés de régions naturelles du Canada sont en train de disparaître, en particulier dans le sud du pays, où vivent la majorité des Canadiens. Certains exemples représentatifs de régions naturelles risquent de disparaître avant qu'on ne puisse les protéger et les coûts pour terminer le réseau continueront en outre à grimper. Par exemple, en 1998, près de sept pour cent du territoire du Canada, ou 174 millions d'acres, contenaient des concessions minières et au début du XXI^e^ siècle, les forêts du Canada étaient abattues au rythme d'un acre toutes les 13 secondes. En 2002, le gouvernement déposait un Plan d'action pour la protection du patrimoine naturel du Canada et en 2003, le budget fédéral prévoyait les fonds nécessaires à sa mise en oeuvre. Le Plan prévoit la création de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines nationales de conservation, ainsi que l'expansion de trois parcs nationaux existants d'ici mars 2008. La création de ces parcs, notamment la détermination des régions à les protéger, la négociation d'ententes, l'acquisition de terres et le fonctionnement courant, représente un sérieux défi pour Parcs Canada, qui nécessite le consentement, l'appui et la collaboration des autres paliers de gouvernement, des peuples autochtones et de diverses entreprises et collectivités locales et régionales.

L'exercice 2003-2004 a été le premier exercice complet à recevoir le financement accordé en vertu du Plan. Les réalisations, notamment la création des premiers parcs nationaux du XXI^e^ siècle (la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf et le parc national du Canada Ukkusiksalik), ont été impressionnantes.

Patrimoine culturel : Le développement menace non seulement les parcs nationaux, mais aussi le patrimoine bâti du Canada. Depuis les années 70, Le Canada a perdu 20 p. 100 de ses endroits historiques. La vérificatrice générale a conclu en novembre 2003 que le patrimoine culturel tangible placé sous la protection du gouvernement fédéral est menacé ou en péril et que plusieurs mesures sont nécessaires pour empêcher sa perte. De plus, elle note que, les études de Parcs Canada ont démontré que deux tiers des actifs du patrimoine bâti de l'Agence sont dans une condition faible ou passable. L'Agence est d'opinion qu'à défaut de solution durable, la détérioration des biens culturels entraînera la fermeture d'installations ou la perte définitive de trésors nationaux.

Parcs Canada continue à collaborer avec divers partenaires, notamment la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, des représentants des femmes, des communautés autochtones et ethnoculturelles, les dix provinces et les trois territoires, la Fédération canadienne des municipalités, la Fondation Héritage Canada et Patrimoine canadien, entre autres, afin de désigner, d'inscrire et de classer les ressources culturelles importantes, ainsi que de protéger et d'entretenir ces ressources, dans la mesure du possible. Même si l'on a réalisé beaucoup de progrès afin d'améliorer la commémoration de groupes sous-représentés, cela demeure un défi important.

Obtention de l'appui du public : La composition de la population canadienne continue d'évoluer et aura une incidence sur la politique gouvernementale ainsi que sur le mode de prestation du mandat de Parcs Canada. Les résultats du recensement publiés en 2003 montrent que le Canada se caractérise par une urbanisation accrue, par une plus grande diversité ethnique dans ses principales villes et par le vieillissement de sa population à mesure que la génération des baby-boomers atteint l'âge de la retraite. Communiquer avec les néo-Canadiens, solliciter leur participation et répondre à leurs besoins, ainsi qu'aux nouvelles demandes de services, constituent certains des plus grands défis auxquels fait face Parcs Canada. L'Agence continue d'entretenir directement des relations étroites avec bon nombre de Canadiens par l'intermédiaire d'associations coopératives, de son Programme du bénévolat, de la Table ronde du ministre (www.pc.gc.ca/agen/trm-mrt/2003/table6_f.asp) et de son programme national visant à présenter les activités de Parcs Canada dans les écoles d'un bout à l'autre du pays.

Amélioration de l'expérience des visiteurs et sensibilisation : Les visiteurs des lieux patrimoniaux de Parcs Canada continuent à manifester des niveaux élevés de satisfaction et classent le service offert dans les parcs nationaux parmi les meilleurs offerts par le gouvernement fédéral. Toutefois, le service futur sera compromis par le manque de nouveaux investissements importants dans les installations pour les visiteurs. Parcs Canada consacre actuellement des investissements à l'amélioration de l'interprétation et de l'apprentissage et aux possibilités d'apprentissage axées sur la nature. De plus, l'Agence commence à implanter un système de réservation des emplacements de camping en ligne (www.pccamping.ca) et à présenter d'autres documents sur son site Web (40 000 illustrations tirées de sa Collection nationale de photographies (www.pc.gc.ca/apps/dmm/index_e.asp), en plus de fournir l'accès à un Système des permis de recherche/collection (www.pc.gc.ca/apps/RPS/page1_e.asp) pour ceux qui désirent mener des recherches dans les parcs nationaux ou réserves de parc national et les aires marines nationales de conservation ou réserves d'aire marine nationale de conservation du Canada). Parcs Canada continuera d'investir dans les services de sensibilisation fournis par des partenariats avec l'industrie du tourisme et les organismes environnementaux non gouvernementaux.

Relations avec les Autochtones : Une priorité essentielle au cours des dix prochaines années consistera, pour nous, à mettre davantage l'accent sur les peuples autochtones. La création et la préservation d'un grand nombre de lieux patrimoniaux ne sont rendues possibles que grâce au soutien actif et à l'engagement des peuples et des communautés autochtones. Les voix et les histoires des Autochtones représentent un élément essentiel de l'histoire du Canada et une part intrinsèque des programmes de Parcs Canada.

État des biens : L'enjeu opérationnel le plus fondamental auquel fait face Parcs Canada est l'état de ses actifs. Parcs Canada gère des ressources culturelles qui représentent l'histoire du pays, des actifs contemporains qui appuient la prestation aux visiteurs d'expériences de qualité, des routes et des voies navigables vitales au transport public et à la gestion des eaux, ainsi que des infrastructures municipales qui procurent de l'eau potable pour préserver la santé et minimisent les dommages à l'environnement. Entretenir et remplacer ces actifs constitue tout un défi. Parcs Canada procède actuellement à une revue des ses actifs afin de déterminer lesquels sont cruciaux à la prestation de ses services au Canadiens et Canadiennes – tout en conservant à l'esprit la nécessité de financer de nouvelles installations qui répondent aux besoins en évolution de la population. L'Agence sollicite l'opinion d'une vaste gamme de partenaires, d'intervenants et de citoyens et citoyennes. Elle examinera en outre la possibilité de modifier sa grille tarifaire, de manière à ce que toute hausse des droits perçus soit réinvestie dans la réfection de ses installations.

SECTION 2 : RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

Méthode de planification et d'établissement de rapports

En 2003-2004, l'Agence Parcs Canada a procédé à une importante revue de ses résultats escomptés et de ses attentes en matière de rendement, à la suite de quoi elle a supprimé, ajouté ou modifié un certain nombre d'objectifs (résultats prévus) et de cibles (attentes en matière de rendement) associés à chaque secteur de programmes. Ces changements sont exposés dans le *Plan d'entreprise 2004-2005 à 2008-2009* de l'Agence (www.pc.gc.ca). La nouvelle structure offre un tableau plus détaillé et axé sur les résultats des programmes et objectifs de l'Agence, et sert de fondement au présent rapport.[1] Les principaux programmes et leurs interrelations sont indiqués à la figure 1.

Figure 1 : Principaux programmes et responsabilités de Parcs Canada

Les résultats prévus et les attentes en matière de rendement mis à jour, ainsi que les dépenses d'exploitation et les dépenses en capital par secteur de résultats sont indiqués à la figure 2. Les revenus sont indiqués pour deux secteurs (Services aux visiteurs et Lotissements urbains) où ils peuvent être imputés. Parcs Canada reçoit des revenus supplémentaires non imputés à un secteur de résultats particulier. Des renseignements détaillés sur les dépenses par grand secteur de programme sont présentés au début de chacune des gammes de services. Les montants des dépenses indiqués dans le rapport sont calculés selon la comptabilité d'exercice. Des états financiers détaillés établis à la fois selon la comptabilité d'exercice et la comptabilité de caisse modifiée sont présentés à la fin du rapport.

Par ailleurs, on trouvera à la figure 2 un résumé des progrès réalisés relativement à chacun des nouveaux résultats prévus et attentes en matière de rendement durant l'exercice, ainsi que leur évaluation (respect des délais, progrès raisonnables ou mise en garde). La cote « respect des délais » signifie que le rendement a été conforme aux niveaux cibles fixés par Parcs Canada; elle s'applique généralement à des situations où le rendement peut être atteint durant l'exercice faisant l'objet du rapport. La cote « progrès raisonnables » signifie que les progrès réalisés relativement à un objectif pluriannuel sont acceptables et que s'ils continuent, ils permettront probablement d'atteindre l'objectif à long terme. La cote « mise en garde » signifie que les objectifs à court terme ne sont pas atteints ou que les progrès réalisés relativement aux objectifs à long terme sont inférieurs aux attentes. Dans certains cas, Parcs Canada est en voie d'instaurer des systèmes de mesure du rendement et ne possède pas suffisamment de renseignements pour évaluer l'état d'avancement par rapport aux résultats prévus.

Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

En résumé, Parcs Canada fait des progrès raisonnables pour établir et désigner des lieux patrimoniaux, bien que certains secteurs (désignation de lieux, de personnes et d'événements) présentent un rendement légèrement mais constamment inférieur aux objectifs de l'Agence. Le manque de ressources qui permettraient d'atteindre entièrement les objectifs du gouvernement en matière de création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation demeure préoccupant.

L'état de l'intégrité écologique demeure moyen à élevé dans la plupart des parcs nationaux, selon un échantillon limité de mesures. Toutefois, ces ressources naturelles continuent d'être menacées par diverses sources. Parcs Canada fait des progrès pour ce qui est de documenter l'incidence environnementale de ses propres activités (p. ex. gaz à effet de serre, sites contaminés) ainsi que les répercussions des lotissements urbains et des routes qu'elle administre, et d'y remédier, mais l'Agence doit travailler davantage et réaliser des investissements considérables si elle veut être en mesure d'atteindre ses objectifs.

L'état des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada est préoccupant, 49 p. 100 des lieux évalués ces trois dernières années ayant obtenu la cote faible relativement à au moins un des trois aspects de l'intégrité commémorative. Tel qu'indiqués dans les précédents rapports, l'état des deux tiers des ressources culturelles bâties de Parcs Canada est évalué comme étant passable ou faible. L'Agence est dépourvue des ressources nécessaires pour consigner adéquatement l'état de bon nombre d'autres ressources culturelles placées sous sa responsabilité et pour investir dans l'entretien ou le rétablissement de ces ressources.

Les installations de Parcs Canada continuent d'attirer des millions de visiteurs chaque année. La satisfaction et le plaisir des visiteurs relativement à ces lieux patrimoniaux demeurent élevés, tout comme les cotes attribuées à la qualité du service offert dans les parcs nationaux. Toutefois, ces niveaux risquent de ne pas se maintenir à long terme compte tenu de la détérioration d'un grand nombre de biens existants. Dans l'ensemble, les visiteurs bénéficient de visites sécuritaires, la plupart des risques étant associés à la participation à des activités telles que le ski et l'escalade dans l'arrière-pays. Le niveau général de compréhension, chez les visiteurs, des

raisons fondamentales pour lesquelles les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux présentent une importance nationale ne répond pas aux objectifs dans bon nombre de lieux historiques et dans la plupart des parcs nationaux.

Figure 2 : Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Mandat	Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.				
Gamme de services Exploitation Capital Revenus	**Création de lieux patrimoniaux nationaux** 16,6 M$ 5,3 M$				**Protection des ressources patrimoniales** 164,3 M$ 16,6 M$
Résultats prévus	Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées.	Achever ou agrandir certains parcs existants.	Désigner et commémorer des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires sous-représentés.	Désigner d'autres lieux patrimoniaux (p. ex., Initiative des endroits historiques, BEEFP, rivières du patrimoine, gares ferroviaires, lieux de sépulture des PM, sites du patrimoine mondial, réserves de la biosphère).	Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation.
Attentes en matière de rendement	Faire en sorte que 34 des 39 régions terrestres et huit des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008.	Agrandir trois parcs nationaux et augmenter le pourcentage de territoire dans trois parcs nationaux inachevés d'ici mars 2008.	Désigner en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements par année, dont 11 en moyenne ont un lien avec l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes. Apposer en moyenne 30 plaques commémoratives par année.	Atteindre les objectifs des programmes du patrimoine en matière d'inscription ou de désignation.	Mettre à jour les plans directeurs des parcs nationaux et veiller à ce qu'ils soient conformes aux dernières lignes directrices de planification de gestion d'ici mars 2010. Mettre en place dans tous les PNC des systèmes de surveillance et de rapports sur l'IE d'ici mars 2008. Améliorer certains aspects de l'IE dans chacun des 41 parcs nationaux du Canada d'ici mars 2014. Réduire au minimum l'incidence environnementale des activités de Parcs Canada.
État	**Progrès raisonnables** : Deux nouvelles régions terrestres étaient représentées en 2003-2004. On a négocié une entente de principe pour une aire marine de conservation proposée. Deux protocoles d'entente ont été signés avec les gouvernements provinciaux, ce qui a fait progresser les travaux dans deux régions terrestres et deux régions marines. Trois nouvelles études de faisabilité ont été annoncées ou effectuées. Le financement qui permettrait de réaliser l'agrandissement prévu du réseau pose toujours problème.	**Progrès raisonnables** : Les négociations visant l'agrandissement d'un parc national ont progressé énormément et un protocole d'entente sur l'agrandissement d'un second parc a été signé. Vingt hectares ont été acquis pour agrandir le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce.	**Mise en garde** : Le nombre de désignations a été en moyenne de 24 par année au cours des quatre dernières années, soit trois de moins que l'objectif de 27. Le nombre de désignations liées aux priorités stratégiques de Parcs Canada (histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes) a été en moyenne de neuf par année, soit deux de moins que l'objectif de 11. Parcs Canada atteint actuellement son objectif de 30 plaques commémoratives apposées par année.	**Progrès raisonnables** : relativement à la création du Répertoire canadien des lieux historiques; 11 désignations d'édifices fédéraux du patrimoine préparées, désignation de deux rivières du patrimoine, aucune nouvelle désignation de gares ferroviaires ni commémoration des lieux de sépulture de PM.	**Progrès raisonnables** : relativement à la production de plans directeurs des parcs à jour d'ici 2010 et à l'élaboration d'un cadre complet de surveillance et de rapports sur l'intégrité écologique. L'objectif a été atteint pour deux priorités du Système de gestion environnementale, mais non pour trois autres (réservoirs, hydrocarbures halogénés et BPC). Un échantillon limité de mesures donne à penser que la plupart des parcs nationaux présente un niveau moyen à élevé d'intégrité écologique. En l'absence d'un programme complet de surveillance de l'intégrité écologique, on ne dispose pas de **renseignements suffisants** pour conclure que certains aspects de l'intégrité écologique des parcs nationaux sont en train de s'améliorer.

Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces endroits, de manière à en garantir l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.					
Protection des ressources patrimoniales		**Mise en valeur du patrimoine** 56,8 M$ 7,0 M$	**Services aux visiteurs** 150,4 M$ 20,2 M$ 20,7 M$	**Lotissements urbains** 7,9 M$ 7,9 M$ 2,0 M$	**Routes de transit** 24,0 M$ 10,2 M$
Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux, ainsi que l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada.	Favoriser et appuyer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et maintenir ou améliorer les ressources du patrimoine qui ne sont pas gérées par Parcs Canada.	Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants apprécient et comprennent l'importance des lieux patrimoniaux et appuient leur protection.	Les visiteurs sont bien accueillis, ils jouissent d'une visite en toute sécurité et ils sont satisfaits de la qualité du service.	Les collectivités des parcs sont gérées avec efficience et constituent des modèles d'intendance environnementale.	Les routes sont fiables, ouvertes à la circulation et réduisent au minimum l'impact sur l'environnement.
Faire en sorte que tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada aient un plan directeur à jour approuvé d'ici décembre 2006. Améliorer les éléments de l'intégrité commémorative ayant obtenu la cote faible. Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014.	Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux sont sensibilisés à l'IC et ont accès à l'information sur les meilleures pratiques pour le maintien de l'IC. Les interventions sur le patrimoine culturel bâti non administré par Parcs Canada sont certifiées.	50 % des visiteurs des parcs nationaux et 80 % des visiteurs des lieux historiques nationaux participent à une expérience d'apprentissage ayant un rapport avec le patrimoine naturel ou culturel. 85 % des visiteurs sont satisfaits et 50 %, très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place. 75 % des visiteurs comprennent l'importance des lieux patrimoniaux. Les Canadiens et les Canadiennes, les visiteurs et les intervenants appuient activement la protection de l'intégrité des lieux patrimoniaux.	Augmenter de 10 % le nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux ciblés d'ici mars 2008. 85 % des visiteurs sont satisfaits et 50 %, très satisfaits de leur visite. Réduire au minimum le nombre d'incidents de sécurité.	Recouvrement de 100 % des coûts liés aux services municipaux (aqueduc, égout et collecte des ordures). Réduire au minimum les incidences écologiques des lotissements urbains.	Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit. Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum. Reduire au minimum l'incidence environnementale des routes.
Données insuffisantes : Dans 49 % des lieux historiques nationaux évalués au cours des trois dernières années, au moins un élément de l'intégrité commémorative a obtenu la cote faible. On manque d'information sur les mesures ayant été prises pour résoudre ces problèmes, tout comme sur l'état de bon nombre d'autres ressources culturelles gérées par l'Agence. Les ressources sont insuffisantes pour combler tous les besoins de réfection des ressources culturelles.	**Respect des délais** : Parcs Canada continue à fournir des conseils, une orientation et un apport financier afin d'améliorer l'état d'un petit nombre de ressources patrimoniales qu'elle n'administre pas. La portée des efforts de Parcs Canada dans ce domaine est limitée. L'Agence est à recueillir de l'information sur le degré de sensibilisation à l'intégrité commémorative des autres propriétaires de lieux historiques nationaux et travaille à leur donner accès à des pratiques exemplaires.	**Mise en garde** : Globalement, Parcs Canada atteint son objectif en ce qui concerne la satisfaction relative aux programmes de mise en valeur du patrimoine présentés sur place, mais au cours des quatre dernières années, seuls la moitié des lieux historiques nationaux et moins de 10 % des parcs nationaux participants ont atteint les niveaux cibles récemment fixés relativement à la compréhension des visiteurs. Parcs Canada est en voie d'élaborer ses indicateurs de l'appréciation et de l'appui des Canadiens et Canadiennes et des intervenants.	**Respect des délais** : Dans la plupart des endroits, les niveaux cibles de satisfaction des visiteurs sont atteints. Le nombre d'incidents en matière de sécurité publique est relativement bas. Parcs Canada continuera de travailler à améliorer ses mesures et ses critères pour ces données.	**Respect des délais** : Les objectifs en matière de recouvrement des coûts pour les lotissements urbains sont atteints. On a fait certains progrès dans l'élaboration de systèmes de mesure de l'incidence environnementale des collectivités des parcs. On doit effectuer des investissements supplémentaires pour tous les lotissements urbains afin de satisfaire aux normes de Parcs Canada.	**Mise en garde** : Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit, mais la nécessité d'obtenir des fonds d'urgence permanents pour la gestion des biens demeure un important sujet de préoccupation. L'élaboration d'un cadre de rapports sur les incidences écologiques des routes sera finalisée d'ici mars 2005. Information insuffisante pour faire rapport sur les accidents reliés à la sécurité.

CRÉATION D'AIRES PATRIMONIALES NATIONALES

Description et dépenses

Cette gamme de services englobe la planification, la négociation avec les intervenants, la création des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada, la négociation avec les intervenants en vue de l'intégration dans les réseaux nationaux, l'obtention de l'approbation ministérielle et la création de nouvelles aires patrimoniales. Les dépenses liées à cette gamme de services étaient :

(En milliers de dollars)		2003-2004	2002-2003
Dépenses d'exploitation (non compris l'amortissement)	Salaires	8 597	8 522
	Autres	8 067	5 614
	Total	16 664	14 136
Dépenses en capital		5 370	5 005
Total global		22 034	19 141

Cette gamme de services a représenté 3 p. 100 de l'ensemble des dépenses d'exploitation encourues durant les deux dernières années. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2003-2004 incluent les travaux de 3,3 M$ au lieu historique national du Canada NCSM *Haïda*, les travaux de 0,47 M$ relatifs au projet d'amélioration des parcs de stationnement du littoral de la Colombie-Britannique et un montant de 0,42 M$ pour le projet d'acquisition de terres au parc national du Canada des Prairies.

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées.	• Faire en sorte que 34 des 39 régions terrestres et huit des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008.	**Progrès raisonnables :** Deux régions terrestres étaient représentées en 2003-2004. On a négocié une entente de principe pour une aire marine de conservation proposée. Deux protocoles d'entente ont été signés avec les gouvernements provinciaux, ce qui a fait progresser les travaux dans deux régions terrestres et deux régions marines. Trois nouvelles études de faisabilité ont été annoncées ou effectuées.
Achever ou agrandir certains parcs existants.	• Agrandir trois parcs nationaux et augmenter la proportion du territoire possédé dans trois parcs nationaux inachevés d'ici mars 2008.	**Progrès raisonnables** : Les négociations visant à permettre l'agrandissement important d'un parc national ont progressé et un protocole d'entente pour en agrandir un deuxième a été signé. Vingt hectares ont été acquis pour le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce.
Désigner et commémorer des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les secteurs prioritaires sous-représentés.	• Désigner en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements par année, dont 11 désignations en moyenne ont un lien avec l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes.	**Mise en garde :** Le nombre moyen de désignations par année a été de 24 au cours des quatre dernières années, soit trois de moins que l'objectif de 27. Le nombre moyen de désignations liées aux domaines prioritaires a été de neuf par année, soit deux de moins que l'objectif de 11.
	• Apposer en moyenne 30 plaques commémoratives par année.	**Dans les délais :** 30,5 plaques commémoratives en moyenne ont été dévoilées chaque année depuis 2000-2001.
Désigner d'autres lieux patrimoniaux	• Faire en sorte que les programmes du patrimoine atteignent leurs objectifs en termes d'inscription ou de désignation.	**Progrès raisonnables :** Des progrès raisonnables ont été réalisés jusqu'ici en ce qui concerne la mise en oeuvre du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, la désignation de 11 édifices fédéraux du patrimoine et la désignation de deux rivières du patrimoine. Le nombre de gares ferroviaires désignées et de lieux de sépulture des premiers ministres commémorés est demeuré inchangé.

Initiatives et réalisations

Création de parcs nationaux et de réserves de parc national du Canada

Le *Plan du réseau des parcs nationaux* (1997) sert de guide pour l'achèvement du réseau des parcs nationaux. Ce plan divise le Canada en 39 « régions naturelles de parc national » distinctes, en se fondant sur la physiographie (l'apparence du terrain) et la végétation. L'objectif est de représenter chacune des régions naturelles par un parc national.

Attente en matière de rendement
Trente-quatre des 39 régions terrestres représentées d'ici mars 2008.

Parcs Canada prévoit représenter 34 des 39 régions terrestres par un parc national ou une réserve[2] de parc national d'ici mars 2008. Le niveau de financement actuel est insuffisant pour atteindre cet objectif. Parcs Canada poursuivra les négociations et conclura le plus d'ententes possible dans les limites des niveaux de financement approuvés.

La création d'un parc comporte cinq étapes : la première consiste à déterminer les superficies éventuelles à l'intérieur d'une région naturelle, la deuxième, à choisir une proposition de superficie, la troisième, à évaluer en détail la faisabilité d'une proposition de parc particulier, la quatrième, à négocier une entente de parc et la cinquième, à inscrire le parc ou la réserve de parc dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. (Voir le point 1 de l'Annexe 1 pour obtenir des précisions sur les étapes de la création d'un parc.)

La figure 3 présente le réseau complet des régions naturelles et des parcs nationaux, des réserves de parc national et des régions qui jouissent d'une protection intérimaire (c'est-à-dire les régions dont les terres sont soustraites aux autres utilisations en attendant la négociation et la signature d'une entente relatives à la création d'un nouveau parc), ainsi que des zones d'intérêt (c'est-à-dire une zone représentative de la région naturelle qui a été choisie pour une étude de faisabilité relative à la création d'un nouveau parc). Trente-cinq des 41 parcs nationaux et réserves de parc national actuels sont protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (étape 5), les six autres étant en exploitation mais n'étant pas encore reconnus de façon officielle en vertu de la Loi.

La figure 4 résume l'état d'achèvement du réseau de parcs nationaux dans les 14 régions qui n'étaient pas représentées au début de la période du rapport. Le *Rapport de 2001 sur l'état des aires patrimoniales protégées* fournit plus de précisions sur chacune des régions non représentées (www.pc.gc.ca). En 2003-2004, on a créé un nouveau parc national et une nouvelle réserve de parc national, faisant ainsi passé le nombre de régions représentées au sein du réseau de 25 à 27 (ce qui représente 69 % des régions). En tout, ces nouveaux parcs nationaux ajoutent 20 592,4 km^2 au réseau, qui couvre maintenant près de 265 000 km^2, soit 2,9 p. 100 de la surface totale des terres émergées du Canada.

Figure 3 : Régions naturelles et parcs nationaux du Canada

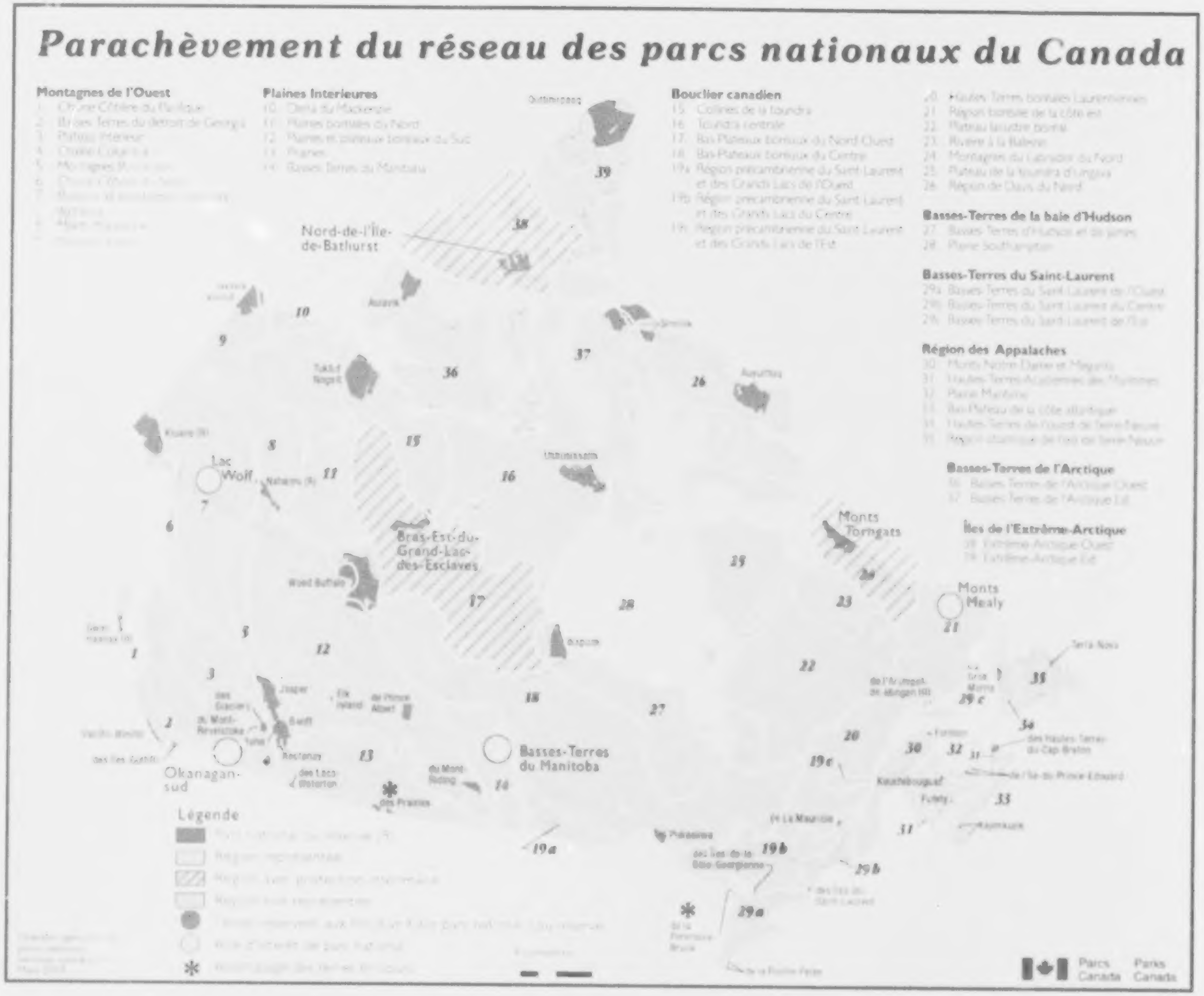

Figure 4 : Progrès relatifs à la création de parcs nationaux dans 14 régions non représentées (2003-2004)

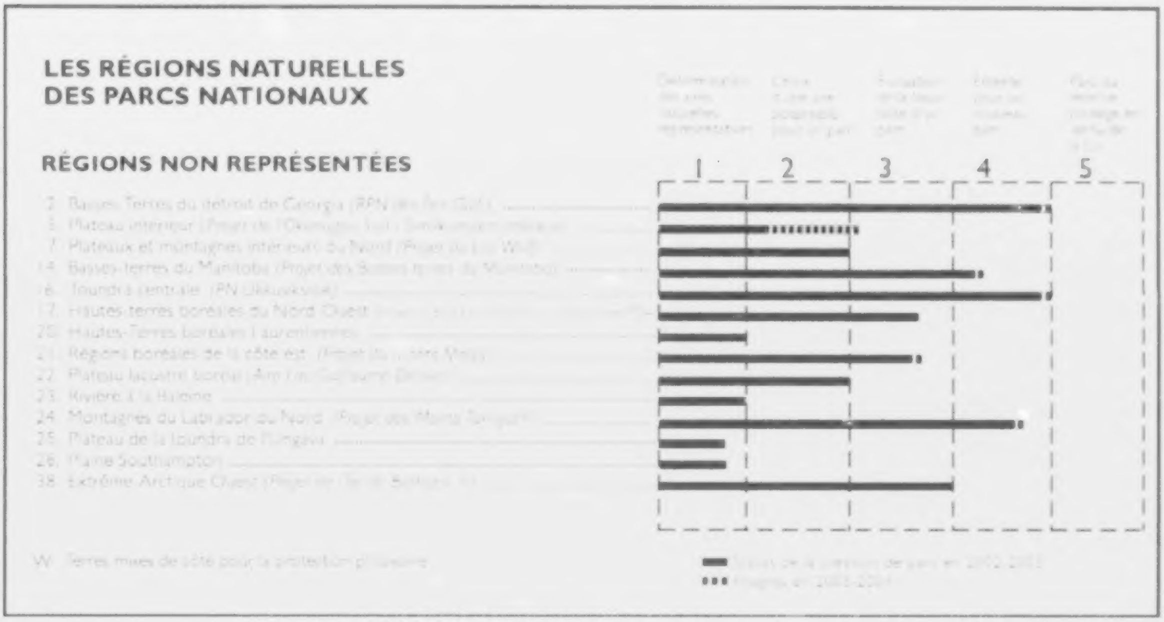

Région	Étape actuelle et progrès réalisés
2 : Détroit de Georgia **Sud des îles Gulf**	**Étape 4 : Négociations** La réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf a été créée en mai 2003 à la suite d'une entente entre le Canada et la Colombie-Britannique et, à la fin de l'exercice, le parc couvrait 34,4 km² répartis sur 15 îles. Cette entente comprend des dispositions portant sur l'acquisition d'autres terres dans une aire centrale du sud des îles Gulf. Ce 40ᵉ parc national du Canada protège des paysages et des espèces en voie de disparition d'importance nationale au sein de l'une des régions les plus diversifiées sur le plan biologique et les plus développées du Canada.
3 : Plateau intérieur **Sud de l'Okanagan-Similkameen**	**Étape 3: Protocole Canada–Colombie-Britannique – Étude de faisabilité** En 2003-2004, la région du Sud de l'Okanagan-Similkameen a été choisie à titre de candidat pour représenter la région naturelle 3. Après la signature du protocole d'entente Canada–Colombie-Britannique, on a entrepris une étude visant à évaluer la faisabilité de ce projet de parc national. Parcs Canada a mené des discussions initiales avec les intervenants afin d'expliquer le processus d'évaluation de la faisabilité d'une réserve de parc national et de confirmer les étapes suivantes de l'étude de faisabilité.
7 : Plateaux et montagnes intérieurs du Nord **Lac Wolf**	**Étape 2 : Choix d'une proposition de parc** En vertu du Plan d'action sur la création de dix nouveaux parcs nationaux, Parcs Canada doit confirmer un lieu candidat dans cette région naturelle, puis entreprendre une étude de faisabilité. L'Agence manifeste depuis longtemps de l'intérêt pour la région du lac Wolf comme parc national éventuel. L'étude de faisabilité ne commencera pas avant d'avoir obtenu l'appui des représentants du gouvernement territorial et des collectivités. Dans cette région, on en est encore au stade du choix du lieu depuis plusieurs années.

14 : Basses-Terres du Manitoba **Projet des Basses-Terres du Manitoba - proposition**	**Étape 4 : Protocole d'entente Canada-Manitoba – Consultations** Le protocole d'entente signé en mars 2004 renouvelait l'engagement du Canada et du Manitoba de négocier une entente sur la création d'un parc national d'ici mai 2005. Il comprend une proposition de limites pour améliorer la représentation de la région naturelle et l'intégrité écologique du parc national proposé. En vertu du protocole d'entente, les deux gouvernements consulteront le public, notamment les collectivités autochtones et les collectivités locales touchées, au sujet de la proposition de limites. Les problèmes liés aux limites définitives du parc et aux consultations avec les collectivités empêchent depuis plusieurs années Parcs Canada et le Manitoba de conclure une entente sur la création du parc.
16 : Toundra centrale : **Ukkusiksalik**	**Étape 4 : Négociations** Le parc Ukkusiksalik, 41[e] parc national du Canada, a été créé en août 2003 par la signature d'une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit entre le gouvernement du Canada, l'Association des Inuits du Kivalliq et le gouvernement du Nunavut. Ce parc national a d'abord été désigné comme lieu candidat en 1978, mais les travaux ont été retardés à la demande de nombreuses collectivités locales en attendant que le gouvernement du Canada et les Inuit concluent un accord de revendication territoriale, qui a été signé en 1993. Le parc protège pratiquement tout un bassin hydrographique de l'Arctique et un habitat faunique.
17 : Hautes terres boréales du Nord-Ouest **Projet du Bras est du Grand lac des Esclaves**	**Étape 3: Étude de faisabilité** La Première nation des Dénés Lutsel K'e a accueilli le directeur général de l'Agence et plusieurs membre du lors de son assemblée spirituelle annuelle à l'embouchure de la rivière Lockhart, en août 2003. L'échange d'idées et de perspectives d'avenir pour la région qui s'est déroulé dans un esprit d'ouverture a fait progresser considérablement cette proposition, qui était au point mort depuis plus de 30 ans. La collectivité examinera sur le terrain la façon dont les autres Premières nations travaillent avec Parcs Canada dans le cadre d'une collaboration qui met l'accent sur le respect que manifeste le gouvernement pour les activités traditionnelles tout en fournissant des emplois durables et d'autres avantages économiques.
21 : Région boréale de la côte est **Projet des Monts-Mealy**	**Étape 3 : Étude de faisabilité** Une première série de consultations publiques, notamment des présentations et des séances visant à susciter l'intérêt du public menées auprès de collectivités locales, de groupes autochtones, de conseils municipaux et d'autres intervenants, ont eu lieu. On a recueilli des données pour établir la carte des ressources naturelles et de l'utilisation du sol. Parcs Canada a participé au processus d'étude d'impact pour la route Translabradorienne. Il s'agissait de la troisième année de l'étude de faisabilité.
24 : Montagnes du Labrador du Nord **Projet des Monts-Torngat – W***	**Étape 4 : Négociations** Les négociateurs de Parcs Canada et de l'Association des Inuit du Labrador ont paraphé une entente sur les répercussions et les avantages d'un parc pour le projet de réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat. Parcs Canada et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ont poursuivi les négociations au sujet d'une entente sur les transferts de terres. Les négociations au sujet de cette proposition de création d'un parc ont progressé au cours des trois dernières années dans le cadre de l'Accord de principe sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador.
38 : Extrême-Arctique Ouest **Projet de l'île d Bathurst – W***	**Étape 3 : Étude de faisabilité** Des rencontres ont eu lieu avec la collectivité de Resolute, l'association régionale des Inuit et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin de discuter d'une proposition de limites révisée et de prolonger le retrait de terres, qui arrivera à échéance en octobre 2004, en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*. L'étude de faisabilité étant terminée, Parcs Canada prévoit entamer des négociations avec les Inuit.
En 2003-2004, quatre régions (20, 22, 23 et 25) n'ont accompli aucun progrès en raison du manque d'appui local ou provincial aux propositions de parc national. La région 28 est considérée comme étant à faible priorité; l'Agence n'affecte pas de ressources à cette région. En outre, en vertu du plan d'action du gouvernement, aucun financement n'a été accordé pour la création d'un parc national dans ces régions.	

W* Terres mises de côté

La figure 5 montre le statut des quatre régions (18, 27, 29 et 34) représentées par des parcs nationaux en exploitation qui ne sont pas actuellement reconnus de façon officielle en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. On n'a relevé aucun changement en 2003-2004.

Figure 5 : Statut de quatre parcs nationaux en exploitation non reconnus officiellement dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2003-2004)

Région	Statut
34 et 27	**Le parc national du Canada du Gros-Morne et le parc national du Canada Wapusk** sont inscrits à l'annexe 1 de la Loi, mais ils n'ont pas encore été proclamés en attendant une entente relative aux règlements sur la gestion des activités traditionnelles de collecte des ressources renouvelables. En 2003-2004, le règlement sur le parc du Gros-Morne était en voie d'être achevé. Le règlement sur le parc Wapusk est plus complexe et son élaboration prendra plus de temps.
18 et 29	**Le parc national du Canada Pukaskwa et le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce** n'ont pas été inclus dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* en raison de questions autochtones non résolues qui continuent de faire l'objet de discussions. Le statut de ces parcs nationaux n'a pas changé en 2003-2004.

Achèvement et agrandissement de parcs nationaux

Attente en matière de rendement
Agrandir trois parcs nationaux et augmenter le pourcentage de territoire dans trois parcs nationaux inachevés d'ici mars 2008.

Parcs Canada vise à étendre la superficie de trois parcs nationaux. Elle poursuit également un processus visant à achever trois parcs nationaux existants par l'acquisition de terres à l'intérieur des limites convenues. L'acquisition de terres supplémentaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites actuelles d'un parc peut permettre d'achever la représentation d'une région naturelle et d'accroître l'intégrité écologique d'un parc national. Parcs Canada prévoit achever l'agrandissement des parcs d'ici 2008, mais l'acquisition de terres à l'intérieur des trois parcs déjà créés dépend de la bonne volonté des vendeurs et se poursuivra bien au-delà de 2008.

Les progrès réalisés en ce qui concerne les propositions d'agrandissement de trois parcs nationaux existants sont résumés à la figure 6.

Figure 6 : Progrès relatifs aux propositions d'agrandissement de trois parcs nationaux existants

Région	Progrès
8 : Monts Mackenzie – W*	**Réserve de parc national du Canada Nahanni** Un retrait de terres provisoire, y compris la plupart des terres prises en considération pour l'agrandissement du parc, est en vigueur dans l'attente d'une décision finale concernant les terres situées dans la région des Dehcho. En outre, des représentants de Parcs Canada et des Dénés et Métis du Sahtu ont mené des discussions portant sur la partie du bassin hydrographique de la Nahanni située dans leur région.
15 : Collines de la toundra	**Parc national du Canada Tuktut Nogait – Secteur du Sahtu** Parcs Canada et les Dénés et Métis du Sahtu sont sur le point de conclure une entente sur les répercussions et les avantages visant à agrandir le parc national du Canada Tuktut Nogait dans le secteur de l'accord du Sahtu. Cette entente ajoutera 1 850 km^2 supplémentaires au parc.
5 : Montagnes Rocheuses	**Proposition de la vallée Flathead – Agrandissement du parc national du Canada des Lacs-Waterton** Le Canada est intéressé à ajouter des parties de la vallée de la rivière Flathead, dans le sud-est de la

Rocheuses	Colombie-Britannique, au parc national du Canada des Lacs-Waterton. Toutefois, durant les négociations relatives au protocole d'entente Canada–Colombie-Britannique, le gouvernement provincial n'a pas appuyé d'étude de faisabilité, c'est pourquoi l'on n'a pas effectué de travaux. Si la province donne son accord, le Canada sera intéressé à entreprendre cette étude.

W* Terres mises de côté

Depuis quelques années, aux termes des ententes signées relativement à l'établissement d'un parc, Parcs Canada a progressé dans l'acquisition de terres à l'intérieur des limites du parc national du Canada de la Péninsule-Bruce, en Ontario, et du parc national du Canada des Prairies, en Saskatchewan. La figure 7 indique le pourcentage de terres déjà acquises pour chaque parc. En 2003-2004, 20 hectares (32,5 p. 100) ont été ajoutés au parc national du Canada de la Péninsule-Bruce. Aucune terre n'a été acquise dans le parc national du Canada des Prairies (achevé à 48 p. 100[3]).

Figure 7 : Pourcentage de terres acquises dans deux parcs nationaux du Canada

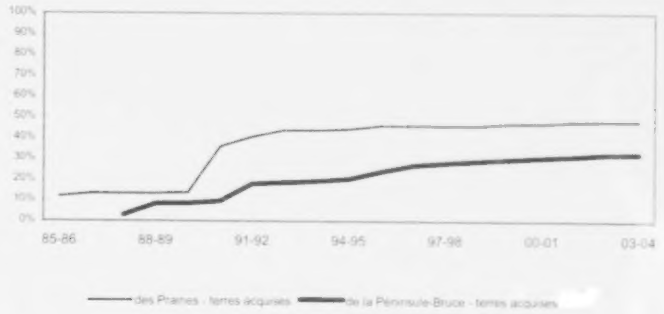

Tel qu'indiqué précédemment, la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf (région 2), nouvellement créée, avait une superficie de base de 33,3 km^2 et s'étendait sur 15 îles. On rendra compte de l'acquisition de terres liée à ce parc dans les rapports ultérieurs.

Création d'aires marines nationales de conservation et de réserves d'aires marines nationales de conservation du Canada

La *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, proclamée le 13 juin 2002, comprend un cadre de création et de gestion d'un réseau des aires marines nationales de conservation du Canada.[4] Un plan du réseau, intitulé *D'un océan à l'autre* (www.pc.gc.ca/progs/amnc-nmca/default.asp), divise les eaux océaniques et des Grands Lacs du Canada en 29 régions marines naturelles. L'objectif de Parcs Canada est de représenter chacune de ces régions par une aire marine nationale de conservation du Canada.

Le programme des aires marines nationales de conservation est encore récent. Les deux endroits déjà en exploitation représentent deux des 29 régions marines naturelles (7 p. 100) et couvrent une superficie de 1 251 km^2. Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, au Québec (océan Atlantique, Région 5), est géré en vertu de sa propre loi, dont les objectifs sont semblables à ceux de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada.* Le parc marin national du Canada Fathom Five, en Ontario (Grands Lacs, Région 2), est géré en vertu d'une entente fédérale-provinciale conclue en 1987, qui exigeait la création du parc mais ne donnait pas lieu au transfert du lit de lac au gouvernement fédéral. Le parc est géré par Parcs Canada selon un plan directeur approuvé et en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la province

de l'Ontario. Le réseau complet des 29 régions marines et des aires marines nationales de conservation ou des réserves d'aires marines nationales de conservation en exploitation et proposées dans ces régions est illustré à la figure 8.

Attente en matière de rendement
Huit des 29 régions marines représentées d'ici mars 2008.

L'Agence prévoit représenter huit des 29 régions marines d'ici mars 2008. Toutefois, le niveau de financement actuel est insuffisant pour atteindre cet objectif. Les progrès dans la réalisation de cette attente sont résumés à la figure 9 (voir le point 2 de l'Annexe 1 pour obtenir de plus amples renseignements sur la création des AMNC).

Figure 8 : Régions marines naturelles et aires marines nationales de conservation

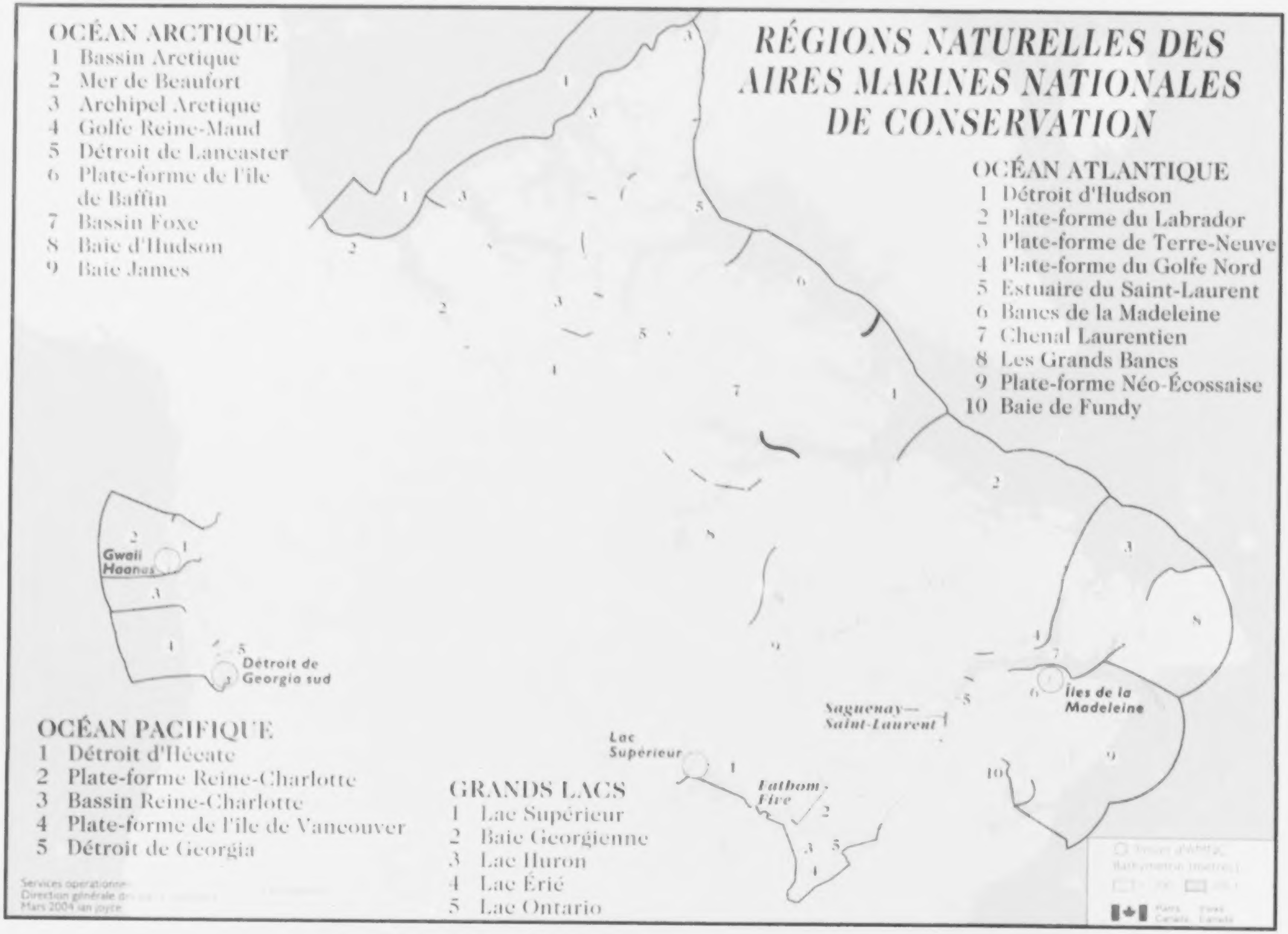

Figure 9 : Progrès dans la création du réseau des AMNC du Canada dans les régions non représentées (2003-2004)

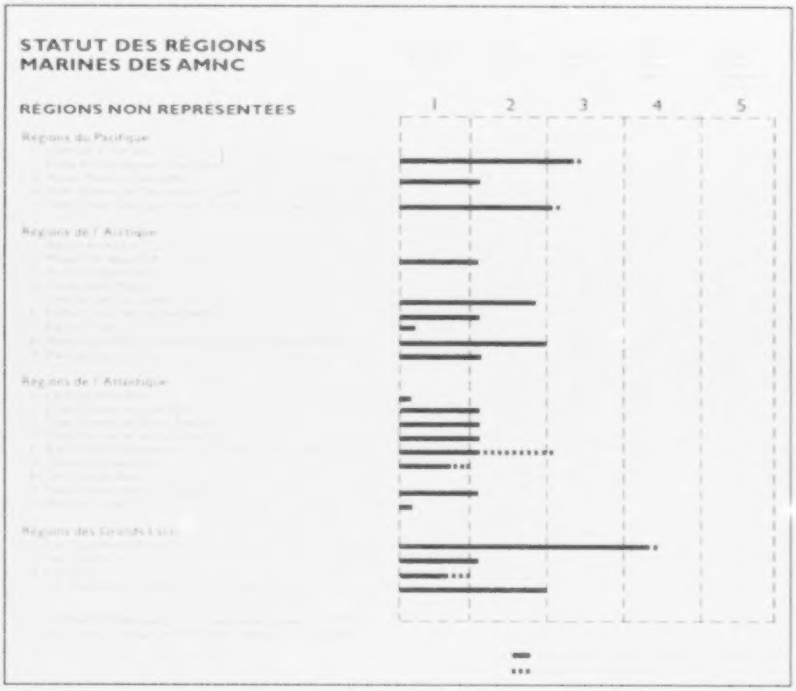

Région	Étape actuelle et progrès réalisés
Lac Supérieur 1 : **Lac Supérieur**	**Étape 4 : Négociation** Les négociations au sujet d'une entente de principe entre le Canada et l'Ontario pour l'aire marine nationale de conservation proposée dans la partie ouest du Lac Supérieur sont terminées. Une fois signée, cette entente régira le reste des travaux visant à créer cette aire marine de conservation. L'AMNC définitive sera l'une des plus grandes aires d'eau douce protégée au monde.
Océan Pacifique 1 et 2 : Détroit d'Hécate et Plate-forme Reine-Charlotte **Gwaii Haanas**	**Étape 3 : Étude de faisabilité** L'entente fédérale-provinciale de 1988 visant à créer la réserve de parc national du Canada Gwaii Haanas comportait aussi l'engagement de créer une réserve d'aire marine nationale de conservation afin de représenter les régions marines 1 et 2 du Pacifique. Le protocole d'entente Canada–Colombie-Britannique a confirmé le lancement de consultations sur un plan directeur provisoire. On doit toujours mener des négociations avec la nation Haïda sur un plan de gestion des pêches pour passer à l'étape 4.
Océan Pacifique 5 : Détroit de Georgia **Sud du détroit de Georgia**	**Étape 3 : Étude de faisabilité** L'entente sur la création d'un parc national dans les îles Gulf incluait l'engagement fédéral-provincial d'effectuer une étude de faisabilité d'AMNC dans les eaux situées au large du parc national dans la partie sud du détroit de Georgia. Le protocole d'entente Canada–Colombie-Britannique a confirmé le lancement de l'étude et les étapes à suivre. La planification des travaux relatifs à l'étude de faisabilité sur la proposition d'aire marine dans le détroit de Georgia a commencé et l'on a pris contact avec plusieurs des nombreux intervenants et des Premières nations.

Océan Atlantique 6 : Bancs de la Madeleine **Îles de la Madeleine**	**Étape 3 : Étude de faisabilité** En mars 2004, Parcs Canada a annoncé une étude de faisabilité d'AMNC pour la région adjacente aux Îles de la Madeleine, au Québec. Il s'agit de la quatrième proposition d'aire marine en vertu du plan d'action. L'annonce a été rendue possible grâce à l'appui soutenu de la collectivité locale qui, la première, s'est adressée à Parcs Canada. Des études antérieures avaient confirmé la pertinence en tant que site pouvant représenter la région marine des Bancs de la Madeleine.
Océan Atlantique 7 : **Chenal Laurentien**	**Étape 1 : Détermination des zones d'intérêt** En septembre 2003, une étude sur le terrain de la région marine du chenal Laurentien a été entreprise. Les cinq aires marines déterminées dans le rapport d'analyse régionale de 1996 (détroit de Cabot, fjords de la côte sud, Cowhead-baie des Îles, détroit de Belle-Isle et Anticosti-Gaspé) ont été confirmées comme aires marines représentatives. On choisira parmi ces lieux celui qui représentera la région.
Grands Lacs 3 : **Lac Érié**	**Étape 1 : Détermination des zones d'intérêt** En août 2003, une étude sur le terrain de la région marine du Lac Érié a été entreprise. Les trois aires marines déterminées dans le rapport d'analyse régionale de 1997 (pointe Pelée-île Pelée, pointe Rondeau et pointe Long) ont été confirmées comme aires marines représentatives. On choisira parmi ces lieux celui qui représentera la région.
En 2003-2004, aucun progrès n'a été réalisé dans les 20 autres régions non représentées, Parcs Canada ayant une capacité limitée de donner suite aux propositions d'aires marines de conservation dans ces régions.	

Amélioration du réseau des lieux historiques nationaux du Canada

Le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Can*ada (lancé en octobre 2000) présente une stratégie à long terme visant à répondre au besoin d'amélioration du système de commémoration des lieux, des personnes et des événements qui ont marqué notre histoire (www.pc.gc.ca). Le plan souligne le fait que l'histoire des Autochtones, l'histoire des collectivités ethnoculturelles et l'histoire des femmes sont sous-représentées au sein du réseau. Elles constituent les trois priorités stratégiques de Parcs Canada en matière de désignation.

Contrairement à celle des plans des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada, la responsabilité de la mise en oeuvre du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* incombe à plusieurs intervenants. Outre Parcs Canada, il y a le public, qui présente la plupart des mises en candidature aux fins de désignation, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), qui analyse toutes les propositions et recommande celles qui représentent des aspects d'importance historique nationale, et le ministre de l'Environnement, qui désigne les lieux, les personnes et les événements d'importance historique nationale.

Désignations : Les principales étapes menant à la désignation, ainsi que l'information sur le rendement pertinente sont résumées à la figure 10.

Figure 10 : Étapes menant à la désignation des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale.

Étape et processus	Information sur le rendement
Mises en candidature Parcs Canada joue un rôle dans le processus de mise en candidature en élaborant et en faisant connaître le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* et en faisant connaître le programme national de commémoration et le rôle de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC). Parcs Canada propose à l'occasion des lieux, des personnes ou des événements aux fins de désignation éventuelle, en fonction des études relatives au cadre du plan du réseau. De plus, l'Agence offre son appui afin de développer la capacité des collectivités autochtones et ethnoculturelles à présenter des mises en candidature à la CLMHC. Parcs Canada assure le service de secrétariat pour la CLMHC. Le secrétariat reçoit les demandes de renseignements du public concernant le programme de commémoration historique et d'éventuelles désignations (en moyenne 1 500 par an).	En 2003-2004, Parcs Canada a reçu 62[5] mises en candidature (65, 47 et 67 respectivement au cours de chacune des trois années antérieures), la plupart (50) étant présentées par le public. Au cours des quatre dernières années, 88 p. 100 des mises en candidature ont été reçues du public. Trente et un pour cent des mises en candidature reçues au cours des quatre dernières années représentent une ou plusieurs des trois priorités stratégiques indiquées dans le plan du réseau (26 en 2003-2004).
Examen initial des mises en candidature et préparation des rapports sur les mises en candidature : Parcs Canada est directement responsable de l'examen initial des mises en candidature et de la préparation de rapports sur les mises en candidature qui satisfont aux critères de sélection. (Voir le point 3 de l'Annexe 1.)	Au cours des quatre dernières années, Parcs Canada a présenté à la Commission 152[6] rapports sur les mises en candidature (34 en 2003-2004), dont 38 p. 100 étaient liés aux priorités stratégiques.
Recommandations aux fins de désignation : La CLMHC fait des recommandations aux fins de désignation en fonction du rapport de mise en candidature reçu, de ses critères d'évaluation et de sa connaissance experte de l'histoire du Canada. La Commission se réunit deux fois l'an (au printemps et à l'automne) pour évaluer les mises en candidature. Elle peut recommander ou non la désignation ou la reporter en demandant que des renseignements supplémentaires lui soient fournis et, par la suite, réexaminer la mise en candidature lors d'une réunion ultérieure.	Au cours des quatre dernières années, la Commission a recommandé la désignation de 57 p. 100 des mises en candidature qu'elle a examinées (13 recommandations en 2003-2004[7] des 21 qu'elle avait reçues). La Commission évalue chaque mise en candidature sans préjugés, selon sa valeur intrinsèque, et n'est pas plus susceptible de recommander la désignation pour des mises en candidature liées à des priorités stratégiques que celles qui sont liées à d'autres domaines.
Désignation ministérielle : Après chaque réunion semestrielle de la Commission, Parcs Canada, à titre de secrétariat, dresse le procès-verbal décrivant les recommandations de la Commission et le présente au ministre. Ce processus dure environ six mois. Le ministre peut approuver ou rejeter les recommandations de la Commission. **Attente en matière de rendement** Désigner chaque année en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements, dont 11 en moyenne sont liés à l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes.	En 2003-2004, le ministre a procédé à 24 désignations, portant ainsi le un total à 1 849 désignations en mars 2004. Neuf des nouvelles désignations sont liées aux priorités stratégiques (deux concernant les Autochtones, deux les communautés ethnoculturelles et cinq les femmes). La liste détaillée est présentée au point 4 de l'Annexe 1. Au cours des quatre dernières années, le ministre a procédé à 96 désignations, soit une moyenne de 24 par année, légèrement inférieure à l'objectif. Au cours de la même période, il a procédé à 35 désignations liées aux trois priorités stratégiques, ce nombre étant encore une fois inférieur à l'objectif moyen de 11 par année. D'avril 2000 à mars 2004, le pourcentage des désignations liées aux priorités stratégiques a augmenté de moins de 1 p. 100.

La figure 11 résume les données pertinentes pour la période du rapport et des trois exercices financiers précédents.

Figure 11 : Désignations ayant trait aux priorités stratégiques et non stratégiques (2000-2004)

	2003-2004		2002-2003		2001-2002		2000-2001	
	Total des désignations	Priorités stratégiques	Total des désignations	Priorités stratégiques	Total des désignations	Priorités stratégiques	Total des désignations	Priorités stratégiques
Au début de l'exercice	1 823	346	1 799	334	1 775	326	1 754	320
Nombre de désignations	24	9	27	12	24	8	21	6
Ajustements nets[8]	2		-3					
À la fin de l'exercice	1 849*	355**	1 823	346	1 799	334	1 775	326

* 904 lieux, 588 personnes et 357 événements d'importance historique nationale.
** 161 lieux, 112 personnes et 82 événements d'importance historique nationale.

Plaques commémoratives : Une fois la désignation approuvée par le ministre, Parcs Canada, en collaboration avec l'organisme des mises en candidature et la CLMHC, est responsable de la commémoration du lieu, de la personne ou de l'événement d'importance historique nationale.

Attente en matière de rendement
En moyenne, 30 plaques commemoratives apposées chaque année.

Cette commémoration est le plus souvent effectuée par l'apposition d'une plaque de bronze portant une inscription bilingue en un endroit étroitement associé au sujet commémoré. Parcs Canada négocie des ententes avec les propriétaires afin d'obtenir la permission d'installer des plaques et des cairns, et elle est chargée de leur entretien. Certaines désignations se voient attribuer plus d'une plaque (p. ex., quatre plaques ont été apposées en relation avec Sir John A. Macdonald).

En mars 2004, on comptait en tout 1 469 plaques commémoratives. La figure 12 indique le nombre de plaques commémoratives apposées au cours de chacune des quatre dernières années.

Figure 12 : Nombre de plaques commémoratives

2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
22*	33*	24	43

* Quelques plaques se trouvent à l'extérieur du Canada

Depuis avril 2000, 122 plaques ont été dévoilées, soit une moyenne de 30,5 par année au cours des quatre dernières années. La plupart des plaques (120) se trouvent au Canada. En mars 2004, on a procédé à 403[9] désignations pour lesquelles la cérémonie de dévoilement n'a pas encore eu lieu. Cet arriéré découle en partie du grand nombre de désignations ayant résulté des études thématiques entreprises par Parcs Canada entre les années 70 et 90. Le problème est aggravé par la réduction des ressources humaines et financières affectées au programme national des plaques commémoratives, ainsi que par la complexité croissante des procédures et processus de préparation et d'approbation des inscriptions sur les plaques. Une ébauche de stratégie a été élaborée en 2003-2004 afin de remédier à cet arriéré.

Lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada

Cent quarante-neuf des 904 lieux historiques nationaux du Canada, soit environ un sur six, sont administrés directement par Parcs Canada, en totalité ou en partie avec des tiers. Un grand nombre de ces lieux ont été acquis par transfert d'un autre ministère fédéral à Parcs Canada, au moment où le bien n'était plus nécessaire aux besoins opérationnels du ministère mais demeurait d'importance historique nationale. Un certain nombre de lieux ont été acquis expressément pour combler des lacunes thématiques, tel que cela avait été défini dans le précédent plan du réseau. Les lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada sont la propriété de citoyens, d'organismes patrimoniaux, de sociétés, de ministères fédéraux ou d'autres paliers de gouvernement. La figure 13 présente une carte des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.

Figure 13 : Les 149 lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

Terre-Neuve et Labrador
1 Cap-Spear
2 Signal Hill
3 Cottage-Hawthorne
4 Castle Hill
5 Établissement-Ryan
6 L'Anse aux Meadows
7 Port au Choix
8 Red Bay
9 Mission-de-Hopedale

Nouvelle-Écosse
10 Forteresse-de-Louisbourg
11 Marconi
12 Fort-de-l'Île-Grassy
13 Îles-Canso
14 Canal-de-St. Peters
15 St. Peters
16 Alexander-Graham-Bell
17 Fort-McNab
18 Île-Georges
19 Citadelle-d'Halifax
20 Tour-Prince-de-Galles
21 Redoute-York
22 Fort-Edward
23 Grand-Pré
24 Kejimkujik
25 Fort-Anne
26 Fort-Scots
27 Port-Royal
28 Établissement-Melanson

Île-du-Prince-Édouard
29 Port-la-Joye–Fort-Amherst
30 Ardgowan
31 Province House
32 Hôtel Dalvay-by-the-Sea

Nouveau-Brunswick
33 Fort-Gaspareaux
34 Fort-Beauséjour
35 Cale-Sèche-La Coupe
36 Monument-Lefebvre
37 Boishébert
38 Construction-Navale-à-l'Île-Beaubears
39 Tour-Martello-de-Carleton
40 Blockhaus-de-St. Andrews

Québec
41 Bataille-de-la-Ristigouche
42 Phare-de-Pointe-au-Père
43 Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais
44 Forts-de-Lévis
45 Forts-et-Châteaux-Saint-Louis
46 Cartier-Brébeuf
47 Fortifications-de-Québec
48 Maison-Maillou

Québec (suite)
49 Cercle-de-la-Garnison-de-Québec
50 Parc-Montmorency
51 Louis-S.-St-Laurent
52 Forges-du-Saint-Maurice
53 Canal-de-Saint-Ours
54 Canal-de-Chambly
55 Fort-Chambly
56 Fort-Lennox
57 Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine
58 Canal-de-Lachine
59 Louis-Joseph-Papineau
60 Sir-George-Étienne-Cartier
61 Bataille-de-la-Châteauguay
62 Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue
63 Sir-Wilfrid-Laurier
64 Coteau-du-Lac
65 Caserne-de-Carillon
66 Canal-de-Carillon
67 Manoir-Papineau
68 Fort-Témiscamingue

Ontario
69 Cairn-de-Glengarry
70 Maison-de-Sir-John-Johnson
71 Maison-Inverarden
72 Bataille-du-Moulin-à-Vent
73 Fort-Wellington
74 Maison-Laurier
75 Canal-Rideau
76 Blockhaus-de-Merrickville
77 Villa-Bellevue
78 Tour-Murney
79 Tour-Shoal
80 Tour-Cathcart
81 Fort-Henry
82 Voie-Navigable-Trent-Severn
83 Écluse-Ascenseur-de-Peterborough
84 Pétroglyphes-de-Peche-Mnjikaning
85 N.C.S.M. Haida
86 Île-Navy
87 Hauteurs-de-Queenston
88 Casernes-de-Butler
89 Fort-George
90 Fort-Mississauga
91 Phare-de-la-Pointe-Mississauga
92 **Champ-de-bataille-du-Fort-George***
93 Maison-Commémorative-Bethune
94 Mission-Saint-Louis
95 Woodside
96 Remblais-de-Southwold
97 Phare-de-la-Pointe-Clark
98 Fort-Malden
99 Phare-de-l'Île-Bois-Blanc
100 Fort-St. Joseph
101 Canal-de-Sault-Ste. Marie

Manitoba
102 York Factory
103 Fort-Prince-de-Galles
104 Lower Fort Garry
105 Presbytère-St. Andrew's
106 La Fourche
107 Maison-Riel
108 Centre-d'Accueil-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding
109 Motherwell-Linklater

Saskatchewan
110 Fort-Espérance
111 Fort-Pelly
112 Fort-Livingstone
113 Homestead-Motherwell
114 Batoche
115 Bataille-de-Fish Creek
116 Fort-Battleford
117 Frenchman Butte
118 Fort-Walsh

Alberta
119 Lac-La Biche
120 Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien
121 Ranch-Bar U
122 Rocky Mountain House
123 Auberge-de-Ski-Skoki
124 Cave and Basin
125 Col-Howse
126 Musée-du-Parc-Banff
127 Refuge-du-Col-Abbot
128 Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur
129 Centre-d'Accueil-du-Parc-Jasper
130 Col-Athabasca
131 Col-Yellowhead
132 Jasper House
133 Henry House

Colombie-Britannique
134 Col-Kicking Horse
135 Salon-de-Thé-des-Chutes-Twin
136 Col-Rogers
137 Fort-Langley
138 Parc-Stanley
139 Gulf of Georgia Cannery
140 Phare-de-Fisgard
141 Fort-Rodd-Hill
142 Fort-St. James
143 Fort-Kitwanga
144 Nan Sdins
145 Pointe-Chilkoot

Territoire du Yukon
146 S.S. Klondike
147 Drague-Numéro-Quatre
148 Complexe-Historique-de-Dawson
149 S.S. Keno

*Le Champ-de-Bataille-du-Fort-George (autrefois inscrit au Répertoire comme événement d'importance historique nationale) a été ajouté au répertoire des lieux administrés par Parcs Canada en 2003-2004 étant donné qu'on a déterminé que la bataille avait bien eu lieu au Fort.

Autres programmes d'inscription, de désignation et de classification des ressources patrimoniales

Parcs Canada gère plusieurs programmes d'inscription, de désignation et de classification du patrimoine naturel et culturel du Canada et leur fournit un service de secrétariat. Dans quelques cas, comme celui du Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada, l'Agence est responsable de l'entretien de lieux de sépulture. Dans la plupart de ces programmes, certains biens patrimoniaux de Parcs Canada sont inclus dans les inventaires plus larges de ressources patrimoniales inscrites (Répertoire canadien des lieux patrimoniaux), classées ou reconnues (édifices fédéraux du patrimoine) ou désignées (rivières du patrimoine canadien, sites du patrimoine mondial, réserves de la biosphère, gares ferroviaires patrimoniales). Des détails concernant chaque programme sont présentés ci-dessous.

Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres canadiens : Parcs Canada est responsable de ce programme mis sur pied en février 1999 (www.pc.gc.ca). Ses principaux objectifs sont de conserver et de promouvoir les lieux de sépulture dans la dignité et le respect, et de renseigner les Canadiennes et les Canadiens sur la vie et l'œuvre de chacun des anciens premiers ministres, ainsi que sur l'emplacement de leur dernier repos. Par ailleurs, chacun des 15 anciens premiers ministres a été désigné comme personne ayant une importance historique nationale et le lieu de sépulture de Sir John A. Macdonald a été désigné comme lieu historique national du Canada. Des cérémonies visant la reconnaissance ont eu lieu pour 12 premiers ministres avant 2003-2004, mais aucune n'a eu lieu durant le présent exercice. Les cérémonies relatives aux trois premiers ministres restants (Sir John Abbott, Louis S. St-Laurent et Pierre Elliott Trudeau) doivent être approuvées par les familles. Le programme est géré par le secrétariat de la CLMHC, une seule personne consacrant un peu de temps à sa gestion. En 2003-2004, des réparations ont été faites au lieu de sépulture de Sir John A. Macdonald au coût de 18 500 $.

Initiative des endroits historiques : En juin 2001, le gouvernement a alloué 24 millions de dollars à l'Initiative des endroits historiques (IEH) afin de créer un Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP), d'élaborer des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada* et d'instaurer un processus de certification relatif aux projets pour lesquels on cherche à obtenir des incitatifs financiers par l'intermédiaire du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales (FFPPC) (www.pc.gc.ca). Relevant de Parcs Canada, l'Initiative des endroits historiques est chapeautée par un directeur doté d'un effectif de neuf personnes et disposait d'un budget d'exploitation de 2,1 millions de dollars en 2003-2004. La présente section du rapport résume les progrès réalisés à ce jour en matière d'inscription des lieux historiques.

Le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux est un projet de collaboration pancanadien entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. En mars 2004, toutes les administrations provinciales et territoriales avaient conclu avec le gouvernement du Canada des accords de contribution pour l'obtention de fonds visant à appuyer leur participation au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, à les aider à satisfaire aux normes en matière de documentation du Répertoire, à modifier les systèmes provinciaux et territoriaux pour leur permettre de transférer

de l'information dans le Répertoire et à faciliter la mise en candidature de lieux historiques reconnus localement pour l'inscription au Répertoire. L'objectif initial est de faire en sorte que les quelque 20 000 lieux historiques au Canada satisfassent aux normes en matière de documentation du Répertoire et soient inscrits au RCLP d'ici le 31 mars 2008. On s'attend à ce que le nombre d'inscriptions au Répertoire augmente de 2 p. 100 par année.

Parcs Canada gère le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux. Elle est en outre chargée de préparer la documentation touchant tous les lieux historiques nationaux (904), les édifices fédéraux du patrimoine désignés (1 274) et les gares de chemin de fer patrimoniales (166). D'ici mars 2005, Parcs Canada prévoit que 77 % de ses dossiers seront inscrits au Répertoire et qu'ils le seront entièrement d'ici mars 2006. En mars 2004, 15 lieux historiques gérés par le gouvernement fédéral avaient été inscrits au Répertoire (www.lieuxpatrimoniaux.ca).

Parcs Canada est également chargée de l'examen de la documentation présentée par les registraires provinciaux et territoriaux. Des 17 600 lieux historiques estimatifs, 20 p. 100 (3 520) seront inscrits au cours de chacune des cinq prochaines années, tous devant l'être d'ici mars 2009. Le rythme auquel ces buts seront atteints dépendra de celui auquel les provinces et les territoires présenteront les dossiers au Répertoire. En mars 2004, 15 lieux historiques proposés par les provinces et les territoires avaient été inscrits au Répertoire.

Programme des édifices fédéraux du patrimoine : Conformément à la *Politique du Conseil du Trésor sur les édifices à valeur patrimoniale*, tous les ministères doivent acquérir, exploiter et aliéner les édifices de manière à en préserver la valeur patrimoniale. L'Agence Parcs Canada administre cette politique par l'intermédiaire du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP). Le Bureau, formé d'un gestionnaire et de deux employés, fait office de secrétariat et coordonne l'évaluation des édifices, présente des recommandations pour désignation au ministre de l'Environnement, fournit des conseils et des recommandations aux ministères gardiens et tient à jour le Répertoire des édifices du patrimoine du gouvernement du Canada (budget de 86 000 $ en 2003-2004). Toutes les évaluations d'édifices du patrimoine de même que l'examen des interventions touchant ces édifices sont effectués par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dans le cadre d'une entente avec Parcs Canada (605 000 $ en 2003-2004). La politique et la formation technique liées à la protection des édifices du patrimoine sont également prévues dans cette entente.

Tous les édifices âgés de 40 ans ou plus qui sont de propriété publique doivent être évalués. La figure 14 indique le nombre total d'édifices faisant partie du répertoire fédéral et le nombre d'édifices ayant été évalués et désignés au cours de chacune des deux dernières années. Parcs Canada administre 40 p. 100 (513) des 1 274 édifices fédéraux du patrimoine désignés (www.pc.gc.ca/culture/index_f.asp). La plupart (75 %) des édifices de Parcs Canada sont « reconnus » et 25 p. 100 sont « classés ».

Figure 14 : Nombre d'édifices désignés appartenant à l'État

	2003-2004	2002-2003
Nombre d'édifices désignés au début de l'exercice	1 296	1 299
Nombre d'édifices évalués durant l'exercice ou les exercices	383	637[10]
Désignés comme étant classés	0	3
Désignés comme étant reconnus	11[11]	27
Ajustements[12]	-33	-33
Nombre d'édifices désignés à la fin de l'exercice	1 274	1 296

Gares ferroviaires patrimoniales : La *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*, promulguée en 1990, confirme l'engagement du gouvernement fédéral de protéger le caractère patrimonial des gares ferroviaires patrimoniales appartenant aux compagnies de chemins de fer sous réglementation fédérale. Parcs Canada finance en partie deux postes affectés à la gestion du programme chaque année. L'Agence offre également à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada un soutien à la recherche concernant les gares ferroviaires soumises pour examen et tient à jour la base de données sur les gares ferroviaires patrimoniales (www.pc.gc.ca/clmhc-hsmbc). Grâce à une entente avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (110 000 $ en 2003-2004), Parcs Canada obtient des conseils professionnels et techniques, notamment en ce qui concerne les examens d'intervention et les relevés du patrimoine.

Le gouverneur en conseil procède à des désignations sur la recommandation du ministre de l'Environnement, qui est lui-même conseillé par la CLMHC. Les gares ferroviaires qui sont âgées de plus de 40 ans et appartiennent à des compagnies de chemins de fer auxquelles la partie III de la *Loi sur les transports au Canada* s'applique, sont évaluées selon des critères qui mesurent leur importance historique et architecturale, leur valeur contextuelle et leur statut dans la collectivité.

De 1989 à 1996, 306 gares ferroviaires patrimoniales ont fait l'objet d'une documentation. De ce total, 292 gares ont été évaluées par la CLMHC et 174 ont été désignées. Des 14 gares non évaluées, 11 n'avaient pas encore 40 ans et trois n'étaient pas admissibles à la désignation car elles relevaient de la compétence provinciale. Depuis, huit gares désignées ont été retirées de la liste, essentiellement à cause de leur destruction par le feu ou de leur démolition, ce qui donnait, en mars 2004, un total de 166 gares désignées (57 %). De ces 166 gares, 12 sont également désignées comme lieux historiques nationaux.

Deux gares ferroviaires désignées sont administrées par Parcs Canada : l'ancienne gare de Via Rail à Churchill, au Manitoba, qui est maintenant utilisée comme centre d'accueil pour le lieu historique national du Canada Fort-Prince-de-Galles et le parc national du Canada Wapusk, de même que l'ancienne gare du CN à Jasper, en Alberta (parc national du Canada Jasper), qui sert maintenant de bureau d'administration du parc. Soixante-dix gares ont été vendues à des tiers et sont maintenant protégées en vertu d'une loi provinciale.

Réseau des rivières du patrimoine canadien : Le Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC) est un programme coopératif du gouvernement du Canada, des dix provinces et des trois territoires. Il vise à reconnaître à l'échelle nationale les rivières exceptionnelles du Canada et à assurer la gestion à long terme qui leur permettra de conserver leurs valeurs naturelles, culturelles et récréatives, afin que les générations actuelles et futures de Canadiens et de Canadiennes puissent en bénéficier et les apprécier (www.chrs.ca). C'est la Commission des rivières du patrimoine canadien, dont les membres sont nommés par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et territoriaux, gère le programme. Parcs Canada administre un petit bureau de secrétariat constitué d'un gestionnaire et de deux employés, qui coordonne la gestion quotidienne pour le compte de la Commission grâce à un budget de 181 500 $. L'Agence appuie directement le travail de la Commission en présentant au ministre des recommandations pour désignation touchant les nouvelles rivières du patrimoine et en offrant aux gouvernements provinciaux et territoriaux une aide technique et financière relativement à la préparation des études et des documents de mise en candidature et de désignation. Parmi les activités particulières de Parcs Canada associées au programme, mentionnons la coordination des rencontres nationales des planificateurs, la tenue de consultations publiques, la surveillance de la mise en oeuvre de la *Charte du réseau des rivières du patrimoine canadien* et du *Plan stratégique* connexe, ainsi que la rédaction d'un rapport annuel et d'autres publications.

La classification à titre de rivière du patrimoine canadien se fait en deux étapes : la mise en candidature et la désignation. Le ministre de l'Environnement et le ministre de la province ou du territoire qui présente la mise en candidature doivent approuver officiellement la mise en candidature et la désignation.

En 2003-2004, la rivière Clearwater-Christina en Alberta (deux rivières considérées comme une seule) et la rivière Cowichan en Colombie-Britannique ont été désignées, faisant passer à 32 le nombre total de rivières du patrimoine canadien désignées (pour un total de 7 573 km). Le nombre de rivières mises en candidature a donc diminué, passant de dix à huit (2 349 km). Aucune nouvelle rivière n'a été mise en candidature en 2003-2004. Six des rivières désignées gérées par Parcs Canada sont indiquées à la figure 15.

Figure 15 : Rivières du patrimoine canadien situées dans les parcs nationaux du Canada et les sites historiques nationaux du Canada

Rivière Alsek, parc national du Canada Kluane
Rivière Nahanni Sud, réserve de parc national du Canada Nahanni
Rivière Athabasca, parc national du Canada Jasper
Rivière Saskatchewan-Nord, parc national du Canada Banff
Rivière Kicking Horse, parc national du Canada Yoho
Voie navigable Rideau, lieu historique national du Canada du Canal-Rideau

Convention du patrimoine mondial : La Conférence générale de l'UNESCO a adopté en 1972 la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (la « Convention du patrimoine mondial »). À l'heure actuelle, 177 « États parties » l'ont ratifiée, dont le Canada en 1976 (www.pc.gc.ca ,sous ressources culturelles).

La Convention a établi la Liste du patrimoine mondial en vue de reconnaître que certains lieux, naturels ou culturels, sont d'une importance suffisante pour que la communauté internationale dans son ensemble en assume la responsabilité. En adhérant à la Convention, les États s'engagent à protéger les sites du patrimoine mondial qui se trouvent sur leur territoire et à éviter de prendre des mesures délibérées susceptibles de porter atteinte aux sites du patrimoine mondial se trouvant dans d'autres pays. À ce titre, la Liste du patrimoine mondial sert d'outil de conservation.

Parcs Canada est l'agence fédérale qui dirige la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au Canada et elle offre un service de secrétariat à cette fin. En 2003-2004, le Secrétariat a en outre coordonné et financé l'élaboration de la *Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada* ainsi que le rapport périodique au Comité du patrimoine mondial (budget total de 265 000 $[13] en 2003-2004). Par ailleurs, le Secrétariat assure le fonctionnement d'un centre de documentation pour tous les dossiers relatifs au programme.

Figure 16 : Sites du patrimoine mondial gérés en tout ou en partie par Parcs Canada.

- Parc national du Canada Nahanni
- Parc national du Canada Wood Buffalo
- Parc national du Canada du Gros-Morne
- SPM des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes (parcs nationaux du Canada Banff, Jasper, Kootenay et Yoho)
- SPM Kluane/Wrangell-St.Elias/Glacier Bay/Tatshenshini Alsek (réserve de parc national du Canada Kluane)
- SPM du parc international Waterton-Glacier de la paix (parc national du Canada des Lacs-Waterton)
- SPM SGaang Gwaii (situé dans la réserve de parc national du Canada Gwaii Haanas)
- Lieu historique national du Canada de l'Anse aux Meadows
- SPM de l'arrondissement historique de Québec (comprend le lieu historique national du Canada des Fortifications-de-Québec ainsi que d'autres lieux historiques nationaux du Canada administrés et non administrés par Parcs Canada)

En juin 2003, 754 sites, dont 13 sont situés au Canada, figuraient sur la Liste du patrimoine mondial. Les neuf sites du patrimoine mondial gérés en tout ou en partie par Parcs Canada sont indiqués à la figure 16.

En 2003-2004, Parcs Canada a coordonné l'élaboration d'une *Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada*. Les 11 sites indiqués sur cette liste peuvent être mis en candidature pour une désignation de site du patrimoine mondial au cours d'une période de dix ans à partir de 2005. Le Comité du patrimoine mondial déterminera si un ou plusieurs de ces sites seront inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Parmi ces 11 sites, on compte des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et un canal ou une voie navigable historique.

Réserves de la biosphère : Ce programme est un projet conjoint de collectivités locales, d'entreprises et de gouvernements qui a donné lieu à la création de réserves de la biosphère au Canada. Ces réserves sont des régions d'écosystèmes terrestres et côtiers ou marins, ou une combinaison de celles-ci, qui sont reconnues à l'échelle internationale dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO (www.Biosphere-Canada.ca). Parcs Canada est membre de l'Association canadienne des réserves de la biosphère, l'organisme de coordination national pour toutes les réserves de la biosphère au Canada. L'Agence maintient un poste de directeur au sein de l'Association et elle affecte un poste de secrétaire de direction à temps partiel à la gestion du programme à l'intérieur et à l'extérieur de Parcs Canada. Un

financement minimal (2 500 $ en 2003-2004) est alloué aux cinq des six réserves de la biosphère où se trouve un parc national (total de 12 500 $) et des fonds supplémentaires de 14 500 $ sont alloués à l'Association à l'appui de son assemblée générale et de son bulletin.

Une réserve de la biosphère comprend l'aire centrale, la zone tampon et la zone de coopération. En juin 2003, il existait dans le monde 440 réserves de la biosphère, dont 12 étaient situées au Canada. Des parcs nationaux forment l'aire centrale de six de ces réserves. Il s'agit des parcs nationaux du Canada Kejimkujik, des Îles-du-Saint-Laurent, de la Péninsule-Bruce, du Mont-Riding, du secteur Long Beach de Pacific Rim et des Lacs-Waterton. On s'attend à ce qu'une nouvelle réserve de la biosphère comprenant le littoral de la baie Georgienne, ainsi que le parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne comme aire centrale, soit désignée à l'automne 2004.

PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

Description et dépenses

Cette gamme de services a trait au maintien ou à l'amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, de la viabilité des aires marines nationales de conservation et de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada ou sur lesquels celle-ci a une influence. Pour les parcs nationaux, les activités liées à cette gamme de services sont la recherche et la surveillance écologiques (p. ex., pour obtenir une meilleure compréhension des changements dans la diversité des espèces indigènes, du nombre d'espèces exotiques envahissantes et de l'étendue qu'elles occupent, de l'impact des systèmes d'eaux usées, des produits pétrochimiques et d'autres facteurs de stress sur les écosystèmes). Cela inclut également la gestion des incendies, des infestations d'insectes, le contrôle des inondations et des avalanches, le rétablissement de la biodiversité des écosystèmes et la négociation ou l'influence sur les mesures prises à l'égard des terres adjacentes aux aires patrimoniales protégées. Les activités pertinentes aux ressources culturelles englobent la recherche et la surveillance dans les lieux archéologiques et historiques (p. ex., pour établir l'état des ressources et les menaces qui pèsent sur elles), ainsi que les activités telles que la préparation de plans visant à atteindre une condition ou un état souhaité, la conservation et la protection des lieux historiques nationaux, ainsi que la préparation d'énoncés d'intégrité commémorative.

Voici les dépenses liées à cette gamme de services :

(En milliers de dollars)		2003-2004	2002-2003
Dépenses d'exploitation (non compris l'amortissement)	Salaires	91 248	84 006
	Autres	73 087	46 238
	Total	164 335	130 244
Dépenses en capital			
Intégrité écologique		3 137	801
Intégrité commémorative		13 597	11 549
Total global		181 069	142 594

Au cours des deux dernières années, cette gamme de services a représenté 32 p. 100 des dépenses totales d'exploitation. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2003-2004 incluent 4,9 M$ pour le projet de barrage des rapides Swift du lieu historique national du Canada de la Voie-Navigable-Trent–Severn, 0,87 M$ pour le lieu historique national du Canada du Fort-Henry, 0,90 M$ pour le projet de stabilisation de murs du lieu historique national du Canada de la Redoute-York et 0,92 M$ pour le lieu historique national du Canada de Grand-Pré.

Résultats prévus	**Attentes en matière de rendement**	**Statut**
Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation.	• Les plans directeurs des parcs nationaux doivent être à jour et conformes aux plus récentes lignes directrices de planification de la gestion d'ici mars 2010. • Tous les parcs nationaux doivent être dotés de systèmes de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique pleinement opérationnels d'ici mars 2008. • Améliorer les différents aspects de l'intégrité écologique dans chacun des 41 parcs nationaux du Canada d'ici mars 2014. • Réduire au minimum l'incidence des activités de Parcs Canada sur l'environnement.	**Progrès raisonnables** : Au 31 mars 2004, 33 plans directeurs étaient approuvés, 12 étaient conformes aux nouvelles lignes directrices et 21 étaient en retard en ce qui concerne la révision. **Progrès raisonnables** : Tous les parcs élaborent actuellement des programmes de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique. Ils ont été affectés à une des six biorégions, de six à huit indicateurs ayant été déterminés pour chacune. Les parcs visent à remplir les six critères d'un bon système de surveillance. **Données insuffisantes** : L'échantillon limité de mesures donne à penser que la plupart des parcs nationaux présentent un niveau d'intégrité écologique moyen à élevé. En l'absence d'un programme complet de surveillance de l'intégrité écologique, on ne dispose pas de données suffisantes pour conclure que les aspects de l'intégrité écologique des parcs nationaux s'améliorent. **Mise en garde** : Des progrès raisonnables ont été réalisés dans deux secteurs prioritaires (gaz à effet de serre et sites contaminés). Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les réservoirs de stockage des produits pétroliers. Certaines unités de gestion ont atteint leur objectif d'inventorier les hydrocarbures halogénés et les BPC, mais Parcs Canada dans son ensemble n'a pas atteint son objectif dans ces secteurs.
Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux; maintenir ou améliorer l'état des autres ressources culturelles administrées par Parcs Canada.	• Faire en sorte que tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada aient un plan directeur à jour d'ici décembre 2006. • Améliorer les éléments de l'intégrité commémorative qui ont une cote faible. • Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014.	**Progrès raisonnables** : Au 31mars 2004, 21 % des 149 lieux de Parcs Canada avaient un plan directeur approuvé. **Données insuffisantes** : Des progrès raisonnables ont été réalisés dans l'évaluation de l'IC des lieux historiques nationaux, mais on manque de données à l'échelle nationale concernant les mesures prises à l'égard des éléments de l'IC qui ont une cote faible. **Mise en garde :** Création d'un répertoire national d'objets historiques dont 76 % ont une cote bonne. Manque de répertoires appropriés et de cotes de l'état des objets archéologiques. Manque de données sur l'état des plaques commémoratives.
Appuyer et favoriser l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux; maintenir et améliorer l'état des ressources patrimoniales non gérées par Parcs Canada.	• Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux sont sensibilisés à l'intégrité commémorative et ont accès aux données sur les meilleures pratiques en matière de maintien de l'intégrité commémorative. • Les interventions sur le patrimoine culturel bâti non administré par l'Agence sont certifiées.	**Données insuffisantes** : Parcs Canada effectuera un sondage auprès des propriétaires en 2004-2005 relativement à cette attente. **Dans les délais** : Parcs Canada a entrepris un processus de certification de 12 interventions sur des propriétés patrimoniales commerciales, selon les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*, formulé des recommandations sur les interventions appropriées touchant 95 édifices fédéraux du patrimoine et géré le processus d'approbation des transformations à apporter à trois gares ferroviaires patrimoniales.

Initiatives et réalisations

L'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada

Le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique constituent la première priorité dans les parcs nationaux. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* définit l'intégrité écologique de la façon suivante :

> *L'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques.*

La planification de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada

Un plan directeur de parc constitue un guide stratégique et un document d'orientation touchant le maintien ou l'amélioration de l'intégrité écologique, la sensibilisation du public et l'expérience des visiteurs. (Voir le point 5 de l'Annexe 1 pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus d'élaboration des plans directeurs.)

La façon dont les problèmes liés à l'intégrité écologique sont abordés dans les plans directeurs a évolué au fil des ans. C'est le plan directeur de Banff (1997), établi en réponse à l'étude sur la vallée de la Bow (1996), qui leur a donné leur ton actuel. Par la suite, les exigences relatives au volet écologie des plans directeurs ont été définies dans le *Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada* (novembre 2000) et les *Lignes directrices sur la rédaction du rapport sur l'état des parcs* (octobre 2002). En vertu de ce régime, il faut intégrer dans les plans directeurs des renseignements détaillés sur l'état de l'écosystème et sur son importance, ainsi que les objectifs en matière d'intégrité écologique, de sensibilisation du public et d'expérience des visiteurs, de même qu'une description des programmes de surveillance et de rapports, y compris les indicateurs pertinents.

Attente en matière de rendement
Les plans directeurs des parcs nationaux doivent être à jour et conformes aux plus récentes lignes directrices sur les plans de gestion d'ici mars 2010.

Actuellement, 33 des 41 parcs nationaux ont des plans directeurs approuvés. En 2003-2004, trois plans ont été déposés au Parlement; quatre autres ont été approuvés par le ministre mais n'ont pas encore été déposés au Parlement. Douze des plans directeurs approuvés sont conformes aux lignes directrices sur la planification de gestion (2000).

Des 33 plans directeurs approuvés, 21 sont en retard en ce qui concerne la révision quinquennale, au lieu des 29 mentionnés en 2002-2003. Vingt-quatre parcs ont entrepris un processus de planification et dix examens de plan sont presque achevés. Dans le cas d'un parc, il faudra résoudre des questions autochtones locales avant de passer à l'étape de la planification. Les 24 parcs actuellement engagés sur la voie de la planification devraient avoir mené le

processus à terme d'ici mars 2007. Compte tenu des ressources actuelles, il est difficile pour Parcs Canada de respecter l'exigence de produire des plans révisés tous les cinq ans.

Huit parcs nationaux n'ont pas de plan directeur approuvé (soit un de moins qu'en 2002-2003). L'un d'eux est un nouveau parc qui n'a pas encore à participer à un programme de planification, alors que les sept autres s'y sont engagés et/ou suivent des lignes directrices provisoires de gestion.

Selon la politique en vigueur à Parcs Canada, chaque parc doit rédiger un rapport sur l'état du parc avant d'entreprendre le processus de planification de gestion. Ce document quinquennal rend compte de l'état de l'écosystème d'un parc, dans le cadre de l'écosystème global du parc, ainsi que des progrès réalisés relativement à la concrétisation des objectifs définis dans le plan directeur. Cinq autres rapports devaient être terminés à la fin mars 2004. Un rapport a été rédigé en 2003-2004 pour le parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne. Les rapports attendus pour les parcs nationaux du Canada de la Péninsule-Bruce, des Îles-du-Saint-Laurent, Pukaskwa et Jasper seront complétés au cours de 2004-2005. La majorité des parcs nationaux (23) ne devraient pas produire leur premier rapport sur l'état du parc avant la période d'avril 2006 à mars 2008.

Amélioration du programme de surveillance et de rapports dans les parcs nationaux du Canada

Parcs Canada s'est engagée à maintenir et à améliorer l'intégrité écologique. Elle reconnaît trois principaux éléments dans les écosystèmes : la biodiversité, les fonctions des écosystèmes et les facteurs de stress. Ces trois éléments constituent le fondement du cadre de rapport sur l'intégrité écologique de Parcs Canada (voir la figure 17).

La biodiversité (diversité biologique) correspond à la variété naturelle des espèces végétales et animales ainsi qu'aux variations génétiques de chaque espèce, qui caractérisent les écosystèmes. Les fonctions des écosystèmes correspondent aux flux d'énergie et de matière qui parcourent ces derniers (p. ex., croissance et décomposition, incendies); on s'attend à ce que ces fonctions surviennent selon une certaine variation. Les facteurs de stress désignent les activités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc, qui ont une incidence négative sur la biodiversité ou les fonctions des écosystèmes d'un parc. Il peut s'agir de facteurs globaux et à longue portée (p. ex. changement climatique, polluants transportés sur de grandes distances) ou de facteurs régionaux ou locaux (p. ex., pratiques régionales de gestion du territoire entourant un parc et densité des routes). Certains facteurs (p. ex., maladies présentes dans des populations animales voisines) sont propres à quelques parcs.

Figure 17 : Cadre de rapport sur l'intégrité écologique

BIODIVERSITÉ	FONCTIONS DES ÉCOSYSTÈMES	FACTEURS DE STRESS
Diversité des espèces	Succession/rétrogression	Tendances concernant l'utilisation du territoire par les humains
Modification de la diversité des espèces Nombre et étendue des espèces exotiques	Fréquence et ampleur des perturbations (incendies, insectes, inondations) Distributions des classes d'âge de la végétation	Cartes d'utilisation du territoire, densité des routes, densité de la population humaine
Dynamique des populations	Productivité	Fragmentation de l'habitat
Taux de mortalité/natalité des espèces repères Immigration/émigration des espèces repères Viabilité des populations d'espèces repères	Par paysage ou par site	Superficie des parcelles, distance entre les parcelles, distance à partir de l'intérieur
Structure trophique	Décomposition	Polluants
Distribution par classe de dimension de tous les taxons Niveaux de prédation	Par site	Eaux usées, produits pétrochimiques, etc. Transport des toxines sur de longues distances
	Rétention des nutriments	Climat
	Calcium et azote par site	Données météorologiques Fréquence des conditions extrêmes
		Autres
		Enjeux propres au parc (p. ex., maladie dans les populations animales locales)

Parcs Canada veut améliorer la qualité et l'uniformité en matière de surveillance et d'établissement de rapports relatifs à l'intégrité écologique en rendant son programme plus fiable sur le plan scientifique et plus conforme aux buts de gestion. En décembre 2003, on a organisé une réunion nationale afin d'entreprendre la mise en oeuvre du nouveau processus de surveillance et de rapports. À la suite de cette réunion, un processus en plusieurs étapes a été élaboré afin de créer de nouveaux programmes de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique des parcs nationaux.

Attente en matière de rendement
Tous les parcs nationaux doivent être dotés de systèmes de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique pleinement opérationnels d'ici mars 2008.

La première étape de ce processus consistait à répartir les 41 parcs nationaux existants en six biorégions similaires sur le plan écologique (c'est-à-dire, des parcs à l'intérieur d'une même région qui partagent des caractéristiques semblables, telles le paysage, les espèces, les facteurs de stress, et qui peuvent fonctionner ensemble sur le plan opérationnel). Dans chacune des biorégions, on a déterminé de six à huit indicateurs communs de l'intégrité écologique des parcs (p. ex., écosystèmes aquatiques, biodiversité et écosystèmes terrestres).

Les parcs ont ensuite évalué individuellement chacun de leurs projets de surveillance existants selon les neuf critères qui caractérisent un bon projet. Cette évaluation, de même qu'une stratégie exposant la façon dont le parc prévoit combler les lacunes et améliorer l'ensemble de son programme, forme un plan de travail en matière de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique. Un comité national de surveillance de l'intégrité écologique évalue ensuite de façon autonome chaque plan de travail selon six critères de haut niveau caractéristiques d'un bon programme de surveillance générale. Les notes attribuées pour chaque critère peuvent varier de zéro à un. Le critère est considéré comme respecté si le programme a obtenu une note globale

de 0,75. Les six critères et le nombre de parcs qui satisfont à chacun des critères sont indiqués à la figure 18. D'ici mars 2008, le programme de surveillance et de rapports de chaque parc national doit satisfaire à tous ces critères, notamment en rendant les méthodes accessibles à l'examen externe et en faisant participer un certain nombre d'intervenants à l'élaboration du programme de surveillance.

Figure 18 : Nombre de parcs nationaux qui satisfont aux critères d'un bon programme de surveillance et de rapports relatifs à l'intégrité écologique

Critères	# de parcs qui rencontrent le critère
1. Crédibilité scientifique : Les projets de surveillance abordent des questions claires, comprennent des objectifs valables, utilisent des méthodes valables sur le plan scientifique qui sont accessibles à un examen externe, et le programme comprend des conseils scientifiques externes.	7
2. Gestion des données et conception statistique : Les données tirées des projets de surveillance sont accessibles et uniformes; les concepts expérimentaux et l'échantillonnage sont pertinents sur le plan scientifique.	9
3. Collaboration biorégionale : Les projets de surveillance s'intègrent dans une approche biorégionale globale et dans des projets biorégionaux.	6
4. Participation des intervenants : Les partenaires et les intervenants en matière d'élaboration du programme de surveillance de l'IE du parc apportent leur participation pleine et entière.	12
5. Liens avec les plans : Le programme de surveillance est lié de façon crédible aux objectifs de la vision relative à l'IE ainsi qu'aux objectifs globaux de la surveillance des écosystèmes du parc.	12
6. Stratégie pour l'élaboration du programme de surveillance : Le parc dispose d'une stratégie crédible pour combler les lacunes de son programme de surveillance.	10

Amélioration de la surveillance de l'impact des activités des visiteurs

Un aspect important des programmes de surveillance et de rapports de l'IE est la compréhension de l'impact des activités des visiteurs sur l'écosystème. Parcs Canada connaît le nombre de visites et le moment de l'année où elles sont effectuées, mais ne possède pas de portrait national cohérent des endroits fréquentés par les visiteurs à l'intérieur des parcs nationaux ni des répercussions matérielles, biologiques et sociales de leurs activités. En 2003-2004, un examen préliminaire des indicateurs existants et éventuels de l'impact des activités humaines a été entrepris. Cette première étape ne devrait être terminée qu'en mars 2006, soit deux ans plus tard que prévu en raison de ressources limitées. On s'attend à ce que le cadre final soit terminé en mars 2007, des données uniformes à l'échelle nationale devant être présentées d'ici mars 2008 en ce qui concerne les parcs terrestres. Des travaux similaires sur un cadre d'utilisation pour les activités humaines dans les aires marines nationales de conservation devraient avoir lieu entre mars 2006 et mars 2008. Ce cadre sera suivi par des travaux relatifs à un cadre sur les activités humaines dans les lieux historiques nationaux en 2008-2009.

État de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada

Même si le programme de surveillance et de rapport n'est pas entièrement élaboré, Parcs Canada a un aperçu national de plusieurs aspects de son cadre de rapport sur l'intégrité écologique. La figure 19 présente plusieurs mesures de l'intégrité écologique pour l'élément terrestre de chacun des 41 parcs nationaux répartis selon les six biorégions. Les rapports ultérieurs présenteront des mesures similaires pour les éléments aquatiques des parcs nationaux.

Attente en matière de rendement
Améliorer les aspects de l'état d'intégrité écologique dans chacun des 41 parcs nationaux du Canada d'ici mars 2014.

Les données présentées à la figure 19 sont classées en trois grandes catégories du cadre de rapport général de Parcs Canada (figure 17) : biodiversité, fonctions des écosystèmes et facteurs de stress. Les mesures présentées ci-dessous sont propres aux écosystèmes d'origine terrestre. Chaque catégorie générale comprend deux ou trois mesures. La catégorie de la biodiversité, par exemple, inclut des mesures du nombre d'espèces indigènes toujours présentes dans le parc, de la présence d'un prédateur et d'une proie caractéristiques, et une mesure du pourcentage d'animaux reproducteurs indigènes disparus. Chaque parc national a une cote faible (rouge), passable (jaune) ou bonne (vert), selon les normes établies pour chacune des mesures. Une zone blanche signifie l'absence de données. Un encadré contenant les lettres « S. O. » signifie que la mesure n'était pas pertinente pour le parc en question (p. ex. certains parcs n'ont pas d'écosystèmes tributaires du feu de sorte que la mesure de fonction des feux de forêt n'est pas pertinente). Des descriptions des mesures et des seuils acceptables sont fournies au point 6 de l'Annexe 1.

Figure 19 : État d'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada

Biorégion	Parc national	Biodiversité terrestre			Processus terrestres		Facteurs de stress terrestres		
		Diversité	Prédateur et proie	Disparition d'espèces	Croissance de la végétation	Feux de forêt	Zone aménagée	Densité de la population	Routes intérieures
Atlantique-Québec	des Hautes-Terres-du-Cap-Breton								
	Forillon								
	Fundy								
	du Gros-Morne								
	Kejimkujik								
	Kouchibouguac								
	de la Mauricie								
	de l'Archipel-de-Mingan								
	de l'Île-du-Prince-Édouard								
	Terra-Nova								
Grands Lacs	de la Péninsule-Bruce								
	des Îles-de-la-Baie-Georgienne								
	de la Pointe-Pelée								
	Pukaskwa								
	des Îles-du-Saint-Laurent								
Pacifique	des Îles-Gulf								
	Gwaii Haanas					S. O.			
	Pacific Rim					S. O.			
Plaines Intérieures	Elk Island								
	des Prairies								
	du Prince Albert								
	du Mont-Riding								
	Wood Buffalo								
Rocheuses	Banff								
	des Glaciers								
	Jasper								
	Kootenay								
	du Mont-Revelstoke								
	des Lacs-Waterton								
	Yoho								
Du Nord	Aulavik					S. O.			
	Auyuittuq					S. O.			
	Ivvavik					S. O.			
	Kluane								
	Nahanni								
	Quttinirpaaq					S. O.			
	Sirmilik					S. O.			
	Tuktut Nogait					S. O.			
	Ukkusiksalik					S. O.			
	Vuntut								
	Wapusk								

La plupart des parcs conservent la majorité de leurs espèces indigènes. Dans les parcs de la biorégion de l'Atlantique-Québec, on a constaté une augmentation de la croissance de la végétation. Les parcs situés dans le Nord sont relativement intacts, mais on y relève également une croissance de la végétation. Les parcs des montagnes et des plaines Intérieures indiquent un degré élevé d'intégrité écologique malgré un stress important causé par l'utilisation du sol à l'échelle régionale. Les grands prédateurs et leurs proies manifestent un déséquilibre similaire dans les parcs des régions du Pacifique, des Grands Lacs et de l'Atlantique-Québec, où les contraintes attribuables à la population humaine sont très marquées. Cet échantillon limité de mesures donne à penser que la plupart des parcs conservent un degré d'IE allant de moyen à élevé, malgré des contraintes importantes et des déséquilibres notables dans certaines régions. En l'absence d'un programme de surveillance entièrement fonctionnel, il est difficile de tirer des conclusions quant aux progrès réalisés dans l'amélioration des aspects de l'IE. Au cours des années à venir, à mesure que le programme de surveillance évoluera au moyen d'une série de mesures plus vastes et plus détaillées, on aura un tableau plus complet de l'IE des parcs nationaux du Canada.

Maintien et amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada
Dans son budget 2003, le gouvernement fédéral s'est engagé à allouer 75 M$ sur cinq ans et 25 M$ annuellement par la suite pour améliorer et rétablir l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada. Une certaine part de ces fonds est investie dans la capacité d'établir le système de surveillance et de rapports décrit précédemment, ainsi qu'à sensibiliser davantage le public à l'intégrité écologique et améliorer l'expérience des visiteurs à cet égard. En outre, des fonds ont été rendus disponibles pour l'établissement de partenariats scientifiques avec d'autres agences. En 2003-2004, environ 22 M$ ont été affectés à des projets pluriannuels dans dix parcs nationaux afin d'améliorer les aspects de l'intégrité écologique du parc, de démontrer du leadership en matière d'intendance environnementale ou de diffuser les avantages de l'intégrité écologique auprès du public. C'est le cas, par exemple, des projets de rétablissement du bison indigène dans le parc national du Canada des Prairies, de retrait de barrages et de rétablissement des espèces de poissons indigènes dans les lacs du parc national du Canada de la Mauricie et de la restructuration du réseau de sentiers dans le parc national du Canada Jasper afin d'améliorer l'expérience des visiteurs tout en protégeant les trajets de passage de la faune. Environ 12 M$ dollars seront alloués à des projets novateurs de recherche et de gestion active de courte durée au cours des cinq prochaines années. Les travaux liés au rétablissement, comme la réintroduction des incendies en tant que processus naturel des écosystèmes dans le paysage des parcs, sont également financés. Enfin, environ 5,3 M$ provenant du Fonds de rétablissement des espèces en péril ont été investis en 2003-2004 pour la protection et la gestion des espèces en péril dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Cet investissement annuel passera à 10,3 M$ en 2006-2007.

Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement

Les propres infrastructures et pratiques de gestion de Parcs Canada peuvent avoir d'importantes répercussions sur la santé écologique des parcs

Attente en matière de rendement
Réduire au minimum l'incidence des activités de Parcs Canada sur l'environnement.

nationaux et sur la qualité du séjour des visiteurs. Le cadre national du système de gestion de l'environnement de l'Agence, qui a été approuvé en avril 2003, décrit 11 aspects des activités de Parcs Canada ayant un impact sur l'environnement. Il énonce en outre quatre priorités nationales. Ce sont la réduction des gaz à effet de serre, la gestion des réservoirs de stockage des produits pétroliers, les hydrocarbures halogénés et les biphényles polychlorés. Une cinquième priorité, les sites contaminés, a aussi été fixée par la direction. Celle-ci a élaboré un outil intranet permettant d'enregistrer ses inventaires liés au Système de gestion de l'environnement (SGE). La figure 20 décrit la stratégie et le processus utilisés par l'Agence pour atteindre ses objectifs liés au SGE et présente l'information sur le rendement pour 2003-2004.

Figure 20 : Gestion de l'incidence de Parcs Canada sur l'environnement

Aspect écologique	Objectif	Rendement	Stratégie
Réduction des gaz à effet de serre (GES)	En vertu de l'Initiative *Prêcher par l'exemple* du gouvernement fédéral, Parcs Canada est tenue de réduire ses émissions de GES de 5,2 % (2,9 kilotonnes) entre 2000-2001 et 2011 (de 55,3 à 52,4 kilotonnes). Les chiffres de base des émissions ont été estimés à partir de la consommation de carburant, des données sur les biens et des données financières touchant les édifices et les véhicules.	L'Agence a abordé les problèmes relatifs à l'exactitude de ses données sur les émissions des gaz à effet de serre. À compter de 2004-2005, elle présentera les chiffres relatifs à la réduction des émissions annuelles, y compris ceux de l'exercice 2003-2004.	Parcs Canada a obtenu 178 000 $ du Programme d'évaluation du leadership de Ressources naturelles Canada pour la mise en oeuvre de trois projets touchant l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable qui permettront d'économiser chaque année environ 154 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre et de faire preuve de leadership par l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement. Ressources naturelles Canada s'est également engagé à fournir 2,9 millions de dollars supplémentaires pour 19 projets touchant l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable.
Réservoirs de stockage des produits pétroliers	L'objectif de Parcs Canada est de s'assurer que les réservoirs de stockage des produits pétroliers répondent aux normes et de les utiliser en conformité avec les lignes directrices et les codes de pratique.	À la fin de l'année 2003, Parcs Canada avait 64 réservoirs de stockage souterrains, ceux conformes ayant diminué de 46 à 40 (62 %). Le nombre de réservoirs hors sol est passé de 126 à 127, le nombre de ceux conformes demeurant le même, soit 29 (23 %).	L'Agence délaisse actuellement l'utilisation des réservoirs de stockage souterrains parce que les fuites ne peuvent être détectées facilement, contrairement aux réservoirs hors sol.
Sites contaminés	Parcs Canada compte 319 sites contaminés connus ou présumés. Son objectif est d'évaluer et de classer ses sites contaminés pour toutes les unités de gestion d'ici mars 2006.	En mars 2004, 80 % des sites contaminés ont été évalués (cinq en 2003-2004). À la suite de cette évaluation, Parcs Canada a fixé à mars 2009 l'échéance à laquelle les unités de gestion devront avoir élaboré et mis en oeuvre des mesures correctives ou des plans de gestion des risques pour tous les sites.	La stratégie de Parcs Canada est de déterminer les sites sous sa responsabilité que l'on soupçonne d'être contaminés. Chaque site sera ensuite évalué et l'on élaborera des plans visant à remédier à la contamination en donnant la priorité aux sites présentant le risque le plus élevé.
Hydrocarbures halogénés	L'objectif de Parcs Canada est de faire en sorte que chaque unité de gestion, chaque centre de services et le bureau national préparent un inventaire des hydrocarbures halogénés qui risquent d'appauvrir la couche d'ozone et élaborent des procédures et la capacité de gérer l'équipement contenant ces hydrocarbures en assurant la conformité de leur cycle de vie avec les règlements pertinents d'ici le 31 mars 2003.	En mars 2004, 21 unités de gestion, parcs et lieux, centres de services et le bureau national avaient entré leurs inventaires sur le site SGE intranet de l'Agence. Des 21 entités qui avaient créé leur inventaire, 14 avaient élaboré des procédures et la capacité de gérer l'équipement contenant des hydrocarbures halogénés, et 11 avaient élaboré des plans d'action pour réduire l'utilisation de ces hydrocarbures, qui représentent un danger élevé pour la couche d'ozone.	L'Agence a crée un site intranet de son SGE national afin d'aider les unités de gestions à dresser et à homologuer en ligne leurs inventaires d'hydrocarbures halogénés et de BPC. Le site n'a pas encore recueilli toutes les données. L'Agence effectuera un suivi durant 2004-2005 pour veiller à ce que l'information clé soit rendue disponible à la grandeur du pays.
Biphényles polychlorés (BPC)	L'objectif de Parcs Canada consiste à ce que chaque unité de gestion et chaque centre de services fassent l'inventaire des BPC en service et stockés, et effectuent une évaluation des risques avant mars 2003.	En mars 2004, 13 unités de gestion, parcs et lieux, centres de services, ainsi que le bureau national avaient entré des données d'inventaire des BPC sur le site intranet du SGE de l'Agence. Des 13 entités, cinq ont signalé la présence de stocks de BPC et huit en seraient exemptes.	

Utilisation viable sur le plan écologique des aires marines nationales de conservation du Canada

La *Loi sur les aires marines de conservation du Canada* a été adoptée par le Parlement en juin 2002. Cette loi établit comme principe fondamental de la gestion des AMNC, que Parcs Canada doit collaborer avec les organismes fédéraux et provinciaux chargés de la gestion des pêcheries et avec les utilisateurs des ressources marines renouvelables en vue d'assurer l'utilisation écologique viable des aires, tout en réservant des zones pour protéger totalement leurs caractéristiques spéciales ou les éléments vulnérables de leurs écosystèmes marins.

Planification de l'utilisation viable sur le plan écologique : Les aires marines nationales de conservation doivent avoir des plans directeurs qui fournissent l'orientation nécessaire à l'utilisation viable des ressources marines. Le plan directeur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, au Québec, approuvé en 1998, a été déposé au Parlement en mars 2000. La Loi applicable à ce parc marin prévoit la révision du plan au minimum tous les sept ans, la prochaine révision étant prévue en 2004-2005. Le plan directeur du parc marin national du Canada Fathom Five, en Ontario, a été approuvé en 1998 et devrait être révisé d'ici janvier 2005. (Voir le point 5 de l'Annexe 1 pour obtenir des précisions sur le processus de planification de gestion.)

Mesure de l'utilisation viable sur le plan écologique : Il n'existe actuellement aucun cadre de surveillance et de rapport sur l'utilisation viable sur le plan écologique semblable au cadre de rapport sur l'intégrité écologique des parcs nationaux. Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent a été l'un des 18 lieux pilotes à participer à un projet international parrainé par la Commission mondiale sur les aires protégées de l'UICN, le Fonds mondial pour la nature et la United States National Oceanic and Atmospheric Administration, qui a pour but l'élaboration d'indicateurs de l'efficacité de la gestion (IEG) des aires marines protégées utiles mondialement. Les résultats de ce projet, conjointement avec les nouveaux travaux visant à confirmer les lignes directrices touchant l'utilisation viable sur le plan écologique et la gestion des écosystèmes dans les AMNC, contribueront à l'élaboration d'un ensemble fondamental d'indicateurs de l'intégrité écologique d'ici mars 2006 et à l'ébauche des protocoles de surveillance de ces indicateurs fondamentaux d'ici mars 2008.

L'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada

La famille des lieux historiques nationaux du Canada comprend 149 lieux administrés par Parcs Canada et 755 lieux dont des organismes patrimoniaux, des sociétés, d'autres ministères fédéraux, d'autres paliers de gouvernement et des particuliers sont les propriétaires et les gestionnaires. Depuis le milieu des années 1990, Parcs Canada a fait valoir la notion d'intégrité commémorative pour tous les lieux historiques nationaux. L'intégrité commémorative désigne l'état et le caractère global d'un lieu. L'intégrité commémorative d'un lieu historique national est atteinte lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs de la désignation en tant que lieu historique national sont intactes ou ne sont pas menacées;

- les motifs invoqués pour justifier sa désignation sont clairement expliqués au public et que la valeur patrimoniale du lieu est respectée par tous ceux qui prennent des décisions ou des mesures pouvant avoir une incidence sur le lieu;
- toutes les décisions et mesures touchant le site respectent les valeurs patrimoniales associées à celui-ci.

Parcs Canada est directement responsable de l'intégrité commémorative des lieux qu'elle administre. Elle doit donc les protéger et les mettre en valeur de façon à ce que les générations actuelles et futures puissent les connaître, les apprécier et en bénéficier. Parcs Canada incite les propriétaires des lieux qu'elle n'administre pas à les protéger et à les mettre en valeur, mais elle ne peut pas surveiller directement l'intégrité du lieu ou les mesures prises par les propriétaires. L'Agence vise à développer la capacité d'intendance en fournissant des conseils professionnels et spécialisés, en assurant la sensibilisation au moyen de publications et d'une formation en gestion des ressources culturelles, de même qu'en finançant des initiatives en matière de conservation et de préservation.

Planification de l'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

Les énoncés d'intégrité commémorative (ÉIC) et les plans directeurs des lieux historiques nationaux du Canada constituent les documents fondamentaux qui définissent l'orientation en ce qui concerne l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. L'ÉIC précise la valeur à préserver, les conditions à respecter afin d'éviter la détérioration de cette valeur et des ressources, et il détermine en quoi consiste la communication efficace des motifs de l'importance historique nationale. En mars 2004, 129 lieux avaient préparé des ÉIC; de ce nombre, 108 étaient terminés et 21 étaient sous forme d'ébauche (soit onze énoncés complets de plus et quatre ébauches de moins qu'en mars 2003). L'objectif de Parcs Canada est de faire approuver les énoncés d'intégrité commémorative pour 125 des 149 lieux historiques nationaux qu'il administre d'ici décembre 2004. Étant donné la lenteur avec laquelle les ÉIC sont produits (11 ÉIC approuvés en 2003-2004), il est peu probable que Parcs Canada puisse atteindre cet objectif. Compte tenu des contraintes financières actuelles, l'Agence modifiera l'objectif en ce qui concerne la production d'ÉIC dans son prochain Plan d'entreprise.

Attente en matière de rendement
Que tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada aient un plan directeur à jour d'ici décembre 2006.

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada doit présenter au ministre un plan directeur pour chaque lieu historique national du Canada qu'elle administre. Les plans directeurs établissent les stratégies et les mesures permettant d'assurer l'intégrité commémorative du lieu ou des lieux visés par le plan et font l'objet d'un examen tous les cinq ans. Les lieux doivent avoir un ÉIC en main avant de dresser un plan directeur (voir le point 5 de l'Annexe 1 pour obtenir des précisions sur le processus de planification de gestion). En 2003-2004, le ministre a approuvé huit plans directeurs s'appliquant à neuf lieux administrés par Parcs Canada, ce qui signifie que 31 lieux administrés par Parcs Canada ont des plans directeurs approuvés (21 p. 100 des 149 lieux de Parcs Canada). Parcs

Canada s'attend à ce que les plans de 60 lieux soient approuvés d'ici décembre 2004 et que les plans de tous les lieux le soient d'ici décembre 2006[14].

État d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* stipule qu'il est dans l'intérêt public d'assurer l'intégrité commémorative (IC) des lieux historiques nationaux du Canada. Connaître l'état d'IC d'un lieu permet de prendre des décisions avisées quant aux mesures et investissements prioritaires à l'échelle locale et nationale. La description du processus d'évaluation de l'IC est présentée au point 7 de l'Annexe 1.

Parcs Canada s'est engagée à évaluer l'état d'intégrité commémorative des 149 lieux qu'elle administre entre avril 2001 et mars 2011. Elle a donc évalué 14 lieux en 2003-2004, 18 lieux en 2002-2003 et 13 lieux en 2001-2002.

En 2003-2004, on a choisi des lieux parmi ceux disposant d'un ÉIC afin de représenter une gamme variée d'endroits, de superficies, de complexité d'exploitation et de thèmes. L'échéancier des évaluations a été modifié afin d'être mieux synchronisé avec le processus de planification de gestion des lieux.[15] Les cotes de ces 14 lieux ainsi que celles des lieux évalués au cours des années précédentes sont résumées à la figure 21. Des exemples de cotes attribuées à des lieux particuliers pour 2003-2004 sont indiqués à la figure 22.

Figure 21 : Nombre de lieux historiques nationaux ayant une cote bonne, passable ou faible pour trois aspects de l'intégrité commémorative (avril 2001 à mars 2004)

	État des ressources			Efficacité des communications			Pratiques de gestion		
	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Bonne	6	4	5	2	1	3	5	0	7
Passable	8	9	7	9	10	5	7	13	5
Faible	0	5	1	3	7	5	2	5	1
Total	14	18	13	14	18	13	14	18	13

Figure 22 : Exemples de cotes de l'intégrité commémorative dans trois lieux historiques nationaux du Canada

Lieux historiques nationaux du Canada	État des ressources	Communication	Gestion
Gulf of Georgia Cannery, Colombie-Britannique	passable	bonne	bonne
Fort-George, Ontario	passable	passable	faible
Signal Hill, Terre-Neuve	passable	faible	passable

Attente en matière de rendement
Améliorer les aspects de l'intégrité commémorative qui ont une cote faible.

Au cours de trois années apparaissant à la figure 21, 22 (49 p. 100) des 45 lieux historiques nationaux avaient au moins un aspect de l'intégrité commémorative présentant une cote faible. La majorité des cotes faibles étaient liées à l'efficacité de la diffusion des messages sur l'importance nationale. Parcs Canada n'a actuellement pas de données disponibles à l'échelle nationale sur les mesures prises afin d'améliorer les aspects de l'intégrité commémorative qui ont une cote faible. L'attente en matière de rendement n'a pas été fixée avant décembre 2003. Parcs Canada prévoit rendre compte de cet objectif dans son prochain rapport.

Autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada

Attente en matière de rendement
Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014.

Parcs Canada est responsable de la gestion et de la protection d'un grand nombre d'objets historiques et archéologiques considérés comme ayant une importante valeur historique en vertu des *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada. On trouve ces ressources dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux ou les collections tenues par les centres de services de Parcs Canada. En 2004-2005, Parcs Canada commencera à élaborer une stratégie et un plan en vue de l'examen systématique des collections historiques et archéologiques. Au moyen de cet examen, Parcs Canada évaluera l'état de sa collection et la pertinence de la maintenir selon les besoins du programme. Puis, elle élaborera des stratégies en vue d'éliminer les articles qui ne sont plus jugés nécessaires ou pertinents.

Objets historiques : Un objet historique est un bien culturel mobile acquis par Parcs Canada à des fins d'interprétation ou de référence. Il est lié à un lieu par une désignation ou facilite l'interprétation d'un lieu. Un objet peut également refléter d'autres thèmes historiques importants liés à la commémoration de personnes, de lieux et d'événements marquants des 11 000 ans d'histoire du Canada.

En mars 2004, on dénombrait 207 635 objets historiques[16] dans les différentes collections de Parcs Canada réparties entre les centres de services ainsi que dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Au cours des deux dernières années, on a relevé une diminution nette de 3 815 objets historiques dans la collection.

Figure 23 : État des objets historiques (2003-2004)

Cote	Nombre	Pourcentage
Bonne	157 374	75,5 %
Passable	30 011	14,5 %
Faible	10 407	5 %
Indéterminée	9 843	5 %
Total	207 635	100 %

La figure 23 indique les cotes d'état des objets historiques en mars 2004. Les cotes des objets ont été attribuées au cours des dix dernières années et sont censées refléter l'état actuel de la collection. La vérification de l'état des objets est effectuée de façon ponctuelle ou cyclique, sauf en ce qui concerne les ressources évaluées dans le cadre de l'évaluation de l'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux ou grâce à des inventaires sur le terrain réalisés en fonction des ressources disponibles.

La figure 24 indique le nombre d'objets envoyés pour recevoir un traitement de conservation et revenus au cours des quatre dernières années. Les traitements de conservation sont effectués selon la priorité. Les objets historiques requis à des fins de mise en valeur sur place ou de prêts à l'extérieur, ou qui sont gravement menacés, sont traités dans un délai précis (en général quelques semaines ou quelques mois). Dans certains cas, le traitement peut prendre plusieurs d'années. Un objet peut également être envoyé pour traitement plus d'une fois. Le nombre d'objets historiques envoyés pour traitement est inférieur à 1 p. 100 du nombre total d'objets contenus dans la collection de Parcs Canada.

Figure 24 : Objets historiques ayant reçu un traitement de conservation entre 2000-2001 et 2003-2004

	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	Total
Objets envoyés pour un traitement de conservation	89	102	388	88	667
Objets revenus d'un traitement de conservation	68	181	300	66	615

Ressources archéologiques : Une ressource archéologique est toute preuve tangible de l'activité humaine présentant un intérêt historique, culturel ou scientifique, tel qu'une attraction, une structure ou un objet archéologique, situé dans un lieu archéologique ou provenant d'un tel lieu, ou enregistré comme découverte archéologique isolée. Un objet archéologique est un objet ou un spécimen de tout matériel présentant un intérêt archéologique.

Parcs Canada n'a pas le décompte précis à l'échelle nationale du nombre de sites archéologiques qu'elle gère ou du nombre d'objets archéologiques faisant partie de sa collection. Toutefois, on estime que cette collection contient plus de 30 millions d'objets archéologiques. Les répertoires de ressources archéologiques de Parcs Canada n'indiquent pas la cote globale de l'état de ces ressources. Comme pour les objets historiques, la vérification de l'état de ces ressources est effectuée dans une large mesure de façon ponctuelle. La figure 25 indique le nombre d'objets envoyés pour recevoir un traitement de conservation et revenus au cours des quatre dernières années.

Figure 25 : Objets archéologiques[17] ayant reçu un traitement de conservation entre avril 2001 et mars 2004

	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	Total
Objets envoyés pour un traitement de conservation	2 777	3 235	3 710	2 713	12 435
Objets revenus d'un traitement de conservation	2 437	2 640	3 408	2 486	10 971

Comme pour les objets historiques, seule une petite fraction des ressources archéologiques reçoivent un traitement de conservation à un moment donné.

Plaques commémoratives : Parcs Canada est responsable de l'entretien des 1 469 plaques commémoratives et cairns apposés pour commémorer chaque lieu, personne ou événement désigné comme étant d'importance historique nationale (certaines désignations sont représentées par plusieurs plaques). On ne dispose pas de données nationales sur l'état des plaques à l'heure actuelle.

Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada : Parcs Canada est responsable de l'entretien des lieux de sépulture en vertu du Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada. La stratégie de conservation cadre des lieux de sépulture des premiers ministres (1999) présente une approche normalisée de la conservation et de l'entretien des ressources tout en respectant les attentes des familles. Se fondant sur la stratégie, des plans de conservation détaillés ont été préparés pour chacun des 15 lieux de sépulture entre avril 2000 et mai 2002. Chaque plan de conservation comprend un inventaire ainsi qu'une description du lieu et un résumé de l'évaluation de son état. Il décrit également les activités d'entretien qui doivent être réalisées durant le cycle de cinq ans. Chacun des lieux de sépulture est évalué comme étant en bon état.

Influence sur l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada

Attente en matière de rendement
Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux connaissent l'intégrité commémorative et ont accès aux renseignements sur les meilleures pratiques à mettre en oeuvre pour la maintenir.

Parcs Canada n'a pas fixé d'objectifs liés à l'intégrité commémorative des lieux qu'elle n'administre pas et n'a pas évalué l'IC de ces lieux. L'Agence vise à sensibiliser davantage les autres propriétaires à

l'intégrité commémorative. On a prévu pour 2004-2005 un sondage auprès d'autres propriétaires afin de mesurer le degré de sensibilisation et recueillir les opinions sur l'accessibilité aux données relatives aux meilleures pratiques.

Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada : Ce programme vise à sensibiliser davantage les propriétaires et les gestionnaires de lieux à l'IC et à les amener à mieux comprendre ce concept par le biais de projets spéciaux de conservation et de mise en valeur. Il vise également à intégrer ce concept dans les décisions qu'ils prendront relativement au lieu. En mars 2004, Parcs Canada avait conclu 60 ententes à frais partagés avec 53 lieux historiques nationaux du Canada depuis 1987. Aucune entente à frais partagés n'a été signée en 2003-2004 en raison d'un manque de fonds. Les 60 ententes à frais partagés représentent un investissement total d'environ 26,6 millions pour la durée du programme. Des 60 ententes, six étaient encore en vigueur en 2003-2004, soit trois de moins que l'année précédente.

Il existe une liste d'attente de 63 lieux historiques nationaux du Canada faisant l'objet d'un avis écrit du ministre indiquant qu'ils sont admissibles à une entente à frais partagés. Cela représente un engagement approximatif de 30 millions de dollars (établi d'après les coûts historiques moyens par entente). Aucun lieu historique national n'a été ajouté à la liste depuis plusieurs années, même si le programme est toujours en demande (neuf autres demandes de financement présentées par des lieux historiques nationaux admissibles ont été reçues en 2003-2004). Les demandeurs sont informés que le Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada est complètement engagé et ne pourra accepter des demandes supplémentaires avant que de nouveaux fonds ne lui aient été alloués. Les propriétaires de tous les lieux historiques nationaux du Canada non administrés par le gouvernement fédéral seront avisés lorsque de nouveaux fonds auront été injectés et que de nouvelles demandes pourront être prises en considération.

Conseils et orientation : Parcs Canada facilite le partage des meilleures pratiques en matière de conservation du patrimoine entre les lieux historiques nationaux, aide à l'élaboration d'énoncés d'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux menacés et encourage la création d'alliances et de réseaux entre les lieux historiques nationaux à des fins d'information et d'accès à la formation en matière de gestion des ressources culturelles. Parcs Canada a appuyé l'élaboration de 27 énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux non administrés par Parcs Canada (10 en 2003-2004), en plus des 54 qui sont appuyés par le Programme de partage des frais (8 en 2003-2004). En mars 2004, les ébauches d'énoncé d'intégrité commémorative étaient en attente d'approbation pour 27 autres lieux non administrés par Parcs Canada.

Certification des interventions portant sur le patrimoine culturel bâti non administré par Parcs Canada

Attente en matière de rendement
Les interventions effectuées sur le patrimoine culturel bâti non administré par l'Agence sont certifiées.

Des programmes tels que l'Initiative des endroits historiques, le Programme des édifices fédéraux du patrimoine et le Programme des gares ferroviaires patrimoniales visent à faire en sorte que les interventions ou les transformations touchant

ces biens soient menées d'une manière qui respecte les normes et directives nationales sur la conservation et qui protège le caractère patrimonial et la valeur du bien.

Initiative des endroits historiques : En 2003-2004, Parcs Canada a finalisé les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada* dans le cadre d'un projet de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les administrations municipales, des spécialistes de la conservation du patrimoine, des promoteurs du patrimoine et des particuliers. Parcs Canada, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, l'Alberta et Terre-Neuve les ont adoptées officiellement. Tous les autres provinces et territoires sont censés les adopter ou les approuver d'ici mars 2005. Les *Normes et lignes directrices* instaurent une série de critères permettant d'établir qu'une intervention effectuée sur un endroit historique respecte sa valeur patrimoniale. Elles seront évaluées et mises à jour avant le 31 mars 2009.

En 2003-2004, Parcs Canada a également conçu et mis en oeuvre un programme de certification qui a donné lieu à la certification de 33 experts de la conservation du patrimoine en matière d'utilisation et d'application des *Normes et lignes directrices*. Ces agents agréés sont chargés de veiller à ce que les interventions sur les biens patrimoniaux respectent ces *Normes et lignes directrices*.

En novembre 2003, le ministre annonçait le versement de 30 millions de dollars au *Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales* (FFPPC) afin d'encourager les sociétés canadiennes imposables à préserver et à remettre en état les biens patrimoniaux viables sur le plan commercial au Canada, de même qu'à les aider financièrement à cet égard. Le FFPPC est administré par Parcs Canada. Au 1er mars 2004, l'Agence avait reçu 19 demandes de financement avaient été reçues, dont 12 respectaient les critères initiaux d'admissibilité. En 2004-2005, ces 12 projets seront examinés et l'on évaluera s'ils sont conformes aux *Normes et lignes directrices* (certification préalable). Le cas échéant, l'Agence les évaluera selon les critères de financement détaillés en collaboration avec les provinces. On s'attend à ce que le Fonds soit entièrement alloué en 2005-2006. Les débours réels seront assujettis à l'approbation des projets terminés par un agent de certification d'ici le 31 mars 2009.

Programme des édifices fédéraux du patrimoine : Les ministères gardiens sont responsables de toutes les décisions touchant le caractère patrimonial des édifices fédéraux du patrimoine (tous les édifices désignés) dont ils ont la garde. En accord avec la *Politique du Conseil du Trésor sur les édifices à valeur patrimoniale*, dans le cas des édifices « classés », les ministères gardiens doivent consulter le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) avant de procéder à la vente ou d'entreprendre toute intervention[18] susceptible d'altérer le caractère de l'édifice. Les ministères doivent demander un avis de conservation avant d'entreprendre une intervention pouvant avoir un impact sur la valeur patrimoniale d'un édifice « reconnu » et consulter Parcs Canada avant de démanteler, de démolir ou de vendre l'édifice. Au cours des exercices 2002-2003 et 2003-2004, le BEEFP a fourni des conseils et formulé des recommandations pour 84 et 95 interventions proposées respectivement, dont 14 sur des édifices appartenant à Parcs Canada (13 sur des édifices « classés » et une sur un édifice « reconnu »). Il incombe aux ministères gardiens de s'assurer que la valeur patrimoniale des édifices fédéraux du

patrimoine dont ils ont la garde soit protégée au cours d'une intervention. Le BEEFP n'a ni le mandat ni les ressources nécessaires pour vérifier le résultat des interventions.

Gares ferroviaires patrimoniales : En vertu de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* (LPGFP), le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre de l'Environnement, autorise toutes les interventions proposées sur une gare ferroviaire patrimoniale ou son aliénation par vente ou cession. Toutes les demandes d'autorisation sont évaluées par Parcs Canada, qui prépare ensuite une recommandation au ministre en vue de l'approbation ou du rejet de la demande. Une fois qu'une gare ferroviaire est vendue ou cédée à un tiers non régi par la *Loi sur les transports au Canada*, elle n'est plus protégée en vertu de la LPGFP. L'acquéreur éventuel est toutefois tenu de fournir par écrit à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada l'assurance qu'il respectera la valeur patrimoniale de la gare ferroviaire et obtiendra l'engagement de désigner le lieu en vertu de la loi provinciale, et qu'il soumettra à Parcs Canada pour examen des copies des plans de toutes les transformations à apporter à l'édifice.

Pour chacune des 166 gares ferroviaires patrimoniales désignées, on a rédigé un énoncé de valeur patrimoniale déterminant ses valeurs patrimoniale et écologique. De plus, l'énoncé sert de guide pour les interventions proposées. La figure 26 indique le nombre d'interventions effectuées au cours des quatre dernières années.

Figure 26 : Interventions effectuées sur les gares ferroviaires patrimoniales

	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Approuvée	3 transformations	3 transformations/ 2 ventes	2 transformations/ 6 ventes	5 ventes
Refusée	0	1	1	0

Aucun système de surveillance ne permet de s'assurer que les propriétaires des biens obtiennent les approbations nécessaires avant de procéder à des transformations ou à la vente du bien, que les transformations sont effectuées conformément aux prévisions, ni que les acquéreurs des gares ferroviaires continuent à en respecter la valeur patrimoniale et obtiennent une désignation relevant de la loi provinciale.

Autres programmes visant à influer sur l'état des ressources patrimoniales

Réseau des rivières du patrimoine canadien : Une autorité qui met une rivière du patrimoine en candidature pour la désignation doit d'abord, dans les trois ans suivant la mise en candidature, faire approuver son plan de gestion ou sa stratégie. Ces plans de gestion et stratégies décrivent la façon dont la rivière sera gérée afin de préserver ses valeurs exceptionnelles (p. ex., un plan directeur de parc national ou, dans le cas de la voie navigable du canal Rideau, l'élaboration d'un document transitoire établissant un lien entre le plan directeur du lieu historique et le programme du RRPC). Une fois la rivière désignée, l'autorité chargée de la gestion doit présenter un rapport annuel à la Commission des rivières du patrimoine canadien. Ce rapport comprend des listes de contrôle indiquant les modifications positives ou négatives apportées à la valeur patrimoniale de la rivière. L'autorité responsable doit déposer devant la Commission un rapport de surveillance sur dix ans décrivant les modifications apportées à la valeur de la rivière ou à son intégrité, de même que les répercussions cette valeur et la façon dont celles-ci sont ou seront atténuées.

En mars 2004, Parcs Canada a répondu à deux des trois exigences relatives aux rivières du patrimoine dont elle assure la gestion, comme le montre la figure 27. L'état général des rivières gérées par Parcs Canada est bon.

Figure 27 : État d'avancement de la documentation relative aux rivières du patrimoine canadien administrées par Parcs Canada et aux rivières administrées par d'autres

	Rivières administrées par Parcs Canada			**Rivières administrées par d'autres**		
	Plan de gestion	Rapport annuel	Rapport sur dix ans	Plan de gestion	Rapport annuel	Rapport sur dix ans
Exigés en date de mars 2004	6	6	5	26	24[19]	10[20]
Présentés	6	4	5	26	7	8
Conformes aux exigences (%)	100 %	67 %	100 %	100 %	29 %	80 %

Parcs Canada n'a pas de rôle en matière de protection du patrimoine auprès des autres autorités qui gèrent les rivières du patrimoine, si ce n'est la promotion du programme, la réalisation d'études et la mise à jour de documents pour la Commission. La figure 27 indique également l'état d'avancement de la documentation relative aux 26 rivières du patrimoine administrées par d'autres autorités. Toutes les rivières sont considérées comme étant en bon état.

Convention du patrimoine mondial : La désignation à titre de site du patrimoine mondial (SPM) d'un parc national ou d'un lieu historique national sous la responsabilité de Parcs Canada n'entraîne pour celle-ci ni responsabilités supplémentaires ni dépenses pour la conservation de ces endroits en dehors de celles qu'elle assume déjà. En ce qui concerne les autres sites du patrimoine mondial, les autorités qui possèdent ou gerent le bien (p. ex., la Ville de Lunenburg qui gère le SPM de la vieille ville de Lunenburg) sont tenues de s'assurer que le site est géré selon les normes relatives au patrimoine mondial.

Il incombe à Parcs Canada de préparer un rapport périodique décrivant la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial au Canada. Il porte sur la protection accordée au patrimoine naturel et culturel par tous les paliers de gouvernement. Parcs Canada rend également compte de l'état de chaque SPM. Elle prépare elle-même des rapports pour les sites qui relèvent de sa compétence et examine les rapports des autres gestionnaires de sites afin de vérifier leur intégralité. Les travaux sur le premier rapport ont commencé en 2002-2003 et il sera présenté au Comité du patrimoine mondial dans le cadre du *Rapport périodique nord-américain* à la fin de 2004.

Le Centre pour le patrimoine mondial peut également exiger des rapports sur la surveillance réactive en réponse aux questions soulevées par des organismes non gouvernementaux, des citoyens préoccupés ou les médias locaux concernant l'état de conservation d'un SPM. Parcs Canada produit elle-même ces rapports directement pour les SPM qu'elle administre et coordonne la réponse pour les sites qu'elle n'administre pas (p. ex., en adressant à l'autorité

responsable de la correspondance dans laquelle elle demande des renseignements sur la façon dont le problème sera résolu et en coordonnant ensuite la réponse transmise au Centre pour le patrimoine mondial). Depuis 2000-2001, Parcs Canada a reçu huit demandes de rapport sur la surveillance réactive, dont quatre concernaient un SPM comprenant un parc national. Dans la plupart de ces cas, les exigences légales et les pratiques de gestion de Parcs Canada suffisent à atténuer les craintes du Comité du patrimoine mondial.

Programme sur l'homme et la biosphère : La politique de Parcs Canada est à l'effet que les plans directeurs des parcs nationaux ayant une désignation internationale ou nationale, comme une réserve de la biosphère, comprennent des stratégies en vue de la protection et de la promotion des valeurs à l'origine de la désignation. À l'heure actuelle, il n'y a aucun suivi national des engagements contenus dans les plans directeurs relativement aux réserves de la biosphère. Parcs Canada n'a pas d'impact direct sur la protection et la promotion des réserves de la biosphère qu'elle n'administre pas.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Description et dépenses

La mise en valeur du patrimoine comprend des activités d'interprétation et de diffusion externe qui visent à renseigner le public sur l'importance de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux particuliers, à augmenter la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation dans leur ensemble, de même qu'à gagner l'appui du public pour les valeurs de conservation du patrimoine de Parcs Canada. Sur place, pour les activités de mise en valeur du patrimoine, on utilise des brochures, des feuillets, des affiches, et on organise des randonnées et des expositions autoguidées ou animées, ainsi que des présentations visuelles. Les activités locales de diffusion externe comprennent des conférences données dans diverses écoles et à des groupes communautaires. Au nombre des activités nationales de diffusion externe, mentionnons le site Web de Parcs Canada, les dispositions visant à intégrer de la matière relative à Parcs Canada dans les programmes scolaires des provinces et des territoires et l'utilisation de programmes médiatiques tels que la télévision qui présentent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Voici les dépenses liées à cette gamme de services :

En milliers de dollars		2003-2004	2002-2003
Dépenses d'exploitation	Salaires	40 546	36 222
(non compris l'amortissement et	Autres	16 269	15 469
la perte nette lors de l'aliénation)	**Total**	56 815	51 691
Dépenses en capital		7 026	6 661
Total global		63 841	58 352

Cette gamme de services a représenté 12 % du total des dépenses d'exploitation des deux dernières années. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2003-2004 incluent 1,6 M$ pour des travaux au lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg, 0,82 M$ pour le projet d'expositions dans le Sud-Ouest de l'Ontario et 0,45 M$ pour des travaux au parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient et comprennent l'importance des lieux patrimoniaux et appuient leur protection.	• Obtenir que 50 p. 100 des visiteurs des parcs nationaux et 80 p. 100 des visiteurs des lieux historiques nationaux participent à une expérience d'apprentissage ayant un rapport avec le patrimoine naturel ou culturel.	**Progrès raisonnables** : Parcs Canada mettra à l'essai une nouvelle mesure du degré de participation aux expériences d'apprentissage pendant la saison 2004-2005. Les mesures existantes indiquent que la plupart des visiteurs (de 89 à 99 p. 100) utilisent au moins un produit ou service de mise en valeur du patrimoine au cours de leur visite.
	• Obtenir que 85 p. 100 des visiteurs soient satisfaits et que 50 p. 100 soient très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place.	**Progrès raisonnables** : L'objectif est atteint par tous les lieux participants en ce qui concerne les visiteurs satisfaits et par cinq sur sept en ce qui concerne les visiteurs très satisfaits.
	• Obtenir que 75 p. 100 des visiteurs comprennent l'importance du lieu patrimonial.	**Mise en garde** : Quatre des sept lieux répondent à l'objectif en 2003-2004. Au cours des quatre dernières années, environ la moitié des lieux historiques nationaux participants et seulement deux des 16 parcs nationaux participants ont atteint l'objectif.
	• Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants appuient activement l'intégrité des lieux patrimoniaux.	**Données insuffisantes** : En 2004-2005, Parcs Canada effectuera une étude afin d'élaborer une approche visant à mesurer le degré d'appui manifesté par différents publics.

Initiatives et réalisations

Programme de mise en valeur du patrimoine sur place de Parcs Canada

Le programme d'information sur les visiteurs de Parcs Canada sert à évaluer l'utilisation que font les visiteurs des produits et services de mise en valeur du patrimoine et leur taux de satisfaction à cet égard, de même que leur compréhension de l'importance nationale des parcs et lieux qu'ils visitent. (Voir le point 8 de l'Annexe 1 pour obtenir des précisions). Ce programme évalue également la satisfaction générale des visiteurs en ce qui a trait à leur expérience, comme on peut le lire dans la section « Services aux visiteurs ». En 2003-2004, sept endroits ont participé (un parc national et six lieux historiques nationaux, y compris un canal historique)[21] De plus, il convient de noter que les endroits ayant fait l'objet d'un sondage au cours de n'importe quelle année ne sont pas nécessairement représentatifs des autres parcs nationaux, lieux historiques nationaux et canaux.

Attente en matière de rendement
Que 50 p. 100 des visiteurs des parcs nationaux et 80 p. 100 des visiteurs des lieux historiques nationaux participent à une expérience d'apprentissage ayant un rapport avec le patrimoine naturel ou culturel.

Utilisation : Depuis toujours, Parcs Canada a défini l'utilisateur de produits et services de mise en valeur du patrimoine comme étant toute personne qui attribue une cote de satisfaction concernant tout produit ou service de mise en valeur du patrimoine ou une cote de satisfaction d'ensemble concernant tout produit et service de ce type au moment de sa visite.[22] À sept endroits ayant

participé au sondage en 2003-2004, on a établi que 96 p. 100 des visiteurs en moyenne avaient utilisé au moins un produit ou service de mise en valeur du patrimoine (entre 89 et 99 p. 100). Ce résultat est légèrement plus élevé que ceux des sondages antérieurs.

À la suite de la révision de ses attentes en matière de rendement, Parcs Canada s'est donné pour objectif que 50 p. 100 des visiteurs des parcs nationaux et 80 p. 100 des visiteurs des lieux historiques nationaux participent à une activité d'apprentissage. Cet objectif est axé sur la participation des visiteurs à une activité d'apprentissage qui peut être différente de l'utilisation qu'ils ont faite des produits et services de mise en valeur du patrimoine. Parcs Canada met à l'essai une nouvelle méthode de mesure de la participation aux activités d'apprentissage qu'elle emploiera dans le cadre des sondages qu'elle effectuera durant la saison estivale 2005. Elle rendra compte des résultats dans le rapport de 2005-2006.

Attente en matière de rendement
Que 85 p. 100 des visiteurs soient satisfaits et que 50 p. 100 soient très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place.

Satisfaction : Parcs Canada a commencé à mesurer la satisfaction générale concernant les activités de mise en valeur du patrimoine en 2001-2002. Les attentes relatives à la satisfaction ont été élaborées par les chercheurs de Parcs Canada à partir de données antérieures tirées de sondages auprès des visiteurs dans les aires nationales protégées et de recherches publiées.[23] Les visiteurs très satisfaits sont les plus fidèles et les plus exigeants, de même que les plus réceptifs aux changements dans la prestation des services. Assurer le suivi de la satisfaction de ce groupe peut servir d'indicateur précoce concernant les mesures requises. Avant la saison 2001-2002, la norme initiale des utilisateurs très satisfaits, qui était de 40 p. 100, a été portée à 50 p. 100, car pratiquement tous les endroits avaient atteint la norme initiale.

Les résultats pour les saisons 2003, 2002 et 2001 sont indiqués à la figure 28. En 2003, tous les lieux participants répondaient à la norme de satisfaction globale des visiteurs et cinq dépassaient la norme de très grande satisfaction.

Figure 28 : Nombre de lieux répondant de façon satisfaisante à l'ensemble des normes relatives à la mise en valeur du patrimoine

	2003-2004 (n=7)	2002-2003 (n=15)	2001-2002 (n=30)
85 % de visiteurs satisfaits	7	13	29
50 % de visiteurs très satisfaits	5[24]	14	25

Attente en matière de rendement
Que 75 p. 100 des visiteurs comprennent l'importance du lieu patrimonial.

Compréhension : Parcs Canada a la responsabilité de transmettre aux visiteurs les caractéristiques culturelles, historiques ou naturelles uniques de chaque lieu historique national ou parc national qu'elle protège et met en valeur. Pour savoir si elle a réussi à transmettre ces messages, Parcs Canada demande aux visiteurs de répondre à six énoncés de type vrai ou faux sur les raisons qui expliquent l'importance du parc ou du lieu historique. En 2003-2004, l'objectif du nombre de

visiteurs qui devraient fournir quatre bonnes réponses ou plus à ces questions dans chaque lieu a été fixé à 75 p. 100[25].

La figure 29 montre les résultats obtenus pour chacun des sept endroits ayant participé au sondage en 2003-2004.

Figure 29 : Pourcentage des répondants ayant répondu correctement à quatre questions ou plus au sujet de l'importance d'un parc ou d'un lieu

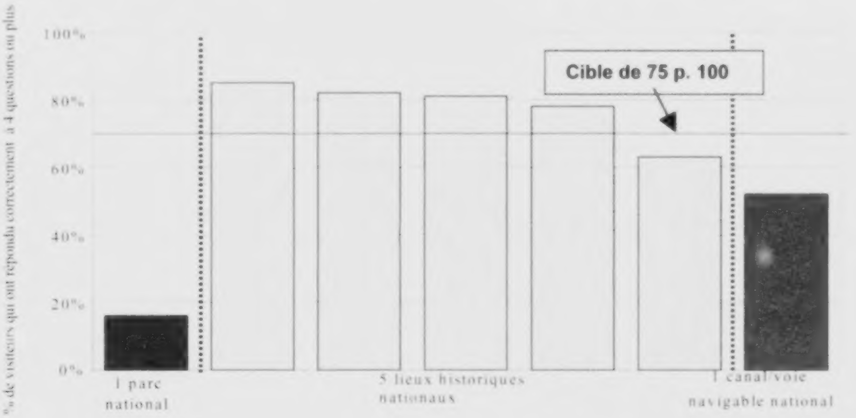

Quatre des cinq lieux historiques nationaux participants ont atteint leur objectif. Le parc national et le canal historique participants ne l'ont pas atteint. Au cours des quatre dernières années, 30 des 59 lieux historiques nationaux participants (51 p. 100) ont atteint l'objectif, comparativement à seulement deux des 16 parcs nationaux participants. Ce résultat s'explique en partie par le fait que les lieux historiques ont tendance à offrir plus de possibilités d'apprentissage que les parcs nationaux ou les canaux historiques.

Tel qu'indiqué dans le rapport précédent, la connaissance par les visiteurs de l'importance d'un lieu peut être attribuable aux activités de mise en valeur du patrimoine de Parcs Canada offertes sur place ou à l'extérieur, mais aussi aux connaissances et expériences antérieures n'ayant aucun lien avec les programmes offerts sur place par Parcs Canada. Les comparaisons sur plusieurs années du niveau de compréhension de l'importance nationale du lieu visité entre les personnes qui utilisent les produits et les services de mise en valeur du patrimoine au cours de leur visite et celles qui ne les utilisent pas n'ont pas permis de faire ressortir de différences constantes et importantes.

Measure de l'appui obtenu :

Parcs Canada réalise un grand nombre d'activités de communication et de diffusion externe visant à développer une attitude d'appui au sein de nombreux publics externes, c'est-à-dire les organisations non gouvernementales, les entreprises et sociétés et les collectivités

Attente en matière de rendement
Les Canadiennes et les Canadiens, les visiteurs et les intervenants appuient activement l'intégrité des lieux patrimoniaux.

adjacentes aux lieux patrimoniaux. Les attitudes d'appui sont propres aux types de public. En 2004-2005, on entreprendra un projet visant à élaborer une typologie des attitudes d'appui pour divers publics qui participent aux mesures de protection de l'intégrité des lieux patrimoniaux et les soutiennent. Ce projet fournira le cadre nécessaire pour rendre compte de l'importance de l'attitude manifestée en appui par le public dans les rapports ultérieurs.

SERVICES AUX VISITEURS

Description et dépenses

Les services aux visiteurs comprennent les activités qui sont nécessaires pour assurer l'accès, les possibilités récréatives, la sécurité publique, l'accueil des visiteurs, l'orientation et l'information, ainsi que les services connexes d'application de la loi. Certains de ces services sont fournis par des partenaires tels que les associations d'Amis et la Canadian Avalanche Association et peuvent inclure les centres d'accueil des visiteurs, des publications, de l'information fournie sur place, la planification d'excursions, les droits d'accès et d'entrée, des services de camping, des services récréatifs des canaux, la recherche et le sauvetage, des pistes d'avant-pays et la promotion de Parcs Canada. Voici les dépenses liées à cette gamme de services :

(En milliers de dollars)		2003-2004	2002-2003
Dépenses d'exploitation (non compris l'amortissement)	Salaires	97 552	99 124
	Autres	52 898	55 442
	Total	150 450	154 566
Dépenses en capital		20 257	12 700
Total global		170 707	167 266

Cette gamme de services a représenté 33 p. 100 du total des dépenses d'exploitation engagées au cours des deux dernières années. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2003-2004 incluent 6,3 M$ pour les travaux effectués au Centre de découverte marine du Canada à Hamilton, 1,7 M$ pour des travaux effectués dans la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, 0,74 M$ pour des travaux effectués dans la réserve de parc national du Canada Pacific Rim, 0,68 M$ pour des travaux effectués à Greenwich, dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard, 0,66 M$ pour des travaux effectués dans le cadre du projet de réseau collecteur d'eaux usées dans le parc national du Canada Fundy et 0,82 M$ pour des travaux effectués au centre d'accueil des visiteurs du lieu historique national du Canada de Lower Fort Garry.

Les revenus provenant des services récréatifs (p. ex., droits de camping, d'éclusage, d'amarrage et de bassin) sont indiqués ci-dessous :

(En milliers de dollars)	2003-2004	2002-2003
Revenus	20 719	18 487

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Les visiteurs sont bien accueillis, bénéficient d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité du service reçu.	• Accroître de 10 p. 100 le nombre de visiteurs dans des lieux historiques nationaux ciblés d'ici mars 2008.	**Progrès raisonnables :** Quatre lieux ont été ciblés pour l'augmentation du nombre de visiteurs. Des ressources ont été allouées à l'élaboration d'une stratégie.
	• Faire en sorte que 85 p. 100 des visiteurs soient satisfaits et que 50 p. 100 soient très satisfaits de leur visite.	**Dans les délais :** 100 p. 100 des lieux participants répondent à l'objectif de la satisfaction générale des visiteurs.
	• Réduire au minimum le nombre d'incidents en matière de sécurité.	**Progrès raisonnables** : Le nombre estimatif d'incidents est relativement stable sur cinq ans. Le taux de blessure grave ou de décès par visite est relativement faible. La plupart des blessures graves et des décès sont liés à des activités à haut risque (ski, alpinisme dans l'arrière-pays).

Initiatives et réalisations

Nombre de visiteurs

Selon les estimations de Parcs Canada, le total des visites-personnes dans les parcs nationaux et lieux historiques nationaux du Canada qui font rapport sur les visites est demeuré relativement stables au cours des cinq dernières années, soit entre 25,9 et 27,6 millions de visites-personnes par an, c'est-à-dire de 10,1 à 11,3 millions de personnes dans les lieux historiques nationaux et de 15,8 à 16,3 millions de personnes dans les parcs nationaux. En 2003-2004, on a estimé le nombre de visites-personnes à environ 26,5 millions (environ 16 millions dans les parcs nationaux et 10,5 millions dans les lieux historiques nationaux[26]). (Voir le point 9 de l'Annexe 1 pour obtenir davantage de renseignements.)

Visite-personne
Une personne qui entre dans la partie terrestre ou marine d'une unité déclarante à des fins récréatives, éducatives ou culturelles pendant les heures d'ouverture représente une visite-personne. Le trafic de transit, la circulation commerciale, les personnes qui demeurent à l'intérieur d'une unité déclarante, le personnel, les activités de formation militaire et les activités autochtones de subsistance traditionnelles sont exclus du compte de visites-personnes. De plus, les personnes qui entrent plus d'une fois la même journée et celles qui passent la nuit dans une unité déclarante ne sont pas calculées comme de nouvelles visites-personnes.

Attente en matière de rendement
Augmenter de 10 p. 100 le nombre de visiteurs dans des lieux historiques nationaux du Canada ciblés d'ici mars 2008.

Le nombre de visiteurs stationnaire ou en baisse ces dernières années dans les lieux historiques nationaux préoccupe Parcs Canada. L'Agence cherche à sensibiliser et à intéresser davantage le public aux lieux historiques nationaux grâce à un nouveau programme de promotion, de même qu'à augmenter le nombre de visites dans certains lieux historiques nationaux choisis. Quatre lieux historiques nationaux (lieu historique national du Canada du Fort-Langley, en Colombie-Britannique, lieu historique national du Canada du Fort-George, en Ontario, lieu historique national du Canada du Fort-

Lennox, au Québec, et lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg, en Nouvelle-Écosse) ont été choisis pour la mise à l'essai du programme visant à augmenter le nombre de visites d'ici mars 2008. (Voir le point 10 de l'Annexe 1 qui énonce les points à prendre en considération pour le choix des lieux.) Chacun de ces lieux disposera de fonds à compter de 2004-2005 afin d'élaborer des plans de marketing, de déterminer le concept de mise en valeur du patrimoine pour le lieu, les publics cibles et la façon de les joindre, ainsi que d'améliorer la mise en valeur du patrimoine. Le nombre approximatif de visiteurs dans ces lieux pour les trois dernières années est indiqué au tableau 30. Les résultats de l'exercice 2003-2004 représentent la base de référence pour mesurer les améliorations.

Figure 30 : Nombre approximatif de visites dans les lieux historiques nationaux du Canada ciblés pour l'augmentation du nombre de visiteurs

les lieux historiques nationaux du Canada	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Fort-Langley, Colombie-Britannique	60 747	63 741	69 209
Fort-George, Ontario	53 023	59 473	70 571
Fort-Lennox, Québec	38 558	43 577	47 410
Forteresse-de-Louisbourg, Nouvelle-Écosse	115 180	125 046	120 551

Au cours des trois dernières années, ces lieux ont enregistré une diminution du nombre de visiteurs variant approximativement de 4 p. 100 à 25 p. 100. Une certaine part de ce déclin peut être attribuée à des facteurs externes tels que le SRAS, à des changements dans les attentes du public et à des facteurs internes tels que le vieillissement des objets exposés et des programmes.

Satisfaction des visiteurs

Parcs Canada utilise divers mécanismes pour suivre les attentes et la satisfaction des visiteurs à l'égard des services et pour apporter des changements aux services. Cela s'effectue dans le contexte général de l'engagement du gouvernement d'améliorer la qualité des services offerts aux Canadiens (voir la partie intitulée « Initiative d'amélioration des services » à la section 3). Ces mécanismes comprennent les séances de consultation organisées aux fins de l'élaboration des plans directeurs, les comités consultatifs locaux et les comités de cogestion, les fiches de commentaires remplies par les visiteurs et le programme de sondages auprès des visiteurs. Les commentaires des visiteurs obtenus à l'aide de questions de sondage détaillées, de fiches de commentaires et d'autres mécanismes de consultation ont entraîné plusieurs changements dans l'offre de services au fil des ans.

Attente en matière de rendement
Que 85 p. 100 des visiteurs soient satisfaits et que 50 p. 100 soient très satisfaits de leur visite.

Tel que relevé dans la section sur la mise en valeur du patrimoine, des sondages auprès des visiteurs ont été menés dans sept endroits (un parc national et six lieux historiques nationaux, dont un canal historique) au cours de la saison 2003-2004. Les résultats de ces sondages ne sont pas nécessairement valides pour les autres parcs nationaux et lieux historiques nationaux. Ils ne s'appliquent qu'aux groupes de visiteurs particuliers qui ont participé aux sondages à chacun des endroits.

On a demandé aux visiteurs d'évaluer leur satisfaction relativement à plusieurs aspects de leur visite en fonction d'une échelle d'évaluation en cinq points dans laquelle 1 signifie « très satisfait » et 5 « pas du tout satisfait ». Les résultats des quatre dernières saisons sont indiqués à la figure 31.

Figure 31 : Pourcentage des lieux participants qui rencontrent ou dépassent l'objectif de 85 p. 100 de visiteurs satisfaits (S) et de 50 p. 100 de visiteurs très satisfaits (TS)

Année et nombre d'endroits participants	Visite dans l'ensemble		Courtoisie du personnel		Langue du service		Expérience d'apprentissage		Expérience récréative		Valeur par rapport aux droits d'entrée	
	S	TS	S	TS	S	TS	S	TS	S	TS	S	TS
2003-2004 (7)	100	100	100	100	100	100	86	86	71	71	100	100
2002-2003 (15)	100	87	100	100	93	100	87	93	67	67	57	93
2001-2002 (30)	100	100	100	100	100	100	90	90	90	83	80	93
2000-2001 (23)	100	96	S. O.[27]	S. O.	100	100	83	74	70	70	87	96
Total (75)	100	96	100	100	99	100	88	85	77	75	79	93

La plupart des visiteurs dans les parcs nationaux (92 p. 100 en moyenne pour les quatre dernières années) ou dans les lieux historiques nationaux, y compris les canaux historiques (96 p. 100 en moyenne pour les quatre dernières années), évaluent l'ensemble de leur visite comme satisfaisante et au moins la moitié d'entre eux, à la plupart des endroits, l'évaluent comme très satisfaisante. Ces résultats correspondent à ceux des sondages nationaux précédents portant sur la perception de la qualité des services gouvernementaux (p. ex., *Les citoyens d'abord 1998* et *2000* et *Les citoyens d'abord 3* iccs-rsac.org/eng/cf-02.html) selon lesquels la qualité du service dans les parcs nationaux figurait parmi les meilleures cotes accordées à un service fédéral.[28]

Les visiteurs sont très satisfaits des services offerts dans la langue de leur choix. Au cours des quatre dernières années, le nombre de plaintes reçues par le Commissaire aux langues officielles concernant la langue de service était de 13 en moyenne par année (11 en 2003-2004) sur un total approximatif de 26 millions de visites dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

Toutefois, les visiteurs des parcs nationaux sont moins susceptibles de coter l'expérience d'apprentissage comme très satisfaisante (en 2003-2004, moins de 50 p. 100 des visiteurs du parc national ayant participé au sondage ont trouvé leur visite très satisfaisante). À l'opposé, les visiteurs des lieux historiques nationaux autres que les canaux historiques étaient moins susceptibles de coter l'élément récréatif de leur visite comme satisfaisant (en 2003-2004, moins de 85 p. 100 des visiteurs dans l'un des lieux historiques nationaux se sont déclarés satisfaits et moins de 50 p. 100 très satisfaits de leur visite). Cela s'explique en partie par le fait que la plupart des lieux historiques n'offrent pas d'activités récréatives.

Sécurité publique

Attente en matière de rendement
Réduire au minimum les incidents en matière de sécurité publique.

En 2003-2004, le Système national de suivi des incidents (SSI) de Parcs Canada a été mis en oeuvre. Ce système enregistre le nombre et la nature des incidents relatifs à la sécurité publique à l'échelle nationale. On s'attend à ce que, d'ici mars 2005, le système contienne suffisamment de données pour qu'on puisse les analyser et établir des rapports.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2003-2004, Parcs Canada a entrepris l'évaluation de son programme de sécurité publique afin d'évaluer l'efficacité du cadre de politique et de planification du programme, les activités de prévention et les normes de formation et de prestation de services. Le rapport final de cette évaluation est prévu pour l'automne 2004.

Dans le cadre de l'évaluation de la sécurité publique, Parcs Canada a effectué un sondage auprès des spécialistes de la sécurité publique dans chaque unité de gestion afin de générer des données de base sur le programme, notamment les taux d'incidents en matière de sécurité publique. (D'autres précisions sont fournies dans la partie 11 de l'Annexe 1.) Les incidents liés à la sécurité ont été classés en quatre catégories selon leur gravité. La figure 32 présente le nombre estimatif d'incidents en matière de sécurité publique sur une période de cinq ans pour les 27 unités de gestion répondantes.[29]

Figure 32 : Taux d'incidents en matière de sécurité publique, 1998-1999 à 2002-2003

Catégories de blessures	Exercice					Total global
	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999	
Aucune ou ne mettant pas la vie en danger	1 460	1 462	1 480	1 353	1 400	7 155
Pouvant mettre la vie en danger	88	114	105	104	133	544
Mettant la vie en danger	51	52	67	65	51	286
Décès	32	36	18	34	40	161
Total	1 631	1 664	1 671	1 556	1 624	8 146

Les incidents en matière de sécurité publique sont généralement demeurés constants au cours de la période de cinq ans, la majeure partie des incidents n'impliquant pas de blessures graves.

On estime à 132 millions le nombre de visites dans les installations de Parcs Canada au cours de la période indiquée à la figure 32. Au cours de la période de cinq ans, on a relevé en moyenne un décès ou un incident mettant la vie en danger pour chaque tranche d'environ 294 000 visites. La plupart des cas de décès et des blessures mettant la vie en danger sont relevés dans les parcs nationaux des montagnes, chez des personnes ayant participé à des types d'activités réalisés dans l'arrière-pays, comme le ski et l'alpinisme. Parcs Canada vise à réduire au minimum le nombre de ces blessures et décès, tout en reconnaissant qu'il est peu probable que ce nombre puisse être ramené à zéro.

LOTISSEMENTS URBAINS

Description et dépenses

Cette gamme de services comprend toutes les activités associées à la gestion par l'Agence Parcs Canada des collectivités situées dans des parcs nationaux, notamment l'approvisionnement en eau potable, le déneigement, la collecte et l'élimination des ordures, le traitement des eaux usées, l'entretien des routes et des rues et les services d'incendie. Parcs Canada est directement responsable de la gestion de cinq petits lotissements urbains dans des parcs nationaux dont la population permanente varie entre 100 et 7 700 personnes. Il s'agit de Field dans le parc national du Canada Yoho, en Colombie-Britannique; de Lake Louise dans le parc national du Canada Banff, en Alberta; de Wasagaming dans le parc national du Canada du Mont-Riding, au Manitoba; de Waskesiu dans le parc national du Canada de Prince Albert, en Saskatchewan; et de Waterton, dans le parc national du Canada des Lacs-Waterton, en Alberta.

Le lotissement urbain de Banff (www.townofbanff.com) dans le parc national du Canada Banff est autonome depuis 1990 en vertu d'une entente fédérale-provinciale et n'est pas administré directement par Parcs Canada. Le lotissement urbain de Jasper (www.jasper-alberta.com) dans le parc national du Canada Jasper jouit d'un système d'autonomie gouvernementale depuis avril 2002. Parcs Canada conserve la responsabilité de la planification et de l'aménagement du territoire à Jasper.

(En milliers de dollars)		2003-2004	2002-2003
Dépenses d'exploitation (non compris l'amortissement)	Salaires	3 657	4 228
	Autres	4 259	3 770
	Total	7 916	7 998
Dépenses en capital		7 963	3 672
Total global		15 879	11 670

Cette gamme de services a représenté 2 p. 100 des dépenses totales d'exploitation au cours des deux dernières années. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2003-2004 incluent 3,1 M$ pour les améliorations apportées à l'usine de traitement des eaux usées de Field, 2,6 M$ pour la construction d'une usine de traitement des eaux usées à Wasagaming, 1 M$ pour le projet d'usine de traitement des eaux usées à Lake Louise et 0,5 M$ pour l'usine de traitement des eaux usées de Waskesiu.

(En milliers de dollars)	2003-2004	2002-2003
Revenus (recouvrement des coûts des services municipaux)	2 035	2 247

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement	Statut
Administration efficace des collectivités de parc, qui sont des modèles d'intendance environnementale.	• Recouvrement total des coûts des services municipaux (services d'égouts et collecte des ordures). • Réduction de l'impact des lotissements urbains sur l'environnement.	**Dans les délais** en ce qui concerne le recouvrement des coûts **Progrès raisonnables :** On a fait progresser le cadre de rapport; deux lotissements urbains ayant investi dans l'amélioration du traitement des eaux usées atteignent ou sont sur le point d'atteindre toutes les cibles.

Initiatives et réalisations

Recouvrement des coûts des services municipaux

Attente en matière de rendement
Recouvrement complet des coûts des services municipaux (égouts et collecte des ordures).

Parcs Canada s'est engagée à recouvrer la totalité des coûts de la fourniture des services d'aqueduc, d'égouts et de collecte des ordures dans les collectivités de cinq parcs (autres que Banff et Jasper), les autres coûts municipaux étant financés par Parcs Canada. Les dépenses d'exploitation et les dépenses en capital de Parcs Canada pour les lotissements urbains ont atteint 16 M$ (12 M$ en 2002-2003).

Les coûts de la fourniture des services d'aqueduc, d'égouts et de collecte des ordures se sont élevés à 1,8 M$ (en baisse par rapport aux 1,9 M$ enregistrés en 2002-2003). On a recouvré la totalité de ces coûts sous la forme de droits exigés pour les services d'aqueduc, d'égouts et de collecte des ordures (l'objectif du recouvrement total étant ainsi atteint). Un montant supplémentaire de 0,2 M$ (comparativement à 0,4 M$ en 2002-2003) a été recouvré pour la réfection des installations connexes (usines de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées).

Rendement en ce qui concerne l'environnement

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* stipule qu'un plan communautaire doit être conforme au principe de l'absence d'impacts nets sur l'environnement. Cadre d'absence d'impacts nets sur l'environnement détermine les impacts de chaque collectivité sur l'environnement, la façon de les évaluer et les mesures qui seront prises pour les atténuer ou les gérer. En 2003-2004, on a examiné ces cadres afin de déterminer les progrès réalisés quant à leur élaboration. On constate que ces progrès ont beaucoup varié d'une collectivité à l'autre. L'examen donne également à penser qu'il existe une base d'aspects écologiques et d'indicateurs connexes communs aux collectivités. On s'attend à ce qu'un cadre d'absence d'impacts nets sur l'environnement, qui comporte à la fois la surveillance et des mesures concrètes pour améliorer l'état écologique des lotissements urbains, soit en place pour chaque collectivité de parc d'ici mars 2005.

Attente en matière de rendement
Réduire au minimum l'incidence des lotissements urbains sur l'environnement.

En 2003-2004, l'Agence a entrepris des travaux sur une stratégie unique en vue de terminer tous les cadres restants, ainsi que de surveiller une série d'indicateurs environnementaux communs à toutes les collectivités et d'en rendre compte. Un des indicateurs communs a trait à la conformité aux normes sur la qualité des effluents d'eaux usées.

On prévoit que, les effluents d'eaux usées de tous les lotissements urbains respectent à tout le moins les normes proposées dans les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable et des eaux usées au Canada* (www.ec.gc.ca/infosge/approach_f.htm). Cela contribuera à la protection à long terme de l'intégrité écologique de l'environnement récepteur. Au moment présent, les collectivités de Banff, Field, Jasper, Lake Louise et Waterton ont établi des normes sur la qualité

des effluents d'eaux usées plus élevées que les lignes directrices fédérales. Les deux autres collectivités, Wasagaming et Waskesiu, sont en voie de mettre à jour leur plan directeur de parc et aborderont les lignes directrices et les cibles fédérales au cours du présent processus de planification.

La qualité des effluents d'eaux usées est mesurée par rapport aux cibles en ce qui concerne certains produits chimiques (phosphore et ammoniaque), la numération bactérienne (coliformes fécaux), les niveaux de solides dans les effluents et la teneur en oxygène pendant cinq jours. Les collectivités de Banff et de Lake Louise ont modernisé leurs usines de traitement des eaux usées au cours des dernières années. Les deux collectivités atteignent ou sont près d'atteindre toutes leurs cibles. La qualité des effluents à Banff et à Lake Louise en 2003-2004 est indiquée à la figure 33. Tous les lotissements urbains rendront compte de leur rendement par rapport aux normes établies et à d'autres indicateurs environnementaux éventuels dans les rapports ultérieurs.

Figure 33 : Qualité des effluents d'eaux usées pour les lotissements urbains de Banff et de Lake Louise

Paramètre	Cibles	Lake Louise	Banff
		moyenne annuelle	moyenne annuelle
	Parc national de Banff Modification apportée au plan directeur 2004	2003-2004	2003-2004
Teneur totale en phosphore (mg/l)	**< 0,15**	1,28	0,18
Coliformes fécaux (CFU/100ml)	**< 20** (extrémité du tuyau)	1	7,9
Solides, total en suspension (mg/l)	**<10**	2,55	< 2
Demande biochimique d'oxygène sur cinq jours (DBO_5) (mg/l)	**< 10** (été) **< 20** (hiver)	2,0 (été) 2,5 (hiver)	1,7 (été) 1,7 (hiver)
Ammoniaque (NH_3-N) (mg/l)	**< 1** (été) **< 5** (hiver)	0,2 (été) 0,15 (hiver)	0,26 (été) 0,31 (hiver)

Les améliorations apportées à l'usine de traitement des eaux usées de Field seront terminées au début de l'exercice 2004-2005. Les installations de traitement des eaux usées dans les autres collectivités (Waterton et Wasagaming) n'ont pas fait l'objet d'importantes améliorations au cours des cinq dernières années.

ROUTES DE TRANSIT

Description et dépenses

Cette gamme de services comprend l'exploitation, l'entretien et la réparation des routes provinciales et interprovinciales qui traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Voici les dépenses de cette gamme de services :

(En milliers de dollars)		2003-2004	2002-2003
Dépenses d'exploitation (non compris l'amortissement)	Salaires	10 777	10 774
	Autres	13 268	14 729
	Total	24 045	25 503
Dépenses en capital		10 166	4 594
Total global		**34 211**	**30 097**

Cette gamme de services a représenté 5 p. 100 des dépenses d'exploitation au cours des deux dernières années. Les dépenses en capital d'importance effectuées en 2003-2004 incluent 4,4 M$ pour le projet de la route 430 du parc national du Canada du Gros-Morne (bien évalué comme « passable » en 1999), 1,4 M$ pour la Transcanadienne, dans le parc national du Canada des Glaciers (bien évalué comme « faible » en 1999), et 1,2 M$ pour la Piste Cabot, (au Cap-Breton bien dont l'état a été évalué comme « faible » en 1999.)

Résultat prévu	Attentes en matière de rendement	Statut
Les routes sont sécuritaires et ouvertes à la circulation de transit, et leur incidence sur l'environnement est réduite au minimum.	• Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit.	**Mise en garde** : Les routes sont demeurées ouvertes. La dépendance relative à des fonds d'urgence pour la réfection et l'amélioration de l'état des biens reste très préoccupante.
	• Les incidents en matière de sécurité sont réduits au minimum.	**Données insuffisantes** pour rendre compte des incidents en matière de sécurité.
	• L'incidence des routes sur l'environnement est réduite au minimum.	Des **progrès raisonnables** ont été réalisés dans l'élaboration d'un cadre de rapport sur l'incidence des routes sur l'environnement.

Initiatives et réalisations

État des routes et accès

On trouve des tronçons de 21 routes numérotées dans 16 parcs nationaux du Canada et un lieu historique national du Canada, s'étendant sur une distance de 900 km. Deux de ces 21 routes, la Transcanadienne et la Yellowhead, qui font partie du réseau national, traversent six parcs nationaux. La valeur de remplacement de ces routes a été évaluée à 1 milliard de dollars, ce qui

représente environ 14 p. 100 de la valeur de remplacement de l'ensemble du portefeuille de biens de Parcs Canada.

Attente en matière de rendement
Routes ouvertes à la circulation de transit.

Parcs Canada s'est engagée à garder les routes ouvertes à la circulation de transit sauf en cas de conditions climatiques incontrôlables (p. ex. chutes de neige abondantes ou pluies excessives qui entraînent des éboulements). En 2003-2004, aucune route n'a été fermée en raison de problèmes attribuables à l'état des biens.

Bien que les routes et les ponts soient demeurés ouverts, les données mises à jour en 1999 indiquent que la majorité de ces biens sont dans un état passable (45 p. 100) ou faible (32 p. 100). Un état passable correspond à une détérioration mineure avec perte minime de stabilité ou à un rendement qui diminuera si des mesures de correction ne sont pas prises dans les trois à cinq ans à venir. Un état faible désigne une détérioration majeure du bien avec perte importante de stabilité ou de rendement et risque élevé de détérioration rapide ou de défaillance si des mesures de correction ne sont pas prises d'ici un an ou deux.

Routes sécuritaires

Attente en matière de rendement
Incidents en matière de sécurité réduits au minimum.

Parcs Canada procède à des inspections non officielles des routes et des ponts afin de signaler les problèmes immédiats de sécurité et, dans la mesure du possible, de les régler. (p. ex., nids de poule, glissières de sécurité endommagées). Au cours des dernières années, des allocations supplémentaires de 30 millions de dollars versées par le Conseil du Trésor ont permis de régler des problèmes urgents qui menaçaient la santé et la sécurité publiques ou de prendre des mesures lorsqu'un bien risquait de s'effondrer. La plupart des dépenses en capital d'importance signalées pour les routes de transit dans le présent rapport et ceux des années antérieures sont engagées pour des problèmes urgents de santé et de sécurité. En l'absence d'une source permanente de fonds de réfection, Parcs Canada continue à demander des fonds d'urgence au Conseil du Trésor afin de remédier à l'état de dégradation de ses routes, et aux risques à long terme pour la sécurité publique et les biens personnels qui y sont associés.

L'Agence recueille actuellement des données sur le débit et les accidents de circulation pour certaines de ses routes de transit. En 2004-2005, Parcs Canada examinera les données dont elle dispose et déterminera la façon dont elle en fera rapport à l'avenir.

Réduire au minimum l'incidence des routes sur l'environnement

Attente en matière de rendement
Réduire au minimum l'incidence des routes sur l'environnement.

En 2003-2004, on a entrepris de revoir les engagements des unités de gestion en matière d'entretien viable des routes, ainsi que les pratiques et indicateurs de rendement en matière de gestion durable des routes des autres autorités compétentes. Les résultats ont servi à la préparation d'une ébauche de cadre de rapport sur l'évaluation écologique des routes de transit.

Cette ébauche de cadre sera finalisée d'ici mars 2005, à la suite d'autres discussions à l'échelle des unités de gestion dans le cadre des discussions biorégionales prévues sur les programmes de surveillance de l'intégrité écologique des parcs.

Même si le cadre de rapport n'est pas finalisé, il comprend l'engagement d'assurer une gestion durable des routes qui soit conforme à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Cela inclut l'intégration dans les pratiques courantes de Parcs Canada de normes de conception et de construction des routes qui réduisent l'impact négatif des routes sur l'environnement. L'Agence préconise entre autres des pratiques durables comme exiger que les entrepreneurs respectent un plan d'action environnemental pendant l'exécution des travaux dans le parc; réduire l'utilisation de sel de voirie; limiter l'envasement pendant la construction; utiliser des matériaux qui réduisent l'entretien à long terme et les risques connexes pour l'environnement (p. ex., galvaniser les ponts au lieu de les peindre); et utiliser des espèces végétales indigènes dans l'aménagement paysager et la remise en état des zones de construction.

Parcs Canada a élaboré une ébauche de politique de gestion du sel qui stipule que les unités de gestion responsables des routes doivent employer le sel de façon responsable sur le plan de l'écologie, réduire les effets négatifs sur l'environnement associés à son entreposage, à sa manipulation et à son épandage, de même qu'évaluer l'impact du recours au sel de voirie. Parmi les effets négatifs de l'utilisation du sel, mentionnons l'infiltration de sel dans les rivières et les lacs, la croissance d'espèces végétales envahissantes non indigènes le long des routes et l'attirance des animaux sauvages pour le sel. Les gestionnaires doivent examiner la nécessité d'élaborer un plan local de gestion du sel comportant des buts et objectifs particuliers devant faire l'objet d'une évaluation et d'un rapport annuel. En 2003-2004, aucun nouveau plan de gestion du sel n'a été élaboré.

Un autre élément de préoccupation mentionné dans le cadre de rapport a trait à l'incidence des routes sur les espèces fauniques locales. Dans les parcs nationaux du Canada Banff et Yoho, on a axé les efforts sur la réduction de la mortalité faunique et la reconstitution des habitats divisés par la Transcanadienne. L'installation de clôtures le long de certains tronçons et la modification des passages d'animaux permettent de réduire la mortalité faunique. Entre avril 1998 et le 31 mars 2004, 22 wapitis, ours noirs et loups ont été tués dans les secteurs clôturés de la route (quatre de plus qu'en 2002-2003), par opposition à 81 dans les secteurs non clôturés (sept de plus qu'en 2002-2003). Cependant, l'installation de clôtures ne convient pas pour toutes les espèces. Les petits mammifères comme les coyotes creusent des trous ou se glissent facilement sous les clôtures à la recherche de nourriture sur les terre-pleins centraux; leur taux de mortalité est donc plus élevé dans les endroits clôturés que dans les endroits non clôturés (37 comparativement à 18, pour la période d'avril 1998 à mars 2004).

L'installation de clôtures, bien qu'utile pour réduire la mortalité de certaines espèces, contribue en outre à la fragmentation des habitats, comme le fait la route. Pour résoudre ce problème, Parcs Canada a construit des passages fauniques souterrains et aériens le long de certains tronçons de la Transcanadienne dans le parc national du Canada Banff. En 89 mois de surveillance (de novembre 1996 à mars 2004), on a compté 49 268 animaux sauvages de taille moyenne à grande qui les ont empruntés, soit 4 689 de plus qu'en 2002-2003. Chaque passage empêche des animaux de se faire tuer sur la route.

SECTION 3 : INITIATIVES ET POLITIQUES PANGOUVERNEMENTALES

La présente section rend compte des progrès réalisés par Parcs Canada relativement à des initiatives et à des politiques gouvernementales particulières, tel que cela est exigé par le Conseil du Trésor du Canada. Ces progrès concernent les aspects suivants :

1. Fonction moderne de contrôleur
2. Développement durable
3. Initiative d'amélioration des services
4. Rapports touchant l'Information sur la tarification externe
5. Rapports touchant l'Initiative horizontale sur les espèces en péril

Fonction moderne de contrôleur

À la suite d'une évaluation de la capacité effectuée en 2002, Parcs Canada a élaboré un plan d'action détaillé axé sur les principes de la Fonction moderne de contrôleur du Conseil du Trésor. Ce plan vise six secteurs d'intervention privilégiés, décrits ci-dessous :

Secteur d'intervention privilégié	Réalisations en 2003-2004
Planification d'activités viables	Élaboration d'un gabarit de ressources des unités de gestion pour orienter l'affectation des ressources. Plans d'activités viables du Bureau national et des unités de gestion terminés et présentés au Conseil exécutif.
Gestion des avoirs	Politique sur la gestion des biens approuvée par le Conseil exécutif.
Valeurs et principes	Élaboration d'un module de formation sur les valeurs et principes à l'intention des cadres supérieurs. Tenue d'un sondage auprès des employés. Projets pilotes et formation sur les modes alternatifs de résolution des conflits. Élaboration de normes de diligence raisonnable concernant le Code de déontologie à l'intention des cadres de Parcs Canada.
Information sur le rendement	Définition d'un cadre d'information sur le rendement et détermination des « attentes en matière de rendement » de l'Agence. Production et mise en œuvre de nouveaux codes financiers conformes à l'Architecture d'activités de programmes. Adoption d'une normalisation visant à permettre l'automatisation de l'information par les parcs et les lieux et la mise en conformité des revenus avec les dépenses.
Gestion des risques	Élaboration d'un document de réflexion sur l'intégration de la gestion des risques.
Responsabilisation	Clarification des rôles entre le bureau national et les centres de services. Simplification, réorientation et redéfinition des rôles des comités du Conseil exécutif. Établissement d'un régime officiel d'ententes sur le rendement des cadres à Parcs Canada.

À la suite de ces efforts, Parcs Canada a amélioré sa capacité d'établir un lien entre l'information financière et l'information non financière, d'améliorer certains aspects de ses cadres de contrôle des risques et favorisé une approche plus rigoureuse des valeurs et de l'éthique dans la fonction publique.

Initiative d'amélioration des services

Depuis longtemps, Parcs Canada offre des services de qualité aux Canadiennes et aux Canadiens et aux visiteurs internationaux. C'est pourquoi ceux-ci ont exprimé un niveau de satisfaction très élevé, comme en font foi les propres sondages de Parcs Canada et ceux menés par le gouvernement fédéral. Malgré ces cotes élevées, les restrictions budgétaires et le manque permanent de fonds à Parcs Canada signifient que le niveau et la qualité des services ainsi que les indices de satisfaction actuels risquent de diminuer à long terme.

Programmes et services visés par l'Initiative d'amélioration des services

Parcs Canada inclut dans l'initiative d'amélioration des services ceux livrés directement aux visiteurs sur place, de même que son site Web, le centre d'appels et le service de réservations des emplacements de camping.

Satisfaction des clients

Services directs offerts aux visiteurs	Les indices de satisfaction exprimés par les visiteurs relativement à plusieurs aspects de leur visite ont déjà été présentés dans le rapport (voir les figures 28 et 31). Des indices élevés de satisfaction des visiteurs sont caractéristiques des installations de Parcs Canada, conformément aux trois sondages *Les citoyens d'abord* (1998, 2000, 2002), selon lesquels la qualité du service dans les parcs nationaux figure en tête de liste ou tout près parmi les services gouvernementaux fédéraux.[30]
Site Web	Un sondage sur le site Web à l'échelle nationale auprès de 1 000 visiteurs mené en 2004 a permis de conclure que 65 % des répondants étaient satisfaits de leur visite sur le site Web de Parcs Canada. En complément à ce sondage, des essais auprès de groupes de consultation constitués de répondants choisis ont été effectués.
Centre d'appels	Un sondage téléphonique effectué à l'automne 2002 auprès de 400 appelants ayant utilisé le numéro 1-888 de Parcs Canada a permis de constater que le pourcentage de clients satisfaits était supérieur à l'objectif de 50 % pour les clients très satisfaits et de 85 % pour les clients satisfaits dans tous les aspects des services offerts par le centre d'appels.
Service de réservations des emplacements de camping	Le service de réservations des emplacements de camping de Parcs Canada est une initiative Gouvernement en direct grâce à laquelle les campeurs peuvent faire une réservation en visitant le service Internet 24 heures par jour ou en appelant sans frais un centre d'appels ouvert 12 heures par jour. Le service est mis à l'essai en 2004 dans huit endroits, sa mise en oeuvre intégrale étant prévue pour 2005. La satisfaction à l'égard du service n'a pas encore été évaluée.

Normes de rendement et de service

Services directs aux visiteurs	Parcs Canada s'attend à ce que 85 % des utilisateurs dans chaque endroit où le sondage a été effectué soient satisfaits ou très satisfaits et 50 % très satisfaits à l'égard des services aux visiteurs et de la mise en valeur du patrimoine.
Centre d'appels	Parcs Canada s'attend à ce que 85 % des utilisateurs du centre d'appels soient au moins satisfaits et que 50 % soient très satisfaits. Par ailleurs, l'Agence a établi des normes en ce qui concerne la rapidité (p. ex., 85 % de tous les appels reçus par un agent d'information obtiendront une réponse au plus tard après trois sonneries), l'accessibilité (p. ex., 95 % des tentatives pour joindre le service seront fructueuses), la disponibilité et l'exactitude des renseignements fournis (p. ex., établies par la surveillance des appels).

Site Web	On n'a pas encore établi d'objectifs de rendement.
Service de réservations des emplacements de camping	Parcs Canada a établi un certain nombre de normes opérationnelles pour le système de réservations, y compris la durée moyenne de réponse aux appels (quatre minutes), le temps d'attente en ligne (pas plus de 5 % d'appelants mis en attente pendant plus de cinq minutes), la durée d'immobilisation du système informatique (pas plus de 60 minutes par mois civil pendant lesquelles on ne peut effectuer de réservations) et la qualité des réservations (pas plus de deux erreurs par tranche de 1 000 réservations pour chaque mois civil, pas de double réservation à n'importe quelle installation durant un mois civil).

Principales réalisations en matière d'amélioration du service suivant une approche axée sur le citoyen

Garantie offerte par Parcs Canada	Parcs Canada garantit des services de grande valeur et de qualité et habilite le personnel de première ligne à régler immédiatement les plaintes des clients sans processus inutile, y compris le remboursement des droits d'utilisation versés par l'utilisateur. La garantie a été adoptée en 1998 et sert à l'Agence d'outil principal pour améliorer la satisfaction des clients et leur perception de la valeur des services auxquels les droits d'utilisation s'appliquent. Elle concerne les services offerts sur place aux visiteurs dans tous les endroits administrés par Parcs Canada.
Formation en services de qualité aux visiteurs	Parcs Canada a élaboré un cours de formation en services de qualité aux visiteurs sous la forme d'un progiciel souple et intégré d'une journée destiné au personnel des services aux visiteurs et aux autres employés qui appuient les services aux visiteurs sur le terrain. En septembre 2003, environ 1 570 employés de tout le Canada avaient complété ce cours de formation avec succès.
Réinvestis-sement des revenus dans les services aux visiteurs	Afin de réduire l'incidence de l'insuffisance du budget annuel alloué à la réfection et des fermetures ou des niveaux de service réduit qui risquent d'en découler, Parcs Canada a mis en œuvre une Stratégie nationale des prix pluriannuelle par laquelle les revenus provenant des hausses de tarifs seront réinvestis dans les installations destinées aux visiteurs.

Développement durable

En février 2004, Parcs Canada diffusait sa deuxième *Stratégie sur le développement durable* (SDD) (www.pc.gc.ca), qui mettait à jour et développait la Stratégie publiée en février 2001. Un examen de tous les buts et objectifs de rendement de l'Agence a été effectué après la publication de la SDD 2004–à 2007, qui a donné lieu à des modifications de certains objectifs stratégiques et attentes en matière de rendement dans la stratégie afin de répondre aux engagements énoncés dans le *Plan d'entreprise 2005–2009* de l'Agence. Ces nouveaux buts et objectifs servent de fondement au présent rapport.

Objectifs stratégiques de Parcs Canada en matière de développement durable pour 2004-2007

Objectif stratégique	Progrès
Achever en grande partie les réseaux des parcs nationaux du Canada et étendre sensiblement le réseau des aires marines nationales de conservation en mettant en valeur toutes les régions naturelles terrestres et marines du Canada, telles qu'elles sont désignées dans les plans des réseaux de Parcs Canada, ainsi qu'améliorer le réseau des lieux historiques nationaux du Canada, qui commémorent l'histoire du Canada.	Les engagements modifiés relativement à la création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation sont indiqués au début de la section du présent rapport portant sur la création d'aires patrimoniales nationales. Les progrès réalisés dans la création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation et dans la désignation de personnes, de lieux et d'événements présentant une importance nationale sont indiqués aux pages 22 à 43.
Assurer un meilleur fonctionnement des écosystèmes grâce à la protection de l'intégrité écologique des parcs nationaux et à la durabilité des lieux historiques nationaux du Canada de façon que les ressources d'importance nationale ne soient pas menacées, que les messages d'importance nationale soient communiqués et que les autres valeurs patrimoniales soient respectées; gérer les ressources culturelles dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada selon les principes de valeur, de bien public, de compréhension, de respect et d'intégrité.	Les engagements modifiés sont indiqués au début de la section du présent rapport qui traite de la protection. Les progrès réalisés relativement à ces engagements sont indiqués aux pages 44 à 64.
Accroître la sensibilisation et favoriser la compréhension, l'appréciation et le sentiment d'appartenance en ce qui concerne les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, et renforcer l'attachement à leur égard.	Les engagements modifiés sont indiqués dans la section du présent rapport qui traite de la mise en valeur du patrimoine. Les progrès réalisés relativement à ces engagements sont indiqués aux pages 65 à 69.
Offrir aux visiteurs des services qui leur permettront d'apprécier les lieux patrimoniaux et d'en bénéficier.	Les engagements modifiés sont indiqués dans la section du présent rapport qui traite des services aux visiteurs. Les progrès réalisés relativement à ces engagements sont présentés aux pages 70 à 74.
Gérer et administrer les collectivités des parcs avec efficacité et efficience pour en faire des modèles de durabilité.	Les engagements modifiés sont indiqués dans la section du présent rapport qui traite des lotissements urbains. Les progrès réalisés relativement à ces engagements sont présentés aux pages 75 à 77.
Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui réduisent au minimum les incidences écologiques.	Les engagements modifiés sont indiqués dans la section du présent rapport qui traite des routes aux pages 78 à 80.
Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion, en mettant l'accent plus particulièrement sur un processus décisionnel efficace et une gestion axée sur les résultats.	Les engagements particuliers relatifs à la réduction des gaz à effet de serre et à la gestion des BPC, des réservoirs de stockage et des hydrocarbures halogénés sont présentés dans la section du rapport qui traite de la protection, aux pages 52 à 54.

Rapports touchant l'Information sur la tarification externe

A. Droits et revenus (en milliers de dollars)

Nom de l'activité générant des droits	Type de droits	Pouvoir d'établissement des droits	Date de la dernière modification	2003-2004					Planification des exercices futurs		
				Prévision RPP	Revenu réel	Coût total estimatif	Normes de rendement	Résultats liés au rendement	Exercice	Revenu prévu	Coût total estimatif
Droits d'entrée	Service	*Loi sur l'Agence Parcs Canada*	Augmentés en 2003	31 000 $	37 750 $	Tous les droits imposés par Parcs Canada font partie d'un plan de réglementation détaillé et intégré pour gérer et maintenir les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux afin qu'ils soient utilisés et appréciés par les Canadiens et Canadiennes. Le coût annuel approximatif des services et des droits et privilèges connexes est de 279 M$.	Parcs Canada a mis en œuvre une garantie de satisfaction. Cette mesure dépasse l'objectif de la reddition de comptes en matière de rendement précisée dans la Politique sur les frais d'utilisation externe en garantissant le remboursement immédiat des droits d'utilisation aux visiteurs insatisfaits.	Voir la section sur les services aux visiteurs qui traite des objectifs et du rendement relatifs à la satisfaction des visiteurs. Les services offerts par Parcs Canada ont été classés au premier ou au deuxième rang des services fournis par tous les ministères et agences fédéraux dans les rapports *Les citoyens d'abord* de 1998, 2000 et 2002.	2004-2005	84 000 $	280 000 $
Droits pour les activités récréatives	Service	*Loi sur l'Agence Parcs Canada*	Augmentés en 2003	26 000 $	20 719 $				2005-2006	87 000 $	280 000 $
Loyers tirés de terres, d'immeubles et de concessions	Droits et privilèges	*Loi sur l'Agence Parcs Canada*	Augmentés en 2003/2004, exercice d'expiration des loyers et des permis et de révision des loyers.	12 000 $	16 893 $				2006-2007	95 000 $	280 000 $
Frais d'aqueduc, d'égout et de collecte des ordures	Service	*Loi sur les parcs nationaux du Canada*	Frais d'aqueduc et d'égout augmentés en 2001. Frais de collecte des ordures augmentés en 1996.	2 200 $	2 035 $						
Autres revenus	Autres biens et services	*Loi sur l'Agence Parcs Canada*	Coût des permis d'exploitation d'un commerce augmentés en 1994. Autres hausses de coûts en 2003.	2 958 $	4 341 $						
Total				74 158 $	81 738 $*						

* À l'exclusion de 1 154 $ en recettes comptables.

B. Augmentations des droits - Justification et résultats des consultations
Bon nombre d'installations destinées aux visiteurs dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada ont été construites entre les années 50 et les années 70 et approchent maintenant de la fin de leur cycle de vie normal. L'entretien régulier ne suffit plus à assurer leur sécurité et leur maintien en bon état. En outre, les fonds nécessaires à leur réfection ou à leur remplacement sont insuffisants.

Les visiteurs, les voyagistes et les entreprises qui exercent des activités dans les parcs et les lieux historiques nationaux bénéficient tous directement de leur expérience dans ces endroits. Toutefois, les droits qu'ils paient actuellement ne couvrent que 25 p. 100 des coûts liés à la prestation des services et au maintien des installations.

Afin de réduire l'incidence du manque de fonds disponibles annuellement pour la réfection et celle des fermetures ou baisses éventuelles des niveaux de service qui risquent d'en découler, Parcs Canada a augmenté les droits perçus pour 2003, les nouveaux revenus ainsi obtenus étant affectés au réinvestissement dans les installations destinées aux visiteurs. Cette stratégie est fondée sur le principe de la Politique sur les frais d'utilisation externe du gouvernement du Canada voulant que les particuliers et les organisations qui bénéficient directement des programmes et des services fournis contribuent aux coûts connexes. Elle reflète également le désir de l'Agence de mettre en œuvre des prix uniformes dans l'ensemble du pays, de sorte que les visiteurs qui se rendent dans les parcs et les lieux historiques nationaux paient les mêmes droits pour le même service, où qu'il soit fourni. L'objectif premier de l'Agence est de continuer à offrir des expériences et des services patrimoniaux de grande qualité aux Canadiennes et aux Canadiens en affectant ses nouveaux revenus à l'entretien des installations et au maintien des niveaux de service.

Des consultations nationales ont été menées par Parcs Canada entre janvier et mars 2003. Les parcs provinciaux et territoriaux ainsi que les organisations touristiques, les chambres de commerce, les exploitants d'entreprise, les représentants élus, les groupes d'utilisateurs et d'intervenants et les voyagistes ont été consultés par cartes-réponses, lettres, bulletins, ainsi qu'à l'occasion de rencontres et de salons professionnels du voyage, de même que de diverses autres façons.

La nécessité de réinvestir dans les services et les installations pour les visiteurs et la pertinence d'augmenter les droits d'utilisation à cette fin ont été largement approuvées. Dans certains cas, les collectivités vivant à proximité des parcs et des lieux qui font face à des difficultés économiques ont demandé une réduction des droits proposés et d'autres incitatifs de prix pour les visiteurs assidus.

La plupart des personnes consultées ont également demandé que Parcs Canada procède plus régulièrement à de petites augmentations de prix plutôt que de poursuivre sa pratique actuelle de les augmenter fortement de façon ponctuelle.

Les organismes qui oeuvrent dans les domaines des voyages et du tourisme ont demandé que la période de mise en place progressive soit allongée en raison du repli continu de ce secteur. De

plus, l'importance, pour les exploitants d'entreprise, d'être informés à l'avance des augmentations de prix a été confirmée.

Parcs Canada se propose de répondre aux préoccupations soulevées durant les consultations :

Les droits prélevés pour les visites de groupe seront instaurés progressivement sur deux ans à compter de 2004. Les prix proposés par l'Agence n'entreront pleinement en vigueur qu'en 2005. Parcs Canada respectera son engagement d'informer les intéressés 18 mois à l'avance et les prix relatifs à 2004 n'entreront en vigueur que le 1er octobre de cette année.

Des cartes à prix spécial pour les visiteurs venant tôt en saison et des cartes d'entrées nationales sont offertes aux visiteurs assidus, et les familles, les groupes, les aînés et les jeunes continuent à bénéficier de prix réduits. La réduction des niveaux de service durant les saisons intermédiaires donne également lieu à une réduction de prix. La stratégie proposée pour les futures augmentations consiste à les introduire progressivement sur plusieurs années.

L'approche de la résolution des conflits utilisée par Parcs Canada se fonde sur la garantie de satisfaction offerte par l'Agence. Les visiteurs qui ne sont pas satisfaits de la qualité du service reçu ou qui estiment ne pas avoir obtenu la juste contrepartie des droits payés recevront un remboursement.

C. Renseignements divers
Les droits en vigueur à Parcs Canada sont publiés dans la *Gazette du Canada* (http://canadagazette.gc.ca/partI/2003/20030823/pdf/g1-13734.pdf#Page=54) et sur le site Web de Parcs Canada (www.pc.gc.ca/agen/tarifs-fees/index_f.asp).

Une initiative horizontale : Les espèces en péril

Gabarit d'initiative horizontale

1. Nom de l'initiative horizontale : Mise en oeuvre de la Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada

2. Nom du ministère directeur/des ministères directeurs : Environnement Canada

3. Date de début de l'initiative horizontale : 2000

4. Date d'échéance de l'initiative horizontale : permanente (fonds accordés jusqu'en 2007-2008)

5. Total des affectations fédérales : 438 000 000 $

6. Description de l'initiative horizontale : cette initiative horizontale appuie l'élaboration et la mise en oeuvre de la Stratégie nationale de protection des espèces en péril et de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), qui est entrée en vigueur en juin 2004. Les ministères et l'agence responsables de la protection des espèces en péril sur le territoire fédéral sont Environnement Canada (EC), Pêches et Océans Canada (MPO) et l'Agence Parcs Canada (APC). Les trois entités ont reçu des fonds du Conseil du Trésor en 2000 pour l'« application de la stratégie nationale de protection des espèces en péril et de leur habitat essentiel » et en 2003 pour la « mise en oeuvre de la *Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada* ».

7. Résultats communs : Mise en oeuvre de la LEP, protection des espèces en péril, protection de la biodiversité.

8. Structure de gouvernance : Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP) - ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la faune; sous-ministres canadiens de la faune; Comité des directeurs canadiens de la faune (CDCF) – directeurs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la faune; Comité des SMA (EC, MPO, APC); Comité des directeurs généraux des opérations (EC, MPO, APC et autres).

9. Partenaires fédéraux de chaque programme	10. Noms des programmes	11. Total des affectations	12. Dépenses prévues en 2003–2004	13. Dépenses réelles en 2003–2004	14. Résultats prévus en 2003–2004	15. Résultats atteints en 2003–2004
1. Environnement Canada	a) Programme des espèces en péril d'Environnement Canada	283 844 000 $	38 400 000 $	31 646 000 $	Promulgation de la LEP (approche progressive); préparation de la mise en oeuvre intégrale de la LEP (interdictions et exécution); application générale de la loi; élaboration des politiques (habitat essentiel, résidence, permis, etc.); gestion du processus d'inscription; rédaction des énoncés de réaction; stratégies de rétablissement en cours d'élaboration.	Promulgation de la LEP (approche progressive); préparation de la mise en oeuvre intégrale de la LEP (interdictions et exécution); application générale de la loi; élaboration des politiques (habitat essentiel, résidence, permis, etc.); gestion du processus d'inscription; rédaction des énoncés de réaction; stratégies de rétablissement en cours d'élaboration.
2. Pêches et Océans Canada	b) Programme des espèces en péril de Pêches et Océans Canada	103 219 000 $	14 300 000 $	12 526 000 $		
3. Agence Parcs Canada	c) Programme des espèces en péril de Parcs Canada	50 937 000 $	5 300 000 $	4 739 600 $		

<table>
<tr><td colspan="3">16. Commentaires sur les écarts : Compte tenu de la date du budget fédéral 2003 et de la présentation au CT, EC, le MPO et l'APC n'ont pas prévu de fonds supplémentaires en 2003-2004 et n'ont pas reçu ces fonds (13 M$) avant décembre 2003. En raison des restrictions de liquidités et de l'incertitude entourant le financement, EC, le MPO et PC ont ralenti la mise en oeuvre de la LEP et des activités liées au programme des espèces en péril en 2003-2004. Les résultats prévus ont donc été classés par ordre de priorité selon les fonds initiaux reçus pour la période 2000-2005.

Bien que les dossiers financiers indiquent que tous les fonds du présent exercice financier n'ont pas été utilisés, les trois ministères ont réaffecté des ressources des budgets de services votés pour la mise en œuvre de la LEP. En ajoutant ces montants, le total se rapproche du niveau planifié de dépenses.</td></tr>
<tr><td colspan="3">17. Résultats atteints par les partenaires non fédéraux :
• Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a évalué 63 espèces lors de ses réunions de mai et de novembre 2003.
• Grâce au Programme d'intendance de l'habitat, le gouvernement fédéral a entrepris des activités d'intendance avec 134 partenaires, est allé chercher près de 23 M$ auprès de ceux-ci et a assuré la protection de plus de 50 000 hectares d'habitat d'espèces en péril.</td></tr>
<tr><td>18. Personne-ressource :
Yanick Périgny
Environnement Canada</td><td>19. Approbation :
Jean-François LaRue
Environnement Canada</td><td>20. Date de l'approbation :</td></tr>
</table>

SECTION 4 : ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2003-2004 FONDÉS SUR LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Les états financiers ci-joints de l'Agence Parcs Canada sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par les membres du Conseil exécutif de l'Agence suivant la recommandation du comité de vérification et d'évaluation.

Ils ont été établis par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent, lorsqu'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. Lorsqu'il y avait différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées dans les circonstances. La direction a préparé l'information financière qui figure dans le présent rapport annuel et a veillé à ce qu'elle concorde avec celle qui figure dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des registres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion ainsi que des systèmes d'information conçus pour garantir dans une mesure raisonnable que les biens de l'Agence sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de l'Agence, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et aux politiques internes de l'Agence. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer l'efficacité des contrôles et des pratiques de gestion.

Le vérificateur externe de l'Agence, soit la vérificatrice générale du Canada, a vérifié les états financiers et en a fait rapport au directeur général de l'Agence et au ministre de l'Environnement.

Le directeur général

Alan Latourelle

Le dirigeant principal administratif

Mike Fay

Le 3 septembre 2004

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au directeur général de l'Agence Parcs Canada et
au ministre de l'Environnement

J'ai vérifié le bilan de l'Agence Parcs Canada au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 3 septembre 2004

AGENCE PARCS CANADA

Bilan au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2004	2003
Actif		
À court terme :		
Droits en argent (note 3)		
Compte des activités générales	54 159	57 593
Comptes à fins déterminées	633	487
	54 792	58 080
Débiteurs	4 041	4 952
Stock de fournitures renouvelables (note 4)	5 761	4 912
	64 594	67 944
Immobilisations (note 5)	1 448 927	1 458 509
Collections et sites archéologiques (note 6)	1	1
	1 513 522	1 526 454
Passif		
À court terme :		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	7 406	12 898
Autres	55 105	54 100
	62 511	66 998
Produits reportés (note 7)	8 978	6 779
	71 489	73 777
Avantages sociaux futurs (note 8)	41 812	39 856
Provision pour nettoyage environnemental (note 9)	22 320	21 809
	135 621	135 442
Avoir du Canada	1 377 901	1 391 012
	1 513 522	1 526 454

Éventualités et engagements (notes 9 et 14).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le directeur général

Alan Latourelle

Le dirigeant principal administratif

Mike Fay

AGENCE PARCS CANADA

État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2004	2003
Charges (note 10)		
Intendance des endroits du patrimoine national		
Création de lieux du patrimoine national	16 665	14 137
Protection des ressources patrimoniales	164 335	130 244
Mise en valeur du patrimoine	56 814	51 691
	237 814	196 072
Utilisation et appréciation par les Canadiens		
Services aux visiteurs	150 450	154 566
Périmètres urbains	7 915	7 998
Routes de transit	24 044	25 503
	182 409	188 067
Services ministériels		
Gestion de Parcs Canada	49 659	46 623
Gestion des ressources humaines	14 924	12 842
	64 583	59 465
Amortissement des immobilisations	79 899	77 818
Perte nette sur aliénation d'immobilisations	-	10 083
Total des charges	564 705	531 505
Produits (note 11)	83 085	78 030
Frais d'exploitation nets (note 12)	481 620	453 475

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE PARCS CANADA

État de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	1 391 012	1 440 270
Frais d'exploitation nets	(481 620)	(453 475)
Services fournis gratuitement par des ministères (note 13)	43 630	39 703
Encaisse nette fournie par le gouvernement	428 167	379 846
Variation – Droits en argent	(3 288)	(15 332)
Solde à la fin de l'exercice	1 377 901	1 391 012

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE PARCS CANADA

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2004	2003
Activités d'exploitation :		
Frais d'exploitation nets	481 620	453 475
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	(79 899)	(77 818)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations	1 348	(10 083)
Services fournis gratuitement par des ministères	(43 630)	(39 703)
Variation nette des postes hors caisse du fonds de roulement	2 225	12 524
Augmentation des avantages sociaux futurs	(1 956)	(4 578)
Augmentation de la provision pour nettoyage environnemental	(511)	(725)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	359 197	333 092
Activités d'investissement		
Acquisitions et améliorations d'immobilisations	71 622	47 485
Produit de l'aliénation d'immobilisations	(2 652)	(731)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	68 970	46 754
Encaisse nette fournie par le gouvernement	428 167	379 846

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE PARCS CANADA

Notes aux états financiers du 31 mars 2004

(Tableaux en milliers de dollars)

1. **Pouvoirs et objectifs**

L'Agence Parcs Canada a été créée en décembre 1998 en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* à titre d'établissement public. Elle exerce ses activités au nom de Sa Majesté du Canada. L'Agence Parcs Canada est une entité distincte qui figure à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend des comptes au ministre de l'Environnement. L'Agence n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le mandat de l'Agence consiste à protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel et en favoriser chez le public la connaissance, pour les générations présentes et à venir. Pour réaliser son mandat, l'Agence exécute le programme prévu dans ses lois et pouvoirs.

Les pouvoirs relatifs aux programmes dont Parcs Canada est responsable découlent de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, de la *Loi sur les parcs nationaux*, de la *Loi sur les monuments et lieux historiques*, de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, de la *Loi sur le ministère des Transports* et de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*.

2. **Conventions comptables importantes**

Les états financiers de l'Agence sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

a) **Crédits parlementaires :**

L'Agence est financée en majeure partie par le gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires. Les crédits consentis à l'Agence ne correspondent pas à la présentation établie selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les éléments comptabilisés dans l'état de l'avoir du Canada ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux fournis par les crédits parlementaires. La note 12 présente de l'information au sujet de la source et de l'utilisation des crédits et établit un rapprochement général entre les frais d'exploitation nets et les crédits utilisés.

b) **Produits reportés :**

Les produits reportés comprennent ceux qui sont reçus avant que les services ne soient rendus ainsi que les fonds reçus de tiers à des fins déterminées. Les produits reportés sont constatés à titre de produits d'exploitation lorsque les services sont rendus.

c) **Stock de fournitures renouvelables :**
Les fournitures renouvelables sont comptabilisées au coût moyen.

d) **Immobilisations :**
Les immobilisations, sauf les terrains, qui ont été transférées à l'Agence le 1er avril 1999 sont comptabilisées à leur coût historique estimatif, moins l'amortissement cumulé. Le coût historique estimatif des immobilisations a été établi en ajustant le coût de remplacement actuel à celui de l'année d'acquisition ou de construction au moyen de facteurs fondés sur les changements des indices des prix au fil du temps. Cette approche tient également compte de l'état général des immobilisations et du coût des améliorations et des réparations importantes depuis l'acquisition ou la construction de l'immobilisation.

Les immobilisations, sauf les terrains, acquises après le 1er avril 1999 sont comptabilisées au prix coûtant. Les immobilisations, sauf les terrains, acquises contre une somme nominale ou par voie de don, sont comptabilisées à leur valeur marchande au moment de l'acquisition et un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada. Les améliorations qui prolongent la vie utile ou le potentiel de service sont comptabilisées au prix coûtant.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur la durée d'utilisation prévue des biens, comme suit :

Catégorie de biens	**Vie utile**
Édifices	25-50 ans
Fortifications	50-100 ans
Améliorations locatives	2-10 ans
Terrains aménagés	10-40 ans
Routes	40 ans
Ponts	25-50 ans
Canaux et installations maritimes	25-80 ans
Services publics	20-40 ans
Véhicules et matériel	3-15 ans
Expositions	5-10 ans

Les terrains acquis sont comptabilisés au coût historique. Les terres publiques acquises dans le cadre de la Confédération ou de l'entrée ultérieure d'une province ou d'un territoire sont comptabilisées à une valeur symbolique. Les terrains acquis par voie de don sont comptabilisés à la leur juste valeur marchande estimative à la date de l'acquisition et un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada.

e) **Collections et sites archéologiques** :
Les collections et les sites archéologiques sont comptabilisés à une valeur nominale.

f) Avantages sociaux futurs :

(i) Indemnités de cessation d'emploi :

L'Agence constate son obligation relativement au régime des indemnités de cessation d'emploi et des coûts reliés, en fonction des droits acquis par les employés. Le passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est calculé selon les données provenant des résultats de l'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement dans son ensemble en matière d'indemnités de cessation d'emploi. Les indemnités payables à la cessation de l'emploi représentent des obligations de l'Agence qui sont habituellement financées par les crédits parlementaires d'exercices suivants.

(ii) Régime de retraite :

Les employés de l'Agence cotisent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Le coût du régime est payé par les employés et par l'Agence. Les cotisations au régime sont enregistrées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. L'Agence n'est pas tenue en vertu de la loi actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

g) Services fournis gratuitement par des ministères :

Les services fournis gratuitement par des ministères sont comptabilisés par l'Agence à titre de frais d'exploitation à leur juste valeur estimative. Un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada.

h) Provision pour nettoyage environnemental :

L'Agence comptabilise une provision pour nettoyage environnemental lorsqu'elle est tenue ou le sera vraisemblablement d'engager des coûts liés à la décontamination et à l'enlèvement de matières contaminées provenant de sites pollués et lorsque les coûts peuvent être raisonnablement estimés suite à une évaluation environnementale détaillée.

i) Incertitude relative à la mesure :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges déclarés pendant l'exercice visé. Le passif relié aux employés, la durée de vie utile estimative des immobilisations, le passif relié à l'environnement et les éventualités sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

3. Droits en argent

L'Agence exerce ses activités à même les fonds du Trésor qui est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds de l'Agence sont déposées dans le Trésor et tous les débours faits par l'Agence proviennent du Trésor.

Les droits en argent comprennent ce qui suit :

a) Compte des activités générales :

Le droit en argent pour les activités générales représente le montant d'argent que l'Agence peut retirer du Trésor du gouvernement, sans autres crédits. Au 31 mars 2004, le compte des activités générales a un solde de 54,2 millions de dollars (57,6 millions en 2003).

b) Comptes à fins déterminées :

Le droit en argent pour comptes à fins déterminées représente l'argent reçu d'organisations externes qui doit être utilisé aux fins prévues. Au 31 mars 2004, l'Agence a un solde de 0,6 million de dollars (0,5 million en 2003) pour les comptes à fins déterminées.

4. Stock de fournitures renouvelables

Le stock de fournitures renouvelables au 31 mars est le suivant :

	2004	**2003**
Terre, sable, gravier et autres matériaux bruts	1 242	624
Matériel, approvisionnements et fournitures	876	691
Matériaux et fournitures de construction	790	712
Diverses autres fournitures	586	639
Combustible et autres produits pétroliers	550	512
Produits ouvrés en bois et en métal	539	530
Livres, publications et cartes	535	551
Matériel de sécurité	339	318
Uniformes et vêtements protecteurs	304	335
	5 761	4 912

5. Immobilisations

	Coût historique de fermeture au 31 mars 2003	Acquisitions nettes[1] de l'exercice terminé le 31 mars 2004	Coût historique de fermeture au 31 mars 2004	Amortissement cumulé au 31 mars 2004	Valeur comptable nette au 31 mars 2004	Valeur comptable nette au 31 mars 2003
Édifices, fortifications et améliorations locatives	695 045	18 641	713 686	412 240	301 446	299 990
Terrains aménagés	557 319	7 440	564 759	425 454	139 305	154 204
Routes	917 524	9 000	926 524	546 414	380 110	387 752
Ponts	142 437	1 042	143 479	73 672	69 807	71 425
Canaux et installations maritimes	510 566	9 800	520 366	242 092	278 274	275 973
Services publics	144 877	9 693	154 570	81 008	73 562	67 337
Véhicules et matériel	118968	4 385	123 353	89 091	34 262	33 003
Expositions	94 373	7 833	102 206	75 371	26 835	23 907
	3 181 109	67 834	3 248 943	1 945 342	1 303 601	1 313 591
Terrains (note 2d)						
- Terrains acquis	125 025	408	125 433	-	125 433	125 025
- Terres publiques	1	-	1	-	1	1
- Terrains reçus par voie de don	19 892	-	19 892	-	19 892	19 892
	144 918	408	145 326	-	145 326	144 918
Total - Immobilisations	3 326 027	68 242	3 394 269	1 945 342	1 448 927	1 458 509

[1] Inclut toutes les acquisitions, aliénations et radiations de l'exercice.

L'Agence est propriétaire de plus de 27 millions d'hectares de terre, dont la majeure partie se trouvent dans les 41 parcs nationaux et réserves de parc national qui représentent 27 des 39 régions naturelles du Canada. Au cours de l'exercice, l'Agence a dépensé 0,9 million de dollars (0,3 million en 2003) pour l'acquisition de terrains. Le coût total des immobilis-ations inclut 79,9 millions de dollars (66,3 millions en 2003) de travaux en cours.

6. Collections et sites archéologiques

La gestion des collections et des sites archéologiques est au cœur du mandat de l'Agence qui consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine culturel du Canada. Même s'ils ne sont pas capitalisés au même titre que d'autres biens culturels comme les édifices ou les fortifications, ces trésors ont une valeur culturelle inestimable.

a) Collections :

L'Agence gère des collections d'objets archéologiques et historiques.

La collection d'objets archéologiques comprend des spécimens et documents qui constituent un échantillon représentatif des habitations et des activités de l'être humain. Ces collections renferment un éventail d'artefacts qui témoignent de l'activité tant domestique qu'industrielle et vont des outils et de l'équipement de navire aux échantillons de sol et échantillons botaniques.

La collection d'objets historiques s'étend du X^{e} siècle à aujourd'hui. Il s'agit d'objets ethnographiques, civils et militaires et d'articles témoignant du commerce des fourrures, de meubles et d'objets mobiliers, d'outils et de documents.

En outre, l'Agence gère une collection de reproductions comprenant des costumes d'époque, des outils et des meubles fabriqués à partir d'originaux ou de données historiques.

b) Sites archéologiques :
Un site archéologique englobe les vestiges en surface, souterrains ou submergés d'une activité humaine. Les archéologues définissent un site en précisant les différentes activités qui se sont déroulées dans un secteur. Des milliers de sites archéologiques ont été délimités dans les 149 lieux historiques nationaux, les 41 parcs nationaux et les 2 aires marines de conservation du Canada. Ces sites comprennent des villages autochtones, des camps de chasse, des aires d'observation et des lieux de transformation des animaux, des postes de traite des fourrures établis par des Européens, des postes militaires, des champs de bataille, des épaves, des homesteads, des endroits associés aux transports ainsi que des industries.

7. Produits reportés
Les produits reportés, qui s'élèvent à 9,0 millions de dollars (6,8 millions en 2003), comprennent un montant de 8,4 millions de dollars (6,3 millions en 2003) représentant le solde, à la fin de l'exercice, pour les droits d'entrée, les droits récréatifs et les droits de location et de concession prélevés à l'avance.

La somme de 0,6 million de dollars (0,5 million en 2003) qui reste dans les produits reportés représente l'argent reçu d'organisations externes qui doit être utilisé aux fins prévues.

8. Avantages sociaux futurs

a) Indemnités de cessation d'emploi :
L'Agence utilise le ratio actuariel établi à l'échelle gouvernementale afin de calculer le passif pour les indemnités de cessation d'emploi. Le passif pour les indemnités de cessation d'emploi, y compris la portion à court terme, est établi à 44,6 millions de dollars (41,4 millions en 2003). Le montant constaté à titre de salaires et avantages sociaux pour l'exercice est de 4,9 millions de dollars (6,8 millions en 2003).

b) Régime de retraite :
Les cotisations de l'Agence au Régime de pensions de retraite de la fonction publique de 29,5 millions de dollars (26,3 millions en 2003) et celles des employés de 12,3 millions de dollars (11,0 millions en 2003) sont constatées à titre de charges de salaires et avantages sociaux au cours de l'exercice où elles sont engagées et représentent la contribution totale au régime de retraite.

9. Éventualités

a) Réclamations :
Dans le cours normal de ses activités, l'Agence a fait l'objet de réclamations s'élevant à environ 29,6 millions de dollars, excluant les intérêts, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de l'Agence est défendable dans tous les cas. Ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel la responsabilité probable sera établie et les coûts pourront être estimés de façon raisonnable.

b) Provision pour nettoyage environnemental :
L'Agence possède 327 sites qui sont connus ou soupçonnés de contamination. D'après les informations disponibles et les études détaillées faites à ce jour sur 267 de ces sites, l'Agence a établi la provision à 22,3 millions de dollars (21,8 millions en 2003) et l'éventualité pour nettoyage environnemental à 135,0 millions de dollars (119,5 millions en 2003).

L'Agence a comptabilisé une provision pour le nettoyage environnemental en prévision des cas où elle devra sans doute procéder à la décontamination et au nettoyage de sites contaminés. La provision est déterminée en fonction des recommandations venant des rapports d'ingénieurs et sur l'expérience locale. Le coût des activités futures est estimé en dollars courants. L'obligation finale peut être plus grande que le montant actuel estimé, étant donné que les coûts de restauration ne sont pas tous connus.

L'éventualité correspond aux coûts présumés ou aux coûts supplémentaires éventuels rattachés aux situations où l'obligation de l'Agence n'est pas clairement établie ou à celles où il est peu probable qu'elle paie le plein montant des mesures correctives.

10. Sommaire des charges par grande classification

	2004	2003
Salaires et avantages sociaux	288 315	275 806
Amortissement	79 899	77 818
Services professionnels et spéciaux	53 999	48 205
Services publics, matériaux et fournitures	41 899	40 837
Transport et communications	25 187	23 321
Locations	23 996	10 939
Locaux fournis gratuitement	14 422	13 890
Paiements tenant lieu d'impôts	10 932	10 697
Réparations et entretien	10 637	9 461
Subventions et contributions	7 363	3 721
Information	6 610	5 466
Autres charges diverses	935	536
Nettoyage environnemental	511	725
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations (1)	-	10 083
	564 705	531 505

(1) En 2002-2003, le Conseil du Trésor a approuvé, en vertu du paragraphe 8(c) de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le transfert des immobilisations au coût de 26,7 millions de dollars à la Municipalité de Jasper. Ce transfert s'est traduit par une perte sur aliénation d'actifs de 9,8 millions de dollars. Le solde résiduel de la perte nette provenait de l'aliénation d'autres immobilisations.

11. Sommaire des produits par grande classification

	2004	2003
Droits d'entrée	37 750	35 169
Droits récréatifs	20 719	18 749
Locations et concessions	14 483	14 815
Autres produits d'exploitation	4 341	4 647
Logement du personnel	2 410	2 403
Produits des lotissements urbains	2 035	2 247
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations	1 347	-
	83 085	78 030

12. Crédits parlementaires

a) Crédits utilisés

	2004	2003
Crédits approuvés :		
Crédit 110 - Dépenses du programme	426 980	381 366
Crédit 115 - Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	7 800	3 908
Crédits législatifs :		
Dépenses correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada	85 589	78 038
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	39 425	40 484
Total des crédits approuvés	559 794	503 796
Moins :		
Montant disponible pour l'exercice ultérieur	47 842	62 753
Crédits utilisés	511 952	441 043

b) Rapprochement au financement public

	2004	2003
Frais d'exploitation nets	481 620	453 475
Dépenses correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada	85 589	78 038
Éléments sans incidence sur le financement :		
Amortissement des immobilisations	(79 899)	(77 818)
Services fournis gratuitement par des ministères (note 13)	(43 630)	(39 703)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations	1 347	(10 083)
	(122 182)	(127 604)
Variation des comptes n'ayant pas d'incidence sur les besoins de financement de l'exercice :		
Compte des nouveaux parcs et lieux historiques (note 12 c))	3 710	(1 509)
Débiteurs	(910)	239
Stock de fournitures renouvelables	849	(914)
Avantages sociaux futurs	(1 956)	(4 578)
Créditeurs et charges à payer	(1 122)	(2 133)
Produits reportés	(2 200)	-
Provision pour nettoyage environnemental	(511)	(725)
Autres ajustements	95	-
	(2,045)	(9,620)
Immobilisations financées par crédits parlementaires	71 622	47 485
Produit de l'aliénation d'immobilisations	(2 652)	(731)
	68 970	46 754
Crédits utilisés	511 952	441 043

c) Compte des nouveaux parcs et lieux historiques

Le gouvernement du Canada inclut dans ses recettes et charges les opérations de certains comptes consolidés établis pour des fins déterminées. La législation exige que les recettes des comptes à fins déterminées soient affectées à des fins particulières et que les paiements et charges connexes soient imputés à ces recettes. Les opérations ne représentent pas un passif à des tierces parties mais elles sont grevées de restrictions internes à des fins déterminées.

Le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques est alimenté par des crédits parlementaires, le produit de la vente de terrains et d'édifices excédentaires et tous les dons généraux. De plus, le ministre des Finances peut, sur demande du ministre de l'Environnement, autoriser l'octroi d'avances jusqu'à 10 millions de dollars au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques. Tous les montants reçus sont détenus dans ce compte jusqu'à ce que des charges admissibles soient engagées pour l'établissement ou la mise en valeur de nouveaux parcs, lieux historiques ou endroits patrimoniaux, conformément aux conditions établies dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et aux directives connexes du Conseil du Trésor.

Voici le détail des activités pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2004	2003
Montant disponible au début de l'exercice	11 851	13 128
Recettes :		
Crédit parlementaire	7 800	3 908
Produit de la vente de terrains et d'immobilisations	2 426	661
Dons	-	401
	10 226	4 970
Charges :		
Dépenses en capital	6 131	4 866
Contributions	617	1 381
	6 748	6 247
Montant disponible à la fin de l'exercice	15 329	11 851

13. Opérations entre apparentés

a) Opérations dans le cours normal de ses activités

En ce qui a trait à la propriété, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon l'usage commercial habituel qui s'appliquerait à toutes les personnes et entreprises. L'Agence a effectué des opérations entre apparentés pour des services s'élevant à 32,0 millions de dollars (27,4 millions en 2003) fournis par des ministères, y compris des services d'architecture et de génie

s'élevant à 23,1 millions de dollars (20,7 millions en 2003) fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

b) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services qui sont comptabilisés dans les états financiers à leur juste valeur comme suit :

	2004	**2003**
Cotisations couvrant la part de l'employeur des primes et des frais d'assurance des employés payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	19 022	16 999
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	14 422	13 890
Services fournis par le ministère du Patrimoine canadien pour la gestion de l'information, la technologie de l'information, les finances, les ressources humaines et le soutien administratif	7 510	7 510
Salaires et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	2030	829
Autres services reçus gratuitement	646	475
	43 630	39 703

14. Engagements

a) L'Agence a signé des baux de location de matériel et de location-exploitation pour des locaux totalisant 11,7 millions de dollars (13,4 millions en 2003). Les baux prennent fin à différentes dates, le dernier expirant en 2021. Les paiements annuels minimum en vertu de ces baux pour les cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

2004-2005	1 389
2005-2006	1 063
2006-2007	963
2007-2008	853
2008-2009 et suivants	7 432

b) L'Agence a conclu des marchés pour des charges d'exploitation et des dépenses en capital qui s'élèvent à environ 19,6 millions de dollars (19,2 millions en 2003). Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire au cours des trois prochains exercices.

SECTION 5 : INFORMATION FINANCIÈRE NON VÉRIFIÉE 2003-2004 FONDÉE SUR LA COMPTABILITÉ DE CAISSE MODIFIÉE

A. Aperçu du rendement financier

B. Tableaux financiers récapitulatifs

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4. Besoins en ressource par organisation et gamme d'affaires
5. Recettes disponibles
6. Recettes non disponibles
7A. Sommaire des paiements de transfert
7B. Détails des paiements de transfert
8. Dépenses en capital par gamme d'affaires
9. Projets en immobilisations
10. Passif éventuel

Approuvé par: [signature]

Mike Fay
Dirigeant principal administratif
Agence Parcs Canada

Aperçu du rendement financier

En 2003-2004, le Budget principal des dépenses de Parcs Canada s'élevait à 400 369 000 $. Au cours de l'année, des ressources financières supplémentaires se sont ajoutées pour une autorisation totale de 559 794 560 $. Ces ressources supplémentaires (159 425 560 $) ont été allouées aux principales initiatives suivantes :

	(en millions de dollars)
• Report de fonds de l'année précédente (faisant partie du crédit autorisé de deux ans)	62,1
• Augmentation des fonds pour la suppression des feux de forêt	28,3
• Financement pour accroître l'étendue du réseau de parcs nationaux et d'aires marines de conservation nationales du Canada	27,2
• Augmentation des recettes de fonctionnement	13,4
• Réparations urgentes aux routes dans les parcs nationaux	7,2
• Fonds supplémentaires pour améliorer la santé naturelle des parcs nationaux du Canada	5,0
• Fonds supplémentaires pour les indemnités de départ et les prestations parentales	3,6
• Coûts liés à l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit relativement à la création du parc national du Canada Ukkusiksalik	3,5
• Fonds supplémentaires pour divers projets de capitalisation liés au nouveau parc national du Canada des Îles-Gulf et à la restauration du lieu historique national du Canada NCMS *Haïda*	3,3
• Aide financière aux entreprises pour la préservation des propriétés patrimoniales commerciales	2,9
• Règlements salariaux visant les conventions collectives, les augmentations économiques, etc.	1,7
• Augmentation des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,0
• Évaluation et vérification interne	0,3

Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)

	2003-2004			
Vote	Budget principal des dépenses	Dépenses totales prévues	*Autorisa-tions totales*	**Dépenses réelles**
100 Dépenses de programme	285 265	309 165	*426 979*	**379 137**
105 Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	4 500	14 500	*7 800*	**7 800**
(L) Dépenses équivalentes aux recettes issues des activités (art. 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*)	72 158	74 158	*85 589*	**85 589**
(L) Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	38 446	38 446	*39 426*	**39 426**
(L) Remboursements des revenus des années antérieures	-	-	*1*	**1**
Total - Dépenses budgétaires	400 369	436 269	*559 795*	**511 953**
Total - Dépenses non budgétaires	-	-	-	-
Total de Parcs Canada	400 369	436 269	*559 795*	**511 953**

Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues et dépenses réelles par gamme d'affaires (en milliers de dollars)

PARCS CANADA/ Gammes d'affaires	ETP	Fonction-nement	Immobili-sations	Subventions et contributions votées	Total partiel : dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins recettes disponibles (fonds renouv.)	Dépenses totales nettes
Intendance des endroits du patrimoine national									
(Budget principal des dépenses)	-	169 359	26 272	23	195 654	-	195 654	-	195 654
(Dépenses totales prévues)	1 940	193 259	36 272	23	229 554	-	229 554	-	229 554
(Autorisations totales)	*2 079*	*237 789*	*24 125*	*7 471*	*269 385*	-	*269 385*	-	*269 385*
(Dépenses réelles)	**2 079**	**222 501**	**24 107**	**6 706**	**253 314**	**-**	**253 314**	**-**	**253 314**
Utilisation et appréciation par les Canadiens									
(Budget principal des dépenses)	-	138 010	15 070	189	153 269	-	153 269	-	153269
(Dépenses totales prévues)	1 300	140 010	15 070	189	155 269	-	155 269	-	155 269
(Autorisations totales)	*1 931*	*199 422*	*38 198*	*40*	*237 660*	-	*237 660*	-	*237 660*
(Dépenses réelles)	**1 931**	**168 256**	**38 117**	**40**	**206 413**	**-**	**206 413**	**-**	**206 413**
Services intégrés									
(Budget principal des dépenses)	-	47 746	3 700	-	51 446	-	51 446	-	51 446
(Dépenses totales prévues)	400	47 746	3 700	-	51 446	-	51 446	-	51 446
(Autorisations totales)	*370*	*48 918*	*3 832*	-	*52 750*	-	*52 750*	-	*52 750*
(Dépenses réelles)	**370**	**48 411**	**3 815**	**-**	**52 226**	**-**	**52 226**	**-**	**52 226**
Total Parcs - Dépenses budgétaires									
(Budget principal des dépenses)	-	355 115	45 042	212	400 369	0	400 369	0	400 369
(Dépenses totales prévues)	3 640	381 015	55 042	212	436 269	0	436 269	0	436 269
(Autorisations totales)	*4 380*	*486 129*	*66 155*	*7 511*	*559 795*	*0*	*559 795*	*0*	*559 795*
(Dépenses réelles)	**4 380**	**439 168**	**66 039**	**6 746**	**511 953**	**0**	**511 953**	**0**	**511 953**
Dépenses non budgétaires									
(Budget principal des dépenses)									-
(Dépenses totales prévues)									-
(Autorisations totales)									-
(Dépenses réelles)									-
Total Parcs									
(Budget principal des dépenses)									400 369
(Dépenses totales prévues)									436 269
(Autorisations totales)									*559 795*
(Dépenses réelles)									**511 953**

PARCS CANADA/ Gammes d'affaires	ETP	Fonction-nement	Immobili-sations	Subventions et contributions votées	Total partiel : dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins recettes disponibles (fonds renouv.)	Dépenses totales nettes
AUTRES RECETTES ET DÉPENSES									
RECETTES NON DISPONIBLES									
(Dépenses totales prévues)									-
(Autorisations totales)									*12*
(Dépenses réelles)									**12**
COÛT DES SERVICES FOURNIS PAR D'AUTRES MINISTÈRES									
(Dépenses totales prévues)									29 687
*(Autorisations totales)***									*40 757*
(Dépenses réelles)**									**40 757**
COÛT NET DU PROGRAMME									
(Dépenses totales prévues)									465 956
(Autorisations totales)									*600 564*
(Dépenses réelles)									**552 722**

- Les chiffres en texte normal indiquent le budget principal des dépenses et les dépenses prévues (*Rapport sur les plans et priorités* de 2003-2004). Les *chiffres en italiques* indiquent les autorisations totales pour 2003-2004 (budgets principal et supplémentaire et autres autorisations). Les **chiffres en caractères gras** indiquent les dépenses/recettes réelles en 2003-2004 (figurant dans les Comptes publics).

- En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

** **Ces autorisations et dépenses réelles incluent 7 510 000 $ pour les services en provenance du ministère du Patrimoine canadien.**

Tableau 3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues et dépenses réelles par gamme d'affaires (en milliers de dollars)

			2003-2004			
Gammes d'affaires	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Dépenses totales prévues	*Autorisations totales*	**Dépenses réelles**
Intendance des endroits du patrimoine national	209 414	210 092	195 654	229 554	*269 385*	**253 314**
Utilisation et appréciation par les Canadiens	202 539	201 950	153 269	155 269	*237 660*	**206 413**
Services intégrés	52 852	48 730	51 446	51 446	*52 750*	**52 226**
Total Parcs - Dépenses brutes	464 805	460 772	400 369	436 269	*559 795*	**511 953**
Moins : Recettes disponibles (Fonds renouvelables)	16 388	-	-	-	-	-
Total Parcs - Dépenses nettes	448 417	460 772	400 369	436 269	*559 795*	**511 953**
Dépenses non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Total Parcs Canada	448 417	460 772	400 369	436 269	*559 795*	**511 953**

Tableau 4. Besoins en ressources par organisation et gamme d'affaires

Comparaison des dépenses prévues dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004, des autorisations totales et des dépenses réelles par organisation et gamme d'affaires (en milliers de dollars).

Organisation	Intendance des endroits du patrimoine mondial	Utilisation et appréciation par les Canadiens	Services intégrés	TOTAL
Parcs Canada				
(Budget principal des dépenses)	195 654	153 269	51 446	400 369
(Dépenses totales prévues)	229 554	155 269	51 446	436 269
(Autorisations totales)	*269 385*	*237 660*	*52 750*	*559 795*
(Dépenses réelles)	**253 314**	**206 413**	**52 226**	**511 953**
% du TOTAL	49,5 %	40,3 %	10,2 %	100 %

Note :

- Les chiffres en texte normal indiquent le budget principal des dépenses et les dépenses prévues (*Rapport sur les plans et priorités* de 2003-2004). Les *chiffres en italiques* indiquent les autorisations totales pour 2003-2004 (budgets principal et supplémentaire et autres autorisations). Les **chiffres en caractères gras** indiquent les dépenses/recettes réelles en 2003-2004 (figurant dans les Comptes publics).

- En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 5. Recettes disponibles

Recettes disponibles (en milliers de dollars)

			2003-2004		
	Recettes réelles 2001-2002	Recettes réelles 2002-2003	Recettes totales prévues	*Autorisa-tions totales*	**Recette s réelles**
Recettes imputées aux fonds renouvelables de Parcs Canada					
Lotissements urbains					
Droits municipaux	3 162	-	-	-	-
Subsides	7 927	-	-	-	-
Recettes des sources thermales	4 098	-	-	-	-
Recettes des terrains de golf	1 201	-	-	-	-
Recettes totales imputées aux fonds renouvelables	16 388	-	-	-	-
Recettes d'exploitation (disponibles selon l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*)					
Locations, terres, édifices et concessions	15 471	16 099	12 000	*17 843*	**17 843**
Droits d'entrée	29 724	32 100	31 000	*34 886*	**34 886**
Droits d'utilisation récréative	16 014	22 240	26 000	*25 004*	**25 004**
Droits municipaux	-	1 755	2 200	*2 014*	**2 014**
Autres recettes	12 687	5 844	2 958	*5 842*	**5 842**
Total - Recettes d'exploitation	73 896	78 038	74 158	*85 589*	**85 589**
Total - Recettes Parcs Canada	90 284	78 038	74 158	*85 589*	**85 589**

Tableau 6. Recettes non disponibles

Recettes non disponibles par gamme d'affaires (en milliers de dollars)

			2003-2004		
Gammes d'affaires	Recettes réelles 2001-2002	Recettes réelles 2002-2003	Recettes totales prévues	*Autorisations totales*	**Recettes réelles**
Intendance des endroits du patrimoine national	-	-	-	-	-
Utilisation et appréciation par les Canadiens	-	-	-	-	-
Services intégrés					
Autres recettes	35	37	-	*12*	**12**
Total de Parcs Canada	35	37	0	*12*	**12**

Tableau 7A. Sommaire des paiements de transfert

Paiements de transfert par gamme d'affaires (en milliers de dollars)

			2003-2004			
Gammes d'affaires	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal des dépenses	Dépenses totales prévues	*Autorisations totales*	**Recettes réelles**
SUBVENTIONS						
Intendance des endroits du patrimoine national	23	23	23	23	*3 423*	**3 423**
Utilisation et appréciation par les Canadiens	1 600	-	-	-	-	-
Services intégrés	-	-	-	-	-	-
Total des subventions - Parcs Canada	1 623	23	23	23	*3 423*	**3 423**
CONTRIBUTIONS						
Intendance des endroits du patrimoine national	954	2 105	-	-	*4 048*	**3 283**
Utilisation et appréciation par les Canadiens	16	180	189	189	*40*	**40**
Services intégrés	631	32	-	-	-	-
Total des contributions - Parcs Canada	1 601	2 317	189	189	*4 088*	**3 323**
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT – PARCS CANADA	3 224	2 340	212	212	*7 511*	**6 746**

CONTRIBUTIONS DU COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES						
Intendance des endroits du patrimoine national						
Endroits	1 517	1 381	-	1 000	*616*	**616**
Total	1 517	1 381	0	1 000	*616*	**616**

Tableau 7B. Détails des paiements de transfert

Paiements de transfert de Parcs Canada (en dollars)

	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	**Dépenses réelles 2003-2004**
SUBVENTIONS			
Subventions à l'appui d'activités ou projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	1 622 700	22 700	22 700
Subvention à la Kivalliq Inuit Association pour la création du Fonds pour les initiatives communautaires	-	-	3 000 000
Subvention à la Kivalliq Inuit Association pour la création du Fonds fiduciaire de bourses d'études des parcs nationaux de Kivalliq	-	-	400 000
Total des subventions - Parcs Canada	1 622 700	22 700	3 422 700
CONTRIBUTIONS			
Contributions à l'appui d'activités ou projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	1 601 146	2 317 018	3 322 930
Total des contributions - Parcs Canada	1 601 146	2 317 018	3 322 930
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT – PARCS CANADA	3 223 846	2 339 718	6 745 630
CONTRIBUTIONS DU COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES			
Contributions en vertu du Programme de partage des frais de Parcs Canada	1 517 090	1 381 396	616 387

Tableau 8. Dépenses en capital par gamme d'affaires

Parcs Canada (en milliers de dollars)

	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Budget principal des dépenses	Dépenses totales prévues	*Autorisations totales*	**Recettes réelles**
Parcs Canada						
Intendance des endroits du patrimoine national	26 337	19 363	26 272	36 272	*24 125*	**24 107**
Utilisation et appréciation par les Canadiens *	33 462	20 931	15 070	15 070	*38 198*	**38 117**
Services intégrés	1 622	2 489	3 700	3 700	*3 832*	**3 815**
Total	61 421	42 783	45 042	55 042	*66 155*	**66 039**

* Comprend les dépenses applicables aux fonds renouvelables seulement pour 2001-2002.

Dépenses en capital du Compte des nouveaux parcs et lieux historiques						
Intendance des endroits du patrimoine national	3 155	4 746	-	14 000	*21 523*	**6 534**
Total des dépenses en capital	64 576	47 529	45 042	69 042	*87 678*	**72 573**

Définitions applicables aux grands projets d'immobilisations

Grand projet d'immobilisations - Un projet de l'Agence dont les dépenses dépassent deux millions de dollars et qui comprend la conception et l'élaboration de nouveaux programmes, structures d'équipement ou systèmes, de même qu'un risque supérieur à la normale est jugé projet gouvernemental dans les cas suivants :

- les dépenses prévues dépassent le pouvoir d'approbation de projets accordé à l'Agence par le Conseil du Trésor;
- le projet présente un risque particulièrement élevé, quelles que soient les dépenses prévues.

Lorsque les dépenses prévues d'un projet gouvernemental à risque élevé dépassent 100 millions de dollars, il est jugé grand projet de l'État.

Catégories d'estimations

Estimation fondée (F) - Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur les études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et résultats prévus du projet. Elle remplace les catégories d'estimation autrefois appelées catégorie A ou B.

Estimation indicative (I) - Estimation de faible ordre de grandeur qui n'est pas suffisamment fiable pour que le Conseil du Trésor l'approuve comme objectif lié au coût. Elle remplace les catégories d'estimation autrefois appelées C ou D.

Approbation préliminaire des projets (APP) - Cette appellation désigne l'autorisation donnée par le Conseil du Trésor d'entreprendre un projet visant à répondre à un besoin opérationnel précis; elle englobe l'approbation des objectifs de la phase de définition du projet et les dépenses connexes. Les ministères parrains doivent présenter une APP lorsque la portée complète du projet a été examinée et son coût évalué, normalement à titre indicatif, et lorsque le coût de la phase de définition du projet a été évalué de manière précise et fiable.

Approbation définitive des projets (ADP) - Approbation du Conseil du Trésor couvrant les objectifs de l'étape de mise en oeuvre du projet et les dépenses connexes. Les ministères et organismes responsables doivent solliciter l'approbation définitive seulement après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.

Autorisations déléguées (AD) - Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué les pouvoirs à l'Agence.

Tableau 9. Projets en immobilisations

Détails des grands projets d'immobilisations

(En milliers de dollars) Projets par activité et région	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004		
				Dépenses totales prévues	*Autorisations totales*	**Dépenses réelles**
Intendance des endroits du patrimoine national						
Yukon						
LHNC S. S. *Klondike* - Modernisation (F-AD)	2 600	406	364	400	*380*	**380**
Colombie-Britannique						
PNC Gwaii Haanas - Centre patrimonial Haida (F-AD)	4 500	-	700	3 800	-	**-**
Alberta						
PNC Banff - Traverse en milieu sauvage sur le canal Rundle près de Canmore (F-AD)	3 000	-	75	2 800	*2 366*	**2 366**
Ontario						
PNC de la Péninsule-Bruce - Acquisition de terres (I-AD)	13 500	190	58	300	*216*	**216**
LHNC Fort-Henry - Réparations majeures (F-AD)	10 000	-	1 377	3 300	*720*	**720**
LHNC NCSM *Haida* - Restauration et déplacement (F-AD)	7 500	-	3 638	2 300	*3 434*	**3 434**
LHNC de la voie navigable Trent-Severn - Barrages rapides Swift - Réparations majeures (F-AD)	4 526	-	2 388	1 800	*1 866*	**1 866**
Québec						
LHNC du Fort-Témiscamingue - Aménagement (F-AD)	3 800	54	73	100	*98*	**98**

Détails des grands projets d'immobilisations (suite)

(En milliers de dollars) Projets par activité et région	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004 Dépenses totales prévues	*Autorisations totales*	**Dépenses réelles**
PNC Saguenay - Développement du parc marin (F-ADP)	29 800	2 807	172	1 000	*1 020*	**1 020**
Nouvelle-Écosse						
LHNC de la Forteresse-de-Louisbourg - Remplacement de la toiture du bastion du Roi (F-AD)	3 300	157	1 276	1 900	*1 665*	**1 665**
Utilisation et appréciation par les Canadiens						
Colombie-Britannique						
PNC des Glaciers - Éclairage et revêtement du pare-avalanches (F-AD)	4 797	2 132	2 424	100	*241*	**241**
PNC Yoho - Réparations importantes et améliorations apportées à l'usine de traitement des eaux usées de Field (F-AD)	3 549	170	207	3 200	*3 172*	**3 172**
Alberta						
PNC du Lac-Louise - Amélioration de l'usine de traitement des eaux usées (F-AD)	5 800	1 938	803	1 300	*1 121*	**1 121**
Manitoba						
PNC du Mont-Riding - Réparations importantes et améliorations apportées à l'usine de traitement des eaux usées de Wasagaming (F-AD)	2 200	-	242	200	*56*	**56**

Détails des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité et région	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004 Dépenses totales prévues	 *Autorisations totales*	 **Dépenses réelles**
PNC du Mont-Riding - Réparations importantes et améliorations apportées à l'usine de traitement des eaux usées de Wasagaming (F-AD)	4 100	-	34	2 800	*2 691*	**2 691**
Ontario						
PNC de la Péninsule-Bruce - Centre de réception des visiteurs (F-AD)	7 300	455	720	-	*40*	**40**
LHNC de la voie navigable Trent-Severn - Écluses 11 et 12 des chutes Ranney – Réparations importantes (F-AD)	6 600	31	16	6 400	*3 092*	**3 092**
Centre marin de découvertes du Canada - Aménagement de l'édifice et du site de Hamilton (F-AD)	8 400	472	1 037	6 500	*6 556*	**6 556**
Centre marin de découvertes du Canada - Expositions et salles (F-AD)	3 200	-	540	2 100	*1 924*	**1 924**
Québec						
PNC de La Mauricie - Amélioration du parc (F-AD)	6 200	862	1 006	600	*609*	**609**
Nouvelle-Écosse						
LHNC de Grand-Pré - Centre d'accueil des visiteurs (F-AD)	4 170	301	2 133	1 200	*1 566*	**1 566**

Détails des grands projets d'immobilisations (suite)

(en milliers de dollars) Projets par activité et région	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004 Dépenses totales prévues	 *Autorisations totales*	 **Dépenses réelles**
PNC du Cap-Breton – La piste Cabot – Réparations urgentes (F-AD)	3 340	-	-	2 060	*1 160*	**1 160**
Terre-Neuve PNC Gros-Morne - Autoroutes 430 et 431 – Réparations urgentes (F-AD)	7 460	-	818	4 550	*4 383*	**4 383**

Tableau 10. Passif éventuel
Le passif éventuel de Parcs Canada s'élève à 29,6 millions de dollars. Ce chiffre se rapporte à des poursuites intentées contre l'État mais qui ne sont pas enregistrés comme passif.

ANNEXE 1 : CONTEXTE SUR L'INFORMATION DERENDEMENT

La présente section fournit certains renseignements généraux sur la façon dont les lieux patrimoniaux sont créés ou désignés, des précisions sur certaines désignations particulières et de l'information sur le mode d'évaluation de divers aspects du rendement de l'Agence.

1. La création des parcs

Les parcs nationaux sont habituellement créés selon un processus en cinq étapes. La première et la deuxième étapes, au cours desquelles on détermine les régions représentatives et retient une proposition de parc, se fondent principalement sur une approche scientifique. La troisième étape, l'évaluation de la faisabilité, est plus complexe et plus longue, car elle comprend l'étude des ressources écologiques et des utilisations humaines, la détermination des répercussions sociales et économiques potentielles sur les résidents de la région, l'élaboration de choix sur les limites écologiques du parc et la réalisation de consultations publiques visant à partager l'information et à recueillir des commentaires. La quatrième étape, la négociation d'une entente de parc, peut aussi prendre beaucoup de temps, car elle peut comprendre des revendications territoriales globales de la part des Autochtones, le règlement des difficultés liées à la détermination des limites finales du parc et la prise de décisions relatives à l'acquisition de terres. La quatrième étape prend fin lorsque la ministre, avec l'approbation du Cabinet, signe l'entente négociée relativement à la création du parc. Parcs Canada est alors responsable de l'exploitation du parc national ou de la réserve de parc national en vertu des différents règlements provinciaux, territoriaux et/ou fédéraux. Pour les besoins de la planification du réseau, la représentation d'une région naturelle dans le réseau est reconnue lorsque la quatrième étape est terminée. La cinquième et dernière étape est la protection du parc ou de la réserve de parc en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada.*

Il faut parfois des années pour franchir toutes les étapes de la création d'un parc national. Bien des questions, entre autres la nécessité de gagner l'appui de la communauté locale et du gouvernement provincial ou territorial, les pressions concurrentielles relatives à l'utilisation des terres et la nécessité de mettre des fonds en réserve pour la création et l'exploitation des nouveaux parcs, font en sorte qu'il est parfois difficile pour Parcs Canada de prévoir et de contrôler le rythme de progression des travaux. Le temps nécessaire et la complexité du processus de négociation exposent certaines régions naturelles représentatives à la disparition avant même qu'elles puissent être protégées et font augmenter les coûts d'achèvement du réseau.

2. Création des aires marines nationales de conservation

Les aires marines nationales de conservation sont créées selon un processus en cinq étapes semblable à celui qui guide la création des parcs terrestres (c.-à-d., détermination et sélection des aires marines représentatives à la suite d'études portant sur les ressources de l'aire et sur la qualité de la représentation; évaluation de la faisabilité d'une aire marine nationale de conservation proposée et de l'appui du public à la création d'une telle aire; négociation relative à une entente fédérale-provinciale-territoriale énonçant les modalités et conditions régissant la

création et la gestion de l'aire marine nationale de conservation; création d'une nouvelle aire marine nationale de conservation de par la loi. La *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* exige la préparation d'un plan directeur provisoire avant cette étape finale. Selon les circonstances propres à chaque endroit, la préparation d'un tel plan peut avoir lieu parallèlement à la négociation d'une entente de création, mais peut commencer plus tôt, pendant l'étude de faisabilité, ou plus tard. Une région est considérée comme étant représentée dans le réseau lorsque l'étape 4, la négociation d'une entente fédérale-provinciale-territoriale, est terminée.

3. Examen, par Parcs Canada, des mises en candidatures à des fins de désignation de lieux, de personnes et d'événements

Les mises en candidature reçues au secrétariat de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada sont examinées par un historien ou un archéologue de Parcs Canada. Les critères détaillés et les lignes directrices sont publiés sur le site Web de Parcs Canada (www.pc.gc.ca). Parmi les critères, mentionnons qu'un lieu doit avoir été construit avant 1975 pour être admissible à une désignation ou qu'une personne doit être décédée depuis au moins 25 ans (à l'exception des premiers ministres) avant que sa candidature ne puisse être étudiée aux fins de désignation. On part du principe qu'une mise en candidature est acceptable, à moins que l'examen révèle qu'elle ne satisfait pas aux critères ou aux lignes directrices, ou qu'un précédent ou un critère de la CLMHC établi au cours de délibérations antérieures rende sa désignation improbable.

4. Désignations liées aux priorités stratégiques du Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada (2003-2004)

HISTOIRE DES AUTOCHTONES : Ce domaine prioritaire regroupe l'ensemble des aspects relatifs à la présence et aux activités des Premières nations, des Inuit et des Métis au Canada. Bien que le réseau actuel des lieux historiques nationaux du Canada comprenne un certain nombre de lieux, de personnes, d'événements et d'autres sujets commémorant des aspects de l'histoire des Autochtones, il subsiste des lacunes au chapitre de la représentation.	
Île-Chapel - Important lieu de rassemblement, centre du gouvernement et lieu revêtant une importance spirituelle pour les Mi'kmaq	Île Chapel, Nouvelle-Écosse
Pèlerinage-du-Lac-Ste. Anne - Important lieu de renouvellement social, culturel et spirituel, un aspect fondamental des rassemblements traditionnels d'été.	Lac Sainte-Anne, Alberta

HISTOIRE DES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES : Expression adoptée par Parcs Canada pour décrire des groupes ethnoculturels identifiables qui constituent la mosaïque sociale canadienne. Cette définition interne n'englobe pas les personnes d'origine française ou britannique, ni les Autochtones.	
Maison-de-gazons-Addison - Exemple rare et remarquablement bien conservé de constructions en mottes de gazon.	Kindersley, Saskatchewan
Tilting - Son paysage emprunte aux modes de peuplement irlandais; paysage culturel.	Tilting, Terre-Neuve-et-Labrador

L'HISTOIRE DES FEMMES : L'histoire des femmes au Canada est maintenant devenue un domaine d'étude de première importance. En confirmant que l'histoire des femmes est l'une de ses priorités stratégiques, Parcs Canada tient à s'assurer que le programme de commémoration reflète bien cette tendance significative.	
Dispensaire-de-La-Corne - Exemple le plus représentatif du réseau de dispensaires-résidences institué par le « Service médical aux colons ».	La Corne, Québec

Dispensaire-de-la-Croix-Rouge-de-Wilberforce - Illustre le rôle clé joué par les infirmières dans la prestation de soins de santé et dans l'éducation sanitaire dans les régions éloignées.	Wilberforce, Ontario
Mary Electa Adams - A été au premier plan des réformes apportées à l'approche traditionnelle de l'éducation féminine au Canada.	Sackville, Nouveau-Brunswick
Margaret Ridley Charlton - L'une des premières bibliothécaires médicales et cofondatrice de la Medical Library Association (1898).	Montréal, Québec
Constitution et essor de la Fédération canadienne des associations foyer-école - Cette fédération a contribué de façon exceptionnelle au bien-être de l'enfance.	Baddeck, Nouvelle-Écosse

5. Processus de planification de gestion à Parcs Canada

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* stipule que tous les parcs nationaux doivent avoir un plan directeur approuvé par le ministre et déposé au Parlement dans les cinq ans suivant la création du parc, et que le plan doit être révisé tous les cinq ans. La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* établit les mêmes exigences pour les sites historiques nationaux et les autres aires protégées.

Tant pour les parcs nationaux que pour les sites historiques nationaux, la planification de la gestion commence par la préparation d'un document d'orientation indiquant les grands problèmes à régler et l'échéancier proposé pour la réalisation de ce plan. L'approbation du document d'orientation par le directeur général de l'Agence Parcs Canada marque le lancement officiel du processus de planification de gestion. Des consultations publiques qui peuvent porter sur la détermination des problèmes, les solutions à retenir et l'examen des ébauches de plans doivent faire partie du processus de planification de gestion. Une fois le plan terminé, il est présenté au ministre pour approbation, sur recommandation du directeur général de l'Agence et, dans certains cas, sur recommandation d'autres organisations. Le processus a généralement une durée d'un an ou deux selon la complexité des problèmes abordés.

Le processus de planification de gestion relatif aux parcs nationaux comprend également la préparation d'un Rapport sur l'état du parc (REP) avant celle du document d'orientation. Le REP est axé sur l'état de l'intégrité écologique du parc. Ses conclusions constituent un facteur clé dans l'évaluation de l'efficacité du plan directeur actuel du parc et de l'ampleur des modifications pouvant être requises.

Le processus de planification de gestion relatif aux aires marines nationales de conservation est semblable à celui des parcs nationaux et des lieux historiques, à deux exceptions près. La première, c'est qu'en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, un plan directeur provisoire doit être préparé avant qu'une aire marine nationale de conservation ne puisse être officiellement créée de par la loi. Cette exigence ne s'applique pas aux parcs nationaux ou aux lieux historiques. La seconde exception réside dans le fait que comme Parcs Canada gère les aires marines nationales de conservation conjointement avec le ministère des Pêches et des Océans, toute disposition d'un plan directeur d'aire marine nationale de conservation qui traite de la gestion des pêcheries doit être approuvée par le ministre des Pêches et des Océans.

6. Mesures et cotes de l'intégrité écologique

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des mesures utilisées pour rendre compte de l'état de l'intégrité écologique des éléments terrestres des parcs nationaux selon les trois catégories générales du cadre global de rapport sur l'intégrité écologique de Parcs Canada : biodiversité, fonctions des écosystèmes et facteurs de stress. Dans chaque catégorie, deux ou trois mesures sont utilisées pour rendre compte de la santé générale de l'écosystème.

	Mesure	Cotes
Biodiversité	**Diversité** Les écosystèmes comportant de nombreuses espèces réagissent facilement au changement et sont généralement plus efficaces que les autres. Parcs Canada tient des listes des espèces présentes dans chaque parc, classées selon leur importance. Le nombre prévu d'espèces dans un parc est déterminé à partir de l'analyse du nombre moyen d'espèces relevées dans une zone donnée dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Comme on peut s'y attendre, les régions chaudes sont censées abriter un plus grand nombre d'espèces.	**Vert :** le nombre d'espèces est proche de celui qui est prévu pour le climat ou lui est supérieur (c'est-à-dire se situe à l'intérieur d'un écart-type[1] par rapport au nombre prévu). **Jaune :** le nombre d'espèces est inférieur de un à deux écarts-types au nombre prévu. **Rouge :** le nombre d'espèces est inférieur de plus de deux écarts-types au nombre prévu pour le climat.
	Prédateurs et proies Dans les écosystèmes sains, les populations de prédateurs et de leurs proies conservent un équilibre approximatif au fil des ans. La disparition de prédateurs clés ou un changement important (en plus ou en moins) dans leur nombre est susceptible d'avoir des répercussions à grande échelle sur l'écosystème (p. ex. l'absence d'un prédateur peut entraîner un surpâturage de la part de sa proie habituelle, ce qui a une incidence sur la végétation, l'érosion du sol et la perte du cycle nutritif). Des scientifiques de Parcs Canada déterminent si certains prédateurs et proies caractéristiques sont présents dans un parc en nombre suffisant et évaluent le degré d'impact de la disparition de ces prédateurs ou de leurs proies sur l'écosystème.	**Vert :** tous les grands prédateurs indigènes et leurs proies sont présents en nombre conforme aux années antérieures. **Jaune :** l'importance d'au moins un grand prédateur indigène ou de sa proie dépasse les limites enregistrées antérieurement, mais elle n'a aucun impact secondaire sur l'écosystème actuellement. **Rouge :** l'importance d'au moins un grand prédateur indigène ou de sa proie dépasse les limites enregistrées antérieurement et tout indique que cela a un impact secondaire important sur l'écosystème.
	Disparition d'espèces Dans un écosystème sain, des populations viables d'espèces indigènes nicheuses sont préservées au fil des ans. Parcs Canada suit de près le nombre d'espèces nicheuses dans un parc dans sa base de données sur les espèces. Une espèce est considérée comme étant disparue lorsque nos scientifiques qui étudient l'espèce en péril sont d'accord sur ce point. La mesure dans laquelle un écosystème peut se permettre de perdre une espèce est une question d'appréciation. En général, la disparition d'une ou deux espèces dans un parc réduit le nombre total d'espèces de moins de 1 p. 100; la disparition de plusieurs espèces réduirait ce nombre de moins de 15 p. 100. Un pourcentage plus élevé dénote une modification plus importante de l'écosystème.	**Vert :** disparition d'espèces nicheuses indigènes inférieure à 1 p. 100. **Jaune :** disparition se situant entre 1 et 15 p. 100, ce qui donne à penser que les aspects de l'écosystème ne fonctionnent pas tous convenablement. **Rouge :** disparition supérieure à 15 p. 100, ce qui indique la disparition éventuelle de groupes entiers d'organismes et un changement manifeste de l'écosystème.

Fonctions	**Croissance de la végétation** Une importante question à se poser au sujet d'un écosystème est de savoir si le taux de croissance de la végétation est uniforme au fil des ans. Une forte accélération de cette croissance crée un risque de remplacement des espèces indigènes, alors qu'une forte diminution de cette croissance donne lieu à une faible réaction à d'autres changements. Une mesure indirecte de la croissance de la végétation est la quantité de lumière absorbée chaque année par les plantes et les sols. Les photographies par satellite – les mêmes images que celles qui servent aux bulletins météorologiques quotidiens – peuvent mesurer une légère absorption avec une grande précision sur de vastes superficies. On a utilisé ces données pour étudier si la croissance de la végétation dans les parcs nationaux a augmenté ou diminué entre 1993 et 2001.	**Vert :** aucune tendance perceptible en ce qui a trait à la croissance de la végétation. **Jaune :** légère augmentation ou diminution (pente[2] se situant entre deux et quatre écarts-types par rapport à zéro[3]) de la croissance de la végétation. **Rouge :** augmentation ou diminution manifeste (pente supérieure à quatre écarts-types par rapport à zéro) de la croissance de la végétation.
	Feux de forêt Au fil des ans, le feu modifie et réorganise l'âge et la composition de la végétation à l'intérieur des parcs nationaux, ce qui contribue au maintien d'écosystèmes sains comportant une grande biodiversité. On a calculé pour 24 parcs nationaux la superficie moyenne historique en hectares brûlée chaque année à partir des études sur les feux antérieurs (c.-à-d., une combinaison de preuves matérielles du feu, de récits et d'analyses de l'âge des peuplements végétaux).	**Vert :** superficie moyenne annuelle brûlée égale à 20 p. 100 ou plus de la superficie brûlée historiquement. **Jaune :** moyenne de 5 à 20 p. 100 de la superficie brûlée historiquement. **Rouge :** superficie moyenne annuelle brûlée égale à 5 p. 100 ou moins de la superficie brûlée antérieurement.
Facteurs de stress	**Zone aménagée** Les zones aménagées dans les parcs et à proximité de ceux-ci peuvent perturber les espèces indigènes et les processus écologiques naturels. Une mesure indirecte de l'importance du développement humain est le pourcentage de l'écosystème global du parc assujetti à un éclairage extérieur dépassant certains niveaux. Parcs Canada est en mesure de calculer ce pourcentage grâce à des images-satellite de la Terre prises la nuit (en 2000) par le U.S Defence Department. Certaines études ont proposé des seuils de pourcentage pour une région donnée où le développement (tel qu'il est indiqué par l'intensité lumineuse) est susceptible d'avoir un effet perturbateur sur les espèces indigènes.	**Vert :** 3 p. 100 de développement ou moins. **Jaune :** développement de 3 à 41 p. 100 de l'écosystème global du parc. **Rouge :** 41 p. 100 de développement ou plus.
	Densité de la population Un autre indicateur du stress exercé sur les écosystèmes est la densité de la population humaine. Une étude récente faite par le U.S. National Parks Service établit un rapport entre la densité de la population humaine et le rythme de disparition des espèces. Parcs Canada mesure la densité de la population humaine dans l'écosystème global d'un parc en associant les valeurs de la densité de la population tirées du Recensement de 2001 de Statistique Canada à l'écosystème global du parc et en calculant le nombre moyen de personnes par kilomètre carré.	**Vert :** moins de 1 personne par kilomètre carré. **Jaune :** de 1 à 100 personnes par kilomètre carré. **Rouge :** plus de 100 personnes par kilomètre carré.

	Densité des routes à l'intérieur d'un parc Les routes représentent le principal type d'infrastructure créée par l'homme dans les parcs nationaux. Elles entraînent la fragmentation du paysage, la réduction de la diversité des habitats, l'accroissement du nombre d'espèces envahissantes et l'augmentation du taux de mortalité. La densité des routes à l'intérieur des parcs nationaux (c.-à-d. le nombre de mètres de route par kilomètre carré d'une zone de parc national) est calculée à l'aide d'une série de cartes topographiques nationales produites par Ressources naturelles Canada. Un examen de la documentation scientifique traitant de la densité des routes permet de conclure qu'une densité dépassant certaines valeurs critiques a une incidence négative sur les espèces de grands mammifères.	**Vert :** Densité de 200 mètres ou moins de route par kilomètre carré. **Jaune :** Densité de 200 à 600 mètres de route par kilomètre carré. **Rouge :** Densité de plus de 600 mètres de route par kilomètre carré.
1 – L'écart-type est une valeur statistique qui décrit le degré de normalité d'une valeur. Une valeur qui présente un écart-type de un par rapport à la moyenne est légèrement anormale, alors qu'un écart-type de deux par rapport à la moyenne est très anormal. 2 – Une pente décrit la rapidité à laquelle s'effectuent les changements dans une relation (dans le cas qui nous occupe, chaque année consécutive). 3 – Une erreur-type est un écart-type rectifié en fonction du nombre d'observations qui ont été faites.		

7. Évaluation de l'intégrité commémorative

De petites équipes multidisciplinaires, composées de huit à dix personnes issues du lieu, des centres de services et de la direction générale des lieux historiques nationaux (gestionnaires, historiens, spécialistes de la mise en valeur du patrimoine) évaluent l'intégrité commémorative sur une période de un à trois jours. L'évaluation comporte un questionnaire détaillé inspiré de l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu. L'évaluation porte sur ce qui suit :

- état des ressources et menaces qui pèsent sur elles compte tenu des données des systèmes d'inventaire des biens existants et des travaux exécutés depuis la dernière évaluation officielle, ainsi que des compétences de l'équipe en matière d'évaluation de l'état global du lieu et des menaces qui pèsent sur les ressources.
- efficacité des communications compte tenu du programme de mise en valeur, des médias utilisés et de leur efficacité, ainsi que de la compréhension des messages par l'auditoire. L'évaluation s'inspire des sondages permettant de déterminer si les visiteurs comprennent les messages clés ou d'évaluations locales, le cas échéant (des précisions à ce sujet appraissent à la section Mise en valeur du patrimoine), et du jugement expert de l'équipe relativement à la qualité et à l'intégralité du programme de mise en valeur.
- respect des valeurs patrimoniales dans les décisions et mesures de gestion compte tenu de la mesure dans laquelle le lieu est géré selon la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada. Le lieu est évalué en fonction de l'existence d'un inventaire complet des ressources, du fait que l'importance historique des ressources a été évaluée, de l'efficacité des interventions, de l'existence de programmes de surveillance et d'examen de la gestion des ressources et de l'existence de dossiers adéquats sur les décisions touchant le lieu. En présence de saines pratiques de gestion, on conclut que les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées dans les décisions et mesures concernant le lieu.

8. Évaluation de l'opinion des visiteurs – Programme d'information sur les visiteurs de Parcs Canada

Le programme d'information sur les visiteurs de Parcs Canada a pour objectif d'effectuer un sondage tous les cinq ans, à partir de 2000, dans 114 parcs nationaux, lieux historiques nationaux ou lieux patrimoniaux et expositions administrés par Parcs Canada. De ces 114 sites, 110 ont présenté un rapport sur le nombre de visites-personnes accueillies. Ces 110 sites comptent pour 98 p. 100 des visites dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Le nombre d'endroits qui ont effectué des sondages au cours des quatre dernières années ou prévoient en effectuer en 2004-2005 de même que le pourcentage de visites relevé à ces endroits, sont indiqués à la figure 34.

Figure 34 : Nombre et pourcentage d'endroits participant au programme d'information sur les visiteurs

Année	Nombre d'endroits participants	% des endroits admissibles (n=114)	% des visites enregistrées aux endroits participants
2004	9*	8	1
2003	7*	6	1
2002	12	11	9
2001	30*	26	15
2000	27	24	53
Total	**85**	**75**	**79**

* Un sondage a eu lieu ou est prévu pour un endroit qui n'a pas communiqué à l'échelle nationale des données sur les visites pour chacune de ces années.

En mars 2004, 76 endroits avaient effectué un sondage dans le cadre du programme d'information sur les visiteurs et neuf sondages sont prévus pour 2004-2005 (y compris notamment dans trois endroits qui n'ont présenté aucune donnée sur la fréquentation). Au total, 75 p. 100 des 114 lieux participants comptant pour environ 79 p. 100 des visites-personnes dans les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada auront été visés au cours du premier cycle quinquennal (en incluant les sondages prévus pour 2004-2005).

Il faut noter qu'à certains endroits, on exclut certains visiteurs des groupes ciblés par les sondages (p. ex., les visiteurs qui participent à des visites guidées en autocar et, dans le cas des canaux, les plaisanciers).

Afin de réduire la possibilité de résultats trompeurs attribuables au refus de répondre au sondage ou de le retourner, tous les visiteurs à qui l'on a demandé de participer sont priés de répondre à quelques questions. Les caractéristiques des visiteurs qui retournent le sondage sont ensuite comparées aux caractéristiques de ceux qui ne participent pas ou ne retournent pas le formulaire. Dans tous les cas, lorsque des différences ont été relevées entre les groupes, les résultats du sondage ont été pondérés afin de mieux refléter la population particulière de visiteurs qui représente un intérêt pour un parc ou un lieu.

Entre septembre 2003 et mars 2004, Parcs Canada a effectué une étude des programmes de surveillance du nombre de visiteurs et d'information sur les visiteurs. Les données présentées ici

sont tirées de cette étude et varient légèrement par rapport aux chiffres de 2002-2003 (le nombre d'endroits participants et le pourcentage des endroits admissibles qui participent). Une version finale approuvée de l'étude est prévue pour l'automne 2004. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le gestionnaire, Groupe de la Vérification, de l'Examen et du Rendement, Stratégie et Plans, Parcs Canada (6-P-25), 25, rue Eddy, Gatineau (Québec) K1A 0M5.

9. Mesure du nombre de visiteurs

Les données sur les visites-personnes sont utiles pour la communication de l'importance de la demande relative aux lieux patrimoniaux, le calcul de l'incidence économique de ces endroits, la planification opérationnelle et l'obtention d'information contextuelle sur l'impact environnemental éventuel des gens sur les ressources naturelles.

Les données nationales sur les visites-personnes de Parcs Canada se fondent sur des données recueillies auprès de 125 unités déclarantes (35 parcs nationaux, deux aires marines de conservation et 88 lieux historiques nationaux et expositions administrés par Parcs Canada). Dans 35 de ces lieux, le nombre de visites-personnes est compté directement. Toutefois, comme la plupart des parcs nationaux et bon nombre de lieux historiques nationaux possèdent plus d'un point d'entrée non contrôlé, il est impossible d'obtenir un relevé exact du nombre de visiteurs. Dans ce cas, les estimations sont fondées, par exemple, sur la circulation automobile dans le parc ou le lieu ou des sondages périodiques. Ces sondages déterminent le nombre moyen de personnes qui se déplacent en véhicule, les raisons de leur visite et le nombre de personnes qui entrent dans le parc plus d'une fois au cours de la même journée. Des sondages semblables peuvent être effectués dans des endroits où les visiteurs arrivent à pied (p. ex. le lieu historique national du Canada de La Fourche, à Winnipeg, ou le lieu historique national du Canada des Fortifications-de-Québec, au Québec) ou en bateau (le lieu historique national du Canada du Canal-Rideau, en Ontario).

Parcs Canada s'est engagée à améliorer, d'ici mars 2004, les procédures relatives à l'évaluation du nombre de visites-personnes, surtout dans les 20 parcs ou lieux qui attirent 80 p. 100 des visiteurs. On s'attend à ce que chaque endroit dispose d'une méthode qui permette, au minimum, un degré de confiance suffisant dans les données, méthode consistant en une estimation du nombre de visiteurs provenant de tous les points d'accès et une étude visant à rectifier le nombre de visiteurs au cours des dix dernières années. En mars 2004, 15 des 20 lieux qui reçoivent le plus de visiteurs répondaient à ces critères. La fréquence à laquelle les lieux peuvent réviser et mettre à jour leur méthode constitue le principal problème pour ce qui est de remplir cet engagement.

Dans certains cas, les unités déclarantes ne fournissent pas de données sur le nombre de visites pour la totalité ou une partie de leur saison d'activité en raison de problèmes liés à leurs instruments de mesure ou à des changements de personnel ou de méthodes de mesure. Dans ces situations, Parcs Canada utilise le total de visites des années antérieures pour la même période comme étant la meilleure façon d'estimer les données manquantes. En 2003-2004, les visites ont fait l'objet d'une estimation dans le cas de 19 unités déclarantes utilisant cette méthode et ont compté pour 21 p. 100 (5,5 millions) du total des visites-personnes relevées au cours de l'année.

Trois unités déclarantes (celle des parcs nationaux du Canada Kootenay et Yoho et celle du canal Rideau) comptent pour plus de 95 p. 100 des données relatives aux visites qui ont été estimées de cette façon. Les problèmes survenus en 2003-2004 relativement à la collecte de données sur les visites dans les parcs nationaux du Canada Kootenay et Yoho seront abordés en 2004-2005.

10. Augmentation du nombre de visites dans les lieux historiques nationaux

Quatorze lieux historiques nationaux potentiels ont été choisis et évalués par rapport aux neuf facteurs suivants pour ce qui est de la participation au programme de promotion des lieux historiques nationaux du Canada :

1. Population de base régionale – Taille et composition du marché pour les visiteurs locaux et assidus éventuels
2. Nombre de visiteurs dans la région – Visiteurs canadiens ayant parcouru 80 km
3. Distance jusqu'aux principaux marchés – Temps de déplacement
4. Capacité du lieu – Capacité matérielle, problèmes d'accès
5. Capacité d'organisation – Capacité d'accueillir un plus grand nombre de visiteurs
6. Potentiel de recettes – Augmentation du nombre de clients payants
7. Possibilités externes – Aide financière du cabinet du sous-ministre/partenariats, positionnement
8. Facteurs régionaux – Distribution, marchés, combinaison est-ouest
9. Mélange thématique global – Variété de thèmes, d'histoires, d'expériences

Selon l'évaluation, le lieu historique national du Canada du Fort-Langley, en Colombie-Britannique, le lieu historique national du Canada du Fort-George, en Ontario, le lieu historique national du Canada du Fort-Lennox, au Québec, et le lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg, en Nouvelle-Écosse, ont été choisis pour participer au programme de promotion. Trois lieux sont situés à proximité d'une grande agglomération urbaine et le quatrième, le lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg, est une attraction touristique de première importance aux abords d'un petit centre urbain.

11. Mesure du nombre d'incidents en matière de sécurité

Dans le cadre de l'évaluation du niveau de sécurité publique, Parcs Canada a effectué un sondage auprès des 32 unités de gestion afin de recueillir des données de base sur la sécurité publique. Les unités de gestion devaient fournir les données d'incident pour les exercices 1998-1999 à 2002-2003. Les répondants devaient évaluer le nombre d'incidents survenus dans chacune des catégories suivantes : vert (activités de recherche et sauvetage (ARS) sans blessures ou blessures ne mettant pas la vie en danger, p. ex., fracture de la cheville); jaune (blessures pouvant mettre la vie en danger, p. ex., fracture du fémur); rouge (blessures mettant la vie en danger, p. ex., traumatisme crânien avec perte de connaissance); et noir (décès). En outre, les données ont été réparties entre celles impliquant des ARS et celles qui n'en ont pas eu recours, lorsque aucune recherche n'a été nécessaire pour retrouver la victime.

Vingt-sept des 32 unités de gestion ont répondu au sondage. Certaines unités de gestion ont fourni plusieurs réponses, soit une pour chacun des parcs et des sites. Quelques-unes ont fourni les données pour les années civiles par opposition aux exercices financiers. Dans ce cas, les données ont été incluses dans l'exercice où la plupart des visites dans le parc ont eu lieu. Par exemple, les données d'incident se rapportant à l'année civile 1999 pour un parc où la plupart des visites ont eu lieu durant l'été ont été présentées pour l'exercice 1999-2000. Comme la définition d'un accident relié à la sécurité publique n'est pas uniformisée, certaines unités de gestion peuvent inclure des types d'accidents différents dans leurs rapports (p.ex.: certaines unités de gestion incluent, dans leurs données sur la sécurité publique, des accidents de circulation survenus sur les routes de transit alors que d'autres ne le font pas). Les données relatives aux incidents dans le cadre desquels un parc a aidé une autre entité administrative dans des opérations de recherche et sauvetage à l'extérieur des limites du parc n'ont pas été incluses. Enfin, les unités de gestion devaient indiquer leur degré de confiance dans les données, selon l'accessibilité des registres justificatifs. Vingt et une des réponses obtenues indiquaient une « très grande confiance » (registres complets), 15, une « confiance moyenne » (registres partiels ou complets seulement pour certaines données) et une indiquait une « faible confiance » (registres incomplets).

ANNEXE 2 : EXAMEN QUINQUENNAL DU RÉGIME DE RESSOURCES HUMAINES

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* impose à Parcs Canada d'élaborer et d'appliquer un ensemble de valeurs et principes régissant la gestion des ressources humaines au sein de l'Agence (article 16 (1)*b)*) et stipule que :

> « Le directeur général fait établir au moins tous les cinq ans par une personne ou une organisation, à l'exclusion de l'Agence ou d'un dirigeant ou employé de celle-ci, un rapport sur la compatibilité de son régime de ressources humaines avec les valeurs et principes qui doivent régir la gestion de ses ressources humaines. » (article 35 (1))

Les valeurs et principes en matière de ressources humaines de Parcs Canada ont été élaborés par un groupe de travail mixte patronal-syndical après de vastes consultations auprès du personnel, en 1998, et approuvés par le directeur général de l'Agence en février 1999. Ces valeurs et principes ont ensuite servi de points de repère à d'autres groupes de travail mixte patronal-syndical oeuvrant à l'élaboration des cadres qui forment le fondement du régime des ressources humaines de l'Agence Parcs Canada.

En octobre 2003, Parcs Canada a retenu les services de la firme Hay Management Consulting pour qu'elle effectue l'examen indépendant exigé par la Loi. Le rapport final de l'examen a été déposé en juillet 2004 et est affiché sur le site Web de Parcs Canada (www.pc.gc.ca).

Le tiers indépendant a examiné l'application des trois valeurs et sept principes de gestion de Parcs Canada aux 11 fonctions des ressources humaines indiquées ci-dessous. Pour chaque fonction, on a établi des critères précis qui ont démontré si le régime était compatible avec la valeur ou le principe.

Valeurs et principes de Parcs Canada
Valeurs • Compétence • Respect • Équité **Principes** • Imputabilité • Efficience • Efficacité • Uniformité • Adaptabilité • Simplicité • Transparence

Fonctions des RH examinées
• Cadre de travail en matière de stratégie et de planification des RH • Cadre stratégique des RH • Équité en matière d'emploi • Langues officielles • Recrutement et dotation • Apprentissage et perfectionnement • Classification et rémunération • Règlement de conflit en milieu de travail • Relations patronales-syndicales • Santé et sécurité au travail • Gestion du rendement – Reconnaissance et récompenses

Les examinateurs ont déclaré que :

[TRADUCTION] « Dans l'ensemble, nous en sommes venus à la conclusion que le régime de RH de Parcs Canada est généralement compatible avec ses valeurs et principes (ou progresse d'une façon qui est compatible avec eux); toutefois, nous avons relevé des exceptions et des secteurs qui exigent d'autres efforts. Nous constatons que Parcs Canada est constamment attentif à ses valeurs et principes et les applique systématiquement dans le cadre de ses processus analytiques et décisionnels. » (page 4)

Les examinateurs ont relevé un degré raisonnable à élevé de compatibilité entre le régime de ressources humaines et les valeurs de respect et d'équité, de même que les principes d'efficacité, d'uniformité et de simplicité. L'insuffisance de faits ne leur a pas permis de tirer de conclusion quant au principe d'efficacité, bon nombre d'éléments du régime de ressources humaines n'en étant toujours qu'à l'étape de la planification ou au processus de la mise en oeuvre. Ils ont fait observer, toutefois, que « l'Agence a été extrêmement efficace lorsqu'elle a investi son temps limité et ses efforts dans le perfectionnement de son régime de ressources humaines ».

Parmi les domaines où l'Agence doit travailler davantage ou dans lesquels les progrès ont été limités, mentionnons la valeur de compétence et les principes d'imputabilité et d'adaptabilité.

- En ce qui a trait à la compétence, on a constaté que même si l'Agence recrute et sélectionne ses employés et leur accorde une promotion selon leur compétence, elle n'a pas encore mis en place, à l'échelle de ses effectifs, tous les régimes et processus de ressources humaines nécessaires pour s'assurer, à long terme, que son personnel maintient des compétences et des connaissances appropriées, et l'on a noté que l'Agence n'aborde pas encore la compétence d'une façon intégrée ou systématique.
- En ce qui concerne l'imputabilité, la préoccupation fondamentale des examinateurs était l'absence, au sein de l'Agence, d'un processus de gestion du rendement détaillé, intégré, uniforme et appliqué à tous sans distinction.
- Enfin, en ce qui concerne l'adaptabilité, les examinateurs ont conclu que la mise en oeuvre du principe était inégale en grande partie à cause des limites financières, juridiques et stratégiques de la capacité de l'Agence d'innover dans les négociations collectives et d'élaborer des conditions d'emploi adaptées à ses besoins.

En réponse, l'Agence prévoit continuer à élaborer son régime de ressources humaines en abordant les questions prioritaires dans les limites de sa capacité financière, afin d'obtenir une main-d'œuvre diversifiée et compétente, à l'œuvre dans un milieu de travail positif et dynamique, tout en respectant les valeurs et les principes de la gestion des ressources humaines.

En ce qui a trait aux préoccupations particulières qui ont été soulevées :

- L'Agence élabore actuellement une stratégie globale de développement durable de l'effectif, qui mettra à profit et intégrera les projets en cours, tels que l'élaboration de descriptions de travail génériques, les normes de recrutement et de compétence, la planification ciblée de la relève, une stratégie d'apprentissage de l'Agence et une gestion du rendement renforcée.
- Le directeur général de l'Agence a demandé expressément que tous les employés reçoivent une évaluation officielle du rendement pour l'exercice se terminant en avril 2004 et pour les

exercices ultérieurs, et qu'un plan de formation et de perfectionnement conforme à la nouvelle stratégie d'apprentissage de l'Agence soit préparé pour chaque employé d'ici 2005.

- L'Agence continuera à améliorer progressivement ses conventions collectives et ses conditions d'emploi, afin qu'elles reflètent les besoins particuliers des activités de Parcs Canada dans le cours normal des négociations collective.

NOTES

---

[1] Un document indiquant les modifications et les ajouts apportés aux résultats et aux attentes par rapport aux engagements énoncés dans le *Plan d'entreprise 2003-2004 à 2007-2008* est présenté sur le site Web de Parcs Canada (www.pc.gc.ca). Par ailleurs, le rapport actuel ne traite pas des anciennes gammes de services « Gestion de Parcs Canada » et « Gestion des ressources humaines ». L'information pertinente est intégrée dans le rapport partout où cela est nécessaire.

[2] Une réserve de parc national est un endroit géré comme un parc national mais dont les terres font l'objet d'une ou de plusieurs revendications territoriales autochtones qui ont été acceptées à des fins de négociation par le Canada.

[3] Le *Rapport annuel 2002-2003* a indiqué que 56 p. 100 du territoire du parc national du Canada des Prairies avaient été acquis à la suite d'une erreur dans le comptage des terres acquises en dehors des limites du parc.

[4] Remplace le cadre stratégique antérieur régissant la création et la gestion de ces régions.

[5] En 2003-2004, une nouvelle base de données permettant de saisir toutes les données relatives au processus de mise en candidature et de désignation a été élaborée. À la suite de l'examen des dossiers existants, le nombre de mises en candidature relevées par année a été quelque peu modifié, comparativement au *Rapport annuel 2002-2003*.

[6] Le *Rapport annuel 2002-2003* indiquait que, sur une période de trois années, 106 rapports de mise en candidature, dont 45 en 2002-2003, avaient été préparés. Compte tenu de l'examen des dossiers susmentionné, ces chiffres ont été modifiés pour s'établir à 118 rapports de mise en candidature préparés, dont 33 en 2002-2003.

[7] Deux réunions de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada ont eu lieu en 2003-2004. Cependant, seuls les résultats de la réunion tenue au printemps sont indiqués, les résultats de la réunion tenue à l'automne 2003 n'étant pas disponibles.

[8] Les ajustements résultent de la destruction du bien inscrit, de la découverte d'un décompte en double ou de désignations déjà faites mais non comptabilisées, ou de la réévaluation du statut d'un lieu inscrit.

[9] En mars 2004, un total de 451 désignations n'était pas encore commémoré. La CLMHC a recommandé pour diverses raisons que 48 de ces 451 désignations ne soient pas commémorées par une plaque.

[10] Le nombre d'édifices évalués au cours de n'importe quel exercice dépend du nombre de mises en candidature reçues des ministères gardiens.

[11] Du 1er avril 2003 au 31 mars 2004, 11 édifices ont été évalués et ont été recommandés pour désignation. Le ministre n'a pas approuvé officiellement leur désignation.

[12] Les édifices du patrimoine désignés peuvent être vendus ou démolis, auquel cas ils sont retirés du Répertoire. Dans quelques cas, l'édifice a été ajouté au Répertoire après avoir été retiré du fait qu'il avait été indûment signalé comme vendu ou démoli (trois édifices ajoutés en 2003-2004). Les ajustements sont établis d'après les relevés volontaires des ministères gardiens et non selon une étude exhaustive du statut de tous les édifices inscrits au Répertoire.

[13] En général, le budget annuel est de 135 000 $, dont 120 000 $ représentent la contribution du Canada au Fonds du patrimoine mondial.

[14] L'examen des progrès de la planification de gestion pour les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada a conduit l'Agence à reporter l'objectif de mars 2006 à décembre 2006.

[15] On ne peut pas présumer que ces lieux sont représentatifs des autres lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Par conséquent, l'échantillonnage de lieux examinés chaque année ne permet pas de tirer de conclusions quant aux changements survenus au fil des ans relativement à l'état des ressources, à l'efficacité des communications ou aux pratiques de gestion des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.

[16] Les objets historiques représentent quelque 20 p. 100 de la grande collection de Parcs Canada, qui comprend des reproductions (c.-à-d., des copies d'objets historiques) et des spécimens naturels (c.-à-d., des animaux et des oiseaux empaillés), ainsi que des objets dont le type et l'origine demeurent inconnus pour l'instant. Parcs Canada présente également des collections d'exemples d'objets historiques identiques (p. ex., 100 boutons) auxquels on n'a pas attribué de cote d'état en raison du temps et des efforts que nécessiterait la collecte de ces données.

[17] Le nombre d'objets traités est relevé par année civile dans certains lieux et par exercice financier dans d'autres. Les données relatives aux années civiles ont été présentées dans le cadre de l'exercice financier (d'avril à mars) qu'elles chevauchent de neuf mois (p. ex., les données relatives à l'année civile 2000 sont présentées dans le cadre de l'exercice 2000-2001).

18 Une intervention est tout changement, notamment l'acquisition, la vente, le démantèlement ou la démolition d'un édifice, susceptible d'avoir un impact sur la valeur patrimoniale d'un édifice fédéral du patrimoine.

19 Deux rivières du patrimoine, la Cowichan en Colombie-Britannique et la Clearwater-Christina, en Alberta, ont été désignées en février 2004; par conséquent, aucun rapport annuel ni liste de contrôle n'a été présenté pour ces rivières.

20 Comprend la section manitobaine de la rivière Bloodvein, désignée en 1987.

21 Les taux de réponse (c'est-à-dire le pourcentage de visiteurs qui ont retourné des questionnaires remplis) étaient les suivants : 49 p. 100 pour le parc national, de 24 à 89 p. 100 dans les cinq lieux historiques nationaux et 83 p. 100 pour le canal historique. Ces taux de réponse soutiennent la comparaison avec le taux de réponse global de 26 p. 100 obtenu dans les sondages effectués auprès des visiteurs du réseau des parcs nationaux des États-Unis, lequel utilise une méthode légèrement différente (www.nature.nps.gov/socialscience).

22 Les données actuelles ne montrent pas si les visiteurs ont déjà visité le site et utilisé des produits et services de mise en valeur du patrimoine.

23 Voir, par exemple, Jones, Thomas et Sasser, W. Earl, *Harvard Business Review*, nov.-déc. 1995, vol. 73, numéro 6.

24 Le parc national du Canada des Prairies a manqué l'objectif des visiteurs très satisfaits par 14 points et le lieu historique national du Canada du Canal-de-Carillon, ayant participé à une combinaison de sondages auprès des plaisanciers et des randonneurs, l'a manqué par 8 points.

25 Les mesures sur la compréhension des visiteurs qu'effectue Parcs Canada servent de guide en vue d'aider à améliorer la gestion. Les éléments mesurant la compréhension sont fondés sur un jugement expert qui cherche à relier ces éléments aux messages clés que doit communiquer un site et de rendre leur coefficient de difficulté uniforme à l'intérieur d'un site et entre les sites. Parcs Canada n'a pas mené d'étude statistique sur la fiabilité ni sur la validité des prédictive ou de la construction de ces mesures.

26 Parcs Canada révise actuellement ses estimations relatives au nombre de visiteurs dans les parcs des montagnes. Il en résultera probablement un nombre estimatif de visites moins élevé. Les résultats de cet examen seront prêts à l'automne 2004 et seront affichés sur le site Web de Parcs Canada.

27 Cette question n'a pas été posée en 2000.

28 Des niveaux élevés de satisfaction des visiteurs sont représentatifs des services gouvernementaux ayant trait aux avantages directs et aux renseignements offerts au public, et à l'utilisation des terres à des fins récréatives. Voir, par exemple, les sondages menés par le National Parks Service des États-Unis (www.nps.gov/socialscience/waso/napa02.pdf) et le American Customer Satisfaction Index, Government Satisfaction Scores, 16 décembre 2002 (www.theacsi.org/government/govt-02c.html).

29 Le sondage a été mené en 2003-2004 et a recueilli les données des cinq exercices précédents, c'est-à-dire, jusqu'à 2002-2003.

30 Parcs Canada n'utilise pas l'outil courant d'évaluation pour ses sondages auprès des visiteurs du fait que cet outil convient le mieux dans un contexte de services transactionnels de type administratif. Parcs Canada offre un service intégré axé sur l'expérience.